
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



SIÉGE

ET

PRISE DE ROUEN

TIRÉ A 250 EXEMPLAIRES :

3 sur papier chamois de Rives.
247 sur vergé collé de Hollande.

CAEN, TYP. F. LE BLANC-HARDEL.

SIÉGE

ET

PRISE DE ROUEN

PAR LES ANGLAIS

(1418-1419)

PRINCIPALEMENT D'APRÈS UN POÈME ANGLAIS CONTEMPORAIN

PAR

M. L. PUISEUX

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU LYCÉE IMPÉRIAL DE CAEN
ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



CAEN

E. LE GOST-CLÉRISSE, ÉDITEUR

RUE ÉCUYÈRE, 36

—

1867



s Murs 8.

nmurées

Bonne

S



INTRODUCTION.

Entre tous les siéges dont on a gardé la mémoire, il y en a de plus célèbres, sans doute, que celui qui fut soutenu au XVe siècle par la ville de Rouen contre les Anglais; il n'y en a pas qui offre un plus admirable exemple de patriotisme et de constance. Il ne s'agit point ici d'une garnison de place-forte qui meurt pour sa consigne et pour l'honneur du drapeau, mais d'une grande cité qui, libre de se refuser ou de se donner, se dévoue pour la patrie commune, résiste aux séductions de l'étranger comme à l'abandon impardonnable des

siens, se sacrifie enfin à un principe encore obscur et mal défini, au principe de la nationalité.

Tout ici prend des proportions peu ordinaires : la durée de la lutte et la grandeur des moyens d'attaque et de défense, l'inflexible tenacité de l'armée assiégeante et l'héroïsme de la population assiégée ; mais, par-dessus tout, les effroyables misères qui furent, pour les habitants de Rouen, les conditions de la résistance.

Si l'on regarde au résultat, c'est la prise de cette ville qui acheva de river pour trente années la Normandie au joug de l'étranger, qui mit aux mains d'un roi anglais les clefs de Paris et du royaume. C'est, assurément, un des épisodes les plus considérables et les plus dramatiques de ce duel acharné, où, du XI[e] siècle au XV[e], se combattirent les deux grandes nations occidentales.

L'opiniâtre défense de Rouen a eu un grand retentissement en France et en Angleterre. Toutes les chroniques contemporaines gardent la trace des préoccupations et des sympathies qui s'agitaient autour de la vaillante cité. Le récit de Monstrelet a vraiment ici quelque chose d'épique

et contraste avec la manière ordinaire de sa prose prolixe et décolorée (1). Le Religieux de St-Denys (2), Juvénal des Ursins (3), Lefèvre de Saint-Remy (4), Pierre de Fénin (5), le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (6), se sont arrêtés avec un profond sentiment d'intérêt et de pitié sur cette grande catastrophe. Mais les informations de ces écrivains, fondées la plupart du temps sur des rapports peu fidèles ou des rumeurs lointaines, sont généralement vagues ou inexactes, incomplètes surtout. Les Français de Paris et des autres provinces avaient assez de leurs propres misères sans s'occuper de celles d'autrui.

(1) *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, 1 vol. grand in-8°. Livre I, c. 202, 203, 207, 208, 209. Ces indications sont données d'après l'édition de M. Buchon. Mais je les ai collationnées depuis avec le texte, plus complet et plus fidèle, édité récemment par M. Douët-d'Arcq (III vol. in-8° dans les Publications de la Société de l'Histoire de France).

(2) *Chronique de Charles VI*, par le Religieux de St-Denys, publiée (texte et traduction), par M. Bellaguet, dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, t. VI, l. XXXIX, c. 17.

(3) Édit. in-4°, publiée par Godefroy; Paris, 1614, p. 451-452.

(4) Lefèvre de Saint-Remy, édit. du *Panthéon littéraire*, c. 91, 92, 93.

(5) Édit. de Mlle Dupont, p. 102 à 106.

(6) Édit. Buchon (*Panthéon littéraire*), p. 634, 636.

Quant à la *Chronique de Normandie*, je le dis à regret, elle ne mérite aucune créance. On la croirait, tant elle est insuffisante et remplie d'inexactitudes, rédigée en Flandre ou en Bourgogne (1). J'espérais au moins trouver quelques détails inédits, quelques informations domestiques dans la *Chronique normande* de Pierre Cochon, que vient de publier M. Vallet de Viriville (2). Pierre Cochon était rouennais, notaire en Cour ecclésiastique et contemporain du siége, bien placé, par conséquent, pour connaître les événements. Deux ou trois faits de menu détail, voilà tout ce qu'il m'a été possible d'en tirer.

Ici encore, comme pour les siéges d'Harfleur, de Caen et de Cherbourg, c'est aux vainqueurs qu'il faut demander les renseignements les plus

(1) *Chroniques de Normandie*, imprimées à Rouen pour Jehan Macé, libraire à Rennes, pour Michel Angier, à Caen, et Richard Macé, à Rouen. Gothique, in-12 (sans date), f°s 107 et 108. Ces Chroniques ont été rajeunies et publiées sous une forme un peu plus moderne, mais avec des suppressions et des modifications inintelligentes, sous le titre d'*Histoire et Chroniques de Normandie*. Rouen, chez Martin Le Mégissier, in-12, 1618.—Le siége de Rouen y occupe les f°s 172 et 173.

(2) A la suite de la Chronique de la *Pucelle*, de Cousinot, dans la *Bibliothèque gauloise*, Paris, Delahays, 1859, in-8°.

circonstanciés et souvent aussi les plus véridiques. Attachés à leur proie et la couvant des yeux, ils en suivaient tous les mouvements, toutes les palpitations ; à la grandeur de leurs convoitises et de leurs propres efforts ils mesuraient le mérite de la résistance.

Deux témoins oculaires, deux anonymes, nous ont raconté ce siége. Tous deux, de leur propre aveu, accompagnaient Henry V dans son expédition. Le premier est l'auteur d'une *Chronique de Henry V*, texte précieux auquel j'ai dû déjà de curieuses révélations sur les campagnes de ce prince en Normandie (1). Le second a écrit un poëme ou chronique versifiée, en anglais du temps, sous le titre de *Sege of Roan*. Ce poëme, longtemps

(1) *Chronicon Henrici Quinti*, mss. du XV[e] siècle, apporté en France par Pierre Pithou, classé à la Bibliothèque impériale sous le n° 6239. Il en existe (sous le n° 6238 ou 6240) une copie qui me paraît être du XVII[e] siècle. Ce texte, sauf des variantes assez nombreuses, mais peu importantes, est le même que celui qui a été publié, sans raison bien probante, sous le nom d'Elmham, moine de Canterbury et prieur de Lenton, par le savant Thomas Hearne (Oxford, petit in-8°, 1727). Thomas Elmham, qui a effectivement vécu sous les règnes d'Henry IV, Henry V et Henry VI, n'a jamais quitté son monastère, tandis que plusieurs passages de la Chronique semblent établir que son auteur primitif, sinon le rédacteur du texte tel que nous l'avons, assistait à l'expédition d'Henry V.

ignoré, a été publié, en deux fragments retrouvés successivement, dans les t. XXI et XXII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres* (*Archæologia britannica*). Le premier de ces fragments, comprenant 954 vers, a été édité par le Rév. John Conybeare ; le second, dont la langue me paraît un peu plus moderne, et qui certainement a été remanié, comprend 676 vers et a été publié par le célèbre conservateur du *British Museum,* sir Frédéric Madden.

Ce texte du *Sege of Roan,* tout hérissé d'archaïsmes, n'était pas sans offrir de nombreuses et sérieuses difficultés. M. Pottier, le savant bibliothécaire de Rouen, à qui l'histoire normande doit bien des pages retrouvées, a eu l'extrême obligeance de me communiquer un essai de traduction qu'il en avait fait il y a quelques années. Grâce à ce travail qui me donnait une base excellente, et grâce aussi au concours éclairé et aux explications pleines de sagacité que m'a fournis mon collègue, M. Denis, professeur de langue anglaise au Lycée de Caen, j'ai serré d'aussi près que possible le texte du poète chroniqueur, et j'ai cru pouvoir en

publier, à la fin de cette Étude, la traduction complète.

Bien qu'il faille se tenir en garde contre les jugements étranges et l'espèce d'infatuation qu'inspirait alors à tout bon Anglais une foi imperturbable dans le droit de ses souverains sur la France, les deux auteurs dont je viens de parler sont certainement nos meilleures sources d'information. On rencontre chez eux des détails stratégiques qu'on chercherait vainement ailleurs et une concordance, qui ne se dément presque jamais, avec les actes officiels et authentiques. Mais, ce qui donne une singulière valeur à leur témoignage, c'est qu'ils peuvent dire : « J'y étais ; j'ai vu. »

L'auteur anonyme de la Chronique de Henry V remarque, en plusieurs endroits, qu'il était présent à telle action et n'a point assisté à telle autre. C'était apparemment un homme de guerre ; car, à la fin de son livre, il remercie un certain docteur Jean Sommerset (*Sedes æstatis*) de lui avoir prêté sa plume pour revêtir son langage inculte des fleurs de sa latinité. L'œuvre primitive y a-t-elle gagné ?

J'en doute. Les faits les plus simples y disparaissent sous une phraséologie redondante, tourmentée et barbare ; le mot propre y cède trop souvent la place à des figures prétentieuses, à des circonlocutions énigmatiques.

L'auteur du poème, au contraire, bien qu'entaché parfois de cette prolixité bavarde qui est le caractère et le défaut des écrivains et des discoureurs de ce siècle, a des formes plus rudes et plus simples, et, çà et là, des pensées énergiques rendues avec une rare concision. Son récit porte le cachet de la vérité, de la réalité prise sur le fait, et justifie de tous points la profession de foi faite par l'auteur au début :

« Accordez-moi donc, dit-il, un peu d'attention et je vous dirai comment tout s'est passé. J'en puis parler mieux que personne, car j'étais là avec mon seigneur (le roi Henry V), et j'ai tout observé exactement, dans la mesure de mon intelligence. »

Entre les autres écrivains anglais contemporains ou presque contemporains, Otterbourne, Stow et

l'historien connu sous le nom de Titus-Livius sont utiles à consulter. Mais Walsingham, qui m'avait fourni quelques renseignements précieux pour la conquête de la Basse-Normandie, fait complètement défaut pour le siége de Rouen. Quant aux publications, récemment faites en Angleterre, de chroniques relatives à cette époque, elles donnent beaucoup moins qu'elles ne semblaient promettre (1). J'ai dû, au contraire, d'utiles éclaircissements aux savantes notes et aux citations que M. Frédéric Madden a ajoutées à la publication du *Sege of Roan*, dans le t. XXII de l'*Archæologia.*

Enfin les Actes de Rymer, la partie normande de la Collection Bréquigny, les textes recueillis à Londres par M. Delpit, fournissent des documents trop rares, à la vérité, pour un tel sujet, mais qui révèlent quelques circonstances négligées ou inconnues jusqu'ici, et permettent de

(1) *Vita Henrici quinti, Roberto Redmanno auctore; Versus rhythmici in laudem regis Henrici quinti; Elmhami liber metricus de Henrico quinto*, pub. par Ch.-Aug. Cole, Londres, 1858, 1 vol. gr. in-8°. *John Capgrave's Chronicle of England*, pub. par Fr.-Ch. Hingeston. Londres, 1858, 1 vol. grand in-8°.

rétablir l'ordre chronologique des faits, généralement faussé et interverti (1).

Ce siége a été souvent raconté. Mais Masseville, dans son *Histoire de Normandie* (2) et tous les écrivains de l'Histoire de France se sont exclusivement adressés à Monstrelet et à nos autres chroniqueurs français du XVe siècle. Chose étrange! Hume, Lingard, Goldsmith et les autres modernes historiens anglais ne sont guère allés puiser ailleurs.

Le premier, M. Chéruel, dans le beau chapitre qu'il a consacré à cet événement au commencement de son livre sur Rouen au XVe siècle, a fait usage de deux sources nouvelles de témoignages : le poème anglais de l'*Archæologia* et les Archives municipales de Rouen. Je serais ingrat si je ne proclamais ici, par avance, tout ce que je dois aux

(1) Rymer, t. IV, pars 4. — Rôles normands et français, tirés des Archives de Londres, par Bréquigny, publiés, d'après une copie de M. Léchaudé-d'Anisy, annotés et augmentés de plusieurs suppléments, par M. Léon Puiseux, dans le t. XXIII de la Société des Antiquaires de Normandie, 1858, in-4°.— Documents français recueillis en Angleterre et publiés par M. Jules Delpit, 1847, 1 vol. in-4°.

(2) T. VI, in-12.

pages du savant historien qui, enfant de la Normandie et professeur d'histoire pendant vingt ans au Lycée de Rouen, a laissé à cette province des monuments durables de sa dévotion filiale (1).

(1) *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XVe siècle*. Rouen, 1840, 1 vol. in-8°. Ce livre est précieux, surtout, par les pièces justificatives qu'il contient, et qui sont presque toutes empruntées aux Archives municipales de Rouen. — Voir aussi les derniers chapitres de l'*Histoire de la commune de Rouen* jusqu'en 1382, par le même. Rouen, 2 vol. in-8°. 1844.





SIÉGE DE ROUEN

PAR HENRY V, ROI D'ANGLETERRE

EN 1418-1419

CHAPITRE Ier.

TOPOGRAPHIE MILITAIRE DE ROUEN EN 1418. — ENCEINTE DE LA VILLE. — CHATEAU. — FORTERESSE DE SAINTE-CATHERINE. — BARBACANE. — LE CLOS AUX GALÉES.

L'ENCEINTE de Rouen avait déjà été plusieurs fois déplacée et agrandie, à mesure que la ville, devenue trop étroite pour contenir la population croissante, débordait sur ses faubourgs et les englobait. Après l'occupation de cette ville par Philippe-

Auguste et la réunion de la province à la France, en 1204, les fortifications primitives furent en parties rasées, et, dans le cours du XIIIe siècle, s'éleva une seconde enceinte, dite de Saint-Louis, qui enveloppa la première. En 1347, après le passage du roi d'Angleterre, Édouard III, qui, de la rive gauche de la Seine, avait un instant menacé Rouen, on commença une troisième enceinte. Celle-ci enferma d'abord le vaste terrain qui dépendait du monastère de Saint-Ouen et que, pour cette cause, on appelait le *Bourg-l'Abbé;* plus tard, on y comprit une grande partie du faubourg Saint-Hilaire (1). Ces travaux, poursuivis pendant toute la seconde moitié du XIVe siècle et pendant les premières années du XVe, venaient à peine d'être terminés, lorsqu'en 1418, Henry V, déjà maître de la plus grande partie de la Normandie, vint s'établir sous les murs de Rouen (2).

(1) Quant à l'église paroissiale de St-Hilaire, elle est toujours restée en dehors de l'enceinte.

(2) J'ai consulté particulièrement, pour cette partie, l'*Histoire de la commune de Rouen,* par M. Chéruel, avec un plan de Rouen, à la fin du XIVe siècle; — *La Porte de Martinville*, par M. Richard, de Rouen, 1844; c'est la première partie d'une savante et ingénieuse Étude sur les fortifications de Rouen, qui malheureusement n'a pas été continuée; — l'*Essai sur l'histoire de la côte Ste-Catherine,* par M. Léon Duranville, Rouen, 1857; — un Mémoire de M. Rondeaux de Sétry sur les divers changements arrivés à la ville de Rouen du Xe au XIVe siècle, dans les notices des manuscrits de la Bibliothèque royale, t. III; les plans originaux de M. de Sétry sont conservés à la Bibliothèque de Rouen; ceux qui accompagnent le mémoire n'en sont que

L'enceinte fortifiée présentait alors la figure d'un parallélogramme appuyé à la rive droite de la Seine. Le côté méridional s'étendait parallèlement au fleuve, depuis la tour *Malsifrotte* jusqu'à la tour *Guillaume-Lion*. De nombreuses ouvertures, les unes flanquées de tours, comme la porte du *Grand-Pont*, les autres, simples poternes, débouchaient sur les quais pour servir à la circulation des habitants et au mouvement des marchandises.

Le pont de pierre qui reliait cette rive à la rive opposée était couvert, au midi, par une forteresse quadrangulaire, flanquée de quatre tours destinées à défendre les approches du fleuve par le faubourg St-Sever. On appelait cet ouvrage la *Barbacane*.

Le côté oriental formait une ligne fréquemment et fortement brisée. Le mur partant de la tour *Guillaume-Lion* rencontrait la tour *carrée* qui, croisant ses feux avec ceux de la première, balayait en amont le cours de la Seine. De là, il gagnait la tour d'*Aubette*, puis la porte *Martinville*. Celle-ci, récemment construite (1), était

des réductions imparfaites ; — *Le Vray Pourtraict de la ville de Rouen*, en 1562, imprimé à Paris, pour Mathurin Bréville. Ce plan est devenu très-rare ; bien que postérieur à l'époque qui nous occupe, il contient d'utiles indications.

(1) La première porte Martinville avait été démolie à la suite de la sédition de la *Harelle*, en 1382. C'est par cette brèche que le jeune roi Charles VI avait fait son entrée dans la ville rebelle.

munie aussi d'un ouvrage avancé, du nom de *barbacane.* Elle s'ouvrait sur la chaussée dite de *Martinville,* qui conduisait à la forteresse de l'abbaye de Sainte-Catherine et à la grande route de Paris.

De cette porte, la muraille rentrait vers la ville, puis faisait brusquement un angle saillant, dont le sommet était occupé par l'énorme tour du *Colombier,* sorte de donjon en forme de cône tronqué dont les batteries commandaient, dans un vaste rayon, les abords de la ville.

A partir de ce point, le mur, se repliant encore une fois sur lui-même, rencontrait la porte *Saint-Hilaire* et se reliait plus loin à un ravelin qui complétait de ce côté la ligne de défense. Celle-ci était, en outre, protégée par la *Robec* et l'*Aubette,* deux petites rivières qui, entrelaçant leurs bras nombreux, formaient devant la ville un vaste marais appelé le *Vivier-de-Martinville,* et allaient ensuite remplir de leurs eaux les fossés des remparts.

La chaussée de Martinville, qui traversait ces terrains noyés, était le seul accès possible pour un ennemi qui descendait la rive droite de la Seine.

Le côté septentrional, partant du ravelin de *St-Hilaire,* s'étendait en ligne droite jusqu'à la porte *Beauvoisine,* en suivant à mi-côte les collines escarpées qui commandaient la ville. Aussi, pour compenser les désavantages du terrain, y

avait-on multiplié les petits ouvrages de défense, tels que les ravelins et demi-lunes, qu'en langage de guerre on appelait alors *antemuralia*. Il n'y avait sur cette face qu'une seule issue, la porte *Beauvoisine*, qui commandait la route de Beauvais et de la Picardie.

Le quatrième côté, ou occidental, qui partait de la porte *Beauvoisine*, se brisait en deux points : d'abord à la hauteur du château, qui se trouvait engagé dans la ligne d'enceinte de la ville et occupait le fond d'un angle rentrant ; ensuite, à la porte *Cauchoise*, qui formait, au contraire, le sommet d'un angle saillant. De cette porte, qui donnait accès à quiconque venait de la mer et du Pays-de-Caux, le mur allait regagner la Seine à la tour *Malsifrotte*, et complétait ainsi la ceinture fortifiée de la ville.

Les murailles, hautes et épaisses, défendues au sud et à l'est par la Seine et par des marais impraticables, au nord et à l'ouest par des fossés d'une grande profondeur, étaient en outre, ainsi que nous l'avons vu, renforcées par des ouvrages avancés (1)

(1) « Urbs enim ipsa, istac, ultra fossatorum et mœnium competentissima munimenta, lati fluminis Sequanæ, fluxus et refluxus vices alternantis reciprocas, immediata cinctura, alveo præcingitur fluvioso; ..... illac vero, immo per totius urbis circuitum, murorum, antemuralium, fossarum ; per fossatorum profunda exquisitis cautelis perfossarum, munimine circumdatur. » (*Chronicon Henrici quinti anonymo auctôre*, ms. de la Bibl. imp., n° 6239, f° 62.)

et par plus de soixante tours. Celles-ci étaient séparées l'une de l'autre, en moyenne, par un intervalle de six perches (1).

On sortait de la ville par huit portes. Trois, la porte *Guillaume-Lion*, celles de *Malpalu* et celle du *Grand-Pont*, débouchaient sur le quai. Les cinq autres, véritables forteresses, donnaient sur la campagne. C'étaient les portes *Martinville*, à l'est; *St-Hilaire*, au nord-est; *Beauvoisine*, au nord; de *Bouvreuil* et de *Caux*, à l'ouest.

Trois citadelles complétaient ce vaste système de défense: l'une se reliait à l'enceinte fortifiée; les deux autres étaient indépendantes et situées au-delà des murailles.

1° C'était premièrement le château de Philippe-Auguste, celui qu'on appela plus tard le Vieux-Château. Sa figure était celle d'un triangle très-évasé de l'est à l'ouest, et dont les sommets étaient arrondis. Il avait deux enceintes entourées de douves profondes; le périmètre de l'enceinte intérieure ne dépassait pas 2,000 mètres. La grosse tour du donjon, qui occupait la partie supérieure de la forteresse, est le seul débris qui en subsiste aujourd'hui; on y voyait alors plusieurs autres tours, dont les principales étaient, du côté de la

(1) And every tower from other ys
But the space of syxe rodde.
(Poème anglais, vers 128, 129.)

ville, celles du Beffroi et du Gascon ; du côté des champs, la tour du Secours et la tour appelée dans la suite, à tort à ce qu'il paraît, *tour de la Pucelle* (1). Une porte faisait communiquer le château avec la ville ; une autre, appelée porte du Secours, ainsi qu'une poterne, s'ouvraient sur la campagne.

Le château recevait garnison royale. Le capitaine, qui était en même temps gouverneur de la ville, y résidait (2). C'était là que logeaient le roi et les princes quand ils visitaient Rouen ; que la Cour de l'Échiquier de Normandie tenait ses séances ; là aussi que les maîtres des comptes et les officiers de finances cherchaient un refuge contre les émeutes ; car le château semblait avoir été construit plutôt pour contenir la cité que pour la défendre. Lié à l'enceinte de la ville, il en était néanmoins indépendant. Tout récemment, en 1417,

(1) *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen*, par M. Hellis ; brochure. Rouen, 1865.

(2) On peut juger de l'importance du capitaine du château de Rouen par le chiffre de ses gages. Le 20 novembre 1375, Mouton, sire de Blainville, capitaine et garde du chastel de Rouen, reçoit 50 livres tournois sur ses gages, *au feur* (à raison) de 3,000 l. t. par an. — *Archives de l'Empire*, cartons des Rois, K. 51 et 52, n° 8. — Le capitaine de Caen ne recevait que 1,000 livres (*Fonds Gaignières*, reg. 671, p. 35) ; d'autres n'avaient que 200 et même 100 livres de gages. Ainsi, Taupin de Chantemelle, capitaine du château de Gisors, donne quittance, le 15 avril 1372, pour 200 livres de gages. L'année suivante, un ordre du roi réduit ses gages à 100 livres (*Archives de l'Empire. Ibid.*, K. 49, n°s 61 et 70).

on avait vu le Dauphin, venu pour assiéger Rouen, entrer au château, puis en sortir pour aller s'établir à St-Mor.

2° La Barbacane, dont il a déjà été parlé, était un ouvrage rectangulaire, flanqué de quatre tours et chargé de défendre la tête du Grand-Pont du côté de St-Sever. Elle existait dès le temps de Philippe-Auguste, qui la mentionne dans la capitulation qu'il accorda à la ville de Rouen (1). Mais il est difficile de savoir si, au XVe siècle, la Barbacane était, comme elle le fut certainement au XVIe, complètement isolée du rivage, formant un îlot dont les barques pouvaient faire le tour. A cette dernière époque, elle tenait par une arche au Grand-Pont et se reliait par un pont-levis à la rive gauche de la Seine (2).

3° A 1 kilomètre environ à l'est des murailles de la ville, s'élevait la forteresse de Ste-Catherine. Elle occupait le point culminant d'un plateau triangulaire enfermé comme une île entre les vallées de la Seine, de l'Andelle et de l'Aubette. Du côté de l'est, elle était séparée du reste du plateau par

(1) « La Barbacane, avec 10 pieds d'espace sur la Seine, sera livrée au roi ; les bateaux et galères du roi pourront aller et venir, avec ou sans marchandises. » *De reddenda Rotomag. urbe pactum inter cives et Philippum regem*. Duchesne, *Scriptor. Normann. histor.*, p. 1057.

(2) C'est à cet ouvrage, sans doute, que fait allusion l'auteur anonyme de la *Chronique d'Henry V :* « Pons validissimo prævalentium turrium munimine roboratur. » F° 62.

un fossé profond dont les traces sont encore visibles et par une gorge étroite comme celle d'un bastion. Au sud, vers la Seine, le plateau était bordé de falaises à pic ; au nord, par des talus très-inclinés. L'abbaye de Ste-Trinité-du-Mont se trouvait alors au centre de la forteresse, dont les ouvrages ont été depuis portés plus en arrière sur la partie orientale du plateau. A l'ouest de l'abbaye et sur un gradin inférieur, se dressait un petit fort détaché, appelé le fort St-Michel. Enfin, sur un troisième gradin et sous les remparts du fort, se cachait le prieuré de St-Michel. Celui-ci occupait l'extrémité occidentale du triangle, qui se terminait par un escarpement vertical de plus de 100 pieds du côté de Rouen (1).

(1) Le sommet de la montagne Ste-Catherine est encore inculte et présente des levées de terre, des fossés, des bastions et quelques ruines qui paraissent avoir appartenu à l'ancienne abbaye. On y reconnaît parfaitement deux enceintes, non pas concentriques, mais successives, toutes deux de forme rectangulaire avec un léger rétrécissement à l'ouest, suivant la configuration du plateau, et bastionnées aux angles. C'est la plus occidentale qui était la forteresse du XVe siècle. L'autre ne me semble pas remonter au-delà du XVIe. — J'ai comparé l'état actuel des lieux avec les plans dressés à différentes époques et qui, il faut le dire, ne sont guère d'accord entre eux, les uns mettant l'abbaye dans la forteresse, les autres la laissant en dehors. Parmi les premiers, je citerai le grand plan de Gomboust, dont un exemplaire très-rare existe à la Bibliothèque de Rouen et dont on peut voir une réduction dans la *Topographia Galliæ*, publiée à Francfort chez Gaspard Mérian ; le plan donné par Belleforest dans sa *Cosmographie*, et un plan colorié, également à la Bibliothèque de Rouen, exécuté au commencement du XIXe siècle, mais d'après un modèle très-ancien ; — parmi

On arrivait à la place par un gigantesque escalier de pierre qu'avait fait construire, un siècle auparavant, le fameux surintendant des finances Enguerrand de Marigny.

Le commandement militaire de S[te]-Catherine était réuni à celui du château; mais le capitaine y déléguait d'ordinaire son lieutenant. Cette citadelle couvrait les portes Martinville et St-Hilaire, et il était impossible à moins d'en avoir fait préalablement l'objet d'un siége régulier, d'aborder l'enceinte de la ville par sa face orientale.

Ce système de défense était complété, du côté de la Seine, d'abord par le Grand-Pont qui, s'appuyant d'un côté à la ville, de l'autre à la Barbacane, interceptait la navigation (1); ensuite, par

les seconds, le plan de Valdory et celui de Mathurin Bréville, dont un exemplaire colorié existe à la Bibliothèque de Rouen.

(1) Le pont de pierre de Rouen, dont la construction remontait à l'impératrice Mathilde, fille de Henri I[er] et duchesse de Normandie, avait été l'objet d'une réparation complète, quarante-deux ans auparavant, sous le règne de Charles V. Ce fait ressort d'une lettre du maire de Rouen, Jean de Gisors, que j'ai retrouvée aux *Archives de l'Empire* (cartons des Rois, K. 51 et 52, n° 10) : « ..... Pour ce que le pont de Saine estoit si ruineux et empiré, que deux des arches d'icelui estoient fendues et cheues en la dicte riviere, par telle maniere que gens, chevaux, charrettes n'y pouvoient passer sans tres grant peril, laquelle chose estoit en tres grant grief, prejudice et domage de la dicte ville, de tout le païs et de tout le bien commun..... » En conséquence, le roi (Charles V) a accordé « un certain aide, appelé le *Pontage*, à estre levé sur les marchandises *montantes* et *avalantes*. » Le produit devait en être appliqué à la réparation dudit pont. Lettre du 23 décembre 1375.

le *Clos-des-Galées*, qui était l'arsenal maritime de Rouen.

Le *Clos-des-Galées* de Rouen, que l'on a placé généralement sur la rive droite de la Seine, près de la tour Malsifrotte et sur l'emplacement où le roi d'Angleterre, Henry V, après la conquête, fit construire le *Vieux-Palais*, était établi au contraire sur la rive gauche du fleuve, dans le quartier de Richebourg et en aval du Grand-Pont, au-dessous de la Barbacane (1). Il se composait d'un *étang* ou bassin alimenté par la Seine et bordé de *halles* ou cales pour construire et abriter les navires. L'ensemble était entouré de fossés que remplissaient les eaux du fleuve. Cet arsenal était placé sous le commandement d'un maître du Clos-des-Galées, qui avait pour attributions de faire construire et équiper les vaisseaux et spécialement de les garnir d'artillerie (2). Il avait sous ses ordres un sergent d'armes chargé de la garde du Clos.

(1) Ce fait a été établi d'une manière irréfutable par M. Ch. Robillard de Beaurepaire, dans une lumineuse et intéressante dissertation intitulée : *Recherches sur l'ancien Clos-des-Galées de Rouen*; Rouen, 1864. Le savant archiviste de la Seine-Inférieure a appuyé sa thèse sur une nombreuse série de pièces authentiques, qui toutes, depuis l'année 1297 jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, nous montrent le Clos-des-Galées, ou son emplacement, invariablement situé sur la rive gauche de la Seine, au quartier de Richebourg et dans la paroisse de St-Martin-du-Pont.

(2) Ses gages s'élevaient à la somme, relativement considérable, de 300 fr. d'or. De Beaurepaire, *loc. cit.*

C'est là que Charles V avait fait armer une partie des flottes que, à plusieurs reprises, il envoya contre les Anglais; là aussi que, sous Charles VI, on construisit plusieurs des navires et des engins de guerre qui devaient concourir à la grande expédition réunie à l'Écluse, en 1386, contre l'Angleterre (1). A la vérité, dans les premières années du XVe siècle, l'inepte gouvernement de Charles VI négligea le port militaire de Rouen; on alla même jusqu'à vendre à des particuliers les nefs et le matériel du Clos-des-Galées; si bien que cet arsenal fut, comme nous le verrons, d'une faible ressource pour la défense de la ville contre les Anglais.

Enfin, au Clos-des-Galées se rattachaient comme des succursales les petits ports du Croisset (2) et de Caudebecquet, qui servaient principalement de chantiers de construction et commandaient le bas du fleuve au dessous de Rouen.

(1) De Beaurepaire, *loc. cit.* — L. Puiseux, *Étude sur une grande ville de bois, etc.*; Caen, 1865, in-8°.

(2) Le Croisset, situé sur la rive droite de la Seine, à une lieue environ au-dessous de Rouen, est aujourd'hui un hameau de la commune de Canteleu. C'est là que se fit, notamment en 1385 et 1386, une partie des armements dont il a été parlé plus haut. — Caudebecquet, hameau dépendant de Caudebec.

CHAPITRE II.

POPULATION DE ROUEN EN 1418.

La grande cité dont nous venons de décrire la ceinture militaire était, après Paris, la plus peuplée du royaume (1). Elle en était naguère l'une des plus riches. Mais les séditions de 1381 et de 1382, et, tout récemment, celle de 1417, la perte de ses priviléges municipaux incomplètement recouvrés, les ravages que la guerre civile exerçait depuis dix ans autour de ses murs, enfin les alarmes toujours croissantes de la guerre étrangère : toutes ces circonstances avaient porté de terribles atteintes à son commerce et à son industrie. Des ordonnances de 1404 et de 1409 nous montrent,

(1) Dans une lettre adressée le 10 août aux bourgeois de Londres, Henry V leur apprend qu'il a mis le siége devant Rouen, qui est, dit-il, la ville la plus peuplée du royaume de France, après Paris. J. Delpit, *Documents français qui se trouvent en Angleterre*, 1 vol. in-4°.

Au siècle suivant, Charles-Quint ayant demandé à François Ier quelle était la ville de France la plus grande et la plus peuplée, le roi répondit : « Rouen. — Pourquoi pas Paris ? — Parce que Paris n'est pas une ville, c'est une province. »

dès cette époque, une grande partie des maisons de Rouen vides ou tombées en ruines (1).

Toutes les ressources publiques et particulières avaient été appliquées à la défense militaire de la ville. Le commerce, jadis si florissant, manquait de débouchés, de communications, de sécurité. Les Anglais, depuis trois ans, tenaient, par Harfleur, l'entrée de la Basse-Seine ; Paris, le grand marché de la Normandie, était fermé par la fureur des factions et par la misère ; la campagne était courue tout alentour par des partisans également redoutables, également pillards, qu'ils portassent l'écharpe des Armagnacs ou la croix de Bourgogne. Plus de relations ni de transactions possibles. Les innombrables métiers de la draperie rouennaise étaient réduits au chômage ; les navires pourrissaient dans le port.

Et cependant, jamais peut-être la population n'avait été plus considérable qu'à l'époque où commence ce récit. C'était un signe de misère de plus. La campagne étant devenue inhabitable, les paysans refluaient dans la ville. Une partie des habitants des places conquises par les Anglais,

(1) Ordonnances de Charles VI, du 25 juillet 1404 et du mois de janvier 1409 : « Et la marchandise est comme du tout déchue, tant pour l'occasion des guerres, des mortalitez, etc..... En toutes les paroisses de la dicte ville, a une grande partie des maisons et édifices cheus et vuidiez, ou sont en péril de cheoir. » (*Ordonn.*, t. IX.)

foule éplorée et manquant de tout, était venue chercher derrière les murailles de Rouen un dernier et trompeur asile : « Car il avoit en la ville trop de peuple de hors de la ville, qui estoit venu à *reclain*, qui y furent enfermés (1). » C'est ainsi seulement que peut s'expliquer le chiffre énorme que les écrivains anglais attribuent à la population de Rouen.

Le Pouillé de l'archevêque Eudes Rigaud (2) fournit, pour la seconde moitié du XIII° siècle, les éléments d'une évaluation approximative. Les trente-trois paroisses de la ville de Rouen renfermaient un total de 7,839 paroissiens. Le mot *parochianus* signifie ici, non pas un individu, mais un chef de maison domicilié. Les 7,839 paroissiens, à raison de cinq personnes par famille, représentaient environ 40,000 individus. A ce chiffre, il faut ajouter les paroissiens des *exemptions*, comme celle de St-Cande-le-Vieux, qui dépendait de l'évêché de Lisieux et ne comptait pas dans le diocèse de Rouen ; les clercs, les religieux des deux sexes, les serviteurs, les pauvres mendiants, les enfants naturels, les Juifs, alors

(1) *Chronique de Pierre Cochon*, publiée par M. Vallet de Viriville. En cas d'invasion, les populations suburbaines refluaient au centre de la défense et *se réclamaient* de la protection de la place.

(2) L'original ms. de ce Pouillé existe à la Bibl. impériale. M. de Bouis en prépare la publication.

fort nombreux à Rouen ; enfin une population flottante considérable d'ouvriers, de marchands et de marins ; en somme, au moins 30,000 individus : ce qui donnerait un total de 70,000 personnes.

Un siècle plus tard, la population avait dû s'accroître prodigieusement, puisque la grande peste noire aurait enlevé à Rouen, en 1348, plus de cent mille personnes, dans l'espace de quatre mois : « *Ab ultima septimana mensis Augusti, usque ad Nativitatem Domini, fuit numerus omnium gentium in villa Rothomagi defunctorum, amplius centum millibus* (1). »

Mais ce vide avait été rapidement comblé, par suite de l'administration réparatrice de Charles V et par l'essor inouï que prirent alors le commerce et l'industrie de Rouen. De nombreux ouvriers forains étaient venus s'établir dans les faubourgs, particulièrement dans celui de St-Hilaire ; et, grâce à l'extension de l'enceinte, grâce surtout aux ordonnances libérales qui les avaient admis au partage des priviléges industriels, ces étrangers avaient peu à peu conquis le droit de cité.

Nous avons dit, tout à l'heure, la cause récente

(1) *Chronicon triplex et unum* ou *Normanniæ nova Chronica*, publié par M. Chéruel dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2e série, t. VIII. Je ne pense pas qu'il faille prendre ces cent mille morts à la lettre. C'est là une de ces évaluations grossies par la peur, si fréquentes au moyen-âge.

qui, malgré la décadence de tous les éléments de prospérité, avait dû, au moment du siége, augmenter plutôt que réduire la population de Rouen. Si nous prenons comme base d'évaluation le chiffre de cinquante ou soixante mille victimes que, suivant les chroniqueurs français, la famine et les maladies dévorèrent pendant le siége; en admettant que le quart de la population ait succombé, proportion énorme, cela donne, dans cette hypothèse, un total qui ne peut être inférieur à 200,000 âmes.

Les chroniqueurs anglais sont plus précis, bien qu'assez mal d'accord entre eux. Le poème anglais porte à 410,000 le nombre des personnes de tout sexe et de tout âge qui étaient dans la ville quand Henry V vint planter ses étendards sous ses murs (1). Ce chiffre, exagéré sans doute à dessein, afin de faire ressortir la grandeur de l'entreprise, est ramené, par une chronique en prose de la bibliothèque Harléienne, à 310,000 (2). Une autre chronique du même fonds donne 300,000 (3).

(1) « Four hundred thewsande and ten »
(*Sege of Roan*, vers 356.)

(2) « CCC M[l] and X M[l] bodyes, yonge and olde (trois-cent-dix-mille corps, jeunes et vieux). » Cette chronique, qui paraît n'être qu'une version en prose du poème, est suivie par Hall et Hollinshed, écrivains postérieurs. Elle a été citée par M. Fr. Madden dans ses notes sur le poème (*Archæologia*, t. XXII).

(3) Bib. Harl. *Claudius*, A. viij. citée par M. Madden, *Ibid.*

Enfin Otterbourne, auteur également contemporain, se contente de 270,000 (1). C'est donc entre ces deux termes, 410,000 et 270,000, que flottent les données positives que nous possédons sur la population de Rouen en 1418. On ne sera pas très-loin de la vérité, en se rangeant au chiffre de 300,000 (2). C'est beaucoup encore, néanmoins; et cet énorme entassement d'êtres humains, pour la plupart impropres à la guerre, dans un espace qui en renferme à peine 100,000 aujourd'hui, loin d'être une force, était un embarras et une infirmité. On sait le mot d'Alaric aux Romains, qui faisaient parade devant lui de leur multitude : « Tant mieux ! Plus l'herbe est serrée, et mieux la faulx y mord (3). »

(1) « In qua [urbe] fuerunt, die qua obsessa fuit, 270 millia personarum. » Otterbourne, édition de Thomas Hearne, Oxford, 1732, petit in-8°, p. 282.

(2) M. Henri Martin (*Histoire de France*, t. VI, p. 46) conclut du chiffre de 15,000 hommes de milice bourgeoise, donnés à Rouen par Monstrelet, à une population de 80,000 et peut être, dit-il, de 100,000 habitants. Cette conclusion n'est pas acceptable : 15,000 hommes de milice répondent, si l'on veut, à 100,000 personnes de familles bourgeoises. Mais la bourgeoisie était un privilége. Dans toutes les villes du moyen-âge, dans tous les actes du temps, on distingue les bourgeois, habitants et manants. A Rouen, comme ailleurs, les bourgeois, c'est-à-dire les citoyens actifs, ne formaient certainement pas la majorité de la population. De notre temps, où il n'y a plus de priviléges, et lorsque, il y a quinze ans, les cadres de la garde nationale s'ouvraient largement à tous les citoyens, est-ce qu'une ville de 200,000 âmes aurait pu présenter plus de 15,000 hommes de cette garde ?

(3) Zozime, *Hist. rom.*, liv. V, p. 739, édit. Buchon.

CHAPITRE III.

PREMIERS PRÉPARATIFS DE DÉFENSE CONTRE LES ANGLAIS (1396-1417). — CONTRIBUTIONS DE GUERRE. — LES MOINES DE ST-OUEN.

Il y avait longtemps que la ville de Rouen vivait dans l'appréhension d'une attaque de la part des Anglais ; préoccupation incessante qui se traduisit par des mesures de précaution et de défense, sur lesquelles les historiens gardent un silence absolu, mais dont on retrouve la trace, d'année en année, dans les archives de la ville, dans les ordonnances et les actes administratifs de Charles V et de Charles VI.

Dès le 23 février 1364, Charles V, alors dauphin et régent de France, avait accordé aux habitants de Rouen le tiers du produit de l'aide levée dans la ville pour la rançon du roi Jean, afin de l'employer à terminer « la clôture de la ville (1). »

(1) Lettre de Nicolle Le Couete, maire de Rouen. A la suite est la charte royale ; *Fonds Gaignières*, villes de France, reg. 6, p. 15. L'aide était de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues. Des douze deniers, quatre devaient être employés aux fortifications.

Devenu roi, il renouvela cette faveur d'année en année, les sommes ainsi affectées étant toujours le tiers, soit de l'aide pour la rançon, soit de l'aide pour la défense du royaume (1). Ce subside, qui ne dépassait pas 500 livres, et qui d'ailleurs n'était pas toujours exactement remis aux gens de la ville par les receveurs royaux (2), était évidemment insuffisant. Aussi, dans les premières années du XV[e] siècle, Rouen était-il encore dans un assez mauvais état de défense, et l'enceinte que nous avons décrite présentait, surtout du côté de l'est, des ruines ou des lacunes considérables (3).

Préoccupée de cet état de choses, l'Administration municipale avait, dès l'année 1396, par délibération du 2 décembre, appliqué 1,200 livres tournois à l'achèvement de la *tour du Pont-d'Aubette* et de la *tour Guillaume-Lion*, et à la reconstruction de la porte *Martinville* (4) (celle-ci

(1) 9 décembre 1364, 12 janvier 1370, 10 décembre 1370, 11 décembre 1373, 11 décembre 1375, 20 novembre 1376, 23 novembre 1379, 30 juillet 1380 ; on voit, par la charte de cette dernière date, que le produit des quatre deniers s'élevait annuellement à la somme de 500 liv. Il paraît que, nonobstant les chartes précédentes, les habitants avaient été plusieurs années sans en pouvoir jouir. Par sa lettre de 1380, le roi ordonne à ses gens des comptes de leur faire payer tout l'arriéré. *Fonds Gaignières*. Ibid, p. 13, 15, 16, 20, 24, 25, 28.

(2) Voir la note précédente.

(3) Richard, *Porte Martinville*, p. 59.

(4) Archiv. municip. Reg. A, f° 25 v° ; pièce citée par M. Richard. *Ibid*.

avait été démolie en 1382, lors de l'entrée conquérante du jeune Charles VI). L'année suivante, nouvelle allocation de 1,450 livres pour les fortifications (1). En 1398, on commença la nouvelle porte Martinville, ouvrage qui, plusieurs fois interrompu et repris, ne fut complètement achevé qu'en 1412 (2). On travaillait en même temps sur d'autres points. La *tour d'Aubette* ou *tour carrée*, commencée en 1394, fut achevée en 1405 (3).

En 1410, on se mit en défense, comme pour repousser une attaque immédiate des Anglais. Le Conseil de la ville, par délibération du 4 août, chargea Jehan de Germiny, lieutenant du capitaine Guillaume de Cramesnil, de visiter les portes, leurs ponts-levis, les herses, l'artillerie. — Ordre d'inspecter les bourgeois par dixaines. Ceux qui ne seront point armés seront tenus par serment de se procurer des armes. — Les brèches des murailles seront réparées. — On fera faire en toute hâte des falots, des mèches, des fûts de lance et

(1) Archives municip. Reg. A., f° 45.

(2) Richard, *Ibid.*, p. 39-68. Voir, dans cette excellente monographie, de curieux détails empruntés aux archives municipales, sur les procédés de construction, le prix des matériaux et le salaire des ouvriers, sur le matériel et l'armement des ouvrages de défense, etc.

(3) Id., *Ibid.*, p. 35, note 3.

de la poudre à canon (1).—On en fut quitte cette fois pour une alerte.

Depuis lors, néanmoins, on vécut sous la crainte permanente d'un débarquement, crainte qu'entretenait avec soin le gouvernement de Charles VI ; c'était un prétexte inépuisable pour frapper de nouveaux impôts. Toutes les demandes de subsides, adressées par le roi au pays depuis l'année 1400, ont invariablement pour préambule la nécessité de « résister par terre et par mer à l'entreprise de notre ennemi et adversaire d'Angleterre. »

En 1411, les arbalétriers de Rouen faisaient des rondes continuelles sur la côte du pays de Caux, pour empêcher le débarquement des pirates anglais (2).

En 1415, le roi, averti, à n'en plus douter, de la prochaine expédition du roi d'Angleterre, mandait à Guillaume de Melun, comte de Tancarville et capitaine de Rouen, de prendre toutes les

(1) Archiv. municip. Reg. A, f° 101 v°.—Richard, p. 67 et 68. — Il semble que Dieppe redoutât alors le même danger. Le 29 juillet 1410, la ville de Rouen lui prête 2,000 traits.

(2) Avril 1411. *Ordonn.*, t. IX, p. 595. Le roi félicite les arbalétriers de Rouen du zèle avec lequel ils sont toujours prêts à repousser les Anglais toutes les fois que l'alarme est donnée au pays de Caux, et leur assigne, sur les deniers de la ville il est vrai, 3 sols par jour lorsqu'ils sont en campagne, avec la nourriture pour eux, leurs valets et leurs chevaux ; de plus, à chaque montre ou revue, 5 sols.

mesures de défense, de faire toutes les constructions nécessaires pour repousser l'ennemi. Au mois d'août de cette année l'orage éclatait sur la Normandie. La grande armée qui se réunit à Rouen sous le commandement du Dauphin, et qui assista immobile au siége et à la prise d'Harfleur pour aller se faire battre à Azincourt, servit au moins à couvrir Rouen. Mais les Rouennais purent apprendre, par l'exemple d'Harfleur, quel secours on pouvait attendre du gouvernement de Charles VI.

Les soins de la défense entraînaient des dépenses considérables, et les finances de la ville étaient obérées. En 1404, elle avait eu à supporter une taxe de 40,000 livres destinée à la défense générale du royaume (1). Le roi, à la vérité, autorisa les habitants à prendre sur cette somme 6,000 liv. qui devaient être appliquées aux fortifications : ils n'en touchèrent, en réalité, que 5,000. Les travaux marchaient donc lentement. En 1407, il y avait 25 perches de murs à construire entre la tour du Colombier et la porte Martinville (2). Cet état de choses subsistait encore en 1411 ; car, d'après une ordonnance de

(1) Archives municip., tir. CLII, 2, charte originale. — Richard, p. 208.

(2) Richard, p. 59.

Charles VI, la ville « estoit en la plupart desclose entre les portes Martinville et de Seint-Hylaire. » En conséquence, le roi autorisa les Rouennais à rétablir les chaînes qui étaient autrefois tendues « aux rues, places et carrefours, » et qui leur avaient été retirées lors de la suppression de la commune, en 1382 (1). En 1417, sur les 20,000 livres auxquelles la ville est taxée pour l'aide de la guerre, 3,000 sont remises par le roi et 1,000 devront être employées aux fortifications (2).

Le gouvernement ne procédait pas seulement par voie de taxes. Aux impôts avoués il en ajoutait d'autres déguisés sous le nom d'emprunts. C'est ainsi que le Dauphin emprunte 6,000 livres aux Rouennais, en 1416; qu'au mois d'août 1417, les bourgeois prêtent 12,000 livres tournois pour payer la garnison de la ville que le roi ne peut solder (3).

Cependant les subventions royales étaient loin de suffire : il fallut que la ville se frappât elle-même de contributions et de réquisitions. Tous durent contribuer en argent ou en nature, « hors

(1) Archives municipales, reg. V, f° 144 ; cité par M. Chéruel.

(2) Charte datée de Compiègne, 9 mars 1416 (nouv. st., 1417); *Fonds Gaignières*. Villes de France, t. VI, p. 17.

(3) *Fonds Gaignières*, Villes de France, chartes du 9 mars et du 13 août 1417, t. VI, p. 17 et 12.

les mendians (1). » Les gens d'église n'étaient pas plus exempts que les autres. Le 12 juillet 1411, le Conseil mit en réquisition les charrettes de l'abbaye de St-Ouen et des maisons religieuses de la Madeleine, de St-Lo, de St-Amand, de St-Gervais, du Mont-aux-Malades, de Grand-Mont et du Pré, pour charrier la pierre destinée aux murailles et autres défenses de la ville (2). Le clergé, invoquant ses immunités, voulut se dérober aux charges de cette nature. Le roi, par ordonnance du 6 février 1412, ordonna que les gens d'église fussent contraints, par la saisie de leur temporel, à contribuer pour leur part aux impôts mis sur la ville à cause des fortifications (3). Pareille injonction fut renouvelée le 3 octobre 1415 (4).

Deux ans après, les moines de St-Ouen, indifférents au péril commun, se refusèrent à rien payer. Il fallut que Pierre de Bourbon, sire de Préaulx, commissaire extraordinaire envoyé par le roi, leur fît injonction formelle de contribuer aux dépenses de la guerre pour la somme de 400 écus, ou 200 écus et 10 muids de blé. Ils

(1) Archives municipales, reg. V, f° 166, 11 mai 1417; cité par M. Chéruel.

(2) Ibid., reg. A, f° 146 v°; cité par M. Richard.

(3) Ibid., reg. V, f° 165; cité par M. Chéruel.

(4) Ibid., f° 164 v°

devaient, en outre, quand leur tour serait venu, mettre douze hommes au curage des fossés de la ville (1).

Le clergé séculier s'exécuta de meilleure grâce. Le 11 mai 1417, le Chapitre, sur la demande du procureur-général, Pierre Polin, accorda 200 écus : les chapelains fournirent leur contingent à part (2). Un mois après, le sire de Préaulx, louant le zèle avec lequel les habitants avaient pourvu à la sûreté et à l'approvisionnement de leur ville, rendait hautement justice aux sacrifices que s'étaient imposés l'archevêque Louis d'Harcourt, les doyens et le Chapitre (3).

Le temps était mal venu, en effet, de se retrancher derrière des priviléges surannés, pour décliner sa part du fardeau commun. Les Anglais, maîtres d'Harfleur depuis 1415, poussaient des courses presque sous les murs de Rouen. Henry V, après sa grande victoire d'Azincourt, avait repassé le détroit, à la vérité ; mais il n'avait pas dit adieu à la Normandie. Au printemps de 1417, d'inquiétantes nouvelles venues d'outre-mer annonçaient une nouvelle expédition plus formidable que la première.

(1) Archives municipales, tir. IV, n° 1, 22 juin 1417.

(2) Ibid., reg. V, f° 166.

(3) 22 juin 1417.

CHAPITRE IV.

LES MESURES DE DÉFENSE SONT INTERROMPUES PAR LA GUERRE CIVILE. — SÉDITION A ROUEN ; ASSASSINAT DU BAILLI ; BLOCUS DE LA VILLE PAR LE DAUPHIN. — TRIOMPHE DE LA FACTION BOURGUIGNONNE (AVRIL 1417-JANVIER 1418).

PENDANT que l'ennemi menaçait de nouveau nos rivages, en France on s'abandonnait aux passions civiles ; on se rejetait avec un aveuglement insensé dans cette fatale querelle des Armagnacs et des Bourguignons, qui épuisait le pays depuis le commencement du siècle et le menait aux abîmes. La personne du pauvre fou Charles VI et la direction officielle des affaires étaient, en ce moment, aux mains de Bernard, comte d'Armagnac. Mais ce chef était devenu un objet de haine et d'effroi, par la tyrannie qu'il faisait peser sur les Parisiens, par les impôts et les réquisitions qu'il frappait sur les villes, par les ravages que ses gens de guerre exerçaient dans les campagnes. C'était son parti qui avait laissé prendre Harfleur, « le souverain port de la Normandie », et qui

s'était laissé battre honteusement à Azincourt ; les efforts qu'il venait de tenter lui-même pour ressaisir Harfleur n'avaient tourné qu'à sa propre confusion.

Le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, avait le beau rôle, c'est-à-dire le plus facile. Il s'était fait le compère et le patron des bourgeois, le défenseur du pauvre peuple, protestant contre tout nouvel impôt et prenant sous sa protection les franchises communales. Les populations, excédées de souffrances, confondaient volontiers leur cause avec la sienne, et un parti nombreux s'était formé en sa faveur dans presque toutes les villes du nord de la France et particulièrement dans le clergé normand (1).

Rouen avait toujours eu des tendances bourguignonnes. Le mécontentement des bourgeois, déjà excité par le doublement des tailles de l'année 1417 et par l'altération fréquente des monnaies qui paralysait le peu de commerce qui subsistât encore (2), s'accrut à la vue des brigandages commis jusque sous leurs murs par un capitaine armagnac, nommé Jean Raoulet. Chef

(1) *Les Docteurs normands au commencement du XV*[e] *siècle*, par M. Léon Puiseux; broch. in-8°. Extrait des *Mémoires des Sociétés savantes*. Paris, 1864.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, 29 mai 1417. — Religieux de St-Denys, liv. XXXVIII, chap. I.

d'une compagnie mercenaire, composée en grande partie de Bretons, il tenait la campagne dans le pays de Caux : au lieu de défendre le pays contre les Anglais, il avait conquis un triste renom « pour les grandes extorsions, voleries et pilleries exécrables qu'il faisoit sur le peuple (1). »

Ces exactions et ces déportements des gens de guerre eurent pour conséquence de détacher de la Cour la plupart des villes normandes : Rouen, Dieppe, Louviers, Évreux ; de les irriter contre les Armagnacs, qui étaient au fond le vrai parti national, et de les jeter dans les bras du duc de Bourgogne qui, en ce moment, trahissait la France et traitait avec le roi d'Angleterre (2). La Normandie, disons-le à son honneur, ne le suivit pas jusque là.

Jean-Sans-Peur adressa, le 24 avril 1417, aux habitants de Rouen, comme à ceux des autres grandes villes de France, une circulaire où il les appelait ses « très-chers et fidèles amis » ; après

(1) *Berry, roy d'armes*, édit. Godefroy, p. 432 et 433.—Ce capitaine Jean Raoulet paraît à M. Vallet de Viriville être l'auteur d'une petite Chronique anonyme que ce savant a publiée à la suite de Jean Chartier, t. III, p. 143-199 ; Paris, Bibliothèque elzévirienne, 1858.

(2) Voir le projet de traité libellé à Calais entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne et publié par Rymer, t. IV, octobre 1416. Par cet acte, Jean-Sans-Peur reconnaissait les droits d'Henry V et de ses hoirs à la couronne de France. Toutefois, pour ne pas compromettre ouvertement le duc, le roi le dispensait, « pour le présent, » de lui faire hommage comme à son légitime souverain.

une violente sortie contre le mauvais gouvernement et les crimes des Armagnacs, il leur jurait, sur sa parole de prince, de leur rendre leurs anciennes libertés, de les affranchir de la gabelle, de tout droit sur les marchandises, de tout emprunt et de la taxe du quart des vins (1). Plus de gabelle, comme plus tard, plus de droits réunis ! appât grossier auquel le peuple s'est toujours laissé prendre.

Le Conseil de la ville envoya prudemment ces lettres à Paris, où le Conseil du roi les déclara subreptices et scellées d'un sceau contrefait. Mais bientôt arrivèrent à Rouen des émissaires du duc qui en affirmèrent l'authenticité. Les corporations de métiers, celle des drapiers surtout, commencèrent à s'émouvoir et à s'attaquer aux collecteurs et aux registres des impôts, puis crièrent ouvertement : « Vive Bourgogne ! »

Le connétable d'Armagnac était, au sujet de cette grande ville, sous l'empire d'une double préoccupation. Il fallait à la fois la mettre en défense contre une prochaine attaque du roi d'Angleterre et la soustraire à l'influence bourguignonne. Il y envoya trois commissaires armés de pouvoirs extraordinaires et accompagnés de troupes,

(1) Voir ce long manifeste dans Monstrelet, qui le date du 24 avril (liv. I, ch. CLXXIV), et dans le Religieux de St-Denys, qui le rapporte au 25 (liv. XXXVIII, ch. III).

principalement de Bretons et d'arbalétriers génois. Ils devaient, aux termes de leur commission, prendre le commandement de la ville et de tout le pays environnant; visiter et réparer les murs, tours et fossés, tant de la ville que de la forteresse Ste-Catherine; fortifier ou raser les faubourgs; garnir la place de munitions de guerre, de gens d'armes et de gens de trait; y emmagasiner les vivres des villages et des villes non tenables et brûler les récoltes sur pied dont l'ennemi pourrait user. Ils devaient affecter à l'armement de la ville les deniers provenant des aides et tailles établies naguère pour cet usage, et contraindre, par toutes voies, ceux qui se refuseraient à les payer. Ils pouvaient appeler sous les armes tous ceux que bon leur semblerait, nobles, officiers, civils, bourgeois et autres, et les obliger à faire le guet, nuit et jour, aux portes et sur les murailles. Ils devaient encore se faire remettre et garder par devers eux les clefs des portes de la ville, mettre hors toutes sortes de gens séditieux, c'est-à-dire les partisans de Bourgogne; enfin, établir un maximum pour la vente des denrées et autres marchandises (1). C'était une véritable mise en état de siége.

Les commissaires arrivèrent à Rouen le 17 juin,

(1) Archives municipales de Rouen, tir. IV, n° 1, publié par M. Chéruel;—*Rouen au XVe siècle*, Pièces justificatives.

et les lettres dont ils étaient porteurs furent aussitôt publiées par le bailli Raoul de Gaucourt. Ils ne rencontrèrent pas de résistance immédiate et purent vaquer à leur mission, au moins jusqu'au 22 de ce mois, comme l'atteste un acte cité plus haut (1). Mais quand ils voulurent, en vertu de leurs instructions, faire entrer dans la ville les troupes qu'ils avaient amenées avec eux, l'irritation des habitants, d'abord contenue, fit explosion (2). Les gens des petits métiers se mirent à courir par les rues et les places, criant qu'il ne fallait pas recevoir ces brigands étrangers : « Nous saurons bien, disaient-ils, nous défendre nous-mêmes contre âme qui vive ! » Aussitôt ils se firent remettre les clefs de la ville par les magistrats municipaux dont ils se défiaient, se chargèrent de la garde des portes et s'engagèrent entre eux, par les serments les plus terribles, à maintenir envers et contre tous les anciennes franchises de la ville (3).

(1) Chap. III, p. 26.

(2) Le dauphin Charles, dans les lettres d'abolition qu'il accorda plus tard, semble justifier les appréhensions des bourgeois de Rouen : « Et sur ce qu'ils avoient esté advertiz que plusieurs estrangiers estant à la soulde du roy ès garnisons du pays de Caux faisoient si exécrable cas, que seure chose n'estoit de soi fier à eulx, ni de les recepvoir, pour laquelle chose ils avoient refusé l'entrée et conversation desdits estrangiers, nonobstant l'ordonnance du roy. » Chéruel, *Ibid.*, Pièces justificatives, Arch. Reg. U, f° 131.

(3) Religieux de St-Denys, liv. XXXVIII, ch. X.

Les commissaires, qui ne se sentaient pas en force, se retirèrent au château, dont les hautes et épaisses murailles devaient les protéger contre les entreprises de la multitude. Quant au bailli, Raoul de Gaucourt, il refusa de les suivre. C'était un brillant chevalier, un esprit délicat, connu par la bravoure dont il avait fait preuve à Azincourt et par des poésies légères qui lui ont mérité une place parmi les trouvères normands (1); peu propre, au demeurant, à discipliner une commune turbulente. Impuissant contre l'émeute, mais homme d'honneur et de courage, il voulut rester à son poste, dans son hôtel de la rue Beauvoisine. Il essaya de réunir autour de lui quelques-uns des plus riches bourgeois qui n'auguraient rien de bon de ces nouveautés. Mais, dans ces jours d'effervescence populaire, la parole est rarement aux prudents et aux modérés. L'administration régulière était suspendue dans la ville : elle avait dû faire place à des assemblées tumultueuses où quelques hommes considérables du parti bourguignon s'efforçaient d'apporter un peu d'ordre et de sens pratique. C'étaient, entre autres, un bourgeois nommé Alain Blanchart,

(1) Pierre de Fenin, Collect. Petitot, t. VII, p. 255;—De La Rue, *Trouvères normands*, t. III, p. 319.—L'abbé De La Rue l'a confondu à tort avec un autre Raoul de Gaucourt, dont les biens furent confisqués par Henry V.

et le chanoine de Livet, qui administrait le diocèse comme vicaire-général, pendant l'absence de l'archevêque Louis d'Harcourt.

Cependant, les commissaires firent connaître à Paris, au Conseil du roi, la situation critique où se trouvaient à Rouen les affaires du roi et leurs propres personnes. En même temps, ils députèrent l'un d'eux, le sire de La Fayette, au Dauphin, qui était à Angers, pour requérir son aide. Le Conseil envoya en toute hâte deux de ses membres, Pierre Fresnel, évêque de Lisieux, et le sire de Bacqueville, pour négocier avec les insurgés; ils ne furent point reçus. Le Dauphin, de son côté, partit d'Angers le 20 juillet, avec une petite armée, ayant en sa compagnie des princes et seigneurs de haut rang : le duc d'Alençon, le duc Charles de Bourbon, l'archevêque Louis d'Harcourt, le comte Jean d'Harcourt, le comte de Ponthieu, Pierre de Rieux, maréchal de France. Le 22, il était à Pont-de-l'Arche. Le 23, il occupait la forteresse Ste-Catherine (1). De là, il envoya à son tour l'archevêque pour tenter les voies de la douceur et de la conciliation. Ce jeune prélat, qui suivait la cour au lieu de résider et qui avait changé plusieurs fois de parti, était peu connu dans son

(1) Pierre Cochon, p. 432.

diocèse et n'y avait qu'une médiocre influence. Parvenu aux portes de la ville, il y trouva ses propres chanoines en armes qui les gardaient, de concert avec les bourgeois, et qui lui en refusèrent l'entrée.

Le voisinage du prince et de son armée ne fit qu'accroître l'exaltation des Rouennais. Le bailli, cerné dans son logis par des rassemblements séditieux, essaya de faire passer une lettre, soit au Conseil du roi, soit au Dauphin. Le message fut intercepté, la fureur populaire ne connut plus de bornes, et triste effet de ces discordes civiles où naufragent, avec la notion du droit, tous les sentiments humains, trois hommes s'offrirent pour frapper Raoul de Gaucourt, l'ami, le représentant des Armagnacs. De ces trois, l'un est formellement désigné par le chroniqueur rouennais, Pierre Cochon (1) : c'est un certain Guillot Leclerc, qui plus tard, en 1423, fut convaincu et décapité pour ce fait. Monstrelet, on ne sait sur quelles preuves, en accuse un second, Alain Blanchart, le héros futur du siége de Rouen (2).

Le 23 (3), à une heure fort avancée de la soirée, les assassins, le visage *embrunché*, c'est-

(1) Pierre Cochon, *loc. cit.*

(2) L. I, c. 176.

(3) Le 25, suivant le Religieux.

à-dire masqués, se présentèrent à l'hôtel du bailli, et demandèrent avec insistance à lui parler, voulant disaient-ils, lui remettre un malfaiteur qu'ils avaient arrêté. A peine eut-il mis le pied hors du seuil que les conjurés se jetèrent sur lui, l'entraînèrent, le percèrent de coups de poignard et laissèrent son cadavre dans la rue. Puis, ce peuple s'enivrant de son crime, on courut à la demeure du lieutenant-général du bailli, Jean Légier ; on se saisit de lui et de son neveu, on les traîna sur le pont de Seine et on les jeta à la rivière. Cette nuit déplorable fut encore souillée « par plusieurs autres excès et oultrages contre droict, raison et justice (1). » Quelques bourgeois, soupçonnés de vouloir rendre la ville au Dauphin, furent également noyés ou massacrés.

A la nouvelle de ces attentats, le jeune prince résolut d'employer la force. Son armée se composait de deux mille hommes d'armes et de ces troupes mercenaires qui avaient servi de prétexte à la révolte. Il somma les habitants de Rouen de lui livrer l'entrée de la ville. Ceux-ci s'y refusèrent « non pour sa personne, mais pour les estrangers qui estoient en sa compaignie (2). »

(1) *Chron. de Norm.*, f° 169.

(2) *Chron. de Norm.* — Cette distinction est confirmée par les lettres du Dauphin citées plus haut : « Toutefoys ils offroient le recepvoir en ladicte ville, au moyen qu'il n'amèneroit avec luy en icelle lesdicts estrangers. »

Devant cet acte si grave, plusieurs bourgeois rompirent avec la majorité, et se rendirent à Ste-Catherine auprès du prince, excusant de leur mieux la commune et rejetant le crime de la sédition sur les gens des petits métiers et principalement sur les drapiers.

Le Dauphin fit aussitôt passer des renforts dans le château par la porte extérieure que Pierre de Bourbon s'était refusé à murer, nonobstant les injonctions des habitants. Il y entra lui-même, mais n'y resta pas. Désespérant, malgré ces deux points d'appui, Ste-Catherine et le château, de forcer avec si peu de monde une grande ville, comme était Rouen, il se contenta d'en bloquer toutes les avenues, afin de la réduire par famine ou par lassitude; il alla, le 24 juillet, prendre ses quartiers à quelque distance, à St-Mor-lès-Rouen (1). D'abord, les Rouennais avaient une telle confiance en eux-mêmes, que, sommés de rechef, ils offrirent la bataille au Dauphin (2). Mais, au bout de quelques jours, les effets du blocus se firent sentir, les résolutions des habitants faiblirent et des deux

(1) P. Cochon. La *Chronique de Normandie* dit que ce fut à Déville; mais les lettres du Dauphin sont datées de St-Mor.

(2) « Et sur ce que les avoit faict de rechef sommer, avoit esté faict de la part de ladicte ville plusieurs offres de guerre au préjudice du roy et dudict seigneur ». *Lettres du Dauphin.*

côtés on inclina vers un arrangement. Les bourgeois envoyèrent complimenter le Dauphin et lui offrirent le vin d'honneur et des présents. Le prince profita de cette ouverture pour entamer une nouvelle négociation qui fut conduite avec habileté et dans un esprit de conciliation par l'archevêque et Jean Mallet, fils du sire de Graville. Une amnistie générale fut accordée ; toutefois, Alain Blanchard et les plus compromis dans la révolte et dans le meurtre du bailli s'exilèrent et se retirèrent à Dieppe, qui tenait alors pour le duc de Bourgogne. Le Dauphin, « attendu la prochaine venue du roy d'Angleterre, » consentit à laisser aux bourgeois les clefs des portes, leurs armes et leur matériel de guerre, le droit de guet et les chaînes qu'on tendait aux rues et aux places (1).

A ces conditions, la ville se soumit (29 juillet). Le Dauphin y entra, mais avec une faible escorte, et les soldats étrangers furent laissés hors des murs. Seulement les bourgeois durent recevoir une garnison de quatre cents hommes d'armes, commandés par le maréchal de Rieux. Le sire de Gamaches, précédemment capitaine de Compiègne, fut investi de l'office de bailli de Rouen ; Jean d'Harcourt, comte d'Aumale,

(1) Lettres du Dauphin citées plus haut.

fut nommé capitaine de la ville et du château. Après un court séjour au château, le Dauphin retourna à Paris, laissant les gens de Rouen dans une obéissance mal assurée (1).

Le duc de Bourgogne, en effet, n'avait pas abandonné ses vues sur la Normandie, où ses garnisons tenaient Dieppe, Vernon, Évreux et Louviers dans la haute province, pendant que les Anglais, débarqués le 1er août 1417, faisaient à leur aise la conquête de la basse. Il avait délivré la reine Isabeau de Bavière de la captivité où le comte d'Armagnac la tenait à Tours; il l'avait installée à Troyes, où il rendait des ordonnances en son nom.

Au commencement de l'année suivante, ses partisans se remuèrent de nouveau à Rouen. Le comte d'Armagnac envoya pour les contenir Robert de Braquemont, amiral de France, avec des

(1) J'ai consulté principalement pour l'histoire de cette sédition le Religieux de St-Denys, dont on n'avait pas assez fait usage; la Chronique de Normandie; *Rouen au XVe siècle*, de M. Chéruel; l'*Histoire de Charles VII*, de M. Vallet de Viriville. Toutefois, j'ai dû rétablir l'ordre chronologique des faits. Les auteurs qui s'en sont occupés semblent présenter le meurtre du bailli comme la cause qui détermina le Dauphin à venir en armes devant Rouen. Il me suffira de faire remarquer que ce fait eut lieu dans la nuit du 23 au 24; que le Dauphin était parti d'Angers le 20 et qu'il était à Pont-de-l'Arche avec son armée le 22. Les premiers pourparlers ont dû précéder le meurtre qui avait sans doute pour but, dans l'intention des chefs du parti de Bourgogne, de rendre toute réconciliation impossible.

troupes. Mais les habitants refusèrent de recevoir l'amiral, qui fut obligé de se retirer dans la forteresse Ste-Catherine, et appelèrent à leur aide Guy Le Bouteiller qui commandait à Dieppe pour le duc de Bourgogne. Ce capitaine accourut avec quinze cents hommes d'armes, ramenant en outre les exilés du parti démocratique, entre autres, Alain Blanchard : il fut reçu, le 12 janvier, par la porte St-Hilaire, et conduisit aussitôt sa petite troupe et la milice de la ville, avec du canon, contre le château. Jean d'Harcourt rendit la place au bout de cinq jours, faute de vivres; Robert de Braquemont, à son exemple, évacua Ste-Catherine. La faction bourguignonne se trouva dès lors complètement maîtresse de Rouen. L'ancienne commune, abolie en 1382, fut rétablie, et l'un des échevins, Jean Segneult, exerça les fonctions de maire, sinon avec le titre, du moins avec les prérogatives attachées à cet office : il se qualifie dans ses actes d'« aïant le gouvernement de la justice et jurisdiction de la mairie, ville et banlieue de Rouen (1). » Guy Le Bouteiller fut fait, au nom de la reine, gouverneur de la ville et du château, avec Laghen, bâtard d'Arly, pour lieutenant; Guillaume d'Houdetot fut nommé bailli, et Alain Blanchard capitaine des arbalétriers.

(1) Arch. municip., tir. 121, n° 1; cité par M. Chéruel, *Rouen*, etc., Pièces justificatives.

Cependant la guerre civile ne pouvait étouffer entièrement le bruit de l'invasion, et le moment approchait où la cité de Rouen, disputée entre les factions contraires, allait avoir à se défendre contre l'étranger. Disons, toutefois, que le retour aux vieilles libertés municipales reconquises sur la cour sembla rendre à cette population, naturellement courageuse, une sève nouvelle : elle y puisa cette confiance, cette énergie sauvage et ce mépris de la mort que les démocraties, au milieu de leurs plus aveugles emportements, ont maintes fois déployés devant les grands dangers publics.



CHAPITRE V.

PLAN DE CAMPAGNE D'HENRY V. — SA MARCHE ET SES PROGRÈS EN NORMANDIE (1415-1418).

Avant d'amener le roi d'Angleterre sous les murs de Rouen, il n'est peut-être pas superflu de jeter un aperçu rapide sur la marche militaire de ce prince et sur les progrès de la conquête anglaise à travers la Normandie. Ce préliminaire me paraît d'autant plus indispensable que les historiens français, anglais et même normands ont embrouillé et faussé comme à plaisir les dates et l'ordre des faits. Les actes officiels et la Chronique anonyme déjà citée plus haut nous permettent heureusement de rectifier cette chronologie confuse, et de suivre le roi d'Angleterre d'étape en étape et pour ainsi dire jour par jour (1).

Débarqué sous les murs d'Harfleur, le 14 août 1415, Henry V s'en était emparé au bout de sept

(1) Cette esquisse fait déjà partie d'un travail de l'auteur sur l'*Emigration normande au XVe siècle*, qui s'imprime en ce moment dans les *Mémoires des Sociétés savantes* lus en Sorbonne. Au risque d'encourir le reproche de se répéter, il demande la permission d'en reproduire ici quelques traits.

semaines, le 22 septembre (1). Trop faible pour marcher sur Rouen et sur Paris avec une armée décimée par les fatigues du siége et par une épidémie, il s'était replié à travers le pays de Caux et la Picardie sur Calais et avait gagné en chemin la grande bataille d'Azincourt. Les deux années suivantes furent employées par lui à endormir la Cour de Charles VI par des négociations sans sincérité, et à faire les préparatifs d'une nouvelle et plus formidable expédition. En attendant, la garnison d'Harfleur, secondée par une flotte anglaise, s'établissait fortement à l'embouchure et sur la rive septentrionale de la Basse-Seine, dévastait le pays de Caux et poussait des reconnaissances jusqu'aux approches de Rouen, tandis que la France en délire se partageait entre les Armagnacs et les Bourguignons et fermait les yeux au danger.

En 1417, Henry V était prêt et se remettait en mer avec cinquante mille hommes. Un conquérant vulgaire, maître d'Harfleur et de l'embouchure de la Seine, aurait poussé droit vers Rouen, au risque de se faire écraser entre les murs de cette grande ville et toutes les forces de

(1) *Rôles normands* de la Collection Bréquigny, publiés par M. L. Puiseux, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIII, n° 64. —Chronique de Hardyng, publiée par sir Harris Nicolas, *Battle of Azincourt*. Pièces justificatives.

la province, encore intactes et réunies derrière lui. Henry V procéda autrement. Débarquer dans le coude formé par la côte de Normandie, là où personne ne l'attendait; couper en deux la province par une marche rapide du nord au sud; paralyser ainsi la noblesse guerrière du Cotentin; forcer à la neutralité l'Anjou hostile et la Bretagne indécise; de là, après avoir envoyé des détachements à l'ouest et à l'est, se rabattre sur la Seine et passer le fleuve au-dessus de Rouen, pour enlever à cette ville ses communications avec Paris; l'isoler, l'étouffer entre son armée, sa flotte et la garnison d'Harfleur, et terminer dans ses murs la prise de possession de la Normandie : tel fut le plan conçu, exécuté par le roi d'Angleterre. Pour un capitaine du XVe siècle, cette tactique n'est point trop barbare.

Ce programme, j'en conviens, n'est indiqué par aucun historien ancien ou moderne. Mais, en l'attribuant à Henry V, je ne crois pas lui avoir fait un prêt gratuit. C'est celui-là même qu'il exécuta de point en point, qu'on peut suivre pas à pas dans les chroniques contemporaines, et surtout dans les textes des nombreuses capitulations qu'il arracha aux villes normandes. Je ne puis croire qu'une marche si bien appropriée aux résultats obtenus n'ait été que l'effet du hasard ou de combinaisons écloses au jour le jour. Je suis

persuadé, au contraire, qu'Henry V, en envahissant la France, avait, chose rare parmi les hommes de guerre de son temps, un système et un plan de campagne arrêtés à l'avance.

Le 1er août 1417, le roi d'Angleterre paraît avec toutes ses forces à l'embouchure de la Touque et débarque son armée sur la plage même où s'est élevée, de nos jours, la jolie cité de Trouville. Trois jours après, le fort château de Bonneville-sur-Touque capitulait, et le 9 il ouvrait ses portes (1); le château voisin d'Auvillars capitulait le 7 et se rendait le 14 (2). Pendant qu'un fort détachement de ses troupes va faire une tentative contre Honfleur, afin de donner le change aux Français sur son véritable but d'attaque et d'attirer de ce côté le peu de forces qu'ils ont en Normandie, Henry V marche rapidement au sud-ouest, exécute une manœuvre circulaire autour de Caen, intercepte successivement toutes les communications de cette ville et l'investit le 18 août. Caen fut emporté, après un assaut meurtrier, le 4 septembre 1417; son château ne se rendit que le 19 du même mois (3). C'est dans cette métropole de la Basse-Normandie que le

(1) *Rôles normands*, publiés dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XV, p. 263, col. 1.

(2) *Ibid.*, p. 265, col. 1 et 2.

(3) *Ibid.*, p. 264.

vainqueur établit le siége de son gouvernement. La reddition de Bayeux suivit de près la prise de Caen (1).

Du mois de septembre 1417 au mois de février 1418, Henry V, poussant droit au sud, va conquérir en personne Argentan, Alençon, Falaise (2), tandis que ses généraux font capituler une foule de petites places de moindre importance. Quant à la pointe hardie que, suivant la Chronique de Normandie, le duc de Glocester aurait faite jusqu'en vue de Rouen le 25 novembre 1417, le fait n'a aucune vraisemblance.

Après quelques semaines données à l'organisation de ses premières conquêtes, Henry V reprit, au printemps de 1418, la suite de ses opérations militaires. Il commença par faire rayonner autour de lui ses troupes divisées en plusieurs corps, sous les ordres de ses frères et de ses lieutenants.

Le duc de Glocester, à la tête du principal corps, fut chargé de soumettre l'extrémité occidentale de la province. Après avoir fait ca-

(1) Bayeux, assiégé le 5 ou 6 septembre, se rendit le 19 (Pièces de Bréquigny, publiées dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIII, n° 231.)

(2) Argentan capitule le 5 octobre et se rend le 9 (*Rôles normands*, etc., p. 225, col. 2). — Alençon capitule le 18 octobre et se rend le 23 (*Ibid.*, p. 230, col. 1). — Falaise capitule le 20 décembre et se rend le 2 janvier 1418; son château capitule le 1er février et ne se rend que le 16 (*Ibid.*, p. 271, 272, 273; Pièces de Bréquigny, n° 254).

pituler Vire, il assiégea et prit successivement St-Lo, Carentan, St-Sauveur-le-Vicomte, Valognes et se présenta devant Cherbourg. Cette ville ne se rendit qu'après six mois de résistance (1).

Pendant ce temps, le comte de Huntingdon, marchant au sud-ouest, prenait Coutances et Avranches (2) ; le comte de Warwick, au midi, recevait la soumission de Domfront, après un siége de trois mois (3) ; à l'est, le duc d'Exeter, avec un corps d'armée nouvellement arrivé d'Angleterre, s'emparait d'Évreux, mais échouait devant Ivry (4). Quant à l'impétueux duc de Clarence, qui d'ordinaire commandait l'avant-garde, le roi l'avait lancé sur la ligne qui conduisait à Rouen, tout en menaçant Paris. Le duc avait d'abord occupé Lisieux et toutes les petites places du Lieuvin. Arrêté pendant plus d'un mois par la forteresse

(1) Vire se rend le 21 février (*Rôles normands*, p. 264) ;—St-Lo, le 12 mars (*Chronique anonyme*, f° 49) ; — Carentan, le 16 mars (Rymer, t. IV, para III) ;—St-Sauveur, le 25 mars (*Ibid.*) ;—Valognes, entre le 25 et le 30 mars (*Chron. anonyme*, f° 49).—Cherbourg, assiégé le 1er avril, capitule le 22 août et ne se rend que le 29 septembre (*Chron. anonyme*, f°s 49-51 ; Bréquigny, n° 221).

(2) Coutances capitule le 16 mars 1418 ; ms. de Toutain de Billy, à la Bibliothèque impériale ; — Avranches, le 14 juillet (Bréquigny, n° 215).

(3) Domfront capitule le 14 juillet et se rend le 22 (Bréquigny, n° 210.)

(4) Ivry ne fut pris qu'en 1419, 10 mai ; c'est par erreur que Bréquigny a placé la capitulation de cette ville parmi les pièces de l'année 1418 (Bréquigny, n° 140).

de l'abbaye du Bec (1), il s'était ensuite emparé de Bernay, où il attendit son frère.

Ainsi, le roi d'Angleterre, en conquérant habile, chez qui la prudence domine l'impatience des convoitises, assurait chacun de ses pas, ne laissant derrière lui rien qui ne fût soumis ou près de l'être, enserrant méthodiquement la province dans un cercle d'occupations militaires qui rendait chaque prise de possession irrévocable, et auquel ce qui était libre encore n'avait que bien peu de chance d'échapper.

Au mois de mai, Henry V, rassemblant dans sa main la plus grande partie de ses détachements, va rejoindre à Bernay son frère Clarence et son avant-garde, et semble se rapprocher de Rouen, par la rive méridionale de la Seine. Avec ce large fleuve entre eux et l'armée anglaise, les Rouennais attendaient celle-ci sans trop d'inquiétude. Lorsqu'ils la virent s'éloigner dans la direction de Paris, parallèlement à la Seine, ils purent croire un instant qu'il en serait comme en 1346, au temps d'Édouard III, et que l'orage passerait à côté d'eux sans les atteindre. Pour leur donner le change, Henry V alla mettre le siége devant Louviers qu'il reçut à merci le

(1) La capitulation de la forteresse du Bec-Hellouin est du 4 mai 1418 (Bréquigny, n° 131).

23 juin (1) ; un mois après, il était maître de Pont-de-l'Arche (2) qui lui donnait le cours de la Seine, au-dessus de Rouen, comme Harfleur lui assurait celui de la Basse-Seine. C'est alors qu'achevant sa savante manœuvre, pareille au cercle que l'oiseau chasseur décrit autour de sa proie, il passe sur la rive septentrionale du fleuve et se retourne brusquement sur Rouen. Cette ville s'est vu enlever successivement ses communications avec la mer, avec le reste de la Normandie, avec Paris et l'Ile-de-France ; elle n'a plus de jour que du côté de la Picardie.

(1) *Chron. anon.*, f° 59.

(2) Pont-de-l'Arche, assiégé le 27 juin, capitule le 5 juillet et se rend le 20 (Bréq., n° 1475 ; *Chron. anon.*, f° 61).



CHAPITRE VI.

LES ROUENNAIS DEMANDENT DES SECOURS AU DUC DE BOURGOGNE. — CONDUITE ÉQUIVOQUE DE CE PRINCE. — EFFECTIF DE LA GARNISON ET DES FORCES MILITAIRES DE LA VILLE.

ROUEN entendait les cris de détresse des villes normandes, qui tombaient les unes après les autres, sans que ni les Armagnacs et le Dauphin, ni le duc de Bourgogne et la reine Isabeau, tout entiers à leurs tristes querelles, eussent mis sur pied une seule armée pour les secourir. L'invasion anglaise, comme une marée montante, s'approchait, fatale et irrésistible, de la grande cité : au milieu de l'année 1418, elle l'enveloppait, elle l'isolait à la fois du reste de la Normandie conquise, de la France aveuglée et sans direction, de Paris dont la population, atteinte à ce moment même d'une sorte de folie furieuse, inondait les prisons du sang des Armagnacs (1).

(1) Massacres des Armagnacs, le 12 juin et le 21 août. Deux évêques normands, ceux de Lisieux et d'Évreux, périrent dans ces boucheries.

La réaction dont la ville de Rouen avait été le théâtre au mois de janvier précédent, s'était faite au nom et au profit du duc de Bourgogne. Aussi, les bourgeois comptaient-ils qu'ils seraient promptement et puissamment secourus par lui. Dès le mois d'avril, ils lui avaient envoyé une députation pour réclamer son aide contre les Anglais. Jean-Sans-Peur était alors à Arras : craignant sans doute de s'engager trop avant contre le roi d'Angleterre avec lequel il était alors en négociation secrète, il envoya au-devant des députés son fils Philippe, comte de Charollais, qui les reçut à Amiens : « Nous avons bravé, lui dirent-ils, le Connétable, le Dauphin et notre seigneur le Roi lui-même, pour nous mettre sous l'obéissance de votre père. C'est en lui que, dans le pressant péril qui nous menace de la part du roi d'Angleterre, nous avons mis toutes nos espérances. Car si son secours vient à nous faillir, nous n'en avons point à attendre des autres. » Philippe les loua de leur fidélité, les engagea à y persister et leur promit « qu'au plaisir de Dieu, ils auroient bonne et briève aide. » En même temps, il leur remit des lettres écrites dans ce sens pour le capitaine et les échevins de Rouen (1). Promesses banales et bientôt oubliées !

(1) Monstrelet, l. I, c. 193.

Le comte de Charollais frappa, en effet, une aide sur les bonnes villes du parti de Bourgogne et leva des troupes : puis hommes et argent furent employés..... contre les Anglais ? — Non ; mais pour secourir Senlis, ville bourguignonne que les Armagnacs assiégeaient. Bientôt le coup de main exécuté sur Paris, l'égorgement des Armagnacs et, par dessus tout, le soin d'affermir son autorité dans la capitale, détournèrent de plus en plus le duc des affaires de la Normandie.

Cependant les Anglais approchaient : les Rouennais renouvelèrent leurs instances auprès de Jean-Sans-Peur, et en même temps s'adressèrent aux Parisiens. Ceux-ci nourrissaient de vives sympathies pour leurs amis et compères les bourgeois de Rouen. Sans attendre l'agrément du duc, ils leur envoyèrent 300 hommes de leur milice et 300 archers (1). C'était tout ce qu'ils avaient pu détacher de leurs forces, au milieu du trouble et des nécessités inséparables de la révolution qui venait d'ensanglanter leurs murs.

Quant au duc, sa position se trouvait notablement modifiée à l'égard des Anglais. Naguère chef d'un parti mécontent et proscrit, il avait pris avec le roi d'Angleterre des engagements qui

(1) Fin de juin. Journal d'un bourgeois de Paris.

n'allaient à rien moins qu'à lui livrer la France ou à la partager avec lui. Triomphant aujourd'hui, maître de la personne et des volontés du roi, chef avoué du gouvernement, il n'avait plus le même intérêt à voir Henry V s'avancer au cœur du royaume. Mais, lent et indécis de sa nature, toujours l'homme des demi-mesures, malgré ses allures soldatesques, Jean-Sans-Peur ne sut (ou ne voulut) pas mieux faire que ses prédécesseurs les Armagnacs pour sauver la Normandie. Il se contenta de faire partir pour Rouen 4,000 hommes d'armes. C'étaient « tous gens d'élite, » dit Monstrelet (1) ; bien petit secours, néanmoins, pour une si grande ville et contre un tel ennemi.

C'est le moment de rechercher quelles étaient les forces que Rouen avait à opposer aux attaques du roi d'Angleterre. Le poète anglais estime à 10,000 le chiffre des hommes d'armes qui formaient la garnison de la ville, tandis que Pierre de Fénin ne le porte qu'à 12 ou 1,500. Mais la chronique en prose, citée par M. Frédéric Madden, et qui n'est qu'une glose du poème, donne le nombre de 5,000. Quant à Pierre de Fénin, il a confondu le renfort envoyé par le duc de Bourgogne avec les 1,500 hommes amenés

(1) L. I, c. 202.

au mois de janvier par Guy Le Bouteiller. En réalité, la garnison proprement dite se composait des 4,000 hommes d'armes du duc et des 1,500 de Guy Le Bouteiller; en somme, 5,500 soldats, chiffre qui diffère à peine de celui de la chronique anglaise. Cette troupe était commandée par de vaillants capitaines « prud'hommes et renommés en armes. » C'étaient : le sire de Bapaume; Jean de Neufchâtel, sire de Montagu; Antoine de Toulongeon et André de Roches, chambellans du duc; Henri de Chauffour, son écuyer; Guérard, bâtard de Brimeu; le bâtard de Thian, qui venait de s'illustrer par la défense de Senlis; enfin un chef de *condottieri*, le Grand-Jacques, natif de Lombardie.

Les Parisiens, on l'a vu, avaient envoyé 600 combattants.

A ces forces venues du dehors, les Rouennais avaient à joindre 15 ou 16,000 hommes de milice urbaine bien armés et solidement organisés. La population de Rouen, au milieu de cette société toute féodale encore, ne comptait que des hommes libres. Dès le commencement du siècle précédent, en 1310, le maire, Martin des Essarts, attestait fièrement que « en la vicomté de Rouen n'y avoit nul servage, ne homme de cors, ne d'autre condicion fors que de franche (1). » Or,

(1) Lettres adressées par Martin des Essarts aux maire et échevins de Soissons (*Trésor des chartes*, reg. L, pièce 11).

les armes étaient alors la meilleure garantie de la liberté, et depuis longtemps les bourgeois de Rouen, armés pour la défense de leurs murs ou de leurs priviléges, ne craignaient la comparaison ni avec les mercenaires des compagnies royales, ni avec la cohue indisciplinée des contingents féodaux.

Outre cette belle troupe, on avait la compagnie des arbalétriers, dits de la Cinquantaine, qui, avec leurs valets, montés comme eux, formaient un corps de cent cavaliers d'élite ; ils avaient pour chef, comme nous l'avons vu, Alain Blanchard, qui paraît avoir exercé un commandement supérieur sur la milice tout entière. Le service du riche matériel de canons et de machines de trait que possédait la ville n'exigeait pas assurément moins de 2,000 canonniers et artilleurs : ils étaient sous les ordres de maître Jean Jourdain. Enfin nous savons par le poète qu'on forma un corps composé des réfugiés des villes voisines, peut-être 2,000 hommes. Récapitulons : 5,500 hommes d'armes et 600 Parisiens venus du dehors ; 15,000 miliciens ; 100 arbalétriers ; 2,000 canonniers et artilleurs appartenant à la ville ; 2,000 réfugiés ; au total, environ 25,200 combattants. Ce n'était pas trop pour garnir l'enceinte de la ville et les ouvrages extérieurs qui en dépendaient.

CHAPITRE VII.

NOUVEAUX PRÉPARATIFS DE DÉFENSE. — DESTRUCTION DES FAUBOURGS. — ARMEMENT ET MATÉRIEL DE GUERRE. — APPROVISIONNEMENT.

Tout se préparait donc pour une résistance énergique. Dès le 30 janvier, un ordre de la reine avait enjoint à Guy Le Bouteiller et à Guillaume d'Houdetot, l'un capitaine, l'autre bailli de la ville, de raser toutes les constructions situées hors de la ville et des faubourgs, telles que églises, abbayes, châteaux et maisons-fortes, afin que l'ennemi ne pût s'y loger et s'en servir contre la ville (1). On avait une leçon terrible dans ce qui était arrivé récemment à Caen. L'antique vénération des habitants pour les abbayes de St-Étienne et de Ste-Trinité avait reculé devant la destruction de ces édifices; et c'est principalement en s'appuyant sur ces deux abbayes que les Anglais s'étaient rendus maîtres de la ville (2).

Le monastère et l'église du Pré, ou de Bonne-

(1) Chéruel, *Rouen au XVe siècle*, Pièces justificatives.

(2) Léon Puiseux, *Siége et prise de Caen par les Anglais, en* 1417. Caen, 1857, in-8°.

Nouvelle, puis les beaux manoirs de Richebourg et d'Émendreville, situés sur la rive méridionale de la Seine, de l'autre côté du pont, furent sacrifiés les premiers (1). L'œuvre de destruction, suspendue un moment, fut reprise activement, dès qu'on apprit à n'en plus douter l'approche de l'armée anglaise : on s'attaqua aux faubourgs eux-mêmes et à tout ce qui dépassait l'enceinte militaire. Ces magnifiques faubourgs, grands comme des villes et plus beaux que la cité elle-même, au dire des chroniqueurs anglais, avec leurs vastes hôtels, leurs délicieuses villas et leurs superbes églises, furent livrés aux flammes et rasés jusqu'au sol (2).

Le poète anglais, s'élevant avec une indignation affectée, qui cache mal le désappointement d'un ennemi, contre cette « conduite criminelle et maudite, » énumère les monastères et les édi-

(1) Archiv. munic., reg. V, f° 145 v°.

(2) « Suburbia quoque, tam mirandis ædificiis prædita et ornata, totidem monasteriis et ecclesiis lucida et decora, omni pulchritudine et ornatu delectabili *civitatibus simillima*, ne fortassis tutas mansiones conferrent Anglis urbem obsessuris, in planum, *civium et custodum decretis*, excidiis dampniferis et ruina lamentabili sunt conversa » (*Chronique anonyme de Henry V*, f° 62 v°). — Titus-Livius (p. 60) s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Suburbia, *urbe longe pulchriora*, templis et ecclesiis refertissima, timentes cives ne receptacula forent Anglis et, ad ipsos oppugnandos, amœnissima, commodissimaque castra, igni cremata, cum ipsis phanis et delubris, ad terram omnia prostrata solo adæquarunt. »

fices sacrés qui tombèrent ainsi sous le marteau sacrilége : le prieuré de St-Gervais, les églises de St-Hilaire, de Ste-Catherine, de St-Mathieu, de St-Michel, de St-Paul, de Notre-Dame, en face du Grand-Pont (1). Les archéologues déplorent encore aujourd'hui cette exécution, qui malheureusement n'a rien empêché. Mais les Rouennais durent alors faire taire leurs scrupules et leurs regrets devant les nécessités inflexibles de la guerre et la dure loi du salut public. Ils firent un vrai désert autour d'eux : « Ils coupèrent les arbres et les haies de leurs jardins et les apportèrent dans leurs murs ; ils brûlèrent les berceaux de verdure et jusqu'aux broussailles et aux bruyères, de sorte que la terre était entièrement nue (2). »

Avec les matériaux des démolitions, on répara les portes, les murailles et les tours. On éleva contre les murs, pour amortir les coups de l'artillerie ennemie, des épaulements en terre assez

(1) La *Chronique de Normandie* dit aussi : « Tout St-Sever et Richebourg, St-Gervais et Martinville furent ars et destruits. » F° 107 v°. — Je me permettrai de faire observer au savant M. Madden, qui cite ce passage de la Chronique, qu'il s'est mépris sur la signification des noms de lieux qu'il y a rencontrés. Il s'agit ici de quartiers tout entiers et non pas seulement d'églises, comme il l'a cru. Ainsi, il n'y a jamais eu d'église de Martinville, mais seulement dans le faubourg de ce nom une église de St-Paul, située entre le vivier de Martinville et le pied de la côte Ste-Catherine.

(2) Poëte anglais, vers 85-89.

larges pour servir de voie à des chariots chargés. Les fossés furent agrandis; la contre-escarpe et le fond-de-cuve furent garnis de fosses masquées et de piéges-à-loup qui avaient la profondeur d'une pique. Au-delà, toute la campagne environnante fut hérissée de chevaux-de-frise et semée à profusion de chausse-trappes « autant qu'un filet l'est de mailles (1). » Ces chausse-trappes consistaient en trois aiguillons divergents, en fer, fixés sur des planchettes que l'on enterrait à fleur de sol ou que l'on cachait dans les hautes herbes (2).

La place avait, au dire des Anglais, un magnifique matériel d'artillerie. « Le nombre des canons mis en batterie sur les murs dépasse toute croyance, » dit l'Anonyme. Le poète donne à la ville « cent gros canons, » chiffre énorme pour le temps; sans compter, ajoute-t-il, les pièces de petit calibre (3). Il y avait dans chaque tour trois canons, pointés dans trois directions : chaque courtine en avait un de forte dimension, sans affût et posé à terre, et, de plus, huit petites pièces destinées à faire un feu vif et fréquent. Enfin, partout les murailles étaient hérissées de fusils de

(1) Poète anglais, vers 119, 107-109, 113-114.

(2) « Instrumenta vero ferrea quæ triplici pugione calcantium pedibus minabantur dispendia, istac sepultis tabulis infixa, illac in tellure fuerant non rara vicinitate plantata. » (*Chronique anonyme*, f° 62)

(3) Poète anglais, vers 392.

remparts (1), c'est-à-dire, sans doute, de ces *canons portatifs* qui lançaient des balles de plomb et dont les Français se servaient depuis la fin du XIV[e] siècle (2).

La vieille balistique elle-même fut appelée, avec les inventions modernes du génie de la guerre, à concourir à la défense de Rouen. Sur chaque porte on plaça un engin auquel le poète donne le nom de *tryppgette*, et que les Français appelaient trébuchet, qui par trois bouches (*tres buccæ*) lançait à la fois trois pierres ou trois traits (3).

(1) C'est ainsi que M. Pottier croit devoir traduire le mot *Lawnsetys.*

(2) Voir une charte de 1385 très-curieuse pour l'histoire des armes à feu, que j'ai rencontrée dans les pièces du fonds Gaignières (Villes de France, reg. IV, p. 6) à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits, et que j'ai publiée dans mon *Etude sur une grande ville de bois*, etc. Caen, 1863. — J'ai donné aussi, à propos du *Siége de Caen*, des détails sur de petits canons employés à cette époque au château de Tancarville et dans plusieurs forteresses du Cotentin, et qui se chargeaient au moyen d'une chambre placée près de la culasse; sur les boulets rouges dont se servirent les assiégés de Cherbourg en 1418; enfin sur des projectiles analogues à nos bombes.

(3) Un manuscrit du *British Museum*, Claudius A. viij, mentionne cette même machine au siége d'Harfleur, en 1415, sous le nom de *tappgete.* Suivant le docteur Meyrick (*On armes in XVth century*, à la suite du livre *Batle of Azincourt*, de sir Nicolas), cet engin, appelé aussi *trepget*, *trebock*, *trabuchs*, était d'invention française et s'appelait originairement *trébuchet* (tres buccæ). C'était, pense-t-il, un canon à trois bouches qui lançait trois pierres à la fois. — Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, intitulé *Libellus dictionarius* et qui est attribué à Jean de Garlande, on lit : « *Trebucheta* (trébuchet) sive machina maxima muralis. » Ce mot se trouve dans une

La porte St-Hilaire possédait plusieurs de ces machines. Une charte du temps nous fait connaître l'armement particulier de la porte Martinville : « Un martinet à roue avec son croc, et un canon *à traits ;* avec cinquante gros traits pour le martinet, et, pour le canon, trois douzaines de traits, *tous empanés de laiton* (1). » Ce trait empenné, dont Volturius, à la fin de ce XV[e] siècle, donnait la description, et qui a une certaine analogie avec le harpon qu'on lance aujourd'hui à l'aide d'un petit canon, était une sorte de transition entre le vieux et le nouveau système d'artillerie.

Comme on ne se sentait point en force pour dominer le cours de la Seine, on fit enlever, dépecer ou couler à fond tous les navires et embarcations qui se trouvaient sur le fleuve au-dessus et au-dessous de Rouen, afin que l'ennemi ne s'en pût servir pour établir des communications par eau ou jeter des ponts sur les deux rives. Rouen avait encore deux galères complètement

longue énumération d'armes offensives et défensives dont on fit usage au siége que Simon de Montfort mit, en 1218, devant Toulouse. Si le trébuchet devint jamais un canon, il est évident qu'il avait été d'abord une baliste.

(1) Richard, *Porte Martinville*, p. 51. Voir, dans le t. IV de la Bibliothèque Spencérienne, le fac-simile d'un dessin de l'ouvrage de Volturius (*De re militari*, 1472), qui représente un canon à traits. Le trait est gros, court et empenné.

armées : c'était tout ce qui restait des belles flottes équipées par Charles V. Un ordre de la reine, du 10 juin, prescrivit d'anéantir ces chétifs débris de la marine normande (1). Les Rouennais ne purent se résoudre à obéir tout d'abord, et ce n'est que quelques mois plus tard, lorsqu'il devint impossible de sauver les galères des mains de l'ennemi, qu'on les livra aux flammes (2).

Pour subvenir à ces préparatifs et à ces travaux, à l'entretien du matériel et des munitions, à la solde des gens de guerre, il fallut encore s'imposer de nouveaux et plus grands sacrifices. Une taxe mensuelle extraordinaire de 16,000 livres tournois fut frappée sur les habitants (3). Tout privilége particulier fut écarté ; le Chapitre de la cathédrale dut payer pour sa part 63 marcs d'argent (4). Les arbalétriers de la Cinquantaine eux-mêmes, qui cependant payaient vaillamment

(1) Chéruel, *Rouen au XVe siècle*, Pièces justificatives.

(2) Chron. de Norm., f° 107 v°.

(3) Vidimus d'une lettre royale du 5 juillet 1418 ; Chéruel, Pièces justificatives, p. 22.

(4) Ce ne fut pas de son plein gré, comme paraît le croire M. Léon Fallue (*Histoire de l'église métropolitaine de Rouen*), que le Chapitre paya ces 63 marcs d'argent. Après la reddition de la ville, il poursuivit la restitution de cette somme et le procès ne se termina qu'en 1425 par une transaction. La ville fut tenue quitte envers le Chapitre, moyennant une somme de 70 livres tournois une fois payée. Arch. municip., reg. U, f° 165 v° — Chéruel, Pièces justificatives, p. 13.

de leurs personnes, alléguèrent en vain la franchise de leur *collége*, « par quoy, disaient-ils, ils debvoient estre quictes et exempts ; » ils n'en furent pas moins taxés par transaction à 126 livres tournois (1).

Un point essentiel, c'était d'assurer l'approvisionnement de cette grande cité pendant le siége inévitable, et assurément très-long, qu'elle allait avoir à soutenir. Une proclamation, faite à son de trompe, enjoignit à tous les habitants, de quelque condition qu'ils fussent, de se pourvoir de vivres pour eux et leur famille et pour dix mois : tous ceux qui ne le pourraient faire devaient quitter la ville (2). Cette ordonnance fut-elle exécutée ? Il est permis d'en douter. Le reste de la province d'où on aurait pu tirer quelque subsistance était, pour les deux tiers, au pouvoir de l'ennemi; l'Ile-de-France et la Picardie, ruinées depuis longues années par les partis contraires, étaient dans un état de désolation indicible, et, à ce moment même, Paris était en proie à une affreuse disette. On était alors en juillet et la moisson nouvelle n'était pas encore mûre (3). D'ailleurs, les éclaireurs de l'armée

(1) Charte de Jean Segneult, faisant les fonctions de maire; Arch. municip., tir. 121, n° 1 ; Chéruel, Ibid.

(2) Monstrelet, c. 202.

(3) Id., c. 203.

anglaise battaient déjà le plat pays tout autour de Rouen, détruisaient les récoltes sur pied et pillaient les granges et les moulins. Il est donc à penser que, parmi les habitants de Rouen, bien peu parvinrent à se procurer l'approvisionnement réglementaire. Restait l'alternative de l'émigration. On va voir que ce dernier parti n'était pas plus praticable. Il y eut, à la vérité, s'il faut en croire Monstrelet, un commencement d'évacuation. Quelques milliers de pauvres gens, des femmes, des prêtres, des enfants, des vieillards furent mis dehors et « se départirent en grande tristesse. » Quelques-uns gagnèrent le Beauvaisis et les environs de Paris, où ils furent rançonnés tour à tour par les Bourguignons et les Armagnacs : le plus grand nombre se heurta en chemin contre les fugitifs des villes conquises, contre les paysans d'alentour, foule indigente, affolée de terreur, qui fuyait devant les coureurs de l'ennemi et se précipitait vers Rouen, croyant s'y mettre en sûreté. De ces deux courants contraires, celui du dehors l'emporta, et les uns et les autres refluèrent pêle-mêle vers la ville. Pouvait-on jeter ces malheureux au fer des Anglais? Il fallut leur ouvrir les portes : la population s'accrut tout d'un coup dans une proportion inquiétante, et de nouvelles bouches vinrent disputer la part déjà bien insuffisante des premières.

« La ville de Rouen, dit Thomas Bazin, presque témoin oculaire, tant par le grand nombre de ses propres habitants que par l'affluence énorme de tous ceux des villes et des campagnes voisines, ou plutôt de toute la Normandie, qui s'y étaient réfugiés comme dans l'asile le plus sûr, se trouvait alors merveilleusement remplie et regorgeait de peuple (1). »

La proclamation des chefs de la ville resta donc lettre-morte : autrement les Anglais n'auraient pas trouvé derrière les murs de Rouen cette prodigieuse accumulation d'hommes dont parlent leurs chroniqueurs : population inutile ou plutôt onéreuse et nuisible à la défense : il fallait à la fois la protéger et la nourrir. De là l'horrible sacrifice auquel on dut plus tard se résigner.

(1) Thomas Bazin, *Hist. Caroli VII*, lib. I, c. XIII. — Rapprocher aussi de ce texte le passage de P. Cochon cité plus haut au chap. II, p. 15. J'insiste sur ce point, parce que Lingard (*Histoire d'Angleterre*) et Henri Martin (*Histoire de France*), s'appuyant sur Monstrelet, paraissent croire à une diminution considérable de la population rouennaise aux approches du siége.



CHAPITRE VIII.

FORCES D'HENRY V. — L'ARMÉE ANGLAISE PASSE LA SEINE A PONT-DE-L'ARCHE.—LE DUC D'EXETER SOMME ROUEN.— HENRY V ARRIVE SOUS LES MURS DE LA VILLE, 29 JUILLET 1418.

Quel était l'effectif des forces avec lesquelles Henry V entreprit le siége de Rouen? Tous les chroniqueurs anglais et français se taisent sur ce point, et nous en sommes réduits à des conjectures et à des calculs hypothétiques. Je sais bien que les modernes (1) lui ont attribué, j'ignore sur quels fondements, une trentaine de mille hommes; mais on admettra difficilement qu'avec une pareille force il ait été possible d'investir complètement et de tenir assiégée pendant six mois une ville aussi forte, d'un aussi vaste développement et défendue par 25,000 hommes aguerris et déterminés. La question vaut donc la peine d'être examinée.

La méthode la plus simple pour arriver à une solution probable, c'est, d'abord, de se demander

(1) MM. Chéruel, Henri Martin, Vallet de Viriville.

quel était le chiffre de l'armée anglaise au début de l'expédition, c'est-à-dire au mois d'août 1417, lorsqu'elle débarqua à l'embouchure de la Touque; ensuite, d'examiner quelles modifications l'effectif primitif avait pu subir depuis cette époque.

En comparant avec soin et en combinant les données diverses, mais assez concordantes, fournies par l'Anonyme, Titus-Livius, Stow et Hollinshed, on obtient les résultats suivants : L'armée propre du roi, composée des vassaux de son domaine et des hommes engagés individuellement et directement à son service, comptait 16,400 hommes de toutes armes: tous les textes sont à peu près d'accord sur ce point. Les retenues des princes, lords et chevaliers, c'est-à-dire les contingents mis par eux au service du roi en vertu d'*endentures* ou contrats particuliers, montent ensemble a 20,306 hommes, dont 2,756 lances ou 11,024 hommes a cheval (1), et 9,282 archers à pied. A ces 36,706 hommes de cavalerie et d'infanterie de ligne, comme nous dirions, il faut ajouter 1,000 ouvriers d'armée, charpentiers et maçons, spécifiés par les textes; enfin plusieurs compagnies de canonniers, balistiers, pontonniers et sapeurs signalées dans maintes circonstances

(1) Une lance équivalait à quatre hommes à cheval : « everie fourth man was a lance. » Hollinshed, p. 559.

de l'expédition, et qui ne peuvent être évaluées à moins de 6,000 hommes, si l'on songe au magnifique train d'artillerie et aux équipages de toute nature que le roi d'Angleterre menait partout avec lui. Nous arrivons ainsi à un total d'environ 43,700 hommes.

Si nous consultons les deux seuls auteurs français qui nous aient donné des chiffres, nous nous trouvons d'abord, chez Juvénal des Ursins, en présence de deux évaluations contradictoires: 30,000 hommes à la page 425, 50,000 à la page 428. Quant au Religieux de St-Denys, après s'être contenté de dire d'une manière générale que le roi d'Angleterre amenait avec lui l'élite de sa chevalerie, il y ajoute 50,000 archers, ce qui porterait l'armée anglaise à 65 ou 66,000 hommes au moins ; chiffre évidemment exagéré.

Lorsqu'il est si difficile aujourd'hui, même avec toutes les sources d'information que nous possédons, de préciser l'effectif réel des armées en campagne, l'hésitation sera bien permise pour des temps si éloignés et si vides de documents. Toutefois, en portant à 45,000 hommes le chiffre de l'armée d'expédition d'Henry V, on ne sera pas, je crois, très-loin de la vérité.

Mais depuis un an, la guerre, les maladies, les garnisons, les désertions même (car il y en eut) avaient dû considérablement réduire l'armée active.

La diminution n'était peut-être pas inférieure à la moitié. D'autre part, les vides avaient été comblés par des recrues et des renforts venus d'Angleterre. Après la prise de Caen, le duc de Clarence avait écrit à la cité de Londres pour l'inviter à envoyer des hommes, afin de fournir des garnisons aux places conquises (1). Au mois de février 1418, le comte de March avait débarqué à la Hougue-St-Vaast avec un corps considérable qu'il amenait d'Angleterre (2). Trois mois après, le duc d'Exeter était arrivé avec 15,000 hommes (3). Plus récemment encore, sir John Talbot, lord de Fournival et lieutenant d'Irlande, venait d'envoyer au roi 6 ou 8,000 Irlandais (4). Enfin, un baron irlandais, le prieur de Kilmaine, allait débarquer, dans les premiers jours d'octobre, à Harfleur, avec un nouveau corps de 1,500 de ses compatriotes (5).

(1) *Littera ducis Clarencie Majori et Aldermanis missa*, 11 septembre 1417; — *Monuments français qui se trouvent en Angleterre*, par M. Jules Delpit, p. 220.

(2) Chronique de Normandie, f°.105.

(3) « Circa festum Trinitatis, ad jussum regis, profectus est in Normaniam dominus Thomas dux Exoniæ, regis avunculus, cum quindecim millibus bellatorum. » *Chronica* Thomæ Walsingham, dans la Collection de Camden, p. 400. — Walsingham répète le même chiffre dans l'*Ypodigma Neustriæ*, ibid., p. 590.—Otterbourne est conforme, p. 280.

(4) 8,000 suivant Collins, t. III, p. 11; 6,000 suivant Grafton, t. I, p. 258; cités l'un et l'autre par Madden (*Archæologia*); 8,000 d'après Monstrelet.

(5) Poète anglais, vers 296 et suiv. — Hollinshed, p. 505.

On peut supposer sans témérité que ces renforts, déduction faite des garnisons, avaient maintenu l'armée disponible au chiffre primitif et même l'avaient portée à un chiffre plus élevé. C'est donc avec une force d'au moins 45 ou 46,000 hommes qu'Henry V, lorsqu'il eut rassemblé sous sa main tous les corps épars de son armée, put entreprendre et poursuivre le siége de Rouen.

Entré dans Pont-de-l'Arche, le 20 juillet, le roi d'Angleterre y resta neuf jours, bien qu'une distance de 20 kilomètres à peine le séparât de Rouen. Mais il fallait laisser le temps de rejoindre aux corps de Salisbury et de Warwick, qui n'avaient pu quitter, l'un Avranches avant le 15 juillet, l'autre Domfront avant le 23. Quant à Glocester et au comte de March, ils étaient toujours, avec 8 ou 10,000 hommes, devant Cherbourg, qui devait les retenir jusqu'à la fin de septembre.

Ce n'était pas d'ailleurs une médiocre opération que de faire passer, à mesure qu'ils arrivaient, tous les corps d'armée, de la rive gauche sur la rive droite de la Seine; 35 à 40,000 hommes (1), avec leurs bagages, leur matériel et leurs munitions. Deux ponts, à la vérité, servaient à ce

(1) Ne pas oublier que le corps de Glocester ne doit pas figurer à ce moment.

passage : l'un était l'antique pont qui avait fait donner au bourg de *Maresdan* le nom de Pont-de-l'Arche ; l'autre était un pont de bateaux, construit pendant le siége de cette place avec une merveilleuse rapidité et au moyen d'un équipage que le roi avait amené d'Angleterre (1). Cet équipage, dont le mécanisme était aussi simple qu'ingénieux, mérite une mention particulière : c'étaient des bateaux rectangulaires en cuir tanné et rendu imperméable, qu'on pouvait plier et déplier à volonté. On les tendait sur des châssis de bois mobiles et légers. Ils étaient fixés ensuite, à quelque distance les uns des autres et en travers du fleuve, au moyen d'amarres fortement attachées aux deux rives; sur ces arches flottantes, mais aussi solides, dit l'Anonyme, que les piliers d'un pont, on jetait un tablier formé de madriers et l'on obtenait un appareil suffisant pour donner passage aux troupes et aux bêtes de somme; on pouvait l'établir en quelques heures. Le passage terminé, on démontait les châssis ; on repliait les cuirs, et le tout, empaqueté et réduit à un petit volume, était transporté sur quelques charrettes à la suite de l'armée (2).

(1) Ce pont volant fut établi, d'après Pierre Cochon, en face de l'abbaye de Bon-Port.

(2) « Supplebant in hoc ponte columnarum vices quadratæ naviculæ, de ligniculis involutis corio fruuito, fabricatæ... Resolutis ligniculorum

En attendant que tous les mouvements de concentration qu'il avait ordonnés fussent exécutés, Henry V envoya en avant le duc d'Exeter, son oncle (1), avec une grosse compagnie de cavaliers et d'archers, pour reconnaître la ville et la sommer de se rendre. Le duc déploya sa bannière devant la place et dépêcha Windsor, son hérault d'armes, pour enjoindre à la garnison et aux habitants de remettre au roi son maître une ville qui appartenait à celui-ci de plein droit : autrement ils seraient attaqués par le fer et le feu, et le roi ne passerait pas outre qu'il n'eût gagné la place. S'ils se rangeaient, au contraire, à l'obéissance du roi d'Angleterre, on promettait aux habitants la conservation de leurs franchises et de nouveaux priviléges (2). D'après Hollinshed, la garnison et les bourgeois repoussèrent noblement ces pro-

compagibus in locum modicum de facili complicantur; sed artificis studio faciliter religatæ, ad viros armiferos satis tute deferendum, ultra flumina sine naufragii discrimine disponuntur. » Chronique anonyme d'Henry V, f°s 60 et 61. — On a expérimenté, en 1855, à St-Cloud, un équipage de pont construit d'après un système analogue. Au lieu d'être en cuir, les bateaux étaient en caoutchouc. Ceux dont on se sert dans les armées modernes sont généralement en cuivre.

(1) Thomas de Beaufort figure dans la première expédition d'Henry V, en 1415, sous le nom de comte de Dorset; il avait été fait depuis duc d'Exeter. Dans l'acte de la capitulation d'Évreux, il est qualifié « duc d'Excestre, comte de Dorsete, admirall d'Engleterre, Guyen et d'Irlande. » (*Rôles normands* de Bréquigny, n° 164.)

(2) *Conf.* Hollinshed, p. 565, et le poète anglais, vers 25-60.

positions : « Nous n'avons rien « à recevoir du roi d'Angleterre, et ne lui donnerons rien, sinon par « force. » S'il en faut croire le poète, ils ne firent aucune réponse, mais signifièrent par gestes aux Anglais qu'ils eussent à se retirer. En même temps, ils firent une décharge de tous leurs canons, et une troupe de cavaliers, s'élançant, la lance au poing, par une des portes de la ville, la porte Martinville probablement, fit une sortie furieuse sur les Anglais. Suivant le premier de ces auteurs, ils furent repoussés, laissant trente des leurs sur le terrain ; au dire du second, la perte fut du côté d'Exeter. Quoi qu'il en soit, celui-ci retourna à Pont-de-l'Arche pour rendre compte au roi de son expédition, de la situation de la ville et des dispositions des habitants (1).

Ce fut le vendredi 29 juillet que Henry V partit de Pont-de-l'Arche et mit toutes ses troupes en mouvement par la rive droite de la Seine. En tête et sur les flancs de l'armée, voltigeaient des nuées de sauvages irlandais. Pauvrement habillés, sans braies et jambes nues, ils avaient pour armes un petit bouclier, de courts javelots et de gros couteaux. Les uns allaient à pied, « un

(1) Cette reconnaissance opérée par Exeter doit être placée entre le 20 et le 29 juillet, c'est-à-dire entre le jour où le roi prit possession de Pont-de-l'Arche et de la rive droite de la Seine, et celui où il partit de cette ville.

de leurs pieds chaussé et l'autre nu. » Les autres montaient de robustes petits chevaux de montagne, ayant, en guise de selle, des espèces de bâts. Troupe peu estimée des Anglais eux-mêmes, mais famélique et pillarde, ils couraient le pays en tous sens comme des bêtes de proie, ramenant chaque soir au camp le produit de la maraude. Tout leur était bon à prendre : les lits, les meubles et jusqu'aux petits enfants qu'ils enlevaient pour les faire racheter à leurs parents. On les rencontrait souvent, montés avec leur butin sur les vaches du pays. Pendant le siége, ils firent souffrir des maux incalculables à toute la contrée (1). C'est devant ces brigands que fuyaient les habitants des campagnes que nous avons vus se presser épouvantés aux portes de Rouen.

L'étape entre Pont-de-l'Arche et Rouen n'est pas longue ; le soir même du 29 juillet, l'armée anglaise paraissait devant cette dernière ville (2). Le roi avait calculé sa marche de façon à n'arriver qu'à minuit. Il voulait faire ses premières dispositions avant d'avoir à essuyer le feu de la

(1) Monstrelet, l. I, c. ccIII.

(2) On s'est souvent trompé sur la date de l'arrivée d'Henry V devant Rouen. Monstrelet place ce fait au mois de juin; la Chronique de Normandie, plus rapprochée de la vérité, le met *avant la Madelaine*, c'est-à-dire avant le 22 juillet. Or, des actes authentiques nous montrent Henry V encore au château de Pont-de-l'Arche le 27 de ce mois. Le roi donne à Guillaume de Vaux, normand rallié, le fief de Four-

place et les sorties des assiégés (1). La nuit fut employée à distribuer les troupes autour de la ville.

Le lendemain, à l'aube du jour, les Rouennais virent les bannières anglaises flotter de toutes parts et les corps de l'armée ennemie se développer silencieusement et en bon ordre autour de leurs murailles. Moment grave et solennel ! Ce cercle de fer qui, enveloppant la cité rouennaise, l'allait retrancher pour ainsi dire du reste de la France, d'un mot, elle eût pu l'ouvrir. Mais,

nonville et les biens possédés à Vaux-sur-Aure par Jean de Bures et Guillaume Aze, normands *rebelles*. « Teste rege apud castrum suum de Pont-de-l'Arche, xxvii° die julii (1418). » *Rôles normands* de Bréquigny, n° 218. — Hollinshed fait commencer le siége le 31 juillet, Titus-Livius le 30 ; notre chroniqueur anonyme, que nous avons toujours trouvé d'accord avec les actes authentiques, donne le 29 juillet : « Mensis igitur julii sic vicesima nona ipsa, municiones nobilissimæ circumcinctæ obsidionis persensere primicias. » Chron. Henry V, f° 63. Ce témoignage est corroboré par celui du poëte anglais qui fait arriver le roi d'Angleterre sous les murs de Rouen le vendredi d'après la St-Pierre, « the friday before Lammas day. » Ce vendredi, pour l'année 1418, tombe précisément le 29 juillet. — La *Chronique normande* de Pierre Cochon donne le même résultat, bien qu'au premier abord elle paraisse présenter une différence d'un jour : Le merquedi 20° jour de juillet, l'an 1418, le roi englois, nommé Henry, prist le Pont-de-l'Arche ; et de là se partit et vint tenir siége devant Rouen, vendredi 28° jour de jullet ensuyvant. » Si le 20 juillet était, cette année, un mercredi, comme l'a dit l'auteur lui-même et comme l'établissent d'ailleurs les tables de l'*Art de vérifier les dates*, le vendredi de la semaine suivante tombait le 29 et non le 28, comme l'a dit, par une singulière distraction, le notaire chroniqueur.

(1) Monstrelet, c. CCIII.

plutôt que de renier son drapeau, elle acceptait volontairement une lutte sans merci, un avenir plein d'angoisses, d'affreuses privations et de souffrances obscures. Admirable dévouement à un roi sans personnalité, à un chef de parti méprisé dont on n'attendait rien (1), à une patrie ingrate et égoïste ; dévouement presque inexplicable à une époque où l'idée de la patrie française était née à peine, ou plutôt allait naître de l'excès même de nos misères ; alors que la Normandie, véritable vache nourricière du royaume, portant à elle seule le tiers des impôts, donnant tout à la France et n'en recevant rien, se voyait délaissée et livrée ville par ville, château par château, aux armes de l'étranger.

Du côté des Anglais aussi, l'impression fut profonde. Les chroniqueurs contemporains témoignent des émotions qui remuèrent les soldats d'Henry V, à la vue de cette puissante cité, avec sa vaste et robuste ceinture de murailles et de tours, avec les pyramides de ses nombreuses églises, le prodigieux entassement de ses maisons, son large fleuve et ce pont fortifié sous lequel le flot de la mer passait et repassait chaque jour (2). « C'était un magnifique appareil de guerre que

(1) « Car ledit duc (de Bourgogne) avoit promis a secourrer la ville, dont il ne avoit nulle volenté. » Chronique du rouennais Pierre Cochon, f° 20.

(2) Chronique anonyme, f° 62.

celui de cette belle ville : elle était très-bien ordonnée pour la lutte, avec tous les moyens de résistance qu'on pouvait imaginer. Ses murailles étaient à l'épreuve, ses fossés profonds... C'était là une fière ville et bien digne d'être assiégée par un roi (1). » L'entreprise avait de quoi faire hésiter les plus braves. Que de combats à soutenir, de fatigues à endurer ; que de jours, que de mois à passer sous la tente ! Mais combien grands aussi seraient l'honneur et les profits de la victoire ! Rouen tombé, la Normandie tout entière était à eux ; après la Normandie, Paris et « les tributs, les tonnes d'or du beau royaume de France (2). »

(1) Poète anglais.

(2) Ballade sur la bataille d'Azincourt, publiée par sir Harris Nicolas.



CHAPITRE IX.

DISTRIBUTION DES POSTES D'ATTAQUE AUTOUR DE ROUEN.— QUARTIER DU ROI; LA CHARTREUSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROSE; CAPITAINES ANGLAIS.

Le roi d'Angleterre employa les trois jours qui suivirent son arrivée à distribuer ses quartiers autour de Rouen. Son armée fut partagée en huit corps, dont chacun fut chargé d'attaquer un point déterminé de l'enceinte ou des ouvrages extérieurs. Pour nous renseigner sur les emplacements respectifs occupés par les différents chefs de corps, nous avons cinq sources d'information : Monstrelet, la Chronique de Normandie, Stow, le chroniqueur anonyme et le poète anglais (1). Cette richesse est malheureusement un embarras, nos auteurs étant le plus souvent en désaccord les uns avec les autres. Les modernes, du reste, ne s'entendent pas mieux. Je vais essayer de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, en m'ap-

(1) Monstrelet, c. 203.—Chronique de Normandie, f° 107.—Stow, p. 357, col. 1. — Chronique anonyme, f° 63. —Poète anglais, vers 153-301.

puyant surtout sur l'auteur du poème, plus explicite et témoin oculaire (1).

1° Le roi établit son logis et son quartier-général à la Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose (2). C'était alors un bel édifice construit assez récemment, en 1386, par l'archevêque Guillaume de L'Estrange, dans un lieu appelé anciennement Nid-de-Chiens (3). Il était situé à 1,500 mètres environ de la porte St-Hilaire, dans un frais vallon rempli d'eaux et d'ombrages, entre les collines de Darnetal et le versant septentrional du mont Ste-Catherine. Les bras entrelacés de la Robec et de l'Aubette l'enfermaient comme dans une île et le mettaient à l'abri d'un coup de main, tandis que, avec la faible portée de l'artillerie d'alors, on n'avait point à craindre le canon de la forteresse voisine. Quelques parties de la Chartreuse subsistent encore au-delà du faubourg St-Hilaire, mais dans un déplorable état d'abandon et de délabrement : le bâtiment sur

(1) Voir le plan placé en tête de l'ouvrage.

(2) Le poète anglais, Monstrelet, la Chronique de Normandie et Pierre Cochon (c. 32) sont d'accord sur ce point. L'Anonyme et Stow, à la vérité, placent le roi devant la porte St-Hilaire : ils ont plutôt manqué de précision qu'ils ne se sont trompés ; car la Chartreuse était bien dans la direction de cette porte, seulement par-delà le faubourg St-Hilaire, dans la campagne.

(3) C'était là qu'était le chenil des anciens ducs de Normandie.

lequel flottait, en 1418, l'étendard royal d'Angleterre n'est plus aujourd'hui qu'un humble séchoir (1).

(1) Qu'on me permette ici une courte digression. J'étais curieux de visiter le lieu qui avait abrité le conquérant anglais et les profondes combinaisons de son génie stratégique et de sa politique; le lieu où, pendant six mois, se débattirent les destinées de la cité rouennaise et se prépara l'asservissement de la France. Restait-il encore quelques vestiges de la Chartreuse? Je n'avais recueilli sur ce point, à Rouen, que de vagues informations. Tout ce que j'avais pu savoir, c'est que, il y a trente ans et plus, il restait encore quelque chose de l'ancien Nid-de-Chiens. C'était donc un voyage de découverte à entreprendre. Je m'engageai à l'aventure, un matin, dans ces quartiers indécis qui ne sont ni ville ni campagne et qui s'étendent entre le faubourg St-Hilaire et le bourg de Darnetal. J'errai longtemps dans un dédale de petites rues désertes ou plutôt de chemins bordés de murs et entrecoupés de laborieux petits ruisseaux qui faisaient mouvoir çà et là quelques usines. Enfin, interrogeant, cherchant des indices, je rencontrai un *chemin des Chartreux;* un peu plus loin, la *rue de la Petite-Chartreuse.* J'étais sur la voie; et, en effet, cette rue m'amena bientôt en face d'un vaste enclos, percé de brèches de toutes parts, mais dont les murs avaient encore une noble apparence. Les moulures d'une porte cintrée, retaillée plus tard pour en faire une porte charretière, la crête de la muraille, terminée en bâtière, indiquaient, à n'en pas douter, une époque voisine du XVe siècle. Dans l'intérieur de l'enclos, étaient disséminées des constructions d'époques diverses, mais toutes également délabrées. Non loin de l'entrée, se dressait encore une petite niche du XVIIe siècle, portée sur un soubassement beaucoup plus ancien; dans la niche, une statue de la Vierge, d'une exécution assez grossière; au pied, un petit jardinet planté de rosiers et de quelques fleurs rustiques, que des mains pieuses paraissaient entretenir avec un soin particulier et qui contrastait avec la désolation d'alentour. Une jeune villageoise était occupée, en ce moment, à renouveler les bouquets qui ornaient l'image révérée. Quelle est cette statue, demandai-je? — C'est *Notre-Dame-des-Roses.* — J'étais fixé: c'était bien là qu'était

2° En avant du roi, sir William Porter, le même qui, en 1415, avait été chargé de reconnaître Harfleur, s'établit devant la porte St-Hilaire. Mais son commandement n'était que pro-

la chartreuse de Guillaume de L'Estrange. J'avisai alors, à 40 ou 50 mètres plus loin, au milieu d'un pré, un bâtiment à demi ruiné et qui sentait son moyen-âge, à ne s'y pouvoir méprendre. L'étage supérieur avait été démoli et converti en séchoir; mais le rez-de-chaussée portait les caractères incontestables du XV° siècle. L'axe de l'édifice est orienté de l'est à l'ouest. Il ne reste plus rien de la face occidentale où devait se trouver la principale entrée; mais, sur la face orientale, on distingue la partie inférieure d'une large fenêtre ogivale, et à côté une petite fenêtre carrée à moulures. La face septentrionale offre une large fenêtre carrée à moulures et quatre petites fenêtres ogivales distribuées en deux étages; sur cette même face, un rang de sept consoles, placées à 2 mètres et demi du sol actuel, devait recevoir des poutres qui formaient, le long du bâtiment, le plafond d'une sorte d'allée couverte ou préau. Enfin, sur la face méridionale, se détache une assez jolie petite fenêtre cintrée dont l'archivolte repose sur deux colonnettes. Je n'ai pu pénétrer dans l'intérieur, dont on a fait une sorte de galetas. Mais, autant que j'en ai pu juger du dehors par les fenêtres ouvertes, il n'y reste rien de remarquable: on aperçoit seulement çà et là les arrachements des voûtes cintrées qui ont dû exister autrefois.

C'est donc là, selon toute probabilité, qu'Henry V logea avec sa suite pendant la durée du siége de Rouen; là que vinrent expirer les derniers efforts de l'héroïque résistance des habitants et que leurs délégués vinrent apporter au roi d'Angleterre les clefs de la ville. Ce bâtiment, qui n'a pas plus de 16 ou 17 mètres en longueur, n'est probablement qu'une partie de l'ancien couvent des Chartreux (il appartient, m'a-t-on dit, à M. Bouffette, imprimeur, à Darnetal). Tel qu'il est, toutefois, il porte l'empreinte de grands souvenirs, et l'archéologue normand s'arrêtera avec respect devant cette vénérable relique, témoin du triomphe passager de l'Angleterre et des dures épreuves que nos pères ont traversées.

visoire: il dut le céder au duc de Glocester, lorsque celui-ci fut arrivé de Cherbourg (1). Le duc se posta sous le canon même des assiégés, « à quarante perches en avant des autres lords. » Ses lieutenants, le lord de Bergevenny et le comte de Suffolk, qui l'accompagnaient dans sa récente expédition, campèrent auprès de lui (2).

3° A la gauche du roi, Edmond de Beaufort, comte de Mortain, campa au nord de la chaussée de Martinville et assiégea de ce côté la forteresse Ste-Catherine (3). Quant à la porte Martinville, protégée par cette forteresse avec laquelle elle conservait ses communications, elle ne put être, dès le principe, l'objet d'une attaque directe, et le comte de Mortain dut se contenter de la tenir en échec du côté du nord.

4° Mais, après la chute de Ste-Catherine, Richard Beauchamp, comte de Warwick, qui avait d'abord été détaché pour assiéger et faire capituler

(1) Le poète anglais est le seul qui parle de ce changement. Monstrelet fait aussi loger Glocester à St-Hilaire. La Chronique de Normandie, l'Anonyme et Stow ne lui assignent pas de poste.

(2) Humphrey Plantagenet, duc de Glocester, était le plus jeune des frères d'Henry V. — Richard Beauchamp, lord Bergevenny, fut fait plus tard comte de Worcester. Il ne faut pas le confondre avec Richard Beauchamp, comte de Warwick. — William de La Pole devint successivement comte, marquis, puis duc de Suffolk.

(3) Le poète est le seul qui fasse mention de ce poste. — Edmond de Beaufort fut depuis marquis de Dorset, puis duc de Sommerset et gouverneur de Normandie.

Caudebec, fut chargé d'attaquer directement la porte Martinville (1).

5° Plus à l'est, Thomas Montagu, comte de Salisbury, fut chargé du siége particulier de la forteresse Ste-Catherine, du côté de la campagne (2). Ses quartiers s'étendaient en contournant la partie orientale et la base méridionale de la montagne jusqu'à la Seine. Un de ses lieutenants, Philippe Leche, prit position entre la place et le fleuve ; un autre, sir John Gray, parvint à s'établir sous l'escarpement même de la montagne, au pied du petit fort St-Michel (3).

(1) Le poète, l'Anonyme et Monstrelet sont d'accord sur ce point ; Stow indique vaguement la position de Warwick en disant qu'il se logea sous la colline où s'élevait le monastère de Ste-Catherine ; mais il se trompe évidemment en plaçant le comte-maréchal devant la porte Martinville, qu'il appelle *Markevile.* — La Chronique de Normandie se trompe également en plaçant Warwick devant la porte St-Hilaire. — Warwick était l'un des plus braves capitaines de l'armée anglaise. Il était entré le premier dans les remparts de Caen.

(2) Le poète et l'Anonyme sont d'accord. La Chronique de Normandie place Salisbury devant la porte Martinville ; Stow et Monstrelet le relèguent de l'autre côté de la Seine, parmi les lieutenants de Huntingdon. La capitulation de Ste-Catherine, qui porte la signature du comte de Salisbury, tranche la question.—Ce comte est le même qui, plus tard, commanda en chef et fut tué au siége d'Orléans.

(3) La position de Philippe Leche est déterminée par la chronique en prose que cite M. Frédéric Madden dans les notes de l'*Archæologia,* t. XXI. Je le trouve cité deux fois dans les *Rôles normands* de Bréquigny, nos 467 et 479. Le roi lui donna les châteaux de Pontranquart et de Bel. — Sir John Gray fut gouverneur d'Harfleur en 1420, et fut tué à Beaugé en 1421.

Salisbury surveillait en même temps la *route d'en bas*, vers Paris.

6° A la droite du roi, au nord de la ville, Thomas de Beaufort, comte de Dorset et duc d'Exeter, campa devant la porte Beauvoisine (1). Autour de lui étaient les lords Roos, Willoughby et Fitz-Hugh (2).

7° Devant la porte du Château ou de Bouvreuil était John de Moubray, comte-maréchal (3). Il avait avec lui sir William Harrington et bientôt après sir Gilbert Talbot, lorsque celui-ci fut arrivé de Domfront avec Warwick (4).

(1) Le poète, l'Anonyme, Monstrelet et Stow sont d'accord. Seulement Monstrelet fait du duc d'Exeter et du comte de Dorset deux personnages différents, tandis que c'est le même individu. Stow fait à tort de la porte Beauvoisine la porte du Château : « Before the gate of the Castle, called *Beauvice.* » — Quant à la Chronique de Normandie, elle est tout-à-fait dans l'erreur en logeant le duc d'Exeter « à l'endroit du Chasteau. » On verra plus tard que ce duc, qui fut chargé d'entrer le premier dans Rouen, y entra par la porte Beauvoisine.

(2) John, lord Roos de Hamlake, fut chargé plus tard d'assiéger le château de La Roche-Guyon, défendu par la dame de La Rivière, et fut nommé quelque temps après capitaine du Château-Gaillard (Bréquigny, n°ˢ 352, 560, 700). Il fut tué à Beaugé. — Robert, lord Willoughby de Eresby, fut lieutenant de Rouen en 1419. — Henry, lord Fitz-Hugh, chambellan de la maison du roi, fut chargé de plusieurs missions importantes (Bréq., n° 1357).

(3) Le poète, l'Anonyme et Monstrelet sont d'accord; Stow le place devant la porte Martinville; la Chronique de Normandie le passe sous silence et place le duc d'Exeter devant la porte du Château.

(4) John de Moubray, second fils du duc de Norfolk, était appelé habituellement le comte-maréchal, sans autre désignation, bien qu'il

8° Thomas Plantagenet, duc de Clarence, le frère puîné d'Henry V, s'établit devant la porte de Caux et se logea dans les ruines de l'abbaye de St-Gervais (1). Il interceptait les communications avec les places qui tenaient encore pour les Français dans le pays de Caux, Montivilliers, Fécamp, Dieppe, etc. Près de lui étaient le comte de Cornwall, du côté du château, et le comte d'Ormond qui fermait la ligne d'investissement du côté de la Basse-Seine (2).

9° Au sud et de l'autre côté du fleuve, John Holland, comte de Huntingdon, s'établit au milieu des débris du faubourg St-Sever, en face de la

possédât le titre de comte de Nottingham. Un acte de Bréquigny le qualifie de *consanguineus regis* (n° 718). — Sir William Harrington était son frère : on trouve son nom parmi les commissaires chargés de traiter de la reddition de Falaise et de celle de Caudebec (Bréq., n°s 254, 1176). — Sir Gilbert Talbot, seigneur d'Irchenfield, avait été nommé par Henry V gouverneur général des marches de Normandie. Il ne faut pas le confondre avec son fils, le célèbre John Talbot, comte de Shrewsbury, le héros des guerres de France.

(1) Le poète, l'Anonyme, Stow, Monstrelet sont d'accord. La Chronique de Normandie dédouble ce poste et en fait deux : l'un à St-Gervais, commandé par Clarence ; l'autre à la porte Cauchoise, commandé par « le sire de Corneille (Cornwall). »

(2) Le duc de Clarence commanda constamment l'avant-garde dans la seconde expédition d'Henry V. Établi par son frère gouverneur général de Normandie, il fut vaincu et tué à Beaugé en 1421. — Sir John Cornwall, plus tard baron de Fanhope, figure comme commissaire dans les capitulations de Falaise et d'Harcourt (Bréq., n°s 254 et 73). — Je ne trouve rien sur le comte d'Ormond, sinon qu'il s'appelait Jacques Butler et était surnommé *le Blanc*.

Barbacane et du Grand-Pont (1). Il avait, en outre, à assurer les communications de l'armée avec la Normandie d'Outre-Seine qu'on pouvait considérer comme soumise, mais où quelques places, telles que Honfleur et Quillebœuf, résistaient encore. Le corps d'armée de Huntingdon jeté seul ainsi sur la rive gauche du fleuve devait être considérable, à en juger par le nombre des lieutenants de ce chef. Il avait, en effet, sous ses ordres John Newyl, Gilbert Umfréville, sir Richard Arundell et lord Edmond Ferrers (2).

(1) Tous sont d'accord sur le chef de ce poste.

(2) John Holland fut créé plus tard, par Henry V, duc d'Exeter, après la mort de Thomas de Beaufort. C'était lui qui en 1417 commandait l'avant-garde de la flotte anglaise ; lui aussi qui avait fait capituler Neuilly-l'Évêque, Coutances et Avranches (Bréq., *passim*). — John Newyl était fils aîné du comte de Westmoreland. C'est par une confusion de nom, fréquente d'ailleurs chez lui, que Monstrelet en a fait le fils du comte de *Noscambellon* (Northumberland). — Gilbert de Umfraville ou Umfreville, comte d'Angus et de Kyme, fut fait capitaine de Caen le 15 mai 1418 (Bréq., n° 142). C'est l'officier que Monstrelet désigne sous le nom de comte de *Quin*. Sir Fréderic Madden paraît ne pas être très-certain qu'il portât ce titre : « called Earl of Kyme by some historians, » dit-il. Un acte des rôles de Bréquigny ne laisse pas de doute à cet égard : « Henry, etc. Comme nagaires nous aions donné à nostre bien amé et féal chevalier Gilbert de Umfraville, seigneur de Quin, tous les manoirs, terres et seigneuries, etc., qui furent à Jehan d'Estenceville, etc. Donné à Mantes, le 28 mai 1419 » (n° 593). — Richard d'Arundell avait accompagné Henry V dans sa première expédition en 1415, et non en 1414 comme le dit sir Fréd. Madden. Il ne faut le confondre ni avec Jean d'Arundell de Lichet Mautravers, qui fut chargé de plusieurs missions dans la seconde expédition d'Henry V, ni avec Thomas comte

10° Enfin, le baron de Carew, dont le nom et le commandement ne sont indiqués que par le poète, fut placé à la tête d'un corps de troupes volantes composé principalement de Gallois et d'Irlandais. Il n'avait pas de poste déterminé, mais fut chargé de battre l'estrade sur les deux rives de la Seine, d'assurer les passages et d'éclairer les positions de l'armée du côté de la campagne. Il avait sous ses ordres un vaillant écuyer nommé Janico d'Artas ou d'Artois (1).

Tels étaient les généraux et les corps d'armée qu'Henry V distribua autour de Rouen. Les noms les plus illustres de l'aristocratie anglaise figurent dans cette énumération. L'élite des forces de la Grande-Bretagne était conjurée contre une seule ville.

d'Arundell, qui mourut en France pendant cette même expédition. C'est à ce comte Thomas, et non pas à Richard, comme le croit sir Madden, que se rapporte le testament du 8 juillet 1417 retrouvé en Angleterre. Il est fait mention de ce testament dans les Rôles normands de Bréquigny, n° 959. — Le quatrième des lieutenants de Huntingdon s'appelait Edmond, lord Ferrers de Chartley.

(1) Le nom et le rôle du baron de Carew ne sont signalés que par le poète. Il avait fait partie de la première expédition et avait combattu à Azincourt. Je vois figurer, en 1418, Thomas Carew comme l'un des commissaires chargés de traiter de la capitulation d'Évreux (*Rôles norm.* de Bréq., n° 164.) — Le *Janyco* d'Artas du poète anglais est signalé par Hollinshed (p. 565) comme un vaillant écuyer nommé Jenico Dartois, qui commandait un corps de Gallois sous les ordres de Thomas de Carew.

CHAPITRE X.

DISTRIBUTION DES POSTES DE DÉFENSE DANS LA VILLE ; CAPITAINES FRANÇAIS. — PATRIOTES ROUENNAIS.

La répartition qui vient d'être faite des corps anglais sous les murs de Rouen appelle naturellement un travail semblable pour les postes de défense dans l'intérieur de la place. Ici, nous n'avons à notre service qu'une autorité, c'est le poète anglais (1) : encore n'est-il pas complet et les noms des capitaines français sont-ils chez lui si bizarrement orthographiés qu'il est malaisé de les reconnaître sous leur déguisement britannique (2). Heureusement, Monstrelet, qui est muet quant à l'ordre de la défense, mais auquel nous devons une énumération des capitaines bourguignons, nous met à même, ainsi que plusieurs actes contemporains, de redresser les incorrections et les obscurités, bien naturelles d'ailleurs, de l'auteur du poème.

(1) Vers 333-355. — « Je vais maintenant, dit-il, vous parler des capitaines qui défendaient cette ville. »

(2) Voir le poème, aux Pièces justificatives.

En face des grands personnages que nous citions tout à l'heure, nous ne trouverons derrière les murailles de la ville que des noms modestes et obscurs, dont quelques-uns sont même complètement ignorés des historiens. Leur illustration, pour la plupart, commence et finit à ce siége de Rouen.

1° Le commandement militaire de la ville et la direction de la défense appartenait à ce capitaine bourguignon, naguère gouverneur de Dieppe, que la réaction démocratique du mois de janvier précédent avait porté au poste de gouverneur de Rouen. C'était Guy Le Bouteiller, gentilhomme normand. On ne peut nier qu'il ne se soit montré d'abord à la hauteur de sa mission, et il serait peut-être injuste de lui refuser une part dans l'énergie et la longueur de la résistance. Mais, soit que le cœur lui ait failli, soit que les offres de l'ennemi ne l'eussent point trouvé insensible, il parut, sur la fin du siége, justifier les défiances dont il était l'objet de la part des habitants. Outre le commandement général, il s'était réservé la garde particulière du château. — 2° Jean Noblet commandait, comme lieutenant de Guy Le Bouteiller, la forteresse Ste-Catherine (1). — 3° La

(1) Il ne nous est connu que par la capitulation de cette forteresse.

garde de la porte Cauchoise fut donnée au sire de Laghen, bâtard d'Arly : de tous les capitaines qui étaient dans la ville, c'était celui « en qui la communauté avoit la plus grande fiance (1). » Avec lui, et probablement en sous-ordre, était un sire de Termagon, qui ne nous est connu que par le poète anglais (2). — 4° Jacques de Val-Travers était à la porte de Bouvreuil ou du Château (3). — 5° André de Roches et son lieutenant, Antoine de Thoulongeon, étaient à la porte Beauvoisine (4). — 6° Le commandant de la porte St-Hilaire était un capitaine nommé par le poète « Mowne-Syr Pemewes. » M. Chéruel a cru reconnaître sous ce nom le sire de Préaulx, Pierre de Bourbon. Mais il y a peu d'apparence que ce

(1) Laghen « avoit la charge et garde de la porte de Caux. » Monstrelet, c. 203.

(2) Le poète anglais ne fait nulle mention de *Laghen;* mais il place à la porte Cauchoise « *Mowne-sir de Termagowne* » dont il n'est parlé dans aucun des auteurs français. La Chronique en prose citée par sir Madden l'appelle « *Moun-senyour Tervagoun.* » Une autre chronique anglaise (*Claudius,* A. viij.) écrit « *Monsir Tremegane.* »

(3) Le poète l'appelle *Jehan de Matreways:* la Chronique en prose, *John Matryvers.* Dans le texte latin de la capitulation de Rouen donné par Rymer, il est appelé *Jacobus de Valhawers;* dans le texte français conservé aux Archives municip., reg. U, et dans un sauf-conduit du 1er janvier 1419 (Bréq., n° 1212), *Jacques de Val-Travers.*

(4) Poète anglais. Il appelle le premier « *Mowne-sir de Roche;* » c'est l'Andrieu de Roches de Monstrelet. Le *Mowne-sir Antony* du poëte est très-probablement *messire Anthoine de Thoulongeon* de Monstrelet, qui figure aussi dans la capitulation.

seigneur, l'un des commissaires armagnacs qui avaient été chassés par l'émeute du mois de juillet 1417, soit venu prendre part à la défense de la ville avec les officiers du duc de Bourgogne. J'inclinais d'abord à croire qu'il s'agissait plutôt ici de Guérard, bâtard de Brimeu, l'un des capitaines bourguignons envoyés par le duc, lorsque, dans un sauf-conduit délivré par Henry V à la garnison, le 21 janvier 1419, je rencontrai parmi les noms des chefs celui du sire de *Pesmes* (1). C'est bien là, ce me semble, le Pemewes placé par le poète à la porte St-Hilaire. — 7° Le bâtard de Thian, vaillant chevalier qui, naguère capitaine de Senlis, avait vigoureusement défendu cette ville contre les Armagnacs, commandait à la porte Martinville (2). — 8° Enfin, Henry de Chauffour avait la garde du Grand-Pont et de la Barbacane (3). Chacun de ces capitaines aurait eu sous ses ordres, s'il fallait en croire le poète, « dix mille hommes et plus. » C'est là une exagération ridicule qu'il est inutile de réfuter (4).

C'étaient là les principaux chefs de la garnison.

(1) Bréq., n° 1218. V. aussi aux Pièces justif. le texte latin de la capitulation, *ad finem*.

(2) Le poète anglais l'appelle « *Bastard of Tyne.* »

(3) Le poète anglais le nomme « *Hery Camfewe;* » la Chronique en prose « *Harry Chamfewe.* » Il figure parmi les commissaires choisis par la ville pour traiter.

(4) Voir plus haut, chap. v, l'état des forces de Rouen.

Mais un certain nombre de gentilshommes de marque nous sont encore signalés par Monstrelet et par les actes du temps. Tels étaient le sire de Bapeaumes; Jean de Neufchâtel, sieur de Montagu ; Jean de Rye et Geoffroy Martel, chevaliers ; le sire de Bèze, le sire de Tillières, Guillaume de Grandson, André d'Ambrenay, un écuyer nommé Jean de Bayeux (1) « et plusieurs autres de bonne estoffe. »

La milice urbaine était divisée par connétablies ou compagnies, réparties sans doute aux différents postes et concourant avec les hommes de guerre de profession, et sous les mêmes chefs, à la défense des portes et des murailles. Toutefois, le capitaine des arbalétriers, Alain Blanchard, paraît avoir exercé sur cette milice un commandement général : « Alain Blanchart, dit Monstrelet, qui fut capitaine du commun d'icelle ville (2). » Nous aimons à penser qu'au nombre des capitaines de la garde bourgeoise, toujours choisis parmi les notables, figuraient le riche marchand Richard Mites et l'orfévre Robert Alorge qui, quelques années après, payèrent, l'un de l'exil et de la confiscation, l'autre de la tête,

(1) Les noms des sept derniers sont fournis par des saufs-conduits du 1er, du 3 et du 21 janvier 1419 (Bréq. nos 258, 1212 et 1213), ou par la capitulation dont ils ont été les signataires.

(2) Monstrelet, l. I, c. CLXXVI.

l'ascendant qu'ils exerçaient sur leurs concitoyens et leurs tentatives pour secouer le joug étranger. L'artillerie, qui devait prendre une part glorieuse à la défense de la ville, était placée sous les ordres particuliers de Jean Jourdain, un homme spécial et de grande expérience qui, depuis longtemps, était consulté par le Conseil de la ville sur le fait des fortifications (1).

A ces noms il est juste d'ajouter celui du bailli Guillaume d'Houdetot, celui de l'échevin Jean Segneult qui, dans ces temps difficiles, exerça, avec une intelligence que quelques actes révèlent, les fonctions de la mairie (2); mais surtout celui du chanoine Robert de Livet qui, en l'absence de l'archevêque Louis d'Harcourt, remplissait les fonctions de vicaire-général et d'administrateur du diocèse. Depuis bientôt huit ans qu'il avait été solennellement installé sur le siége pontifical, dans le chœur de la cathédrale, comme représentant la personne de l'archevêque, Robert jouissait à Rouen d'une haute considération dans le clergé

(1) « Un bourgeois nommé Jean Jourdain, qui avoit le commandement des canonniers » (Monstrelet, l. I, c. CCIX). — Le nom de Jean Jourdain se retrouve dans une délibération du Conseil de la ville, du 10 juillet 1398, qui eut lieu au sujet de l'emplacement de la nouvelle porte Martinville.—Reg. A, f° 69, v°.—Richard, *Porte Martinville*, Pièces justificatives.

(2) Charte de Jehan Segneult, du 10 septembre 1418; Arch. munic., tir. 121, n° 1, citée par M. Chéruel, Pièces justificatives.

et dans le peuple (1). Fort instruit, licencié en Droit canon et en Droit civil, c'était surtout un caractère fortement trempé. Il était l'ami de ces docteurs normands qui avaient rédigé la grande et belle ordonnance de réformation de 1413, qui avaient servi de la parole et de la plume la cause de la démocratie, mais s'étaient arrêtés devant les excès des Cabochiens et des sicaires du duc de Bourgogne. Au milieu des longues souffrances du siége, on vit constamment le chanoine de Livet consoler et fortifier les âmes, et Monstrelet lui rend ce témoignage : qu'il « se gouverna et conduisit moult prudentement, » c'est-à-dire, dans le langage du temps, avec *prud'hommie*, avec honneur et courage (2).

Ces patriotes rouennais, sur lesquels les chroniqueurs ont gardé un silence presque absolu, ont dû rendre de signalés services et avoir une grande part dans la résistance, si l'on en juge par l'honneur que leur fit plus tard le roi d'Angleterre de les excepter de la capitulation et de les frapper de sentences de proscription.

(1) « Nos Decanus et capitulum dictæ ecclesiæ recepimus R. P. D. Ludovicum de Harcourt in persona viri venerabilis magistri Roberti de Liveto, procuratoris sui, ad administrationem jurium archiepiscopalium. » Robert jura sur les saints Évangiles d'observer les statuts de l'Église de Rouen, « et fuit stallatus per D. Decanum in choro dictæ ecclesiæ. » *Concilia Rothomagens. provinciæ*, in-f°, p. 91.

(2) Monstrelet, l. I, c. ccix.

Mentionnons enfin un vaillant condottière lombard, le Grand-Jacques (1), qui commandait les gens du dehors, les émigrés des villes et des campagnes voisines, qu'on avait organisés militairement. A la tête de ces étrangers on voit figurer des habitants de Caen (2), glorieux débris de cette population qui après avoir, l'année précédente, défendu pied à pied contre les mêmes ennemis ses remparts et ses rues, après avoir concouru à la défense de Falaise, avait préféré l'exil à la soumission et portait partout l'exemple de la résistance contre les Anglais.

Tels étaient donc, des deux côtés, les moyens d'attaque et de défense. La lutte va maintenant s'engager.

(1) Poète anglais.—Monstrelet : « Le Grand-Jacques, natif de Lombardie, » c. CCII.

(2) C'est ainsi, du moins, que je crois pouvoir traduire le *Cannys* du poème anglais :

And graunte Jakys a werryour wyse
He was captayne and also a pryse
As of the Cannys that were wythoute
And of alle City rownde aboute.

(Vers 352-355.)

« Le Grand-Jacques, guerrier sage et de grand mérite, était capitaine « des *Caennais*, qui étaient hors de chez eux, et des hommes de toutes « les villes d'alentour. »

CHAPITRE XI.

INVESTISSEMENT DE LA VILLE. — TRAVAUX DE SIÉGE. — HENRY V SE REND MAITRE DE LA NAVIGATION DE LA SEINE. — IL CONSTRUIT UN PONT SUR LE FLEUVE. — CAPITULATION DE Ste-CATHERINE. — ACCOMMODEMENT DE CAUDEBEC. — ROUEN BLOQUÉ PAR TERRE ET PAR EAU. — APPROVISIONNEMENT DE L'ARMÉE ANGLAISE. — AOUT-SEPTEMBRE 1418.

Le roi d'Angleterre n'avait pas opéré sans résistance l'investissement de la ville. Dès le premier jour, les assiégés firent une sortie générale. « Ce n'était pas par une porte, ni par deux, ni par trois qu'ils sortaient, dit le poète, mais par toutes à la fois, et chaque corps était de dix mille hommes... (1) Ils étaient aussi hardis à pied qu'à cheval, royalement armés et merveilleusement agiles : c'étaient les hommes les plus intrépides que j'aie jamais connus. » Après une lutte acharnée, ils furent refoulés dans la ville (2) ; mais leurs canons tirant tous à la

(1) Ce chiffre exagéré est reproduit ici pour la seconde fois par le poète. La Chronique en prose, qui n'est que la glose du poème, réduit ce nombre à 2 ou 3,000 par chaque porte (*Archæologia*, p. 393). — J'incline à croire que le texte primitif du poème aura été altéré par quelque copiste maladroit.

(2) Stow, p. 357, col. 1.

fois et lançant une quantité prodigieuse de projectiles, firent éprouver de grandes pertes aux Anglais et les tinrent à distance (1). Le lendemain et les jours suivants, des combats furieux s'engagèrent encore autour de la ville : « Et devant que lesdits assiégeans pussent estre fortifiés en leurs logis, furent par plusieurs fois envahis desdits assiégés et y eut de grosses escarmouches tant d'un côté comme d'autre (2). »

Henry V, pour mettre ses postes à l'abri de ces attaques soudaines, fit creuser entre les tentes de son camp et les murailles, à une portée d'arbalète de celles-ci (3), de larges fossés qui bientôt enveloppèrent la ville d'une contre-vallation continue. La terre, rejetée en dedans du fossé, formait un mur de terrassement que l'on hérissait d'épines. En avant de ce *vallum*, et pour arrêter la cavalerie ennemie, on planta plusieurs rangées de pieux aigus. Des chemins couverts, creusés profondément d'un poste à l'autre, établirent des communications sûres entre les diffé-

(1) Le poète insiste, à plusieurs reprises, sur les effets de l'artillerie des Rouennais : « Leurs cent canons tiraient tous dans l'espace d'une heure, dit-il. » Ce résultat, qui ferait sourire aujourd'hui nos hommes de guerre, était jugé exceptionnel à une époque où l'on voyait des pièces, les canons de Mahomet II, par exemple, ne tirer que deux fois par jour.

(2) Monstrelet, c. CCIII.

(3) Pierre Cochon, chap. XXXIII.

rents corps du siége (1). Des places d'armes établies de distance en distance, des baraquements construits avec des poutres et de jeunes arbres entrelacés et recouverts de mottes de gazon, formaient autour de la place assiégée comme autant de villes nouvelles (2). Nous connaissons par le poète l'ingénieur qui conduisait ces ouvrages. C'était Sir Robert Bapthorp, contrôleur du roi (3).

Les assiégés se trouvaient ainsi resserrés de plus en plus. Tout le pays environnant était au pouvoir des Anglais, tous les accès fortement gardés. Aucune assistance ne pouvait venir du côté de la terre.

Pour compléter le blocus, il fallait être maître de la Seine, en interdire la navigation aux Français et assurer par eau les communications de l'armée avec Harfleur : c'était de là principalement que les Anglais tiraient leurs renforts et leurs provisions.

(1) Poète anglais, vers 371-420. Monstrelet : « Et avec ce, firent en plusieurs lieux moult de fossés parfonds en terre, pour aller de logis en autre, sans pouvoir estre atteints de traicts, canons et autres habillements de guerre. »

(2) Anonyme, f° 45.

(3) J'ai retrouvé son nom dans les *Rôles normands* de Bréquigny. Le roi, pour récompenser ses services, lui donna, après la prise de la ville, une maison, à l'enseigne de l'*Ours (ubi Ursus habetur in signum)*, située à Rouen, rue de la Vicomté, dans la paroisse St-Vincent, et qui avait été confisquée sur un bourgeois de Rouen non soumis, sur Jean Delesmes, *rebelle*. Acte du 24 mai 1419, n° 590.

Les Rouennais, avec les deux galères qu'ils possédaient encore et une flottille de petits navires, croisaient au-dessus et au-dessous de la ville, et communiquaient avec Caudebec, Quillebœuf et le bas de la rivière (1). Henry V avait licencié, à la fin de l'année précédente, la plupart des vaisseaux qui l'avaient amené en France (2). Le reste était employé à bloquer Cherbourg et à faire le service des transports entre l'Angleterre et la Normandie. Heureusement, le roi de Portugal, son parent et son allié, entraîné dans cette politique séculaire qui a si souvent rattaché Lisbonne à Londres, avait mis à sa disposition une flotte de guerre. Il s'en servit pour fermer l'embouchure de la Seine et intercepter tout secours que les assiégés auraient pu recevoir de ce côté (3). Les navires portugais s'avancèrent même jusqu'à Quillebœuf où, grâce au stratagème d'un officier anglais, ils vainquirent et capturèrent

(1) Anonyme, f° 63.

(2) Voir les nombreux congés accordés par le roi à des capitaines de navire, à la fin de 1417. *Rôles normands*, dans le tome XV de la Soc. des Antiq. de Norm.

(3) Stow, p. 357, col. 1. — « Post pauca, Rex Portyngalæ, ut veræ affinitatis nexibus et alligationis fœdere Anglorum regi vicinus, classem notabilem navium præparatarum ad prælia in subsidia destinavit, quæ, eadem obsidione durante, hostiles introitus, si qui fortassis in obsidentium detrimenta per maria confluxissent, a Sequanæ fluminis faucibus præcludebant. » Anon., f° 64.

plusieurs vaisseaux français qui gardaient le fleuve (1).

Mais, sur la haute Seine, le roi d'Angleterre n'avait que quelques embarcations qu'il s'était procurées à grand'peine et à la hâte (2), les Rouennais ayant détruit ou amené dans leur port toutes celles qui étaient aux environs. Plus d'une fois même, ceux-ci, avec leurs galères et leurs petits navires, donnèrent la chasse aux barques anglaises. Afin de fermer le fleuve de ce côté, afin surtout d'établir une communication facile entre le gros de l'armée et le poste de St-Sever et de s'assurer, en cas d'insuccès, un moyen de retraite sur la Basse-Normandie, le roi entreprit de jeter un pont d'une rive à l'autre, au-dessus de la ville.

Ce ne fut point, comme à Pont-de-l'Arche, un pont de bateaux improvisé avec l'équipage qu'il menait avec lui, mais un pont fixe, formé de poutres entrelacées et reposant sur des arches et des piliers de bois enfoncés dans le lit de la Seine (3) : œuvre digne de César et vraiment ad-

(1) « Captivatos alios quoque qui armatis naviculis Sequanæ transcurrentes flumina, in Anglos moliebantur incommoda, sors bellica, cujusdam anglicani militis industria, devicit et redditos captivos duxit. » Id., f° 67.

(2) « Navigio quale ipsa tempora providere suffecerant. » Id., f° 63 v°.

(3) « Et firent un pont de piex (pieux) fichiez en Saine, de clayes

mirable, tant à cause de la grande largeur du fleuve en cet endroit, que par la rapidité de l'exécution et par la solidité avec laquelle les piles résistaient au courant et à l'action journalière du flux et du reflux (1). Cet ouvrage qui reliait les deux bords entre Lescure et Sotteville, à 5 kilomètres environ au-dessus de Rouen, reçut des Anglais le nom de Pont-St-Georges (2).

Les Rouennais firent, dès le commencement, les plus grands efforts pour disperser les ouvriers et ruiner les travaux. Afin de protéger les uns et les autres, le roi fit tendre en avant du pont, du côté de la ville, des chaînes de fer d'un poids énorme et soutenues de distance en distance par des poteaux (3). Ces ouvrages, toutefois, n'étaient

et de ce que mestier il falloit à passer. » *Chron.* de Pierre Cochon, ch. XXXII.

(1) « Pontem ligneum firmæ validæque structuræ, bestiarum et hominum gestativum, festinatione mirabili fecit construi, qui, ultra tam latum Sequanæ fluvium, fluxus et refluxus totiens iterantem, columpnarum miranda firmitate stabilitus, securis colligationibus firmatus. » Anon. f° 64. — « Le roi fit placer une chaîne attachée à des pieux et qui traversait la rivière, afin d'empêcher les navires de passer. Au-dessus de cette chaîne, il fit établir un pont pour permettre aux gens de pied et de cheval de passer rapidement d'une rive à l'autre. » Poète anglais. — « Item pour enforcer le siége et que aucuns ne peussent monter ne devaller sur la rivière au confort de la ville, fit le roi d'Engleterre au-dessus de Saine faire un pont de bois. » Monstrelet.

(2) C'est Pierre Cochon qui nous apprend le point précis où il était établi.

(3) « Quem, ne hostilibus aggressibus subjaceret, cathenæ ferreæ,

assurés contre les vives et continuelles attaques des assiégés qu'autant qu'on pourrait faire venir de la basse Seine des navires pour les protéger. Pour cela il fallait d'abord être maître de Caudebec, dont les habitants tout dévoués à leur « mère-ville chevetaine » et soutenus d'ailleurs par une escadre rouennaise, interceptaient tout ce qui remontait la Seine à destination du camp anglais et pouvaient encore ravitailler par eau la place assiégée.

Il restait donc à la ville deux points d'appui : Caudebec sur le bas du fleuve ; et la forteresse de Ste-Catherine qui couvrait Rouen du côté de la route de Paris.

Cette dernière forteresse, qui avait conservé ses communications avec la place par la chaussée de Martinville, brisait la ligne d'investissement et gênait considérablement le siége. Elle était défendue par Jean Noblet, lieutenant de Guy Le Bouteiller, et par deux écuyers nommés Jean du Buisson et Pierre de Graville (1). Le roi la fit assaillir pendant une nuit ob-

magnæ longitudinis et molis immensæ, ultra ejusdem fluminis alveum, de littore in littus traductæ, defendunt. » Anon., *Ibid.* — « Et devant cestuy pont fit mettre au costé de la ville une chaîne de fer, à travers la rivière, portée sur des quesnes (poteaux de chêne). » Monstrelet.

(1) *Rôles normands* de Bréquigny, n° 223.

scure (1) ; les Anglais, protégés par les ténèbres et s'avançant dans un profond silence, parvinrent à franchir le fossé. Déjà même ils avaient appliqué les échelles aux murailles, lorsque la garnison réveillée en sursaut fondit sur les assaillants et les culbuta. Cependant ceux-ci parvinrent à se loger et à se retrancher sous l'escarpement même de la colline, entre la forteresse et la ville. Bientôt après, sir John Gray s'empara de la redoute St-Michel, sur le promontoire qui termine la colline à l'ouest, et de là tint le fort principal en échec (2). Ste-Catherine fut alors l'objet d'un siége régulier que les Anglais poursuivirent parallèlement avec celui de Rouen. Attaquée du côté de la campagne par le comte de Salisbury, par le comte de Mortain du côté de la ville, la citadelle se vit complètement isolée de celle-ci. Elle résista toutefois vigoureusement pendant tout un mois. Mais, pressés par la famine, les défenseurs durent capituler le 30 août. Ils s'engagèrent à rendre la forteresse le jeudi suivant, 2 septembre, si d'ici là ils n'étaient secourus par ceux de Rouen, et le siége levé par force. Les chevaux, armes, vivres et « tous biens quelconques » devaient rester aux mains des Anglais.

(1) « Noctis cujusdam peplo circumcinctos teterrimo. » Anon., f° 66.

(2) Anon., loc. cit. — *Chron. de Norm.*, f° 107 v°.

Les gens de la garnison n'avaient que la vie sauve, avec un sauf-conduit de six jours pour se retirer partout où ils voudraient, hormis dans la ville de Rouen. Ils donnaient parole de ne point porter les armes contre le roi d'Angleterre jusqu'à la St-Michel suivante. Enfin six gentilshommes étaient remis comme ôtages entre les mains d'Henry V. Les contractants furent, du côté des Anglais, Édouard, comte de Mortain ; Thomas, comte de Salisbury, et sir Henry Fitz-Hugh ; du côté des Français, Jean Noblet, Jean du Buisson et Pierre de Graville, écuyers. Les ôtages furent : Guillot du Buisson, Jean de Molyns, Louis de Franqueville, Jean de Frémont, Guillaume Leroy et Colin Le Sort (1).

Les religieux de l'abbaye n'avaient sans doute pas attendu la capitulation pour se retirer dans la ville, puisque nous trouvons plus tard l'abbé de Ste-Catherine, Guillaume Le Mesle, parmi les commissaires chargés de traiter de la reddition de Rouen (2). Battue par les feux des assiégeants, l'abbaye n'était plus habitable et fut en grande partie ruinée (3). La retraite des religieux dut

(1) *Rôles normands* de Bréquigny, n° 228 ; capitulation de l'abbaye de Ste-Catherine.

(2) Sauf-conduit délivré le 2 janvier 1419, *Rôles norm.* de Bréquigny, n° 1212.

(3) Concession faite par le roi à l'abbaye de la moitié des matériaux provenant de la démolition des *bolwerkes* de ladite abbaye, et de tous les fers et ferrements provenant d'iceux, pour réparer les campaniles et autres parties qui menacent ruine. *Ibid.*, n° 1467.

être très-précipitée, car ils n'eurent pas le temps d'emporter tous leurs joyaux, leurs livres, leurs reliques et leurs ornements, dont une partie tomba entre les mains du roi d'Angleterre (1).

A quelques jours de là, Caudebec faisait aussi son accommodement. Warwick, accompagné de Gilbert Talbot et de William Harrington, s'était présenté devant cette place, avec un petit corps d'armée, tandis que les vaisseaux portugais la bloquaient du côté de la Seine. Elle était défendue par un brave chevalier, nommé Robert Leconte, et par une garnison composée d'hommes d'armes, d'arbalétriers, d'archers et de bourgeois armés (2). Attaquée dans les premiers jours d'août, elle résista énergiquement pendant plus d'un mois. Warwick ne se sentait pas assez fort pour pousser le siége bien vigoureusement. Henry V, de son côté, qui n'avait pas trop de toutes ses troupes contre la grande cité de Rouen, avait hâte d'en finir à tout prix avec Caudebec. Ce

(1) Mandement à Robert Willoughby, lieutenant de Rouen, pour qu'il ait à délivrer aux abbé et couvent de S[te]-Trinité du Mont-S[te]-Catherine les joyaux, reliques, livres, vêtements, ornements et autres biens quelconques appartenant à ladite abbaye, lesquels étaient dans le château de Rouen et dans le *vestiaire de l'abbaye* sous la garde dudit lieutenant (24 avril 1419. *Rôles normands* de Bréquigny, n° 1460). Peut-être les objets qui étaient au château y avaient-ils été mis en sûreté par les religieux eux-mêmes, dès le commencement du siége.

(2) Voir la capitulation (*Rôles norm.* de Bréquigny, n° 226).

qui lui importait, c'était moins d'entrer dans la ville que d'avoir le libre passage de la Seine ; une suspension d'armes pouvait le lui donner. Il envoya donc son poursuivant d'armes, *Rouge-Croix*, pour porter au comte de Warwick l'ordre de négocier sur cette base et pour rédiger les articles du traité.

Une transaction fut signée, le 9 septembre, entre les généraux anglais et les chefs de la ville et de la garnison. Caudebec, liant sa fortune à celle de Rouen, sa métropole (1), subordonnait sa reddition à la sienne.

Si Rouen se rendait par capitulation, les termes en seraient communs aux deux villes. Si, au contraire, Rouen était emporté de vive force, la garnison et les habitants de Caudebec n'auraient que la vie sauve, avec la liberté de rester dans la ville ou d'en sortir ; mais tous leurs biens meubles et immeubles demeureraient à la volonté du roi d'Angleterre. S'il en faut croire Stowe, quatorze places des environs de Rouen firent leur accommodement aux mêmes conditions que Caudebec (2). Cette solidarité entre nos villes normandes, fait dont on trouverait peu d'exemples dans les temps mo-

(1) « Matrem et dominam. » Anonyme, f° 72. — « Sa mère-ville chevetaine. » Capitulation.

(2) *A general chronicle of England*, p. 357, col. 2.

dernes, rappelle les liens étroits qui, dans l'antiquité, unissaient les colonies à leur métropole. En attendant, et « pour éviter l'effusion du sang d'humaine créature, » toute hostilité fut suspendue entre le roi d'Angleterre et les gens de Caudebec.

Le traité renfermait encore diverses dispositions relatives à l'exécution de la trève. Les habitants pourraient, en tout temps, envoyer par terre ou par eau, d'un côté jusqu'à la forêt du Trait, de l'autre jusqu'à Travenchon, et tout autour de la ville, dans un rayon de deux lieues, cent hommes pour pêcher, faire du bois, labourer et paître les troupeaux sans être molestés. — Les Anglais ne pourraient approcher de la ville, ni élever des fortifications dans le rayon déterminé ci-dessus. – Les habitants, de leur côté, ne devaient ni augmenter leur garnison et leurs moyens de défense, ni rien détourner de leur matériel de guerre. — Surtout, et c'était là l'article essentiel pour le roi d'Angleterre, ils ne devaient apporter aucun empêchement aux navires anglais qui monteraient ou descendraient la rivière (1).

(1) L'auteur du poème résume très-bien les termes de cette capitulation : « Les habitants déclarèrent qu'ils suivraient l'exemple de la ville de Rouen. Ils firent un traité scellé, avec cette condition, que les navires anglais, avec leurs cargaisons, passeraient librement par la rivière de Seine. » — La chronique anonyme dit à peu près la

Les résultats de cet arrangement ne se firent point attendre. L'escadre rouennaise qui était postée à Caudebec, privée de son point d'appui, retourna à Rouen (1). Les vaisseaux anglais et portugais remontèrent librement la Seine et vinrent s'amarrer au petit port de Croisset et devant Déville (2). Ils étaient si nombreux que la rivière en était littéralement couverte ; de telle sorte que, de ce côté, rien ne pouvait plus arriver dans la ville (3).

Le roi avait maintenant à sa portée des navires

même chose. — Les contractants, du côté des Anglais, étaient : Rouge-Croix, poursuivant d'armes, agissant au nom du roi ; Richard Beauchamp, comte de Warwick, sieur de l'Isle et capitaine de Calais; Gilbert Talbot et William Harrington ; — du côté des Français : Robert Leconte, chevalier, capitaine de Caudebec; Thomas du Gal, Georges de Livet, Henry de Lourchamp, Guillaume d'Aussonville, Guillaume de Rochefort, écuyers ; Guillaume Thouroude, Gieffin Le Breton, Jeannot Le Maignien, Guillaume Girault, Guillaume Poisson, Thomas Mallet, Hébert Morel, Jean de Valterre, Martin de Viteby, bourgeois. L'élément municipal, on le voit, avait une large part dans la négociation. Bréquigny, *Rôles normands*, n° 226.

(1) « Par quoy (la composition de Caudebec) le navire de Rouen qui debvoit garder le passage s'en estoit retourné. » *Chronique de Normandie*, f° 108.

(2) « Et aussi à Croisset et à Déeville les vessiax de mer estoient ancrez en Saine. » *Chronique* de Pierre Cochon, chap. XXXII.

(3) « Un grand navire vint amont la rivière jusques à Rouen et comprint iceluy navire la rivière tellement que des parties d'aval n'y povoit rien venir. » *Chronique de Normandie*, f° 108. *Navire*, ce me semble, dans ce passage comme dans celui qui est cité plus haut, note 1, signifie non un navire unique, mais une flotte, une *navie*.

de guerre pour défendre le pont St-Georges ; à une condition, cependant : c'était de les faire arriver sur la haute Seine. Il ne fallait pas songer à les faire passer à travers la ville, sous le feu des assiégés. Ceux-ci, d'ailleurs, tenaient toujours le pont le pierre qui constituait un obstacle invincible. Henry V conçut alors un hardi stratagême, dont on serait tenté de révoquer en doute la réalité, si le fait ne s'était reproduit une seconde fois dans ce siècle sur un théâtre plus fameux et dans des proportions plus gigantesques. Ainsi que le sultan Mahomet II l'accomplit trente-cinq ans plus tard, au siége de Constantinople, le roi d'Angleterre fit traîner par terre plusieurs de ses navires entre Moulineaux et Orival, sur un espace d'environ 6 kilomètres. L'intervalle compris entre ces deux villages forme l'isthme d'une espèce de presqu'île, que dessine un des replis de la Seine. Rouen occupe le sommet de la courbe ; de sorte que, par cette opération, les navires anglais avaient tourné le pont de Rouen et se trouvaient transportés de la basse sur la haute Seine. « On vit alors les vaisseaux, par un nouveau mode de navigation, traverser à pleines voiles des plaines qui ne connaissaient pas l'humide élément (1). »

(1) « Rex quasdam naves paulo post adductas parari jubebat, quas quia, obstantibus pontis urbis custodiis, in memorati pontis lignei

Les Rouennais firent encore des sorties contre le pont St-Georges. Mais les forces étaient maintenant trop inégales ; les vaisseaux anglais, maîtres du haut de la Seine et plus nombreux, les battirent et leur donnèrent la chasse jusque sous les murs de la ville (1). Pour achever de leur fermer le fleuve par en bas, comme par en haut, l'ennemi tendit au-dessous de la ville trois grosses chaînes de fer : l'une élevée à deux pieds et demi au-dessus de l'eau, la seconde rasant le niveau de la rivière, la troisième enfoncée à un pied et demi de profondeur (2). C'est alors, sans doute, et alors seulement, que les assiégés voyant leurs navires inutiles et en danger de tomber aux mains de l'ennemi, les détruisirent et livrèrent aux flammes l'arsenal du Clos-aux-Galées (3).

Toutes les issues de la Seine se trouvaient

succursus ope remigii fluvialis pervenire nequibant, regali industria per arva humoris nescia, velis extensis, fecit in loca superiora fluminis, novo velificandi more, pertrahi et adduci. » Anonyme, f° 64.

(1) Galeæ et aliæ naviculæ, viris bellicosis onustæ, à civitatis custodiis, frequenti celerique remigio evolantes, totis conatibus laborabant ; sed tam feroci frustrati proposito (la destruction du pont de bois), quotiens talia sunt molita, Anglorum sequaci venatu ad urbana suffragia confugere sunt coactæ. » Id., f° 64.

(2) Monstrelet.

(3) « Les Clos-aux-Galées furent ars et destruicts, mesmes les galées qui flottoient sur Seine furent arses. » *Chron. de Norm.*, f° 107 v°.

fermées et Rouen était investi et bloqué à la fois par terre et par eau.

Une autre conséquence de la neutralité imposée à la ville de Caudebec, ce fut de permettre aux approvisionnements d'arriver en abondance par la Seine au camp des Anglais. Un grand convoi chargé de vivres remonta jusqu'à Rouen (1). Les principales villes d'Angleterre avaient rivalisé d'empressement et de générosité pour ravitailler l'armée de France. Ainsi, le roi avait écrit, le 10 août précédent, au maire et aux bourgeois de la cité de Londres, les priant de lui expédier sur Harfleur, et de là vers son camp devant Rouen, le plus qu'ils pourraient de petits navires garnis de victuailles, mais surtout de boisson (2). Le 8 septembre suivant, la commune de Londres envoyait au roi une flottille qui, outre des vivres,

(1) « Ne obsidentes victûs molestaret parcitas, classis notabilis copia (copiosa ?) victualium fertilitate repleta ab Anglia est transmissa. » Anonyme, f° 64.

(2) « And pray you effectuelly that, in al the haste that ye may, ye wille do arme as manie smale vessels, as ye may goodly, with vitaille, and namly with drinke, for to come Harfleu, and fro thennes, as fer as they may, up ye river of Seyne to Roan ward, vith the said vitaille, for the refresching of us and our said hoost. » *Littera missa majori et aldermanis et communibus civitatis Londiniensis*, the X day of August; tirée des archives de la mairie de Londres (Reg. I, f° 216) et publiée par M. Jules Delpit, p. 223. — On sait, par la réponse, que cette lettre fut reçue à Londres le 19 août. Un message mettait donc neuf jours alors pour aller de Rouen à Londres.

lui portait un cadeau de trente barriques de vins renommés, de mille pipes d'ale et de bière, avec 2,500 gobelets à boire pour les soldats (1). De pareils envois se renouvelèrent plus d'une fois pendant le siége : l'abondance ne cessa de régner dans le camp du roi d'Angleterre, tandis que nous verrons bientôt les assiégés passer par tous les degrés de la plus affreuse détresse.

(1) « Tritty botes of swete wyne, ten of Tyre, ten of Romaney, ten of Malvesey, and a thousand pipes of ale and bere, with thuo thousand and five hundred coppes for your hoost to drinke. » *Ibid.*, p. 224 et 225. — La *bote* était un tonneau contenant 126 gallons ou environ 570 litres ; la pipe contenait une bote et demie ou 855 litres ; en tout 17,100 litres de vin et 855,000 litres d'ale et de bière. Encore les citoyens de Londres s'excusent-ils de la modicité (*smale value*) du présent que leurs pauvres moyens (*our povre degrees*) leur ont permis de faire. — L'Anonyme a eu connaissance de cet envoi : « Civesque Londinienses Regi pulchra vini et cervisiæ conferebant excennia. »



CHAPITRE XII.

L'ARRIVÉE DE GLOCESTER ET LE RETOUR DE WARWICK COMPLÈTENT L'ARMÉE ANGLAISE. — L'ARTILLERIE DE LA PLACE TIENT LES ANGLAIS A DISTANCE. — EXPLOIT DE LAGHEN. — ATROCES REPRÉSAILLES.

Les défenses extérieures de Rouen une fois tombées et la navigation de la Seine complètement interceptée, la ville se trouva serrée de plus en plus étroitement. Le comte de Warwick, devenu libre par l'accommodement de Caudebec, vint prendre son poste entre Ste-Catherine et Rouen, et s'établit sur la chaussée de Martinville, en face de la porte du même nom (1).

Quelques semaines après, c'est-à-dire au commencement d'octobre, le duc de Glocester qui venait, après six mois d'un siége laborieux, de

(1) Suivant M. Richard (*Porte Martinville*, p. 88), Warwick, après son expédition de Caudebec, serait venu se placer entre les Chartreux et la montagne Ste-Catherine, et ce n'est qu'après la capitulation de ce dernier fort qu'il se serait établi devant la porte Martinville. M. Richard s'est trompé, faute d'avoir comparé les dates. Quand Warwick revint de Caudebec, il y avait six jours que Ste-Catherine s'était rendue; il n'eut point, par conséquent, à attendre la capitulation de cette place pour s'établir devant Martinville.

réduire la forte place de Cherbourg (1), arriva avec son corps d'armée. Il prit position en avant des logis du roi, « à 40 perches » plus près de l'ennemi que tous les autres chefs de corps. Il s'y maintint jusqu'à la fin du siége, et les boulets, les carreaux et les pierres que lançaient les assiégés ne purent le débusquer de ce poste périlleux (2). Enfin, à la même époque, le prieur de Kilmaine débarqua à Harfleur avec 1,500 Irlandais et les amena au roi (3).

Celui-ci avait maintenant sous la main toutes ses forces et ses ressources. Les Rouennais, au contraire, s'étaient vu enlever successivement leurs points d'appui (4), leurs défenses exté-

(1) M. Henri Martin a répété avec tous les historiens, y compris les écrivains de l'histoire locale de Cherbourg, que cette place avait été « rendue ou plutôt vendue, le 22 août, par son gouverneur, Jean d'Angennes. » Il y a là une double erreur : le gouverneur était Jean Pyquet, écuyer, qui signa la capitulation en qualité de « capitaine des chastel et ville de Cherbourg. » En outre, la capitulation signée le 22 août, loin de porter les traces d'une faiblesse ou d'une trahison, stipule que la place ne sera rendue, si elle n'est secourue, que le 29 septembre suivant ; c'est là le plus long délai que l'on rencontre dans les nombreuses capitulations imposées par Henry V, ou ses lieutenants, aux villes de Normandie. Voir le texte de cet acte dans les *Rôles normands* de Bréquigny, n° 221.

(2) Poète anglais.

(3) Id.

(4) Tout en poursuivant le siége de Rouen, Henry V faisait battre le pays environnant par des détachements et recevait la soumission des petites villes. *Chron. anon.*, f° 66.

rieures, leurs communications. Leur courage n'en fut point ébranlé et des combats acharnés continuèrent à s'engager sous les murs de la ville. Les pieux aigus dont les Anglais avaient hérissé le terrain interdisant le passage à la cavalerie, ils faisaient leurs sorties à pied, armés de lances et de boucliers. « Il était terrible d'avoir à soutenir leur choc, non-seulement à cause de leur bravoure, mais parce que l'artillerie de la ville faisait un feu continuel (1). »

Les formidables canons d'Henry V, devant lesquels étaient déjà tombées tant de villes (2), ne paraissent pas avoir joué un rôle bien brillant sous les murs de Rouen. Malgré leurs énormes dimensions, ils n'avaient qu'une faible portée, et l'artillerie des assiégés sut toujours les tenir à distance. Celle-ci, d'après le témoignage même des écrivains anglais, était la mieux servie.

Les Rouennais mirent alors en usage toute espèce d'armes de jet, appelant à leur aide à la fois la vieille balistique et la nouvelle. Monstrelet leur donne des canons, des bombardes, des engins volants, des arbalètes ; le poète anglais, des balistes à lancer des pierres (*trypget*), des espingoles (*sprynglas*), des fusils de rempart (*lawnsetys*), qui faisaient, dit-il, aux soldats

(1) Poète anglais.

(2) Harfleur, Caen, Falaise, Cherbourg, etc.

anglais des maux infinis, principalement au corps d'armée de Glocester, plus avancé et plus exposé que les autres. L'Anonyme donne aux assiégés des machines de bois, des catapultes apparemment, qui non-seulement lançaient sur les logis des assiégeants des pierres monstrueuses et les écrasaient, mais qui, dirigées avec une merveilleuse adresse, renversaient, faussaient et mettaient hors de service les canons du roi (1).

La grande distance à laquelle l'artillerie rouennaise parvint à maintenir les assiégeants explique pourquoi Henry V ne put employer contre eux la mine et la sape, art dans lequel pourtant les Anglais excellaient alors (2) ; pourquoi aussi nous ne trouvons pas de trace d'assaut donné à la ville. Plus d'une fois, à la vérité, les Anglais, emportés par l'ardeur de la poursuite, s'élancèrent jusqu'au pied des murs. Mais, c'étaient là moins des attaques d'ensemble que des actes individuels de bravoure, qui coûtèrent souvent cher aux plus hardis : « Maintes fois, dit le poète, nos soldats se firent tuer ; car ils se précipitaient contre les murs. Or, si un homme

(1) « Quarum machinarum pestes et ligna regia *saxinoma* (c'est ainsi que l'écrivain désigne toujours les canons), lapidum miranda rectitudine directorum ictibus, dilacerant et adnullant. » Anon., f° 65 v°.

(2) Polydore Vergile ; Religieux de St-Denys.

en revenait vivant, ce n'était que par une faveur du Ciel, tant les boulets et les carreaux tombaient comme grêle. »

Au lieu donc de risquer, dans une attaque de vive force, le sang de ses soldats et le succès de son entreprise, le prudent roi d'Angleterre se contenta d'enfermer Rouen dans le cercle d'un blocus hermétique qui ne laissait rien entrer ni sortir. Il se tint immobile dans ses quartiers, comptant sur l'inertie du gouvernement de Charles VI et l'indécision du duc de Bourgogne, et plus encore sur un formidable auxiliaire qui ne devait point lui faillir, la faim.

Les assiégés, cependant, continuaient à faire sur les lignes ennemies des sorties si multipliées qu'ils ne laissaient aux assiégeants ni un jour, ni une heure de repos. Ils envahissaient à chaque instant les logis des Anglais et bouleversaient leurs travaux (1). Ces attaques journalières se faisaient tantôt par la porte Beauvoisine, tantôt par celles du Château et de Caux, ou par la Barbacane ; le plus souvent par tous ces points à la fois (2).

(1) « Ut vix dies aut hora pacificæ quieti vacaret..... Vix ulla temporum spatia [obsessi] permisère quiescere ; ymmo frequenter eodem momento in obsidentes simul apud omnes partes irruere non timebant... impetibus mirandis et exitibus furibundis Anglicorum mansiunculas invadentes..... » Anonyme, f°s 64 et 65.

(2) Id., *Ibid.*

Mais c'était surtout du côté de la porte St-Hilaire et de la porte Martinville, près du quartier et sous les yeux du roi, que s'engageaient les actions les plus vives et que s'accomplissaient les plus beaux faits d'armes (1).

Outre ces engagements généraux, la guerre s'y faisait souvent à la façon chevaleresque de ces temps, par petits corps et quelquefois d'homme à homme. Un jour, un chevalier anglais, que Monstrelet appelle Jean-le-Blanc, lieutenant d'Harfleur (2), envoya défier Laghen, bâtard d'Arly, qui commandait à la porte de Caux, et le requit de rompre trois lances avec lui. Laghen passait pour le plus brave des capitaines de Rouen ; il accepta le défi et sortit avec trente compagnons. Les deux champions se rencontrèrent aux barrières de la porte de Caux, sous les yeux d'un grand nombre de spectateurs venus du camp et de la ville. A la première passe, le Français perça de sa lance l'Anglais de

(1) « Quid de pugnis mirificis, ymmo miraculis bellicosis totiens ad et ante portam S. Hilarii initis et completis inscribam ? » Anonyme, f°s 64 et 65.

(2) « Messire Jean-le-Blanc, capitaine de Harfleur sous le comte de Dorset. » Il y a là, de la part de Monstrelet, une légère inexactitude. Le comte de Dorset, qui avait été créé gouverneur d'Harfleur en 1415, portait maintenant le titre de duc d'Exeter. Il commandait, nous le savons, à la porte Beauvoisine. Jean-le-Blanc ne pouvait avoir que le titre de lieutenant et non celui de capitaine.

part en part et l'abattit de son cheval. Il traîna ensuite dans la ville le vaincu et ses armes, aux acclamations de la garnison et des habitants. Jean-le-Blanc ne tarda guère à expirer et les Anglais rachetèrent son corps des mains du vainqueur au prix de 400 nobles d'or.

Malheureusement, l'héroïsme chevaleresque ne se montrait pas seul dans ces luttes. On y retrouvait la violence et la brutalité sanguinaire des mœurs de l'époque. Henry V, traitant les assiégés en rebelles, fit planter, pour les intimider, des gibets en face de la ville et y fit pendre plusieurs prisonniers rouennais. Cette barbarie ne fit que provoquer de tristes représailles, et les habitants, du haut de leurs murailles, livrèrent au même supplice des prisonniers anglais (1). S'il fallait en croire le témoignage suspect d'Otterbourne, Alain Blanchard aurait ajouté l'outrage à ces cruautés en suspendant des chiens au cou des victimes (2). De pareils exemples étaient alors malheureusement trop fréquents.

(1) *Chron. de Norm.*, f° 108.

(2) Otterb. p. 282. — « Alanus vero Blaunchard, vir sceleratissimus, qui suspendit Anglos supra muros Rothomagi et ligavit canes ad eorum colla. » Otterbourne ajoute qu'il fit enfermer quelques-uns de ses prisonniers dans des sacs avec des chiens attachés à leur barbe et les fit jeter à la Seine. — Cette intervention du chien, animal réputé immonde, était considérée comme une insulte et une marque d'ignominie qui aggravait l'horreur du supplice.

Tout récemment au siége de Senlis, que les Bourguignons défendaient contre les Armagnacs, en 1418, la ville avait promis de se rendre si elle n'était secourue. Elle le fut et refusa d'ouvrir ses portes. Le connétable, furieux, fit trancher la tête aux quatre ôtages qui lui avaient été remis et fit suspendre leurs corps par quartiers au gibet. Le gouverneur de la ville, ce même bâtard de Thian que nous retrouvons à la porte Martinville, fit aussitôt mettre à mort cinquante prisonniers et noyer deux femmes. Trois ans auparavant, les Armagnacs avaient pris Soissons et passé au fil de l'épée la population tout entière.



CHAPITRE XIII.

SECOND MESSAGE ENVOYÉ AU DUC DE BOURGOGNE. — ESPÉRANCE DE SECOURS. — HENRY V FORTIFIE SON CAMP. — IL ÉCHOUE DANS UN STRATAGÈME CONTRE ROUEN.

Que faisait le reste de la France pendant que la métropole de la Normandie arrêtait et soutenait seule tout l'effort des armes d'Angleterre? Les deux factions des Armagnacs et des Bourguignons continuaient à se déchirer d'un bout du royaume à l'autre et absorbaient, au profit de leurs tristes discordes, les forces vives de la nation. Un second massacre des Armagnacs ensanglantait les prisons et les rues de Paris (21 août). Mais ceux-ci, que Jean-Sans-Peur avait cru exterminer, renaissaient sous le nom de Dauphinois ; ils reprenaient par surprise Compiègne, Soissons, Lagny, assiégeaient et se faisaient livrer Tours, et se recrutant d'une nuée de pillards, désolaient affreusement l'Ile-de-France. Paris, qui ne recevait plus rien de la Normandie, son grenier d'abondance, manquait de tout, de

blé, de viande, de poisson (1). Une épidémie, s'ajoutant à la guerre civile et à la disette, fit périr dans cette ville, en trois mois, environ soixante-dix mille personnes (2).

Le duc de Bourgogne se tenait immobile dans cette capitale, laissant les Dauphinois battre la campagne et les Anglais conquérir à leur aise la Normandie. Au mois de juin précédent, pour soutenir sa fausse popularité, il avait aboli toutes les aides. Maintenant, le manque d'argent le réduisait à l'inaction. C'était, d'ailleurs, « le plus long homme en toutes ses besognes qu'on pût trouver ; car il ne se mouvoit d'une cité, quand il y estoit, non plus que si paix fust partout (3). »

Quoi de plus propre cependant à secouer cette léthargie que le message que lui envoyèrent les habitants de Rouen? Vers la fin d'octobre, un vieux prêtre parvint, au péril de sa vie, à traverser les lignes anglaises. Arrivé à Paris, il se

(1) Le blé, dit le Religieux de St-Denys, se vendait à Paris 7 francs d'or le setier, l'avoine 32 sols tournois, la farine 9 fr., la viande quatre fois plus cher qu'auparavant, le mille de harengs 15 francs. On alla jusqu'à ramasser les coquillages cachés dans le lit de la Seine.

(2) Je prends un terme moyen entre le chiffre de 40,000, donné par Lefebvre de Saint-Rémy ; 80,000 par Monstrelet, et 100,000 par le *Journal du Bourgeois de Paris.*

(3) *Journ. du Bourgeois de Paris.* Le petit peuple le surnommait *Jean de Lagny, qui n'a hâte.*

recommanda d'un fameux docteur normand, Eustache de Pavilly, l'un des chefs de la faction bourguignonne et l'orateur de l'Université. Comme si les faits ne parlaient pas assez éloquemment d'eux-mêmes, il le chargea de plaider la cause de Rouen devant le roi, le duc et tout le Conseil assemblé. L'orateur prit pour texte ces mots : *Domine, quid faciemus* (1) ? Après avoir fait l'éloge de cet illustre duché de Normandie qui avait, pendant tant d'années et avec une si inaltérable fidélité, servi la couronne de France ; qui supportait, avec une soumission exemplaire, une si large part dans la charge commune des impôts, il implora l'envoi de prompts secours, afin que cette belle province ne tombât point tout entière et pour jamais aux mains de l'ennemi, afin que la puissante cité de Rouen ne fût point forcée de dire à la France un dernier et douloureux adieu (2). Ces dernières paroles, entrecou-

(1) Tous les discours de ce temps, à quelque ordre d'idées qu'ils appartiennent, procèdent invariablement de cette manière. Je ne connais pas de génération plus verbeuse que celle-là : tout est pour elle matière à déclamations. Les autorités sacrées et profanes s'y coudoient dans un mélange des plus bizarres. La Cour passe son temps à écouter des harangues. Voir, dans le Religieux et dans Monstrelet, les interminables discours sur le meurtre du duc d'Orléans, sur la question du schisme, sur la réforme de la Cour et de l'administration, etc.

(2) « Ne ultimum atque dolorosum *Vale* dicere compelleretur. » Relig., L., XXXIII, c. XVII.

pées de sanglots, remuèrent profondément l'âme des assistants. Mais l'émotion fut au comble quand le vieux prêtre, s'avançant à son tour et s'agenouillant devant le roi, prononça ces quelques mots empreints d'un sombre désespoir : « Très-excellent « prince et seigneur, il m'est enjoint de par « les habitants de la ville de Rouen de crier « contre vous, et aussi contre vous, duc de « Bourgogne, qui avez le gouvernement du Roi « et du Royaume, *le grand haro*, lequel vous « signifie l'oppression qu'ils ont des Anglais ; et « vous mandent et font savoir par moi, que si, « faute de votre secours, il convient qu'ils soient « sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez en « tout le monde pires ennemis qu'eux, et ils dé- « truiront, s'ils le peuvent, vous et votre géné- « ration (1). »

A ce reproche amer et menaçant, le duc de Bourgogne et les gens du Conseil, loin de s'irriter, firent bon visage. Ils promirent « qu'on y pour- « voiroit au plus bref que faire se pourroit. » Le messager retourna porter cette assurance aux assiégés qui l'accueillirent avec une vive et confiante allégresse. L'exemple des autres villes normandes qui, les unes après les autres, avaient succombé sans secours, ne les avait pas encore désabusés.

(1) Monstrelet, c. CCVII.

Jugeant, d'après leur patriotisme, de celui des autres, il ne leur venait point à la pensée qu'on pût lâchement abandonner à elle-même et laisser tomber une cité de cette importance, le dernier boulevard du royaume. Les cloches, depuis longtemps muettes, sonnèrent à toutes volées, fêtant la délivrance prochaine. « Hors ce jour-là, depuis le moment où le siége fut mis jusqu'à celui où la ville fut prise, on ne les entendit jamais (1). »

On s'émut aussi dans le camp anglais. On parlait de 100,000 hommes qui se préparaient à marcher sous l'oriflamme pour faire lever le siége, et bientôt la renommée, grossissant les nouvelles, portait à 400,000 combattants l'armée qui se rassemblait de toutes les parties de la France. Un jour, on annonçait que le duc de Bourgogne était avec toutes ses forces à Pontoise ; quelques jours après, qu'il n'était plus qu'à vingt milles. Henry V s'efforçait de calmer ces alarmes en montrant aux siens un visage serein et joyeux : « Réjouissez-vous, compagnons, leur disait-il, car bientôt nous aurons bataille (2). »

Bien qu'au fond, il sût à quoi s'en tenir sur l'énergie du duc de Bourgogne et sur les res-

(1) Poëte anglais.
(2) Id.

sources réelles du gouvernement de Charles VI, le roi d'Angleterre voulut être prêt à tout événement. Il entoura ses quartiers, déjà fortifiés du côté de la ville, d'une seconde ligne de circonvallation, du côté de la campagne. C'était un fossé profond, dont la terre relevée sur le bord intérieur formait un *vallum* continu, hérissé de palissades et de chevaux de frise. Cet immense ouvrage, qui avait plusieurs lieues de développement, était flanqué de tours et garni de balistes et de canons pointés dans toutes les directions (1). En avant de l'enceinte extérieure, on établit des postes où les hommes ne devaient se coucher que vêtus et couverts de leur harnais de guerre. Des réglements sévères déterminèrent les limites qu'il était interdit de dépasser, sous peine de mort. Deux soldats anglais, qui avaient contrevenu à cette défense, furent pendus (2).

Pendant qu'on travaillait à ces ouvrages, le roi d'Angleterre imagina d'exploiter les espérances des assiégés pour les attirer dans un piége. Il fit prendre à un détachement de son armée les couleurs et les enseignes des Bourguignons et lui ordonna de se montrer à la sortie d'un bois voisin, comme pour donner l'attaque aux lignes

(1) Poëte anglais.
(2) Anonyme, f°s 66 v° et 68 v°.

anglaises. Un autre corps devait marcher à la rencontre du premier et engager un simulacre de combat. Le roi comptait amener ainsi les assiégés à faire une sortie générale, afin de les surprendre et de leur fermer le retour. Mais les Rouennais éventèrent la ruse et ne bougèrent pas de leurs murailles (1).

Le siége se continua de cette manière pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, avec une monotonie désespérante et sans avantages décisifs de part ni d'autre.

(1) Poète anglais.



CHAPITRE XIV.

INACTION DU GOUVERNEMENT DE CHARLES VI. — DOUBLE NÉGOCIATION D'HENRY V AVEC LE DAUPHIN A ALENÇON, AVEC LE DUC DE BOURGOGNE A PONT-DE-L'ARCHE. — IL LES JOUE L'UN ET L'AUTRE.

Comment le duc de Bourgogne répondit-il à la confiance et aux espérances des Rouennais ? Il ne vit dans leur détresse qu'un prétexte spécieux pour amasser de l'argent. Après avoir aboli les aides, il les rétablit « pour secourir, disait-il, la ville de Rouen, laquelle étoit moult travaillée par les Englois. » Un emprunt forcé de cent mille francs d'or (1) fut levé sur la ville de Paris.

Avec cet argent, on pouvait lever des soldats et les conduire au plus vite à l'ennemi. Au lieu d'une armée, le duc fit partir une ambassade pour négocier avec le roi d'Angleterre.

Rien ne pouvait mieux entrer dans les vues de celui-ci. Tout délai qui retardait l'entrée en campagne des forces françaises ajoutait à la dé-

(1) Valeur intrinsèque : 1,338,000 fr. d'aujourd'hui ; valeur relative : environ 8,000,000 fr.

tresse de Rouen et hâtait le moment de sa chute. Le gouvernement de Charles VI semblait lui-même prendre à tâche de servir cette politique. C'est le 1er novembre qu'il fait savoir à Henry V qu'il lui envoie des ambassadeurs. Le 5, le roi d'Angleterre expédie les saufs-conduits d'usage, et désigne Pont-de-l'Arche comme lieu des conférences. C'est seulement le 17 que les ambassadeurs français reçoivent leur commission, et ils ne paraissent pas être arrivés à Pont-de-l'Arche avant le 1er décembre, puisque ce n'est que ce jour-là qu'Henry V nomme les commissaires anglais. Toutes ces lenteurs avaient pour cause, d'abord, l'indécision habituelle du duc de Bourgogne; mais aussi, il faut le dire, le manque d'argent, la plaie continuelle de ce triste gouvernement. « Vous êtes si gêné d'argent, disait au roi le moine normand Eustache de Pavilly, dans la grande remontrance de 1413, que souvent, quand il y a une ambassade à envoyer, on ne trouverait pas de quoi faire partir un simple chanoine. L'ambassade ne se fait pas, ou arrive trop tard, à votre grand préjudice. ».

L'ambassade française se composait de l'évêque de Beauvais, de Me Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement de Paris ; de Me Regnault de Folleville, chevalier ès-lois ; de messire Guillaume de Champ-Divers, de Me Thierry

Leroy et de quelques autres (1). A ces plénipotentiaires s'adjoignit le cardinal des Ursins, légat du pape Martin V, à qui celui-ci avait confié la difficile besogne de réconcilier les deux grandes puissances de l'Occident et qui, au mois de juin précédent, était déjà venu tenter un premier effort auprès d'Henry V, au siége de Louviers. — Les commissaires du roi d'Angleterre furent le comte de Warwick, le chancelier d'Angleterre, l'archevêque de Canterbury et plusieurs autres de son conseil.

Le cardinal, laissant les plénipotentiaires délibérer à Pont-de-l'Arche, se rendit, cette fois encore, au camp du roi et le visita lui-même dans son logis de la Chartreuse. Il trouva les Anglais, dit Juvénal des Ursins, fiers, orgueilleux, se glorifiant de leurs conquêtes et joyeux des grandes discordes qui divisaient le royaume de France. « C'est le benoist Dieu, lui dit Henry, qui m'a inspiré et donné volonté de venir en ce royaume pour chastier les subjets et pour en avoir la seigneurie comme vrai roy. Toutes les causes pour lesquelles un royaulme se doibt transférer en autre main ou personne, y règnent et s'y font; et c'est le plaisir du benoist Dieu que en ma personne la translation se fasse et que

(1) Monstrelet, c. 207.

j'aie possession du royaulme de France : car j'y ai plein droict (1). »

Le prélat essaya néanmoins d'incliner à la paix ces prétentions hautaines. Il reprit le projet de mariage, qui tant de fois déjà avait été mis en avant, entre le roi d'Angleterre et Catherine de France, l'une des filles de Charles VI. Il avait apporté un portrait de la jeune princesse « lequel plut moult bien au roy (2). » Mais Henry V n'était pas homme à rien céder de ses résolutions pour les beaux yeux d'une femme et à s'enflammer, comme un héros de roman, sur la foi d'une image. Il reçut avec une froide réserve,

(1) Juvénal des Ursins, p. 445 et 446. Là, comme dans mainte autre occasion, Henry V se présente comme le mandataire de la Providence, pour châtier les crimes de la France plongée dans le schisme, l'impiété, la corruption et l'anarchie. Il est curieux de rapprocher cette théorie de l'*intervention* de celle d'un conquérant son contemporain, du tartare Timour-Lenk, mort treize ans auparavant. Dans ses *Institutes* ou mémoires, Timour énumère les divers cas d'intervention ou de conquête : « Toutes les fois qu'un royaume devient la proie de la tyrannie, il est du devoir des princes fidèles à la justice de faire une irruption dans cette contrée. » — « Si l'on s'aperçoit que dans un royaume la religion s'affaiblit, » cas d'intervention. — « Si un pays est tourmenté par le gouvernant et si le cœur des habitants est aliéné de leur prince, » cas d'intervention. — « Si l'hérésie et l'irréligion ont jeté de profondes racines dans un empire et si le peuple et les soldats sont partagés en plusieurs sectes, » cas d'intervention. (Voir un article de M. Saint-Marc Girardin sur les *Institutes* de Tamerlan, *Journal des Débats*, 18 janvier 1859.)

(2) Monstrelet.

sans les repousser toutefois, les avances du cardinal pour la paix et pour le mariage.

Le roi d'Angleterre jouait alors un jeu double et très-habile. Il n'ignorait pas les tentatives qui s'étaient faites récemment pour rapprocher les deux partis qui déchiraient la France et réunir toutes les forces du royaume contre l'étranger. Le duc de Bretagne, courant de l'un à l'autre, était parvenu à faire accepter au duc de Bourgogne, qui était à Paris, et au Dauphin, alors en Touraine, un traité de paix et d'alliance dont la clause principale était une action commune contre les Anglais. Le traité avait été rendu public le 16 septembre et accueilli à Paris par des transports d'allégresse et des illuminations (1). Malheureusement les gens de guerre des deux partis, qui trouvaient leur compte dans le pillage des provinces, n'avaient pas obéi à l'ordre de poser les armes et rendaient difficile, sinon impossible, le bon accord tant désiré.

(1) Religieux de St-Denys, l. XXXIX, c. xiv. Les deux articles principaux du traité étaient ceux-ci :

« Art. IV. Il sera désigné, de par Mgr le Dauphin et de par le duc de Bourgogne, deux chevaliers qui feront évacuer sans délai par tous les gens de guerre les places maintenant occupées par eux, de telle sorte qu'ils ne fassent plus la guerre qu'aux Anglais, contre lesquels ils seront conduits par lesdits seigneurs. »

« Art. VI. Le roi fera préparer une expédition contre les Anglais et mandera à Mgr le Dauphin de venir en personne ou d'envoyer ses troupes ; le duc de Bourgogne en fera autant pour ce qui le concerne ; tous ces gens de guerre seront à la solde du roi. »

Il fallait à tout prix empêcher ce rapprochement, en ouvrant des négociations séparées avec chacun des deux partis, en offrant à l'un son concours contre l'autre et réciproquement, en achevant de les diviser par des engagements contradictoires. C'est ce que fit Henry V avec une incontestable habileté.

Les habitants de Rouen, frappant à toutes les portes pour avoir du secours, avaient, bien qu'ils fussent engagés fort avant dans le parti de Bourgogne, député vers le Dauphin et imploré son aide. Celui-ci fit comme le duc : au lieu de soldats, il envoya des négociateurs (1). Dès le commencement d'octobre, il fit demander au roi d'Angleterre un lieu pour des conférences et un sauf-conduit pour ses commissaires (2). Henry V lui laissa le choix entre les villes d'Évreux, de Louviers ou d'Alençon. Les plénipotentiaires du Dauphin se décidèrent pour la dernière. On remarquait parmi eux Jacques Gélu, archevêque de Tours ; Louis de Challon, comte de Tonnerre ; Robert de Braquemont, jadis amiral de Castille et maintenant amiral de France, et le fa-

(1) Juvénal des Ursins, p. 451.

(2) Sauf-conduit valable jusqu'au 30 octobre, délivré le 3 du même mois à Guillaume Bants, grand-maître de la maison du Dauphin, pour *venir en la présence du roi* d'Angleterre et s'en retourner, avec douze personnes en sa compagnie. Rymer, t. IV, part. 3, p. 66.

meux Barbazan, premier chambellan du Dauphin (1).

Une double négociation s'ouvrit donc à la fois à Alençon et à Pont-de-l'Arche. Les Anglais demandaient aux commissaires du Dauphin, d'abord tout ce qui avait été accordé au roi Édouard III par le traité de Brétigny, la *grande paix*, comme ils l'appelaient; de plus, l'Anjou, le Maine et la Touraine en toute souveraineté; puis le comté de Flandre avec tout le territoire compris entre la Somme et Gravelines, c'est-à-dire une bonne partie des domaines du duc de Bourgogne. Quant à la Normandie, elle ne devait pas être mise en question, puisqu'elle était presque entière dans la main du roi. Le Dauphin devait même aider le roi à s'emparer des villes que le duc de Bourgogne tenait encore dans ce duché. Les agents du Dauphin offraient l'Aquitaine, le Poitou, la Normandie, située au sud de la Seine, et ne faisaient nulle difficulté, comme on le pense bien, d'accorder la Flandre et l'Artois. Après bien des pourparlers, les Anglais qui avaient amené les Dauphinois à leur proposer une alliance contre le duc de Bourgogne, les voyant suffisamment compromis, déclarèrent brusquement que, le Dauphin

(1) *Rôles normands* de Bréquigny, n° 1182. Le sauf-conduit des dix commissaires du Dauphin est du 14 octobre.

étant mineur, ils ne lui reconnaissaient pas qualité pour faire des cessions de territoire (1).

A Pont-de-l'Arche, même comédie. Les Anglais y mirent aussi en avant leur éternel traité de Brétigny; outre ce qu'il leur concédait, ils exigeaient la Normandie et le Ponthieu en toute souveraineté, plus, 800,000 francs d'or (2), comme dot de madame Catherine. A ce prix, Henry V voulait bien se désister de son droit à la couronne de France. Quand ils eurent amusé pendant quinze jours les envoyés du roi de France, les plénipotentiaires anglais s'avisèrent que le roi Charles n'était pas dans une situation d'esprit qui lui permît de faire un acte valide, et qu'au duc de Bourgogne « n'appartenoit point de traiter des heritages du roy de France. » La négociation de Pont-de-l'Arche fut rompue vers le 15 décembre, comme l'avait été celle d'Alençon (3).

Quant au légat, après avoir couru vainement du duc de Bourgogne au Dauphin, et de l'un et

(1) Voir les instructions données par Henry V à ses commissaires et le procès-verbal des conférences dans Rymer, *loc. cit.*, p. 68, 69 et 70. — Juvénal des Ursins fait honneur de la rupture du traité au Dauphin, qui aurait déclaré qu'il ne feroit jamais alliance avec les anciens ennemis du royaume, pour détruire un vassal de cette couronne. Il est malheureusement en contradiction avec les actes authentiques.

(2) 10,704,000 francs d'aujourd'hui, valeur intrinsèque.

(3) Les actes concernant la négociation de Pont-de-l'Arche se trouvent dans Rymer, t. IV, part. 3, p. 69, 70, 76, 77.

de l'autre au roi d'Angleterre, il retourna, de guerre lasse, auprès du Pape, « pour ce que il sentoit assez que rien ne se povoit concorder entre les trois parties (1). »

C'est ainsi qu'endormant et jouant tour à tour ses deux adversaires, Henry V continuait le siége de Rouen en toute sécurité. Chaque jour de délai, en servant sa cause, empirait la situation de cette malheureuse ville. Elle avait à combattre maintenant un ennemi de plus, la famine.

(1) Monstrelet, c. CCVII.



CHAPITRE XV.

FAMINE. — REGISTRE DU CHAPITRE. — PRIX DES VIVRES. — EXPULSION DES BOUCHES INUTILES. — SORT MISÉRABLE DE CES PAUVRES GENS. — LE CHANOINE DE LIVET EXCOMMUNIE LE ROI D'ANGLETERRE.

Malgré l'ordonnance publiée à la veille du siége, il s'en fallait de beaucoup que chaque habitant se fût approvisionné de vivres pour dix mois. Praticable à peine aux gens riches ou aisés, cette mesure ne l'était en aucune façon pour le petit peuple. D'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, l'investissement de la ville, opéré dans les premiers jours d'août, avait empêché d'y faire entrer la récolte nouvelle, et, de plus, la multitude des gens qui, des contrées voisines, étaient venus y chercher un refuge n'avait fait, je le répète, qu'augmenter le nombre des bouches, sans rien ajouter aux ressources.

Aussi, dès le premier mois, les symptômes de la disette se firent-ils sentir. Il existe aux Archives de la Seine-Inférieure un document qui témoigne douloureusement des privations qu'eut alors à endurer la population rouennaise. C'est le

Plumitif ou registre du Chapitre de la cathédrale. Ces pages, que je n'ai pu toucher sans un serrement de cœur, à chaque ligne crient la faim. Le 16 août, moins de trois semaines après le commencement du siége, le Chapitre décida que tout chanoine, tout clerc attaché au chœur, qui parlerait de choses profanes et autres pendant le service divin et ne se tairait point, sur l'injonction du seigneur chantre, serait privé de la distribution quotidienne de pain (1). Pour subvenir aux nécessités du Chapitre, on fit argent de la fierte ou châsse de la Vierge Marie. Le 7 octobre, il en restait encore onze marcs et deux onces que Maître Robert de Livet, vicaire-général, et le chanoine Louis de Prung furent chargés de porter à la Monnaie de Rouen. On en tira quatre-vingt-dix-huit livres, huit sols, neuf deniers tournois, sur lesquels soixante livres (environ 372 fr. d'aujourd'hui) furent employés à acheter deux muids de blé (2). — Le 15 décembre, le boulanger du Chapitre n'a plus de blé (3) ; Robert de Livet, Jean Alespée, trésorier du Chapitre, et Louis de Prung cèdent à la communauté trois mines de bon blé, que celle-ci promet de leur rendre lorsqu'on pourra faire entrer dans Rouen des blés et

(1) Registre du Chapitre, t. VIII, f° 60.

(2) *Ibid.*, f° 64.

(3) « Eo quod boullengarius Capituli carebat blado. »

autres victuailles (1). — Le 19 décembre, vu qu'il est impossible de trouver pour le moment du blé pour faire le pain, parce que le roi d'Angleterre tient son siége devant la ville depuis six mois, et qu'il est impossible d'y faire pénétrer quels vivres que ce soient, il est alloué aux chanoines qui font leur service à matines, sur l'argent que l'on pourra recouvrer, une rétribution de deux sols, six deniers tournois (environ 77 c.) par jour ; à ceux qui célébreront la grand'messe, trois sols (93 c.) ; à ceux qui célébreront les messes d'*obit*, vingt-cinq deniers (50 c.), etc. (2). — Enfin, à la date du 21 décembre, je trouve une délibération qui alloue pour chaque service de *O* fait dans le chœur, au lieu de pain, deux sols et six deniers, « parce que, dans la nécessité du présent siége, le pain..... (3). » Ici, la rédaction tremblante et à peine lisible du secrétaire du Chapitre s'interrompt. La faim, le froid ont-ils brisé sa plume ? Le registre reste muet jusqu'à la fin du siége.

Si des personnages considérables et, d'ordinaire, aussi bien pourvus que devaient l'être les

(1) « Dum et quando bladu et alia victualia poterunt Rothom. apportari. » F° 70.

(2) Registre du Chapitre, f° 71 r°.

(3) Quod ad nos panis in necessitate obsessionis super... ». *Ibid.*, f° 71 v°.

chanoines, en étaient réduits à cet état de dénûment, quelles ne durent pas être les souffrances des pauvres gens? Le pain de froment avait été remplacé par un pain grossier fait de son et de balle d'avoine. Un morceau de ce pain, grand comme la main, se payait jusqu'à un franc d'or (13 fr. 38 c., valeur intrinsèque). Bientôt on en manqua tout-à-fait. La viande avait disparu; les ânes, les chevaux avaient été mangés (1). « Et mesmement les aucuns, quand ils véoient porter viande par les rues, comme tout désespérez y couroient pour les tolir, et souvent en ce faisant souffroient qu'on les bateist et navrast cruellement. Car par l'espace de trois mois entiers ne furent venduz quelzques vivres sur les marchez, ainçois les vendoit-on à couvert; et ce que paravant le siége estoit vendu ung denier du Roy, on le vendoit lors vingt, trente ou quarante deniers; et encore pour nulle finance n'en povoit recouvrer le povre peuple (2). »

Le poète anglais, la chronique en prose de la Bibliothèque Harléienne (3), celle d'Otterbourne donnent une effrayante énumération des prix auxquels étaient montés les aliments les plus grossiers : un cheval maigre, 20 marcs (environ

(1) Poète anglais.
(2) Monstrelet, l. I, c. CCVIII.
(3) N° 753, f° 174, citée par M. Madden.

1,280 fr.) ; un quartier de cheval, 100 schellings (environ 480 fr.) ; une tête de cheval, 10 schellings (environ 48 fr.) ; un œuf, 13 deniers (environ 5 fr. 20 c.) ; autant pour un navet ou un poireau ; une pomme ou une poire, 40 deniers (environ 16 fr.) : ces chiffres sont la mesure de maux incroyables. On en vint jusqu'à se disputer les animaux les plus immondes. On donna de 10 à 20 schellings (de 48 fr. à 96 fr.) pour un chien ; pour un chat, deux nobles (environ 87 fr.) ; pour une souris, 20 deniers (8 fr.). « On en avait laissé bien peu dans les maisons, dit le poète, en parlant des souris, et bientôt, pour or ou pour argent, il ne fut plus possible de s'en procurer. »

Les chiffres que je viens de donner ne représentent que la valeur intrinsèque des monnaies citées par les chroniqueurs, et ils paraissent déjà terriblement élevés. Mais si on veut tenir compte de la valeur relative de l'argent au XVe siècle et à notre époque, il faudra multiplier ces chiffres par 5 ou 6 et on arrivera à des résultats presque inacceptables. Ainsi, la souris aurait été payée un prix équivalant à 40 ou 48 francs de nos jours ; le vieux cheval maigre, 6,400 ou 7,680 francs ; les deux boisseaux de blé, 1,860 ou 2,230 francs.

Il fallut, comme dans d'autres siéges triste-

ment célèbres, rechercher les peaux des animaux qu'on avait d'abord négligées, puis les vieux cuirs, les courroies, les écorces; chétive et révoltante nourriture qui trompait un instant la faim sans la pouvoir apaiser. Sous l'âpre tyrannie du besoin, le sens moral s'émoussait, le cœur s'endurcissait et mourait. La brute seule survivait avec ses appétits inassouvis. « Toute affection était éteinte; les liens de la parenté et de l'amour étaient brisés. Chacun cachait à son voisin le peu qu'il possédait pour le manger en cachette ; la mère refusait de partager avec son enfant, l'enfant avec sa mère (1). » Grâces à Dieu, pourtant, les annales de Rouen n'ont point eu à enregistrer ces oublis monstrueux de la nature, ces actes de cannibalisme qui, dans des jours d'affreuse

(1) Poète anglais. Ce passage me rappelle une scène terrible dépeinte par Cervantès dans son drame de *Numance*: ici c'est le sentiment, c'est l'amour maternel au désespoir qui triomphe. Une mère est dans Numance assiégée avec ses deux enfants, l'un qu'elle allaite, l'autre plus grand : « Ma mère, dit celui-ci, quelqu'un pourrait-il nous donner du pain ?

— « Ni du pain, mon fils, ni rien qui se puisse manger.

— « Donne-moi un peu de pain, mère; je ne t'en demanderai plus.

— « Enfant, quelle peine tu me causes !

— « Mère, pourquoi donc ne veux-tu pas ?

Je ne t'en demanderai plus! ce mot du pauvre petit, qui pense qu'on le gronde parce qu'il est importun, ce mot est navrant.

Le nouveau-né, lui aussi, va mourir : « Pourquoi presser mon sein, triste créature?... Ne vois-tu pas que c'est du sang et non du lait?... Eh bien! je te le donne. Nourris-toi donc! »

détresse, ont affligé les murs de Jérusalem et de Paris.

On arriva ainsi jusqu'aux premiers jours de décembre. A peine restait-il quelques chétives provisions mises en réserve pour les défenseurs. La résistance n'était plus possible qu'au prix d'un douloureux sacrifice. Les femmes, les enfants, les vieillards, les infirmes, ceux que le dur langage de la guerre qualifie de *bouches inutiles*, furent mis hors des murs au nombre de douze mille, de vingt mille peut-être (1). C'étaient, à mon sens, non pas des habitants de la ville, mais des gens du dehors, de ceux qui, à la veille du siége, y étaient venus chercher un refuge contre les Anglais (2). Cette circonstance expliquerait la cruelle détermination des bourgeois de Rouen. Ce n'étaient point leurs parents, leurs femmes, leurs enfants qu'ils expulsaient ainsi, mais des étrangers. On

(1) Le premier de ces chiffres est donné par Monstrelet ; le second par Lefebvre de Saint-Remy.

(2) Un passage du poète anglais autorise cette supposition. Lorsque plus tard les envoyés de Rouen furent admis en présence d'Henry V, ils le conjurèrent de laisser passer ces infortunés à travers son camp : « Veuillez, lui dirent-ils, les avoir en pitié et *accordez-leur la liberté de retourner chez eux :*

Have ye pitee hem upone,
And yeve hem leve thens to gone. (V. 826-827.)

Chez eux, ce ne pouvait être qu'au-delà des lignes anglaises, dans les villes et les campagnes environnantes.

sait combien était fort l'esprit municipal à cette époque et combien aussi il était exclusif.

Ces malheureux se présentèrent devant les lignes ennemies, suppliant qu'on les laissât passer. « Les femmes se mettaient à genoux, avec leurs enfants dans leurs bras, implorant la pitié pour ces chétives créatures; les vieillards s'agenouillaient à leurs côtés, et tous poussaient ensemble des cris lamentables, disant : « Ayez pitié de nous, Anglais ! (1) »

Les haines tombaient devant une telle misère. Les rudes soldats anglais eux-mêmes étaient touchés. Ils ne leur faisaient point de mal et leur donnaient même un peu de leur pain. Mais le roi défendit qu'on les laissât passer à travers le camp, sous prétexte qu'ils en pourraient faire connaître l'ordonnance à l'ennemi (2). « Nous

(1) Poète anglais.

(2) L'aïeul d'Henry V avait été moins impitoyable. Lorsqu'Édouard III assiégeait Calais, en 1347, les défenseurs avaient mis dehors quinze à dix-huit cents bouches inutiles, qui restèrent enfermées d'abord entre les murs et les retranchements de l'ennemi. Édouard finit par les laisser passer (Froissart). — L'histoire contemporaine nous offre un fait analogue à celui de Rouen. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers, à propos du siége de Mayence : « On manquait tout-à-fait de blé; depuis longtemps on n'avait plus que de la chair de cheval. Les soldats mangeaient des rats et allaient sur les bords du Rhin pêcher les chevaux morts que le fleuve entraînait. — Un chat valait 6 francs (plus de 10 fr. d'aujourd'hui), la chair de cheval mort, 45 s. la livre..... — La disette était devenue si insupportable que 2,000 habitants demandèrent à sortir. Aubert-Dubayet

les tenions à distance, dit le poète anglais, pour les empêcher de voir nos gardes et nos manœuvres. » S'ils persistaient à s'avancer, ils rencontraient la pointe des piques; retournaient-ils vers la ville, ils en trouvaient les portes inflexiblement fermées. Il leur fallut alors s'établir dans les fossés des remparts. Là, sans abri sous un ciel de décembre, ces pauvres êtres, faibles et délicats pour la plupart, exténués par de longs jeûnes, restèrent pendant plusieurs semaines exposés à toutes les rigueurs de l'hiver, aux coups des projectiles qui partaient de la ville ou du camp, aux tortures de la faim. Ils n'avaient d'autre nourriture que l'herbe rare et les racines amères qu'ils arrachaient au revers des fossés. Chaque jour on les voyait expirer par centaines. Quand des femmes accouchaient, on faisait passer les enfants à l'aide d'une corde et d'un panier dans la ville pour les y faire baptiser. Cette cérémonie accomplie, ils étaient rendus à leurs mères pour mourir avec elles. Des religieux, du sommet des remparts, apportaient à ces affligés des consolations spirituelles, ne pouvant sauver les corps; ils ne pouvaient que les exhorter à bien mourir (1).

le leur permit; mais ils ne furent pas reçus par les assiégeants (les Autrichiens et les Prussiens). Ils restèrent entre deux feux et périrent en partie sous les murs de la place. Le matin, on vit des soldats rapporter dans leurs manteaux des enfants blessés. »

(1) Monstrelet, *loc. cit.*; poète anglais.

Quelques débris d'aliments que les soldats anglais leur jetaient à la dérobée étaient d'un bien petit secours et ne servaient qu'à prolonger leurs souffrances (1). Le camp ennemi restait fermé sur eux comme un mur d'airain : pas d'autre issue que la mort; mort lente, sombre et inévitable.

C'était un spectacle à fendre le cœur. On dit que le chanoine de Livet, cet ardent patriote rouennais, ne pouvant contenir la douleur et l'indignation qui débordaient de son âme, lança du haut des murs, en sa qualité de vicaire de l'archevêque, l'excommunication et l'anathème sur Henry V et son armée (2). Le roi d'Angle-

(1) S'il faut en croire l'Anonyme, Henry V fermait les yeux sur ces actes d'humanité de ses soldats : « Ipsos, licet adversarios, a suis aliquantulum victualibus refici, caritatis intuitu, non vetabat. » Mais alors, pourquoi ne pas laisser aller ces innocentes victimes ? Il est probable qu'il voulait amener les défenseurs à se rendre, par pitié pour leurs compatriotes. C'était un argument en faveur de la reddition : il n'avait garde de s'en dessaisir. S'ils fussent morts en quelques jours, comme cela serait infailliblement arrivé par le manque absolu de nourriture, l'argument serait tombé de lui-même. Laisser passer quelques vivres pour prolonger l'agonie de ces malheureux, comme un reproche vivant, sous les yeux des Rouennais, était peut-être un calcul. Mais je préfère croire qu'il y a là une de ces inconséquences généreuses, comme nous en trouvons dans l'histoire de beaucoup de chefs d'armée, combattus entre la pitié et la raison de la guerre. Qu'on se rappelle la conduite de notre Henri IV au siége de Paris.

(2) « Volens his temporibus vicarius quidam in spiritualibus, ipsius urbis incola, spiritali quantum posset ferire vindicta, in regem et suos obsidentes excommunicationis sentenciam fulminavit. » Anon., f° 67 v° et 68.

terre ne devait ni oublier, ni pardonner l'injure.

Au milieu de ces extrémités, les Rouennais poursuivaient sans fléchir leur courageuse résistance. « Sur les murs, dit le poète, ils se comportaient vaillamment, afin que nous ne pussions soupçonner leur détresse. » Suivant un autre écrivain anglais contemporain, Redmann, qui croit devoir citer le fait à leur honneur, ils auraient fait serment sur l'épée de mettre à mort quiconque parlerait de se rendre, trouvant plus désirable de périr par la faim ou de succomber glorieusement dans le combat, que d'obéir à un prince anglais (1).

(1) « Esset valde iniquum, oratione invida Gallis ea præripere quæ earum celebritatem et nominis gloriam ab oblivione vindicare possunt..... Juramento se obstringunt, gladiis districtis, in eum incurrere, ac capitali pœna afficere, qui de deditione, in eorum frequentia, verbum faceret. Ita odiosum illis fuit Anglorum principi servire, ut optabilius eis videretur fame confici, præclareque in media acie occumbere. » Redmanni *Historia Henrici quinti*, pub. par M. Ch.-Aug. Cole. London, 1857. — Ce serment rappelle celui de Guiton et des Rochellois.



CHAPITRE XVI.

TENTATIVE MALHEUREUSE DES ROUENNAIS POUR FORCER LES LIGNES ENNEMIES. — CE QU'IL FAUT PENSER DE LA TRAHISON DE GUY LE BOUTEILLER. — NOUVEAU MESSAGE ENVOYÉ AU DUC DE BOURGOGNE. — DIVERSION INFRUCTUEUSE DES SIRES D'HARCOURT ET DE MOREUIL.— LA FÊTE DE NOEL ET LES GENS DES FOSSÉS.

Cependant le duc de Bourgogne paraissait enfin sortir de son immobilité. La noblesse et les milices des provinces du Nord commençaient à se mettre en mouvement. Le duc, après s'être fait relever solennellement, le 3 novembre, de l'excommunication prononcée contre lui par l'évêque de Paris, était allé prendre l'oriflamme à St-Denis. Il partit de là pour Pontoise où était le rendez-vous de l'armée. Cinq semaines se passèrent dans une inconcevable inaction. Soit trahison, soit indolence, Jean-Sans-Peur se laissait amuser alors par la négociation avec le roi d'Angleterre dont nous avons parlé, et par l'espoir d'une paix qui le dispenserait d'agir (1). Les

(1) Le Religieux, Monstrelet et Juvénal des Ursins.

troupes inoccupées eurent bientôt fait d'épuiser le pays. Il fallut alors leur chercher d'autres cantonnements : le roi et le duc transportèrent leur quartier-général à Beauvais.

Les jours s'écoulaient ainsi sans apporter le moindre espoir aux Rouennais. Ils résolurent de forcer le camp ennemi et d'aller chercher eux-mêmes ce secours qui se faisait tant attendre. On forma une élite de 10,000 combattants divisés en deux corps; on rassembla tout ce qui se put encore trouver de vivres dans la ville, afin de leur en fournir à chacun pour deux jours, et on attendit la nuit. Le premier corps, fort de 2,000 hommes, sortit par la porte St-Hilaire, fondit brusquement sur le quartier du roi et y fit un grand carnage. Mais ce n'était là qu'une fausse attaque, dont le but était d'attirer de ce côté tout l'effort de l'armée ennemie. Pendant ce temps, les 8,000 hommes qui composaient l'autre corps devaient sortir par la porte du château, percer les lignes anglaises, en culbutant les postes du comte-maréchal, de lord Harrington et de sir Talbot, et de là gagner la route de Beauvais pour donner la main aux Bourguignons.

Déjà les premiers rangs avaient franchi le fossé, et la masse de la colonne défilait sur le pont, lorsqu'un effroyable craquement se fit entendre. C'était le pont qui se rompait, entraînant

avec lui tous ceux qu'il portait. Les poutres qui le soutenaient avaient été, dit-on, secrètement sciées par des traîtres. Précipités dans le fossé, beaucoup d'hommes furent tués ou grièvement blessés. Ceux qui avaient déjà passé, isolés de la ville, restaient exposés aux coups de l'ennemi que le fracas avait attiré. Ceux du dedans furent obligés de faire un long détour par une autre porte, pour se porter à leur aide et protéger leur retraite. La diversion opérée sur le logis du roi se trouvait alors sans objet; il fallut aussi recueillir et faire rentrer la troupe chargée de cette opération. Tout cela ne se fit pas sans de grands sacrifices d'hommes. Mais les Rouennais combattaient avec la furie de gens désespérés et ils firent éprouver aux Anglais des pertes considérables (1).

« Après laquelle besongne, on commença moult à murmurer contre l'onneur de Messire Guy Le

(1) Monstrelet, c. CCVII. — Les historiens modernes, faute d'avoir lu attentivement Monstrelet et de s'être rendu compte de la disposition de l'armée assiégeante, ont fait une seule action de ces deux sorties simultanées, et considèrent les 2,000 hommes qui attaquèrent le logis du roi comme l'avant-garde du corps de sortie. Mais nous savons par Monstrelet que ce dernier corps sortit par la porte du Château au nord-ouest de la ville, ce qui était la route pour gagner le Beauvaisis, tandis que le quartier du roi était à l'est, au-delà de la porte St-Hilaire et dans la direction de Paris. Je suis donc convaincu que l'attaque qui eut lieu de ce dernier côté n'était point une affaire d'avant-garde, mais une diversion.

Bouteiller, et fut mescreu d'avoir fait syer ledit pont. » Certes, la conduite ultérieure du gouverneur de Rouen ne donna que trop de prise à un pareil soupçon. Monstrelet, à deux reprises différentes, formule contre lui cette note infamante. Pierre de Fénin la répète, et Pierre Cochon, le chroniqueur Rouennais, enveloppant le chef et les soldats dans la même accusation, dit brutalement : « et aussi Monseigneur de Bourgogne y envoya de ses Bourguignons, de 1,400 ou 1,500, *tous traistres.* » Sans prétendre justifier ici Guy Le Bouteiller, je crois qu'il faut se tenir en garde contre cette accusation de trahison, reproche banal que les partis se renvoient l'un à l'autre aux époques de guerre civile, que les gouvernements eux-mêmes accueillent comme un moyen commode de couvrir leur imprévoyance et leur impéritie. Le Bouteiller ne trahit peut-être pas plus à Rouen que n'avaient trahi Boneffant à Touques, Montenay à Caen, Jean de Graville à Pont-de-l'Arche, Jean d'Angennes à Cherbourg. Et cependant tous ont été l'objet d'incriminations qui ont trouvé des échos dans les chroniqueurs contemporains. La perte de tant de places tombées successivement aux mains de l'étranger, après les sacrifices de tout genre qu'on avait imposés à la nation, jetaient celle-ci dans des accès d'irritation et de défiance

universelle. Ne sachant à qui s'en prendre, elle en faisait retomber la faute sur des capitaines, incapables peut-être, mais qu'on avait laissés sans hommes, sans munitions, sans espoir de secours. Les vrais coupables, c'était le Gouvernement qui, sous le duc de Bourgogne, comme sous le comte d'Armagnac, se montra également incapable de pourvoir à rien ; c'était cette chevalerie aveugle et indocile, sans discipline comme sans patriotisme, qui ne sut que tourner ses armes contre elle-même, pendant que l'étranger foulait le sol de la France.

Quoi qu'il en soit, cette triste déconvenue aggravait encore la situation des assiégeants. Aux maux effroyables dont ils souffraient il fallait, croyait-on, en ajouter un nouveau, plus grand que tous les autres, la trahison. La défiance des habitants s'étendit à tous les nobles, à tous les gens d'armes. Un seul, le brave Laghen, bâtard d'Arly, inspirait une confiance entière ; il succomba aux fatigues du siége (1). La mortalité devenait chaque jour plus grande ; les armes échappaient aux mains des survivants, et l'on n'en continuait pas moins à se défendre.

(1) « Et tost après ceste besongne trespassa Laghen, bastard d'Arly, de maladie qui lui survint. Pour la mort duquel ceulx de la communaulté furent moult desconfortez, car ilz se fioient plus en lui qu'en nul des autres capitaines. » Monstrelet.

Une dernière démarche fut tentée auprès du roi et du duc de Bourgogne. Quatre gentilshommes et quatre bourgeois parvinrent, au péril de leur vie, jusqu'à Beauvais. Après avoir fait une lamentable description de l'état de la ville, ils terminèrent par cette sommation conçue en termes pressants et sévères :

« Vous, nostre sire le roi, et vous noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen vous ont déjà par plusieurs fois signifié et fait savoir la grande nécessité et détresse qu'ils souffrent pour vous ; à quoi vous n'avez pas encore pourvu, ainsi que vous l'aviez promis. Et pourtant, nous avons été une dernière fois députés vers vous pour vous déclarer que, si sous peu de jours ils ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais. Et dès maintenant, si vous ne le faites, ils renient la foi, serment, loyauté et obéissance qu'ils vous doivent (1). »

Les membres du Conseil leur représentèrent doucement, comme à gens qui avaient par trop raison, que le roi n'avait pas encore de forces suffisantes pour faire lever le siége ; mais qu'avec le bon plaisir de Dieu, ils seraient bientôt secourus. — « Mais dans combien de jours, demandèrent-ils ? » — Le duc répondit lui-même : « Le

(1) Monstrelet.

quatrième jour après Noël. » Sur cette promesse, les députés retournèrent à Rouen. On était alors au milieu de décembre. Quinze jours, quinze siècles de tortures ! Les Rouennais se résignèrent à attendre encore.

C'était le moment où Henry V congédiait les ambassadeurs du roi de France et le cardinal des Ursins, après les avoir leurrés de l'espoir d'un accord impossible (1). Commodément assis dans ses lignes, il attendit que la ville captive et épuisée se livrât à lui. L'abondance régnait dans son armée. Une flottille de deux cents vaisseaux, descendant et remontant la Seine, l'approvisionnait régulièrement. En même temps, des détachements, battant au loin la campagne, ramenaient au camp de grands convois de vivres et de fourrages (2).

On était arrivé à la nuit de Noël. Dans ce solennel anniversaire, où toute la chrétienté est en fête, les fils de la vieille Angleterre, en quelque

(1) « Et povoit estre, quand les ambassadeurs retournèrent devers le roy et le duc de Bourgogne, environ demy décembre. » Monstrelet.

(2) « Quociensque suis victualium minabatur inopia, copiosa per terram, seu per maria, regia providentia, advenere remedia..... Cœtus capitaneorum quorumdam in partes vicinas mittebantur, ut, sub eorum tutela et salvo conductu, tam victuum habundantia, quam alia hominibus et jumentis necessaria in exercitum ducebantur. » Anonyme, f° 67.

coin du monde que le hasard les ait jetés, célèbrent la joyeuse venue par le banquet traditionnel du *Christmas*. Quel contraste ! Ici, les bombances de l'armée anglaise ; là, les cris de détresse des affamés de Rouen.

Henry V eut un moment de compassion pour les pauvres gens des fossés. Il voulut qu'eux aussi ils eussent leur part des réjouissances de ce grand jour. Il leur fit faire par deux prêtres une abondante distribution de nourriture et de boisson. « Ils mangeaient, ils buvaient, dit le témoin oculaire ; ils étaient heureux et remerciaient notre roi de toute leur puissance (1). » Mais si cet accès passager de pitié ne fut point un acte d'ostentation, à quoi servit-il, sinon à prolonger l'agonie de ces infortunés ? Le lendemain, la barrière se redressa inflexible entre eux et le camp du roi, et la faim reparut avec toutes ses horreurs.

(1) Poète anglais. — Redmann rapporte le même fait : « Cum Christi Natalia instarent, principes civitatis tenuiores e civitate ejecerunt ; quos Henricus non passus est crudelius tractari aut ad mortem detrudi, verum fessos et laborantes rebusque suis desperantes erexit, ac epulis repletos recreavit ». P. 58. Redmann paraît présenter ce secours, non comme un fait passager, mais comme ayant été continué. Pourquoi alors retenir ces malheureux entre le camp et la ville et ne pas les laisser aller ? Le prétexte tiré de ce qu'ils auraient pu révéler l'ordonnance et la disposition des lignes anglaises n'est pas admissible. Quelle apparence, que ces femmes, ces enfants, ces vieillards auraient pu trahir les secrets de l'armée assiégeante ? Je le répète, Henry V voulait, par le spectacle et par la responsabilité de leurs misères, briser l'énergie et la résistance des défenseurs de la place.

S'il faut en croire notre poète, Henry aurait même envoyé à ceux de la ville des hérauts « richement appareillés », afin de leur offrir des vivres pour ce saint jour. Nos Français refusèrent, ne voulant rien recevoir de l'ennemi.

Sur ces entrefaites, deux seigneurs normands, Jacques d'Harcourt et le sire de Moreuil, qui tenaient la campagne sur la rive droite de la haute Seine, résolurent, lorsque l'armée du roi de France restait lâchement immobile, de faire au moins une diversion en faveur de la place assiégée. Ayant rassemblé deux mille cavaliers, ils vinrent se mettre en embuscade à deux lieues du camp des Anglais. Cent vingt hommes envoyés en avant surprirent un village occupé par les ennemis. Ceux-ci furent presque tous tués ou pris. Quelques fuyards, échappés au galop de leurs chevaux, vinrent donner l'alarme au camp. L'émotion fut vive dans l'armée anglaise (1) ; le roi fit aussitôt monter à cheval lord Cornwall avec six cents hommes.

Quand les Français qui s'étaient emparés du village les aperçurent, ils se replièrent sur l'embuscade, vivement poursuivis. C'était pour les gens des sires d'Harcourt et de Moreuil le moment de donner. Mais la plupart d'entre eux,

(1) « Et adonc soudainement tous les Anglois du siége furent esmeuz et mis en armes. » Monstrelet.

saisis d'une terreur panique, lâchèrent pied honteusement. Les autres furent facilement culbutés par les Anglais. Deux cent quarante environ furent tués ou faits prisonniers. De ces derniers furent le sire de Moreuil et Butor, bâtard de Croï. Jacques d'Harcourt dut son salut à la vitesse de son cheval (1).

Si, du haut de leurs murs, les Rouennais aperçurent quelque chose de ce combat, ils purent croire à une attaque de l'armée française sur les lignes ennemies. L'illusion fut courte. Cette nombreuse armée tant promise, rassemblée à grands frais sur les marches de Picardie, s'était fondue sans combattre. Mal commandés, mal payés, nobles, hommes d'armes et gens de milice s'étaient débandés pour piller le pays ou regagner leurs foyers. C'était chose inouïe pour cette chevalerie française dégénérée *(milicia degenerans gallicana)* de mettre les troupes aux champs pendant l'hiver pour faire lever un siége ; une véritable cruauté de les forcer, dans cette saison où la terre est complètement nue, à camper, non dans les villes, que l'ennemi occupait, mais en plein air, *contrairement à leurs habitudes* (2).

(1) Monstrelet ; Lefèvre de Saint-Remy.

(2) Relig. de Saint-Denys, L. XXXIX, c. 16. — Cette lâcheté arrache au Religieux une violente et patriotique invective : « L'indignation fut grande de voir que les gens de guerre étaient uniquement occupés de meurtre, de pillage et d'incendie, et que ni ordres du roi,

Quant au Dauphin, il ne répondit pas davantage à l'appel de Rouen, et loin de tenir l'engagement qu'il avait pris de joindre son armée à celle du roi, il envoya ses troupes ravager le Beauvaisis et la Picardie autour du duc de Bourgogne (1).

Cependant le terme fixé par le duc expirait le 29 décembre. Les Rouennais attendirent deux jours encore, rien ne parut. Jean-Sans-Peur avait licencié les débris de son armée et, tournant le dos à la Normandie, emmené le roi à Provins. Pour tout reconfort, il manda aux gens de Rouen « qu'ils eussent à traicter pour leur salvation avec le roi d'Angleterre au mieux qu'ils pourroient. »

Malgré cet universel abandon, la cité de Rouen eût continué à résister, victorieusement peut-

ni promesses, ni prières n'avaient pu les déterminer à délivrer Rouen dont le siége durait depuis quatre [cinq] mois. Par leur lâcheté et leur insouciance, cette ville allait être arrachée du parterre embaumé des lis d'or, pour être jetée sous les griffes des léopards...... Chevaliers sans courage, qui êtes si fiers de vos cuirasses et de vos casques empanachés, qui mettez toute votre gloire dans le pillage et le jeu des dés, vous, qui vantiez avec tant d'arrogance les prouesses de vos aïeux, vous voilà maintenant la fable des Anglais et la risée de toutes les nations. Fière chevalerie de France, quel est celui de tes descendants qui aura le cœur assez dur pour lire, dans les annales des rois, que tu as déserté le chemin de l'honneur jusqu'à souffrir que, cette année même, la France, ta mère, soit dépouillée de la Normandie et privée pour ainsi dire de son bras droit? » *Ibid.*, c. 17.

(1) Relig., *loc. cit.*

être, si elle eût eu des vivres. Après cinq mois de siége, ses tours et ses murailles étaient intactes; pas une brèche n'avait été ouverte par l'artillerie anglaise. « Mais la faim, dit notre poète, qui retrouvait sans la chercher une pensée de Lucain (1), la faim brise les durs remparts de pierre. » Une mortalité épouvantable décimait chaque jour la population. Plus de cinquante mille personnes étaient mortes par la famine depuis le commencement du siége (2).

Tout ce qu'il est possible aux forces humaines de supporter, cette héroïque population l'avait enduré; tout ce que pouvait demander l'honneur

(1) « Expugnat quæ tuta, fames. » *Pharsale*, liv. IV, v. 410.

(2) « Car comme il fut sçeu véritablement, il y mourut durant ledit siége, *oultre le nombre de cinquante mil personnes par ladicte famine.* » Monstrelet. — Lefèvre de Saint-Rémy donne le même chiffre. Pierre de Fénin réduit, au contraire, le nombre des morts à 10 ou 12,000. La chronique harléienne, n° 655, citée par Madden, donne plus de 30,000. Stowe (p. 357, col. 2) et la *Complaincte des bons François* (traduite du latin de Robert Blondel, par Mᵉ Robinet, ms. de la Bibliot. imp., n° 13839), évaluent également les morts à 30,000. Suivant une chronique française manuscrite (sous le n° 5696), analysée par La Porte du Theil (Notices des mss. de la Bib. royale, t. II), le nombre des morts par la faim seule, s'éleva à 30,000. Otterbourne fait une distinction : sur 70,000 morts, il en attribue 30,000 à la famine. Enfin, Thomas Basin, le mieux placé sans doute, pour connaître les faits, puisque, après avoir émigré avec ses parents, il revint à Rouen et dans le pays de Caux, quelques mois après la prise de la ville, Thomas Basin porte le chiffre total des morts à plus de 60,000 : « Feruntur enim obsidione, fame tabeque consumpti ultra *sexaginta millia* hominum (L. I, c. 13, p. 33). »

le plus exigeant, elle l'avait fait et au-delà. Toutefois, ces portes que la maladie et la famine assiégent, plus que le canon de l'ennemi, elle ne les ouvrira qu'après avoir froidement, sans précipitation, chose incroyable en de pareilles nécessités, débattu pied à pied les conditions de sa défaite.



CHAPITRE XVII.

LES ROUENNAIS SE RÉSIGNENT A TRAITER. — ENTREVUE DES DÉPUTÉS DE LA VILLE AVEC LE ROI. — PREMIÈRES CONFÉRENCES. — HORRIBLE SPECTACLE QU'OFFRENT LES FOSSÉS. — ON NE PEUT S'ACCORDER.

Il semble que la réponse du duc de Bourgogne eût dû dégager de tout scrupule les assiégés. Cependant les bourgeois hésitaient encore entre le point d'honneur et une catastrophe inévitable et stérile. Quant aux gens de guerre, étrangers pour la plupart à la ville, ils commençaient à se demander comment ils se tireraient de cette position désespérée (1). Les capitaines et les notables de Rouen tinrent une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, et, après mûre délibération, il fut résolu que « puisqu'ilz avoient perdu l'espérance d'estre secourus par le roy de France et le duc de Bourgogne, et avecques ce qu'ilz n'avoient plus que quelzques vivres, il convenoit par necessité qu'ils traictassent avec leurs adversaires (2).

(1) Monstrelet.

(2) Monstrelet et Lefèvre de Saint-Remy. Les termes dont se servent les deux écrivains sont presque identiques.

La veille du premier jour de l'année 1419 (1), bien avant dans la nuit, des parlementaires, envoyés par les gens de la garnison et de la ville, se présentèrent successivement aux avant-postes du duc de Clarence, puis à ceux de Glocester, d'Exeter, de Warwick et du comte-maréchal. Nulle part on ne les voulut recevoir ni écouter. Enfin ils allèrent à la porte du Grand-Pont, devant laquelle était le quartier du comte de Huntingdon, et appelèrent par trois fois. Le comte chargea Gilbert d'Umfréville d'aller voir ce que voulaient ces gens (2). — « Que demandez-vous? » leur dit-il. — « Nous désirons parler à un chevalier de notre race ou à quelque lord de haut baronnage. » — « Je suis chevalier, répondit

(1) Cette date est fixée par le poète anglais. L'Anonyme ne diffère avec lui que de quelques heures sur le moment de cette démarche. Il la place le 1er janvier, à l'aube du jour : *prima luce Jani*, f° 70. M. Chéruel place, d'une manière générale, les conférences pour la reddition dans les derniers jours de décembre 1418. Mais les saufs-conduits que nous citons plus loin confirment d'une manière authentique le dire de nos auteurs. Cette concordance entr'eux et les actes officiels fait rarement défaut. Elle nous inspire la plus grande confiance dans la véracité du poète, et donne le caractère de la certitude au récit si animé et si plein d'intérêt qu'il a fait des incidents qui ont précédé ou accompagné les conférences.

(2) Redmann confirme le récit du poète : « De pace componenda deliberant; agunt cum nostris hominibus qui non longe a mœnibus civitatis constiterant.... Huntingdoniæ comes dominum Gilbertum Umfrevillum militem designat, qui cum Gallis sermonem conferat et eorum consilia cognoscat. » (*Historia Henrici quinti*, p. 53.)

l'anglais ; mon nom est Gilbert d'Umfréville. » — « Dieu et saint Gilles soient loués ! reprirent les Rouennais ; car vous êtes descendu d'une ancienne lignée de Normandie. Nous voulons entrer en accommodement avec votre roi. Faites en sorte que nous puissions lui envoyer plusieurs des nôtres. Si, avec l'aide de Dieu, nous avons accès près de lui, nous lui porterons des paroles qui lui feront grand plaisir (1). » — « Ainsi ferai-je volontiers, dit Umfréville. »

Aussitôt, prenant congé d'eux, il alla trouver le duc de Clarence à la porte de Caux. Clarence était « vaillant dans le combat, miséricordieux quand il avait déposé les armes. » Il promit d'appuyer auprès du roi la médiation d'Umfréville. Celui-ci visita Glocester, Exeter et les autres chefs principaux ; partout il obtint la même promesse.

Dans la matinée du 1er janvier, qui était un dimanche, il se rendit au quartier royal. Clarence, les princes et les généraux s'y trouvaient déjà réunis et avaient instruit le roi de ce qui se passait (2). Umfréville exposa la demande des

(1) « Huic (Gilberto) Galli petitiones suas ac postulata enarrant, se vehementer cupere cum rege colloqui, si tutus sine periculo aditus pateret. » (*Ibid.*)

(2) « Dux Clarensis, quique regi erant a consiliis, rem omnem ad Henricum detulerunt. » (*Ibid.*)

habitants de Rouen : « J'y consens, dit le roi ; qu'ils m'envoient leurs députés. » — « Et quand cela sera-t-il, noble sire ? » — « Qu'ils viennent demain. »

Le chevalier retourna alors aux portes de la ville, où il trouva les chefs de la garnison et de la bourgeoisie : « J'ai été avec mon roi, leur dit-il ; il condescend à vos demandes. Demain, de bonne heure, soyez prêts et vous verrez le plus digne prince de la chrétienté. Vous n'avez jamais parlementé avec un pareil seigneur, ni qui se fâche si promptement. Prenez donc garde que votre langue ne soit trop longue ; mais soyez sages en vos paroles et ne dites rien sans de bonnes raisons. » — « Messire, dirent les Rouennais, merci pour le bon conseil que vous nous donnez. »

Le lendemain lundi 2 janvier (1), Gilbert d'Umfréville, accompagné des écuyers du roi et des *yeomens* de la Couronne, se rendit à la porte St-Hilaire. Il y trouva les députés de Rouen et leur remit des saufs-conduits nominatifs (2). Ces

(1) L'auteur du poème s'est trompé ici sur la concordance du jour de la semaine. Il dit : « Le dimanche après le premier de l'an. » Or, pour l'année 1419, le dimanche était précisément le premier jour de l'année. Voir l'*Art de vérifier les dates*.

(2) Le sauf-conduit délivré aux députés de Rouen, *ad veniendum in presenciam regis*, porte la date du 2 janvier. Voir Bréquigny, *Rôles Normands* n° 1212.—D'après Monstrelet et Saint-Remy, les députés

députés étaient au nombre de seize, pris parmi les nobles de la garnison, dans le clergé de la ville et dans la bourgeoisie. C'étaient : le sire de Ru ou de Rie, le sire de Bèze, le sire de Tillières, Henri de Chauffour, Me Jean Alespée, trésorier du chapitre ; Roger Mustel l'aîné, Jean Le Tourneur, Jean Le Tellier, Guillaume Le Mesle, abbé de Ste-Catherine ; Jean, abbé de St-Georges ; Me Guillaume de La Salle, Robert Raoullin, Jacques Le Lieur, Jehan de Croixmare, Guillaume de La Mare, Raoul Challain. Tous étaient vêtus de noir (1) et avaient une belle contenance. Une suite de vingt-quatre personnes les accompagnait.

On les conduisit à la Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose. Le roi entendait la messe en ce moment, et les Rouennais durent l'attendre dans la grande salle. Henry V parut bientôt : sa contenance était froide et son visage mélancolique,

de Rouen n'étaient qu'au nombre de *six :* deux hommes d'église, deux gentilshommes et deux bourgeois. Suivant le poète, ils étaient *douze* dont quatre de chaque ordre. L'un et l'autre chiffre ont été adoptés par les historiens modernes et sont également inexacts. Le sauf-conduit porte *seize noms*, quatre appartenant à chacun des deux premiers ordres, huit à la bourgeoisie. Encore, les noms des clercs et des bourgeois y sont-ils jetés pêle-mêle, sans distinction d'ordre. Le sauf-conduit comprend, en outre, 24 personnes de leur suite. — Hall, cité par sir Madden, dit : « Guy le Bouteiller et six autres. » Or, Guy le Bouteiller ne figure pas sur la liste authentique.

(1) « Lugubri veste. » Titus Livius, p. 65.

comme il arrive souvent chez les hommes destinés à mourir jeunes. Pas un sourire n'effleurait ses lèvres ; calme et impassible, sa physionomie n'exprimait ni colère ni pitié. Mais il avait « un grand air de seigneur, ni trop doux ni trop farouche (1). »

Les députés à genoux, ainsi qu'il était d'usage quand on s'adressait aux rois, lui présentèrent un écrit qu'il reçut par l'intermédiaire de son oncle, le duc d'Exeter. C'était une demande à l'effet d'entrer en accommodement. Le roi en con-

(1) Je rappellerai ici ce que j'écrivais de Henry V, à propos du siége de Caen de 1417 : « Le roi d'Angleterre était un homme de trente ans, d'une beauté mâle et imposante, à la mine fière et hautaine. Décrié pour les folies de sa première jeunesse, le trône l'avait soudainement transformé. Il étonnait maintenant par sa sobriété, sa rigidité puritaine, la gravité de ses discours et son respect pour les choses saintes. Sa piété n'était pas exempte d'ostentation. Prétendant à l'héritage de la couronne de France, il s'annonçait comme investi d'une mission divine pour châtier et réparer les iniquités des Français. Miséricordieux envers les faibles et ceux qui pliaient devant lui, il brisait impitoyablement tout ce qui résistait et faisait des exemples terribles. Il couvrait ses desseins d'un secret impénétrable et savait envelopper ses ennemis dans un réseau de négociations perfides, jusqu'au moment où il les frappait à coup sûr. Diplomate habile, administrateur infatigable, il était surtout général. Dans un temps où toute la stratégie féodale consistait à fondre impétueusement sur l'ennemi et à engager des combats corps à corps, lui seul savait la guerre. Personne, mieux que lui, ne s'entendait à organiser et à conduire une armée, à choisir son champ de bataille, à combiner des manœuvres, et à préparer patiemment les résultats d'une campagne. » *Siége de Caen*, p. 31 et 32, in-8°, Caen, 1858.

féra quelques instants avec le duc ; puis, s'adressant aux députés : « Maintenant, dites ce que vous avez à dire. »

Exemple de touchante fraternité, la première pensée de ces hommes si cruellement éprouvés fut pour d'autres qui souffraient plus qu'eux : « Sire, dirént-ils, pour l'amour de Celui qui mourut le Vendredi-Saint, nous vous prions de prendre en pitié les pauvres gens qui meurent dans les fossés et de leur donner congé pour retourner chez eux. »

— « Et qui les a chassés dans les fossés ? interrompit brusquement le roi. Ce n'est pas moi, vous le savez bien. Vous aurez à répondre devant le Souverain-Juge des misères et des cris de ces malheureux (1). Quant à vous, vous m'avez mortellement offensé en retenant la ville de Rouen, qui est mienne par droit d'héritage. Vous m'avez été rebelles, quand vous devriez être mes hommes-liges. »

— « Sire, répondirent-ils, cette ville nous a été remise en garde par le roi de France, notre souverain seigneur ; nous la devons défendre envers homme qui vive, contre tout siége et assaut. » Ils demandèrent alors à envoyer un dernier message au roi et au duc de Bourgogne.

(1) « Vos igitur videritis coram summo Judice clamosis querelis oppressorum pauperum responsuri. » Anon., p. 70 v°.

— « Je ne veux point attendre plus longtemps, reprit Henry. Quant à votre roi et à votre duc, ils n'ignorent pas où je suis, ni quelle besogne je fais. S'ils me veulent rencontrer, ils savent fort bien que je suis à ce siége, et que je n'en partirai, ni pour ami, ni pour ennemi, avant de tenir ce qui m'appartient. »

Il se fit un instant de silence. Alors un des gentilshommes normands se prit à dire : « C'est beau de gagner Roüen et les hommes qui y sont ! » — « Rouen, répliqua vivement le roi, Rouen est mon propre héritage. Je l'aurai, tenez ceci pour certain, malgré tous ceux qui s'y opposent, malgré ceux qui sont dedans, et je traiterai ceux-ci de telle sorte qu'ils se souviendront de moi au jour du dernier Jugement (1) ! »

Les députés se regardaient tout interdits, les uns tremblants, les autres frémissant de colère. L'un d'eux, qui était clerc, prit la parole et dit : « Noble seigneur, daignez écouter ce que j'ai lu dans l'histoire : deux chefs ennemis s'étaient donné jour pour se rencontrer en bataille et déjà leurs armées étaient près d'en venir aux mains.

(1) L'Anonyme fait tenir à Henry V à peu près le même langage : « Hoc etiam pro firmo et fixo tenete, quod civitas ipsa et universa quæ in ejus ambitu continentur nostri juris sunt, ipsaque ad nostri beneplaciti gratiam et secundum nostræ voluntatis arbitrium tractanda petimus et finaliter volumus nobis reddi. » F° 70 v°.

Mais voilà que le parti le moins fort présenta à ses adversaires du pain et du vin, pour signifier à ceux-ci qu'ils devaient être miséricordieux (1). C'est ainsi que nous vous apportons le pain et le vin, avec Rouen qui est une belle ville. »

— « Je vous le répète, dit le roi avec colère, je ne veux pas recevoir Rouen en pur don; je la veux avoir par mon droit de souveraineté. » — Puis, d'un ton radouci, il ajouta : « Au surplus, je vous engage à vous conduire de façon que l'on puisse vous faire miséricorde. Pour l'amour de Dieu et de sa sainte Mère, je veux bien vous accorder une trêve (2). »

On convint d'une suspension d'armes (3),

(1) Je crois que l'orateur fait ici allusion à la rencontre d'Abraham et de Melchisédech, roi de Salem. Genèse, C. XIV.

(2) Les détails de cette entrevue, détails empruntés en très-grande partie au poète et pour une moindre part à l'Anonyme, portent tous les caractères de la vérité. Le dialogue entre le roi et les députés est du moins bien autrement vraisemblable que les discours ridiculement étudiés et emphatiques que Titus Livius et Redmann leur mettent dans la bouche. Les discours de Redmann sont deux thèses sur le droit du vainqueur; il attribue le premier à un clerc très-versé dans l'étude du Droit, mais qui, dit-il, avait plus appris à discuter avec soi-même qu'avec les autres. Je ne trouve dans le poète, ni dans l'Anonyme, aucune trace de ce tournoi philosophique qui eût été de mise peut-être à la cour oisive de Charles VI, mais qui n'était pas dans les habitudes d'Henry V.

(3) Elle fut de huit jours, suivant Redmann. Mais, comme les saufs-conduits délivrés aux commissaires français, le 3 janvier, ne sont dits valables que jusqu'au 5, je doute qu'Henry V ait accordé un armistice aussi long.

pendant laquelle on dresserait les articles de la capitulation. Avant de se retirer, les députés hasardèrent encore une prière en faveur des gens des fossés : « Excellent prince, au nom de la sainte charité, ayez quelque pitié de notre pauvre peuple qui souffre cruellement sous les murs comme brebis égorgées (1). » — « J'aviserai à ce sujet, suivant ce que Dieu me conseillera. » — Cela dit, le roi les congédia.

Ils se retirèrent sans grandes espérances, mais frappés du grand air de dignité et de résolution inflexible empreint sur le jeune et beau visage du roi d'Angleterre. Reconduits jusqu'aux portes du camp par sir Gilbert, ils prirent congé de lui et rentrèrent dans la ville (2).

Le jour suivant, 3 janvier, deux pavillons furent dressés entre la porte St-Hilaire et la Chartreuse, l'un pour les députés de la ville, l'autre pour les commissaires anglais. Les premiers étaient

(1) Littéralement « comme pourceaux égorgés. »

(2) Ni Monstrelet, ni Saint-Remy ne font mention de l'entrevue des députés de Rouen avec Henry V. Il semble même, d'après leur récit, que celui-ci aurait refusé de les recevoir et les aurait renvoyés à l'archevêque de Canterbury et au comte de Warwick : « Et avèrent tout droit devers la tente du roy ; mais ils furent conduis par ses gens au logis de l'archevesque de Cantorbie qui, de par le roy, avec le comte de Varvick, avoit la charge de traicter (Monstrelet). » Le nom de l'archevêque ne figure pas dans l'acte qui nomme les plénipotentiaires anglais. Il n'intervint que plus tard, lorsque les négociations, une première fois rompues, comme on le verra, furent reprises.

toujours au nombre de seize (1). Les seconds, au nombre de sept, étaient choisis parmi les principaux personnages de l'armée. C'étaient : Richard, comte de Warwick; Thomas, comte de Salisbury; Henry Fitz-Hugh, chambellan du roi ; Walter Hungerford, maréchal de son hôtel (2) ; Gilbert Umfréville, comte de Kyme et gouverneur de Caen ; John de Robessart, chevalier ; enfin un étranger, Jean de Vélasquez d'Almada, qui intervenait aux conférences comme représentant du roi de Portugal, Jean Ier, dont il commandait la flotte (3).

Les conférences s'ouvrirent avec solennité. Les habitants de la ville et les soldats anglais, tous

(1) C'est ce qui ressort du nouveau sauf-conduit délivré le 3 et valable jusqu'au jeudi 5. « Pro veniendo extra villam de Roan ad tractandum cum certis commissariis Regis. » Quelques noms sont changés. Le sire de Bèze est remplacé par Geoffroy Martel, le sire de Tillières par Jean de Bayeux, écuyer (Bréquigny, *loc. cit.*, n° 258).

(2) Le poète anglais le qualifie de *steward* ou majordome du roi.

(3) Bréquigny, *loc. cit.*, n° 259. Ces commissaires étaient institués par le roi « ad tractandum, communicandum et finaliter concludendum et determinandum, pro nobis et nomine nostro, cum certis personis de civitate Rothomagensi, de et super omnibus et singulis negociis, causis et materiis, redditionem seu deliberationem civitatis predicte in manus nostras concernentibus. » La commission est datée du 3 janvier. — Redmann donne les mêmes noms pour les commissaires anglais, moins John Robessart qu'il oublie. Il appelle le commandant portugais Jean de Vasquès de *Allamond*. Dans l'acte de la capitulation, celui-ci est nommé Johannes de Vasques de *Almada*.

pressentant ou désirant un dénouement suprême, se pressaient en groupes nombreux, les uns sur les remparts de la ville, les autres sur le front de leurs lignes. Les hérauts et poursuivants d'armes, avec leurs manteaux richement armoriés, allaient et venaient entre les deux partis ; ceux-ci portant les fleurs de lis de France, ceux-là les léopards d'Angleterre, d'autres les tours crénelées de Portugal. Les seigneurs et les chevaliers étalaient leurs armures et leurs habits resplendissants d'or et de broderies.

Après s'être extasié sur ces magnificences, le poète, témoin oculaire, ne peut s'empêcher de jeter un regard de compassion sur les infortunés entassés au pied des murs : « C'était, dit-il un spectacle lamentable et à fendre le cœur. A peine avaient-ils quelques lambeaux pour se couvrir. La saison était pour eux une cause de grande misère; car, pendant tout le temps qu'ils furent là, il ne cessa de pleuvoir. On voyait errer çà et là des enfants de deux ou trois ans, dont les parents étaient morts et gisaient parmi des flaques d'eau croupissante, et ces pauvres petits les appelaient et demandaient à manger avec des cris déchirants. Partout des cadavres, des gens qui rendaient l'âme. Ils s'éteignaient insensiblement et sans cris, comme s'ils s'endormaient. D'autres, qui vivaient encore, étaient accroupis sur leurs

genoux, maigres comme des branches desséchées. Des femmes tenaient dans leurs bras leurs nourrissons raidis par le froid et par la mort, et des enfants, couchés sur le sein de leurs mères inanimées, suçaient en vain leurs mamelles stériles (1). On pouvait facilement compter douze morts pour un vivant. » — « Deux spectacles bien opposés, ajoute notre auteur : l'un plein de splendeur, l'autre de misère ; comme si le paradis et l'enfer se fussent montrés l'un à l'autre. »

Il y avait là, certes, de quoi briser les âmes les plus fortes. Pourtant, les représentants de Rouen ne faiblirent pas : ils ne voulaient traiter qu'à des conditions honorables. « Nous demandions beaucoup, dit le poète anglais, et ils offraient peu. » Le roi d'Angleterre exigeait que la ville se rendît à discrétion ; celle-ci réclamait des garanties. On ne put s'entendre. Après trois jours de discussions, les conférences furent rompues ; les tentes furent levées et les députés durent re-

(1) Tous les témoignages anglais confirment ces affreux détails : « Vix similem posses contemplari miseriam, dum vagientis infantis labella tenerrima, *prout fide digna rem videncium testantur eloquia*, inani molimine sugerent ubera mortuæ genitricis. » Elmham, p. 196. — « Moritur filius in faciem parentis et ipsam matrem infans fame moribundam consequitur. » Titus Livius, p. 65. — « And also sawe yonge chyldren lie and socke hir moders pappes that where ded. » Chronique en prose de la Bibl. Harl. *Claudius*, A, VIII, f° 9.

prendre le chemin de la ville (1). Mais, comme ils ne voulaient point y rentrer en plein jour, n'osant point, sans doute, affronter le mécontentement de la multitude impatiente d'en finir, ils sollicitèrent la prolongation de l'armistice jusqu'au lendemain matin (2). Ce point leur fut ac-

(1) « Mais pour ceste foiz ne porent onques obtenir ne avoir quelque traictié, sinon que tous les hommes d'icelle ville se meissent en la franche voulenté du roy d'Angleterre. Et sur ce iceulx ambassadeurs s'en retournèrent en leur ville sans autre chose faire. » Monstrelet et Saint-Rémy. Les deux textes sont identiques.

(2) Le poète, qui mentionne cette particularité, n'en donne pas la raison. Mais son témoignage se trouve confirmé et éclairci par Redmann : « Transactis induciarum diebus, re infecta commissionarii decesserunt. Sed cum Gallis in mentem veniret quanto in odio apud multitudinem versarentur, petunt ut induciæ usque ad solis ortum manerent, p. 55 et 56. » — Il résulte du rapprochement de ces divers faits que les conférences avaient duré trois jours : le 3, le 4 et le 5 janvier. Commencées le 3, comme l'indique le second sauf-conduit, elles ont dû durer jusqu'au jeudi 5, date à laquelle expirait ce sauf-conduit, puisqu'il fallut ce jour-là en prolonger l'effet pour permettre aux députés de Rouen de rentrer pendant la nuit. — Sir Madden paraît croire que le poète a donné à ces conférences une durée de quatorze jours, et il met ce chiffre sur le compte d'une erreur de copiste, en s'appuyant sur l'autorité de Hall et de Godwin (il aurait pu ajouter celle de Redmann), qui font durer l'armistice pendant *huit* jours (*inducias octo dierum*, Redmann). Mais le poète a dit toute autre chose :

We askid mykille, et thay proferid smal,
That is yuelle to accorde withe alle.
Tho thay tretid an xiiij nyzt,
And zit accorde thay ne myzt.

Ce qui signifie : « Nous demandions beaucoup et ils offraient peu :

cordé, et ils retournèrent rendre compte aux chefs de la ville du résultat de la négociation et des exigences du roi d'Angleterre.

ce qui n'était pas le moyen de s'entendre. De cette façon, *eût-on parlementé pendant quatorze nuits,* on n'aurait pu accorder le différend. » — Quant à Redmann et aux autres, le sauf-conduit cité plus haut et l'ensemble des faits les convainquent d'erreur.



CHAPITRE XVIII.

DEUX VERSIONS, L'UNE ANGLAISE, L'AUTRE FRANÇAISE, SUR L'ATTITUDE DE LA POPULATION DE ROUEN. — RÉSOLUTION DÉSESPÉRÉE DES HABITANTS.—REPRISE DES CONFÉRENCES. — CAPITULATION (13 JANVIER 1419).

Ici, nous nous trouvons en présence de deux versions contradictoires : l'une anglaise, l'autre française. Suivant l'auteur du poème et suivant Hall et Redmann, lorsqu'on apprit dans la ville la rupture des conférences, le petit peuple s'attroupa dans les rues en poussant des imprécations contre les députés, contre les chefs et contre les riches. Ceux-ci, disait-on, avaient résolu de sacrifier les pauvres gens à leur orgueil, à la crainte de perdre leurs biens et leurs dignités. Si on voulait s'accorder avec le roi d'Angleterre, le siége serait bientôt levé. Au lieu de cela, ces hommes égoïstes aimaient mieux les faire périr de faim jusqu'au dernier. Mais s'ils ne consentaient à renouer le traité, on les tuerait sans hésiter et l'on se rendrait

au roi d'Angleterre (1). Des plaintes et des menaces ils allaient passer aux voies de fait, lorsque les notables convoquèrent une assemblée générale des habitants. On posa la question de savoir si on continuerait à résister ou si l'on rendrait la place. « La délibération ne fut pas longue, dit l'Anonyme : la faim les forçait de traiter à tout prix. »

Les députés de la ville se représentèrent donc à la porte St-Hilaire et demandèrent à parler à sir John de Robessart, l'un des négociateurs anglais. Ils le prièrent de s'employer auprès du duc de Glocester, afin qu'il intercédât en leur faveur auprès du roi, comme avait fait naguère son frère Clarence, et en obtînt la reprise des négociations (2). Grâce aux instances du duc, auxquelles l'archevêque de Canterbury, mû par un esprit de charité évangélique, joignit les siennes, Henry V consentit à une nouvelle trêve et à de nouvelles conférences.

Tel est le récit des auteurs anglais. Celui de

(1) Poète anglais. — « Nobiles ac magistratus multitudo pauperum voce vulneravit. In eos impetum fecisset, si de pace cum Henrico componenda in spem plebeculam illam magistratus non adduxissent. » Redmann.

(2) Plebeïorum conventus instituuntur, a quibus quærunt magistratus num Anglorum principi tradi civitatem placeret. Multitudini optabilius videbatur servire quam fame confici. » Redmann. — Anonyme, f° 71.

Monstrelet et de Saint-Remy est tout différent. Lorsque, suivant eux, les négociateurs eurent fait leur rapport aux autorités de la ville, la prétention du roi d'Angleterre fut déclarée inadmissible. Plutôt que de se mettre sans conditions à la merci de l'ennemi, mieux valait vivre ou mourir tous ensemble les armes à la main. Une assemblée générale du commun de la ville fut convoquée pour le lendemain : les habitants s'y rendirent en grande foule. Plusieurs avis ayant été proposés et débattus, on s'arrêta à celui-ci, comme à un moyen extrême et désespéré. On devait miner un pan de muraille en le soutenant par des étais. Cela fait, et après avoir mis le feu à tous les quartiers de la ville, les hommes valides formant une masse compacte, au milieu de laquelle on placerait les femmes, les enfants, les vieillards, jetteraient le mur dans le fossé, fondraient comme une avalanche sur les lignes anglaises et, par cette trouée, s'en iraient « où Dieu les vouldroit conduire (1). »

Le roi d'Angleterre fut averti dans l'intervalle : ce coup de désespoir lui donna à réfléchir. Il

(1) Monstrelet et Saint-Remy. — C'est surtout devant les portes de la ville que les Anglais avaient accumulé leurs moyens de surveillance et les obstacles destinés à arrêter les sorties des assiégés. Voilà pourquoi ceux-ci avaient résolu de sortir par une brèche, sur quelque point où ils n'étaient pas attendus.

calcula ce que pourrait coûter à son armée la furie de ces gens héroïques et déterminés. Que gagnerait-il, d'ailleurs, à régner sur des ruines? —Mais il répugnait à son orgueil de faire officiellement les premières démarches. Il chargea l'archevêque de Canterbury d'entrer en pourparler avec le clergé de Rouen et, par le moyen de celui-ci, d'amener les gens de la ville à reprendre les négociations (1).

Voilà la version de nos chroniqueurs. Elle est plus glorieuse pour les Rouennais : elle est plus conséquente avec l'admirable constance qu'ils avaient montrée jusqu'alors. J'ajoute qu'elle s'accorde mieux avec la suite des événements. Le fait même et les termes de la capitulation prouvent qu'Henry V fut forcé de se relâcher des exigences absolues qu'il avait formulées tout d'abord. Le poète anglais fournit lui-même un argument en faveur de notre thèse, en nous apprenant que l'archevêque de Canterbury, qui pendant le siége demeurait à Ste-Catherine, se rendit avec la permission du roi dans la ville, pour y conférer avec le clergé

(1) « Mais il advint que le roy d'Angleterre fut de ce adverti, et pour tant que son désir estoit de avoir la dessusdicte ville entière en son obéissance, fist *faintement* remander lesdiz ambaxadeurs dont dessus est faicte mencion, par l'arcevesque de Cantorbie, avecques lequel et autres à ce commis fut tant traictié que les parties furent d'accord par la manière cy-après déclairée. » Monstrelet et Saint-Remy.

normand. Il attribue, à la vérité, l'initiative de cette démarche à la charité du prélat. Mais je demande à quoi pouvait tendre cette mission, et quelle en était l'utilité, si les Rouennais avaient les premiers redemandé à traiter. En faisant ainsi intervenir officieusement le clergé, on sauvait l'amour-propre des deux parties.

Quoi qu'il en soit, le 9 janvier, deux tentes furent dressées de nouveau pour les plénipotentiaires sur le lieu des premières conférences. Entre les deux, l'archevêque de Canterbury fit placer la sienne (1), sorte de terrain neutre où, en présence et par la médiation des deux clergés, sous l'arbitrage de la charité et de la religion, allait se vider ce grand procès entre l'orgueil du vainqueur et la dignité du vaincu.

Aux seize premiers commissaires les habitants de Rouen en ajoutèrent huit autres, ce qui en porta le nombre total à vingt-quatre (2). Le personnel des commissaires anglais resta le même.

(1) Redmann confirme ce détail : « Castra tria posita, ubi convenirent ac de rebus universis consilium salutare caperent. »

(2) C'est ce qui ressort de l'acte de la capitulation, où les signataires rouennais sont au nombre de vingt-quatre. Neuf noms nouveaux y figurent ; ce sont : Me Étienne de Roudemare, official de Rouen ; messire Antoine de Thoulongeon ; Jacques de Val-Travers ; Michel Durand ; Robin Deschamps ; Guerouldin Dubosc ; Jean Le Cauchois ; Richard Mites ; Elyot de Bressy. — D'un autre côté, Guillaume Le Mesle, abbé de Ste-Catherine, ne paraît plus sur la liste.

Les conférences durèrent quatre jours sans interruption (du 9 au 13 janvier). « On délibérait le jour, on délibérait la nuit à la lueur des chandelles et des torches. Enfin, avec la grâce de Dieu, on arriva à une conclusion (1). » Les Rouennais, après avoir disputé le terrain pied à pied, obtinrent un appointement en forme (2). Les conditions en étaient dures. De toutes les capitulations dictées par Henry V aux villes normandes, celle-ci est la plus rigoureuse. Mais, enfin, c'était un acte authentique, régulier, qui garantissait à la garnison la vie sauve et la libre sortie; aux habitants, leurs propriétés; à la ville, une partie au moins de ses franchises et de ses privilèges. Voici, d'après le texte de Rymer et un *vidimus* français conservé aux archives municipales de Rouen (3), les stipulations consignées dans cet

(1) Poète anglais.

(2) L'acte même de la capitulation porte la date du 13 janvier 1419. — Les deux textes publiés de Monstrelet, celui de M. Buchon, qui porte le *seizième* jour de janvier, et celui de M. Douët d'Arcq, qui donne le *sixiesme*, se trompent également. Lefebvre dit aussi le 16.

(3) Rymer, t. IV, pars III, p. 82. — Archiv. munic., reg. U. — Dans le texte de Rymer, les noms français sont généralement défigurés et presque méconnaissables. Le texte français, que M. Chéruel a inséré (moins deux paragraphes que j'ai rétablis plus loin) dans les pièces justificatives de *Rouen sous la domination anglaise au XVe siècle*, n'est pas l'original de la convention. C'est un *vidimus* de Jehan Salvain, qui fut bailli de Rouen de 1423 à 1449.

acte. Il règne un certain désordre dans la disposition des articles : j'ai cru pouvoir me permettre de les rétablir dans un ordre plus clair et plus rationnel.

I. Le gouverneur de la ville et du château, messire Guy Le Bouteiller, s'engage, au nom des nobles, bourgeois et autres habitants de Rouen, à remettre la ville aux mains du roi d'Angleterre, le 19 janvier suivant (1).

II. Les habitants se soumettront en toutes choses à la volonté du roi d'Angleterre.

III. Jusqu'au jour de la reddition, on s'abstiendra de part et d'autre de toute hostilité. Personne ne pourra sortir de la place sans licence expresse du roi.

Est-ce bien une traduction française faite plusieurs années après l'événement, comme le pense M. Chéruel ? Ne serait-ce pas plutôt une copie un peu abrégée du texte français qui dut être rédigé au moment même ? En effet, presque tous les actes de ce genre, conservés par Rymer et par Bréquigny, sont en français, le plus petit nombre en latin, quelques-uns même en anglais. On peut admettre qu'il y avait deux ou trois rédactions en langues différentes, sans recourir à l'hypothèse d'une traduction ultérieure. Inutile de dire que, dans le texte rouennais, la physionomie véritable des noms français est bien mieux respectée ; certains noms anglais, au contraire, y sont défigurés.

(1) Le délai accordé aux habitants de Rouen fut donc de *six jours*, et non de *huit*, comme le dit le poète, ou de *quatre*, suivant Redmann. Sir Madden, d'après plusieurs écrivains anglais, dit que la reddition dut avoir lieu le 19, *après midi*.

IV. Les Rouennais feront enlever et ensevelir honorablement les cadavres qui souillent les rues; ils feront rentrer immédiatement dans la ville tous les malheureux qui sont encore dans les fossés. Ils les nourriront (1) jusqu'au jour de la remise de la ville et en seront tenus responsables devant Dieu et devant le roi.

V. Ils ne pourront recevoir aucune autre personne dans leurs murs. S'il se présentait à leurs portes un messager de la partie adverse, ils ne l'admettront pas; toutefois, le roi d'Angleterre lui donnera un sauf-conduit pour s'en retourner.

VI. Au cas où le roi Charles de France ou le duc de Bourgogne viendraient pour faire lever le siége avant le 19 de ce mois, les nobles, bourgeois et soldats s'abstiendront de sortir et de leur venir en aide.

VII. Les habitants paieront au roi la somme de 300,000 écus d'or, en deux termes: une moitié le 22 janvier, l'autre le 24 février, jour de St-Mathieu (2).

(1) Cette condition était impossible à remplir, à moins que le roi n'autorisât l'introduction des vivres. Mais nous apprenons par Monstrelet que les habitants de Rouen, à partir du jour de la capitulation, eurent la permission de venir acheter des vivres dans le camp anglais.

(2) Le chiffre de la rançon de Rouen a été, de la part des historiens du temps, l'objet des évaluations les plus diverses. Monstrelet dit 375,000 écus d'or; Saint-Remy, 345,000, suivant un texte, et suivant

VIII. Tous les chevaux, armes, armures, artillerie et munitions de guerre seront, sans qu'il en soit rien détourné ni détruit, remis en un même lieu, à la disposition du roi. Sont exceptées les armes appartenant aux marchands armuriers. Toute fraude de la part de ceux-ci sera punie de peines corporelles et de la confiscation des armes.

IX. Les chaînes que l'on avait coutume de tendre dans les rues et sur les places seront toutes mises dans une maison désignée à cet effet.

X. Les reliques et joyaux de l'abbaye de Ste-Catherine, qui sont dans la ville ou dans le château, resteront à la disposition du roi.

XI. La ville abandonnera au roi un emplacement, au choix de celui-ci, pour s'y faire construire un palais (1). Les propriétaires des terrains et édifices seront indemnisés.

un autre, 845,000 écus d'or, au coin de France ; Juvénal des Ursins, 200,000 écus; le poète anglais, 50,000 livres; Otterbourne, 30,000 couronnes. T. Livius et notre Anonyme sont les seuls qui soient d'accord avec le chiffre officiel. L'Anonyme, qui avait probablement sous les yeux le texte de la capitulation, renvoie ceux de ses lecteurs qui désireraient plus de détails au registre sur lequel cet acte avait été transcrit : « Ut de registro inde facto facile possit apparere. » Il se sert des termes mêmes du texte latin de la capitulation pour donner l'évaluation de l'écu de France : « *Quorum* (scutorum) *semper duo valeant unum nobile anglicanum.* « Le texte français porte : « Trois cens mil escuz, dont les deux vauldroient un noble d'Angleterre, ou, au lieu de chascun escu, trente grans blancs ou quinze gros. »

(1) Le poète anglais commente ainsi cet article : « De [illegible], ils de-

XII. Comme garantie de l'exécution de ces articles, quatre-vingts ôtages seront immédiatement livrés au roi. Vingt seront pris parmi les chevaliers et écuyers; les soixante autres parmi les bourgeois. Ils seront nourris et entretenus aux dépens de la ville.

Telles sont les conditions générales dictées par Henry V aux habitants et à la garnison de Rouen. Voici maintenant les grâces qu'il consentit à leur octroyer :

XIII. Le roi daigne accorder à tous ceux des habitants qui se reconnaîtront ses sujets *liges*, la conservation de leurs biens meubles et immeubles, ainsi que leurs héritages, dans toute l'étendue du duché de Normandie, pourvu toutefois qu'il n'en ait pas disposé antérieurement.

XIV. La ville restera en possession des libertés, franchises et priviléges qui lui ont été accordés par les rois d'Angléterre, ducs de Normandie et par les rois de France antérieurs à Philippe de Valois (1).

vaient bâtir dans l'espace de trois ans, sans y manquer, un château pour notre roi. Ce château serait bâti sur la Seine. »

(1) « A ces conditions, dit le poète, les habitants conserveraient leurs libertés et franchises, comme c'était accoutumé de vieux temps. » Et il ajoute : « Nulle personne n'aurait le droit de vendre dans la ville, hormis les bourgeois domiciliés. » — « Et aussi les tiendroit-on en leurs priviléges, franchises et libertez, lesquelles ilz possédoient du

XV. Tous les soldats étrangers qui sont dans la ville et dans le château pourront s'en aller librement avec des saufs-conduits en bonne forme, à la condition, toutefois, de jurer de ne point porter les armes, pendant un an, contre le roi d'Angleterre et d'abandonner à celui-ci leurs chevaux, armures et biens meubles (1). Les Normands qui refuseront de devenir sujets liges du roi seront exceptés du bénéfice de cet article et resteront prisonniers (2).

Jusqu'ici, les conditions du traité ne dépassent pas les limites du droit que la guerre donne aux vainqueurs. Mais cette longue résistance qui, sept mois durant, avait arrêté la marche d'Henry V et paralysé ses desseins, avait allumé

temps du roi saint Loys » (Monstrelet). Quant aux rois qui avaient régné depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VI, ils étaient considérés comme des usurpateurs et les priviléges qu'ils avaient accordés étaient tenus pour nuls et non avenus.

(1) « Que toutes les gens d'armes mectroient tous leurs biens généralement en certains lieux déclairez, et après qu'ilz auroient fait serement au roy de eulz point armer à l'encontre de lui ung an durant, il leur feroit bailler sauf-conduit et les feroit mener et conduire oultre ses destrois. » Monstrelet.

(2) Henry V considérait et traitait comme rebelle tout Normand qui ne se soumettait point à lui. « Quant à celui qui était né Normand et qui aurait antérieurement prêté serment de fidélité au roi d'Angleterre, prisonnier ou autrement, le roi se réservait de le rançonner à sa volonté. » Poète anglais. — La plupart des capitulations contiennent cette réserve rigoureuse à l'égard des Normands relaps.

chez lui un âpre désir de vengeance. Toujours politique, jusque dans ses passions, il ne voulut point décharger ce levain de colère sur une grande ville, dont il allait faire le siége de son gouvernement, qu'il sentait le besoin de ménager et qui, d'ailleurs, avait assez souffert. Il préféra se venger froidement sur quelques individus isolés, peu redoutables maintenant, mais qui durent payer pour tous.

XVI. Par une clause spéciale, les neuf personnes qui suivent furent exceptées du bénéfice de la capitulation et durent rester à la merci du roi, savoir : l'Italien Lucca ; Guillaume d'Houdetot, bailli de Rouen ; Alain Blanchard, maître des arbalétriers ; Jean Seigneult, maire de la ville ; Me Robert de Livet, chanoine de la cathédrale ; le bailli de Valmont ; une certaine personne, *qui avait mal parlé du roi*, si elle pouvait être découverte (1) ; enfin, deux « poissonniers », dont

(1) Cette personne qu'on ne nomme pas ne serait-elle pas Jean Jourdain, le maître des canonniers ? Son nom ne se trouve pas sur l'acte de reddition, et cependant Monstrelet et Saint-Remy disent formellement qu'il fut excepté de la capitulation avec Alain Blanchard et le chanoine de Livet : « Le second fut un bourgeois, nommé Jehan Jourdain, qui avoit eu le gouvernement des canonniers. » — Henry V traitait avec une rigueur particulière les canonniers des villes assiégées. Ceux de Louviers, lors de la reddition de cette place (23 juin 1418), avaient été exceptés de la capitulation et pendus. Anonyme, fos 58 et 59.

le crime est resté ignoré. Tous les Anglais, Gallois, Irlandais et tous les déserteurs du service du roi qui seraient trouvés dans la ville devaient être livrés (1).

A tous les autres qui auraient, ajoute le texte, souillé leurs lèvres de paroles injurieuses pour la majesté du roi, celui-ci accordait plein et entier pardon.

Les signataires de la capitulation furent, du côté des Français :

Pour le clergé : Jean, abbé de St-Georges ; M[e] Étienne de Roudemare, official de Rouen ; M[e] Guillaume de La Salle et M[e] Jehan Alespée, clercs.

Pour la noblesse : messire Antoine de Toulongeon ; messire Jehan de Ru ; messire Geoffroy Martel, chevaliers ; Henry de Chauffour, Jehan de Bayeux (2), Jacques de Val-Travers, écuyers.

Pour la bourgeoisie : Roger Mustel, l'aîné ; Jehan Le Tourneur, Michel Durand, Robin Deschamps, Guérouldin Dubosc, Guillaume de La Mare, Jehan

(1) Cette clause se trouve dans presque toutes les capitulations. Il paraît qu'un assez bon nombre de Gallois, d'Irlandais et d'Écossais avaient pris du service dans les compagnies de gens d'armes français. Henry V les regardait, même les Écossais, comme des transfuges, et l'Anonyme nous apprend qu'en plusieurs occasions il les fit pendre impitoyablement.

(2) Le texte français l'appelle Baneux, celui de Rymer Baveux ; le sauf-conduit donné par Bréquigny, et cité plus haut, me paraît avoir reproduit plus exactement son nom en l'appelant Jean de Bayeux.

le Cauchois, Robert Raoullin, Jehan de Croismare, Jacques le Lieur, Richard Mites (1), Jehan Letellier, Raoul Yveslain (2), Elyot de Bressy, bourgeois.

Du côté des Anglais :

Richard, comte de Warwick ; Thomas, comte de Salisbury ; Henry Fitz-Hugh, Walter Hungerford, Jean Vélasquez d'Almada (3), Gilbert Umfréville, John Robessart.

Henry V faisait payer cher aux Rouennais leur constance héroïque. L'énorme rançon de 300,000 écus d'or, qui représenterait plus de 18 millions de nos jours, et qui n'était pas encore entièrement payée onze ans après ; les 80 ôtages tenus dans une étroite et misérable captivité jusqu'à parfait paiement de la rançon ; l'abolition implicite des priviléges industriels et commerciaux de la ville qui, pour la plupart, dataient du règne des Valois ; l'emprisonnement des habitants qui refuseraient de reconnaître le roi étranger, tandis qu'ailleurs on leur avait laissé la liberté de l'exil ;

(1) C'est celui qui, quelques années après, forma une conspiration qui avait pour but l'expulsion des Anglais. Il ne fut pas décapité, comme on l'a répété plusieurs fois ; mais il échappa à la mort par la fuite. V. la Chronique de Pierre Cochon.

(2) C'est, sans doute, le même que le Goeslain, Gaullin ou Gaullan des saufs-conduits.

(3) Le commandant de l'escadre portugaise.

enfin, les exceptions sinistres qui se traduisirent, pour l'un au moins des défenseurs, en une exécution capitale : ce sont là des conditions nouvelles qu'on n'avait pas encore rencontrées dans les précédentes capitulations des villes normandes; elles montrent, par leur rigueur, à quel état d'irritation était arrivé le roi d'Angleterre.

Ces conditions, la dernière surtout, durent coûter beaucoup au patriotisme des commissaires de Rouen. Il fallut se résigner cependant. Mais, avant d'apposer leurs signatures au bas de l'acte, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'envoyer un dernier message au roi et au duc de Bourgogne pour les sommer de secourir la ville avant six jours. C'était *un point de chevalerie* (1), une clause habituellement admise dans le Code militaire de l'époque. Ce n'est pas que les Rouennais gardassent encore quelque illusion de ce côté; mais ils voulaient remplir jusqu'au bout leur devoir de bons Français et tomber avec tous les honneurs de la guerre. Les Anglais, eux aussi, savaient à quoi s'en tenir sur l'énergie de Charles VI et le patriotisme de Jean-Sans-Peur. Ils ne firent aucune difficulté, et l'article fut annexé au traité (2).

(1) *It was a poynte of chivalre.* Poète anglais.

(2) C'est le poète qui nous instruit de cette particularité, dont il n'est pas fait mention dans l'acte de la capitulation.

En attendant le jour fatal, les hostilités furent suspendues de part et d'autre. Pendant que les ôtages étaient livrés aux Anglais (1), les survivants d'entre les malheureuses gens des fossés furent réintégrés dans la ville, avec la faculté pour eux, comme pour le reste des habitants, de venir acheter des vivres sur les marchés bien approvisionnés du camp anglais (2) : ressource presque dérisoire pour des gens qui n'avaient plus un denier vaillant.

La sommation suprême adressée à la cour de France fut portée, s'il faut en croire le poète, par ce capitaine italien qu'on nommait le Grand-Jacques. Il ne revint pas et fit dire qu'il n'y avait aucune chance d'être secouru par le roi, ni par personne. Mais je trouve dans Bréquigny un sauf-conduit délivré le 14 janvier, pour aller en France *et en revenir*, aux cinq personnes suivantes : Jacques de Val-Travers, l'un des négociateurs ; Jean de Roche, Guillaume des Hayes, Richard le Tresfillier et Jean de Herbouville (3). Je suis con-

(1) « Apres lesquelz traictiez accordez et paraccomplis et que ledit roy eut *plége* d'entretenir les choses dessusdictes..... » Monstrelet.

(2) « Ceulx de la ville en nombre compétent alèrent querre vivres à leur plaisir en l'ost du roy d'Angleterre, desquelz vivres il y avoit grant habondance, et n'y valoit la char d'un mouton que VI sols parisis. » Id.

(3) *Rôles normands* de Bréquigny, n° 1212.

vaincu que c'est à ces cinq personnes notables, plutôt qu'à un aventurier étranger, que la ville confia le message destiné au roi de France. Quoi qu'il en soit, la réponse dut être la même : c'est que tout espoir de secours était interdit.



CHAPITRE XIX.

HENRY V REÇOIT LES CLEFS DE ROUEN. — APOSTASIE DE GUY LE BOUTEILLER. — DÉPART DE LA GARNISON. — ENTRÉE POMPEUSE DU ROI D'ANGLETERRE. — ASPECT DÉSOLÉ DE LA POPULATION. — EXÉCUTION D'ALAIN BLANCHARD.

En conséquence, le jeudi 19 janvier (1), Guy Le Bouteiller, gouverneur de la ville et du château, accompagné d'une nombreuse députation du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie de Rouen, vint apporter les clefs de la place au roi d'Angleterre. Celui-ci les reçut dans la maison des Chartreux, avec cette pompe orgueilleuse qu'il affectait en de semblables occasions et dans l'appareil d'un souverain et d'un conquérant. Il était assis sur un trône et tout vêtu de drap d'or. La grande salle de l'abbaye était ornée de riches tentures de soie et de tapisseries armoriées sur lesquelles on voyait sans doute, au milieu de *cosses*

(1) Jour de St-Sulpice pour les Français, de St-Wolstau pour les Anglais.

de genêt, la devise qu'Henry V avait adoptée : « *Jamais* (1). Parole prophétique : Henry V, le conquérant de la France, ne devait jamais régner véritablement sur la France ! Tout autour se tenaient, dans un magnifique accoutrement, les princes ses frères, les grands officiers de la Couronne et les chefs de l'armée. Près du roi était sir Gilbert d'Umfréville, portant de la main droite, sur la pointe d'une lance, le casque royal surmonté d'une couronne (2). Guy Le Bouteiller, après avoir été conduit avec ses compagnons entre deux haies de soldats anglais qui s'étendaient depuis la ville jusqu'à la Chartreuse, s'avança devant le roi et, s'agenouillant, lui tendit les clefs de Rouen en disant : « Très-victorieux Sire, voici les clefs de cette ville que, par traité et par conquête, nous vous rendons, moi et mes compagnons ici présents. »

Le roi prenant les clefs les remit à son oncle, Thomas de Beaufort, duc d'Exeter, qu'il nomma

(1) Manuscrit de Baluze, cité par Laporte du Theil ; *Notices des Manuscrits*, t. IV, an VII. Cet ordre était d'origine française : il existait du temps de saint Louis qui en fit des chevaliers, de 1238 à 1267. C'est, vraisemblablement, à titre de roi de France qu'Henry V en portait les insignes, cosses d'or sur fond bleu.

(2) Cette dernière particularité est empruntée au cérémonial qui accompagna la reddition d'Harfleur. Relation anonyme, publiée par sir Harris Nicolas dans *The Battle of Azincourt*.

sur-le-champ capitaine de la ville (1). Puis, craignant pour la cité rendue la furie de ses soldats affamés de pillage, il ordonna au nouveau gouverneur de l'aller occuper le soir même (2).

Le poète décrit avec une sorte d'enthousiasme cette prise de possession. « Avec le duc chevauchaient de nombreux et vaillants chevaliers. On entendait les hennissements des chevaux de bataille ; on voyait briller les joyeuses casaques vertes des archers. Ils arrivèrent devant la porte Beauvoisine et, quand la porte fut ouverte, les trompettes firent résonner leurs voix de cuivre ; les cornemuses et les clairons leur répondirent, et, au moment où ils entrèrent, les Anglais poussèrent tous de leurs vaillantes poitrines ce cri : « Saint Georges ! Saint Georges ! Vive le droit de notre Roi ! »

Le duc d'Exeter prit successivement possession de toutes les portes et y arbora les bannières anglaises (3), et bientôt on vit se déployer sur les

(1) C'était à ce même Thomas de Beaufort, alors comte de Dorset, qu'il avait remis, en 1415, dans une circonstance semblable, les clefs d'Harfleur.

(2) Poète anglais. — « Le roi, dit l'Anonyme, fidèle observateur de la capitulation et craignant que les Anglais en prenant possession de la ville ne la missent au pillage, envoya d'avance des officiers fermes et sûrs pour y établir une police, mettre hors les pillards et assigner des quartiers aux capitaines. » F° 71 v°.

(3) La bannière de la Sainte-Trinité flotta sur la porte St-Hilaire ;

tours du vieux château de Philippe-Auguste les larges plis de l'étendard d'Henry V, aux armes d'Angleterre et de France. La tradition anglo-normande, répudiée depuis deux siècles et qui, trente ans plus tard, devait l'être encore et pour toujours, était violemment renouée.

Le lendemain, 20 janvier, probablement aux premières lueurs du jour (1), la garnison évacua la ville par la porte du Grand-Pont, sans armes et sans bagages. On l'achemina le long de la rive gauche de la Seine jusqu'au pont St-Georges, ce merveilleux travail que les Anglais avaient improvisé au commencement du siége. Là, on la fit repasser sur la rive droite. Mais, à mesure que défilaient les hommes d'armes français, des préposés du roi d'Angleterre les fouillaient, leur enlevaient leur argent, leur vaisselle, leurs joyaux, leurs manteaux fourrés de martre et chargés d'orfévrerie, qu'ils remplaçaient par des

celle de la Vierge sur la porte de Caux ; celle de Saint-Georges sur la porte Martinville. Poète anglais.

(1) Je dis *probablement*, car Monstrelet ne place la sortie de la garnison qu'après l'entrée du roi dans la ville. Mais il paraît plus rationnel qu'on l'ait fait partir auparavant, afin d'éviter le contact de ces hommes désarmés avec les troupes victorieuses qui entraient par toutes les portes. C'est par le même motif qu'on les fit sortir par le Grand-Pont, sur la rive gauche, pour les ramener ensuite sur la rive droite. Ce long détour ne s'expliquerait pas autrement.

haillons (1). Puis, on les laissait aller, en leur mettant dans la main, à chacun, deux sols parisis. Ce que voyant, ceux qui venaient derrière jetèrent à la Seine leurs objets précieux et leurs bourses, ne voulant pas enrichir leurs ennemis (2).

Ils campèrent là deux jours, attendant un sauf-conduit pour traverser le pays occupé par les Anglais. Le laissez-passer qui leur fut délivré comprend Guillaume de Granson, le sire de Pesmes, Antoine de Toulongeon, le sire de Val-Travers, André d'Ambrenay, seigneur de Roche (3); Henri de Chauffour, le bâtard de Thian, c'est-à-dire les principaux chefs de la garnison, avec 2,000 personnes en leur compagnie (4). C'était, sans doute, tout ce qui restait des vaillants auxiliaires qui avaient pris part à la défense de Rouen. De 6,000 qu'ils étaient au commencement du siége, 2,000 à peine survivaient. Ils

(1) Monstrelet. — « Tous les soldats trouvés dans la place durent abandonner tout ce qui leur appartenait et sortir nus, sans autres vêtements que leur habit de dessus (*doublets*). Cependant, notre roi leur donna à chacun une robe (*gowne*). » Poète anglais.

(2) Monstrelet.

(3) La présence des noms de Val-Travers et de Roche, deux de ceux qui avaient été chargés de porter la sommation au roi de France, prouve qu'après avoir accompli leur mission, ils n'avaient pas fait comme le Grand-Jacques et étaient venus se reconstituer dans la ville.

(4) *Rôles normands* de Bréquigny, n° 1213. Cet acte est daté du 21 janvier.

furent dirigés sur Gisors (1) ; là ils se séparèrent et se dispersèrent, à l'exception des chefs qui allèrent retrouver le roi et le duc de Bourgogne à Provins (2).

Seul, Guy Le Bouteiller eut le triste courage de faire serment d'obéissance au roi d'Angleterre, reniant ainsi sept mois d'une belle et habile résistance, et donnant une apparence plausible aux soupçons qui se murmuraient autour de lui (3). Il ne sut pas, comme tant d'autres déshérités, résister aux perspectives de la misère, de la captivité ou de l'exil, ni à l'appât des honneurs offerts par l'étranger (4).

Pendant que s'éloignaient, dans ce triste équipage, les défenseurs de Rouen, le roi faisait une entrée triomphante dans la ville conquise. Le clergé vint processionnellement à sa rencontre :

(1) Le sauf-conduit dit formellement : « a civitate de Rouen ad villam de Gisors. » C'est donc à tort que Monstrelet, et, d'après lui, les écrivains modernes les font aller à Pontoise.

(2) Monstrelet.

(3) « Et messire Guy Le Bouteller se rendit anglois et fist serement au roy d'Angleterre, en délaissant son souverain et naturel seigneur le roi de France, dont moult fut blasmé et reprouché de plusieurs François. » Id.

(4) Guy Le Bouteiller, natif de Normandie, avait une belle terre dans la province ; elle lui fut rendue. Henry V y ajouta bientôt le château de La Roche-Guyon. Bien plus, le duc de Glocester ayant été nommé capitaine de Rouen, Guy accepta les fonctions de lieutenant du prince ; il se chargea de gouverner et de contenir, au nom des Anglais, ces

on comptait dans le cortége sept croix d'or d'abbés mitrés et quarante-deux croix de paroisses et de communautés religieuses. Parti de la Chartreuse, le roi fit le tour de l'enceinte septentrionale de Rouen, comme pour mesurer son nouveau domaine, et entra par la porte de Caux « à grand triomphe et bobant. » Il montait un coursier brun et portait un pourpoint de damas noir, avec un long manteau qui tombait de ses épaules presque jusqu'à terre ; à son cou était suspendu un pectoral d'or. Quatre ducs, dix comtes, huit évêques, soixante barons et une foule de chevaliers lui faisaient une suite magnifique et imposante. Derrière la personne du roi, un page, monté sur un superbe cheval, portait un insigne qui parut étrange : c'était une lance, du fer de laquelle une queue de renard pendait en guise de pannon (1).

mêmes Rouennais à la tête desquels il venait de combattre pour la France. Ce fut lui qui dénonça au roi d'Angleterre la conspiration qui coûta la tête à plusieurs bourgeois de Rouen, entre autres à Robert Alorge.

La seule excuse que l'on pourrait invoquer en faveur de Guy Le Bouteiller, c'est qu'étant Normand, il lui fallait, aux termes de la capitulation, prêter serment à Henry V ou rester prisonnier.

(1) « En quoy aucuns saiges notoient moult de choses. » Monstrelet. Cette particularité a aussi intrigué les écrivains modernes. Les uns y voient une allusion à la trahison de Bouteiller ; d'après les autres, Henry V avait voulu signifier que c'était par la ruse et la persévérance qu'il avait obtenu Rouen. C'était peut-être, dit Lingard, une allusion

La population s'était attroupée sur le passage du cortége, poussée par une amère curiosité. Ce n'était pas là le dénouement qu'ils avaient espéré, pour lequel ils avaient combattu et souffert. Néanmoins, après tant de maux endurés, c'était presque une délivrance. Mais que ce peuple ait souhaité la bienvenue au roi d'Angleterre, qu'il ait crié sur son passage : « Noël ! Noël ! (1), » il y a là, je le crains fort, une illusion chez le poète chroniqueur. La véritable physionomie de la population rouennaise, il nous l'a peinte lui-même, en quelques vers, avec sa simple et énergique manière : « C'était un spectacle bien digne de compassion que ce peuple : ils n'avaient plus que

à un renard qu'il avait débusqué de son terrier ou à quelqu'une des nombreuses prophéties qui avaient cours alors. — Un acte de Bréquigny nous fournit un rapprochement précieux et peut-être une explication. C'est une donation faite le 20 décembre 1418 à Walter Hungerford, sénéchal de la maison du roi, du château et de la seigneurie du Hommet à charge de la redevance d'une lance, *cum cauda vulpis dependenti* (n° 253). Ce n'était probablement là qu'une de ces bizarres redevances que l'on retrouve en si grand nombre à cette époque, et notamment dans les pièces de Bréquigny. Il est très-probable que le nouveau seigneur du Hommet, que ses fonctions appelaient tout près de la personne du roi, avait arboré le signe de sa seigneurie. Sir F. Madden paraît avoir connu cette redevance attachée au château du Hommet ; mais il s'est trompé, quand il a dit qu'il est incontestable que c'est en commémoration de l'incident de Rouen qu'elle fut imposée à Walter Hungerford ; il ignorait que l'acte qui la mentionne est antérieur d'un mois à la reddition de Rouen.

(1) « Thay kride alle : Nowell. »

les os et la peau, avec les yeux caves et le nez effilé; ils n'avaient plus de souffle et pouvaient à peine parler. Leur teint était livide comme du plomb et ils ressemblaient à ces figures de rois morts qu'on voit sur les tombeaux. Dans les rues on ne rencontrait que corps étendus et des centaines de moribonds qui demandaient du pain (1). »

Telles sont les scènes que put contempler Henry V, lorsque, entré par la belle et large porte de Caux, au son de toutes les cloches et précédé du clergé chantant des hymnes, il traversa la ville pour se rendre à l'église métropolitaine de Notre-Dame (2). Arrivé devant le portail, il descendit de cheval et entra tête nue dans l'auguste basilique. Ses chapelains qui l'y avaient précédé entonnèrent en chœur, à son arrivée, l'antienne *Quis est magnus Dominus?* Il se dirigea vers le grand-autel, s'y prosterna à genoux et remercia dévotement Dieu de la victoire qu'il lui avait accordée. Après avoir entendu la messe et fait son offrande, il prit le chemin du

(1) Ce passage du poëte semble indiquer que l'article qui prescrivait l'enlèvement des cadavres, dont le roi voulait s'épargner la vue, n'avait pas été entièrement exécuté. Les survivants étaient à bout de forces.

(2) C'est ainsi qu'à son entrée dans Harfleur en 1415, qu'après la prise de Caen en 1417, le premier acte d'Henry V fut d'aller rendre à Dieu des actions de grâce dans la principale église de la ville conquise.

château (1). C'est là, dans cette demeure magnifique et digne d'un souverain, qu'il allait résider pendant quelques mois avant de reprendre sa marche sur Paris (2). Il était maintenant vrai duc de Normandie ; il allait bientôt être vrai roi de France..... il le croyait, du moins.

Le jour même où le roi s'installait au château, on traînait dans les cachots de l'antique forteresse les quatre-vingts ôtages qui devaient répondre de la rançon de Rouen. Ils y étaient encore trois ans après la mort d'Henry V.

Vint ensuite le tour des neuf victimes désignées dans la capitulation. La plupart en furent quittes pour de grosses rançons ou pour la prison. Le chanoine Robert de Livet, celui qui, en qualité de vicaire-général, avait excommunié Henry V, racheta sa tête à prix d'argent et subit une longue

(1) Pour cette entrée j'ai combiné les données de Monstrelet avec celles du poëte. Seulement, ils ne s'accordent ni sur le jour ni sur l'heure. Monstrelet place l'entrée le jeudi 19 janvier, dans l'après-midi, c'est-à-dire le jour même de la reddition. Le poëte, l'anonyme et tous les écrivains anglais la mettent le vendredi 20. Le poëte fait arriver le roi le matin et lui fait entendre la messe « Messe he hirde, » ce qui paraît peu compatible avec les « deux heures après-midy » que Monstrelet assigne à cette entrée.

(2) Tous les témoignages, Monstrelet, le poëte, l'anonyme, sont unanimes pour faire loger le roi au château après la prise de Rouen. Cependant un savant historien, auquel l'auteur de cette étude a dû de précieuses directions, le fait retourner dans son camp, après la visite à la cathédrale ; plus loin il ajoute : « Henry V se fiait si

captivité en Angleterre (1). Il en fut de même de l'Italien Lucca (2) et probablement de plusieurs autres. Jean Jourdain fut également épargné moyennant finance (3). Un seul, le capitaine des arbalétriers, paraît avoir payé de sa vie sa vaillante conduite et l'influence qu'il exerçait sur le peuple. Peut-être Henry V voulut-il, en faisant mettre à mort l'homme que les Armagnacs accusaient du massacre du bailli Raoul de Gau-

peu aux habitants de Rouen, qu'il séjourna rarement dans leur ville ; il s'enfermait de préférence *dans son camp retranché*, et c'est de là que sont datées presque toutes les ordonnances qu'il rendit à cette époque. » Ces ordonnances portent effectivement *apud castrum nostrum Rothomagi*, de même qu'on voit, sur des centaines d'autres, *apud castrum nostrum Cadomi, de Baieux*, etc. Mais *castrum*, dans tous ces actes, signifie *castellum*, château, et jamais camp. Toutes les fois que Henry V date de son camp, il emploie cette formule : « *in exercitu nostro*, » « *in exercitu ante civitatem de*... etc. »

Le château de Rouen, dit le poète, « était une demeure vraiment royale et un palais de grande beauté. »

(1) « In cujus condignam retributionem facinoris, ipse idem, per compositionem posthabitam, inter alios notarios transgressores, a regii favoris exceptus gracia, carcerali quoque mancipatus custodiæ, auras vitales ibidem desiit inspirare. » Anon. f° 68. — Hollinshed (p. 568) dit également que de Livet fut détenu en prison jusqu'à sa mort. C'est une erreur : il reparut à Rouen en 1424 ; les registres du chapitre, qui en avaient fait plusieurs fois mention avec cette note : *in Anglia detentus*, signalent sa présence à la délibération du 11 octobre de cette année. Le 14 du même mois, il fut dispensé de certains services comme ayant atteint sa 70ᵉ année. Il avait donc 65 ans à l'époque de la prise de Rouen. Voir la note communiquée par M. Deville à M. Chéruel, *Rouen au XVᵉ siècle*, Pièces just. p. 53.

(2) Hollinshed, *loc. cit.*

(3) Monstrelet et Saint-Remy.

court (1), donner un gage au Dauphin avec lequel il avait renoué des négociations (2). Mais de quel droit se faisait-il l'exécuteur d'une justice qui ne lui appartenait pas ? Le véritable crime d'Alain Blanchard, c'était d'avoir contribué pour beaucoup à la longue et opiniâtre résistance de Rouen. Sa mort était, comme celle des victimes expiatoires d'Harfleur, de Caen et de Louviers, un acte de colère et d'intimidation (3). Le vainqueur ajouta au plaisir de la vengeance l'ignominie du supplice. Alain n'eut point la tête coupée, ainsi que le dit Monstrelet : il fut, comme un vil malfai-

(1) « Et avoit esté le principal de ceulx qui à l'autre foiz (en 1417) avoient mis à mort messire Raoul de Gaucourt, bailli de Rouen. » Monstrelet.

(2) « Sauf-conduit délivré, le 15 janvier 1419, aux ambassadeurs du Dauphin, pour venir de Louviers à Rouen. » *Rôles normands* de Bréquigny, n° 1213.

(3) Masseville (*Hist. de Normandie*) dit que, d'après une charte de Charles VIII, plusieurs des défenseurs d'Harfleur furent mis à mort par Henry V. — Après la prise de Caen, il fit couper la tête à plusieurs bourgeois, à cause de leur *opiniâtre rebellion (fur their vilfull stubbornesse)*; Hollinshed, p. 560. Le même fait est attesté par Polydore Vergile, p. 152, et par Redman : « *Cane ab nostris capitur..... Cum omnes in senatu essent, mortis pœna in multos fuit constituta*, p. 50. » On a vu plus haut, page 187, en note, quel fut le sort des canonniers de Louviers. C'étaient là autant d'applications d'un principe inflexible que Henry V avait adopté pour décourager toute résistance. « Sous le prétexte que c'est le droit des souverains de punir la désobéissance, il frappait de confiscations, et même passait par les armes, ceux qui avaient résisté à force ouverte, comme *coupables de lèse-majesté*. » Relig. de Saint-Denys, liv. XXXVIII, c. XII.

teur, attaché à une potence (1). « Je n'ai pas de biens, avait-il dit, mais si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais de son déshonneur. » La postérité a confirmé cette sanglante flétrissure et le meurtre d'Alain Blanchard restera toujours comme une tache indélébile sur la mémoire de l'anglais Henry V.

Le siége de Rouen, en effet, est une de ces luttes où la gloire est du côté de la défaite et non de celui du succès, où le vaincu est plus grand que le vainqueur, et dans le jugement desquelles l'histoire est du parti de Caton : c'est à la cause qui succombe qu'elle réserve ses sympathies et ses couronnes.

(1) « Quidam maleficus, Alanus Blanchard nomine, crucis pœna merito plectebatur. » Anon., f° 71. Il est à remarquer que le poète anglais, qui vante en maint endroit la clémence de son roi, garde un silence complet sur les exceptions stipulées dans la capitulation et sur le supplice d'Alain Blanchard.





ÉPILOGUE.

LES CONSÉQUENCES DU SIÉGE SE FONT LONGTEMPS SENTIR A ROUEN. — RIGUEURS EXERCÉES POUR LE PAIEMENT DE LA RANÇON DE LA VILLE. — ÉTAT DE GÊNE UNIVERSEL. — FORTIFICATIONS ÉLEVÉES PAR HENRY V CONTRE LA VILLE; NOUVEAU PALAIS. — ASSEMBLÉES DE LA NOBLESSE NORMANDE A ROUEN. — HENRY V ACHÈVE LA CONQUÊTE DE LA NORMANDIE. — SA MORT. — PERSISTANCE DU SENTIMENT NATIONAL A ROUEN.

L'HOMME qui venait d'ordonner le supplice d'Alain Blanchard et de goûter froidement le plaisir de la vengeance, n'était point inaccessible aux sentiments d'humanité; étrange contradiction, que présente trop souvent la nature humaine. Le premier soin d'Henry V, une fois qu'il fut maître de Rouen, lui fait honneur. S'il en faut croire son biographe anonyme, touché de compassion à la vue de cette mul-

titude de malheureux que la faim torturait, il leur fit distribuer des aliments par les gens de sa suite et prévint ainsi la mort d'un grand nombre d'entre eux. Néanmoins, soit qu'il n'y eût point assez de vivres pour rassasier tous ces faméliques, soit que l'excès des privations subies pendant le siége eût épuisé chez eux les sources de la vie, il en mourut beaucoup encore, tellement que la mortalité continuait quinze jours après l'entrée du roi ; ajoutez à cela que les rues et les places étaient remplies de cadavres, d'immondices et de foyers d'infection. Enfin, au bout de quelques semaines, le roi d'Angleterre parvint à faire rentrer dans cette ville désolée l'abondance et la salubrité (1).

Notre auteur va plus loin : suivant lui, grâce aux sages mesures de police et au bon gouvernement d'Henry V, Rouen et la province entière redevinrent en peu de temps riches et prospères. Malheureusement des textes trop significatifs viennent contredire l'optimisme de l'écrivain anglais. Ils attestent que les conséquences du siége se firent sentir longtemps encore. L'énorme charge imposée à la ville par la rançon de 300,000 écus (2) stipulée dans la capitulation, pesa sur elle pendant plus de onze ans.

(1) Anonyme, f° 72.

(2) On est vraiment fort embarrassé pour évaluer en monnaie ac-

On a vu que les quatre-vingts ôtages qui devaient répondre de cette rançon furent, le jour même de la reddition, enfermés dans la grosse tour du château. Henry V se fit remettre, en outre, trente-trois autres bourgeois qu'il taxa extraordi-

tuelle le chiffre de la rançon de Rouen. Si l'on s'en rapporte au texte même de la capitulation, les 300,000 écus d'or équivalaient à 150,000 nobles d'Angleterre (*quorum semper duo valeant unum nobile Anglicanum*). Nous n'avons pas la valeur du noble anglais pour 1419; mais nous savons qu'en 1421 il avait cours pour 7 livres tournois, c'est-à-dire pour 43 fr. 47 c. Les 150,000 nobles ou 300,000 écus représenteraient donc 6,520,500 fr., valeur intrinsèque, et environ 39,000,000 fr., valeur relative.

D'un autre côté, l'*Estat de la composicion de la ville de Rouen* nous apprend que les Rouennais avaient entendu stipuler en écus de 20 sols tournois, tandis que les Anglais avaient compris des écus de 25 sols tournois. Le mouton d'or usité en Normandie, en 1419, d'après les tables de M. de Wailly, valait effectivement 1 livre ou 20 sols tournois, c'est-à-dire, pour cette année-là, 8 fr. 04 c.; ce qui donnerait pour les 300,000 écus 2,412,000 fr., valeur intrinsèque; environ 14,500,000 fr., valeur relative. D'après la prétention des Anglais, il faudrait augmenter cette somme d'un quart et on aurait, pour les 300,000 écus à 25 sols tournois, 3,015,000 fr., valeur intrinsèque, et environ 18,100,000 fr., valeur relative.

Ce qui me fait penser qu'il s'agissait bien là d'écus de 25 sols tournois, c'est que Monstrelet a évalué la rançon de Rouen à 375,000 écus. En effet, 300,000 écus de 25 sols tournois équivalent exactement à 375,000 écus de 20 sols tournois. C'est aussi ce rapprochement qui me fait pencher pour l'évaluation qui a pour base la valeur du sol tournois en 1419, c'est-à-dire pour l'évaluation la plus modérée, plutôt que vers celle qui a pour point de départ la valeur du noble anglais en 1421.

Ainsi, la rançon de Rouen aurait été de 3,015,000 fr., valeur intrinsèque, et d'environ 18,100,000 fr., valeur relative, ce qui est encore une bien lourde charge pour une ville si éprouvée.

nairement ensemble à la somme de 5,952 livres, et les retint en prison jusqu'à parfait paiement de cette contribution. Ils y restèrent 61 jours (1).

Les ôtages devaient y demeurer plus longtemps. La ville, en effet, ruinée par la longue et terrible lutte qu'elle venait de soutenir, n'était guère en mesure de payer cette grosse somme de 300,000 écus. Conformément à la capitulation, celle-ci devait être soldée en deux termes, le premier au 22 janvier, le second au 24 février suivant.

Malgré les diligences et les rigueurs déployées par les officiers anglais, la population était tellement diminuée et appauvrie, que le premier terme ne put être payé ni le 22 janvier, ni même en février, époque à laquelle devait échoir le second terme. Six mois après, on n'avait encore réuni que 133,138 écus qui furent versés entre les mains de John Sfreby *coffrier du Roy*, qui en donna quittance le 21 juillet 1419 (2).

Par un mandement daté de Mantes, le 23 du même mois, Henry V, qui trouvait les Rouennais un peu lents à s'exécuter, chargea Richard, comte de Warwick ; Walter Hungerford, sénéchal de son

(1) *Estat de la composicion de la ville de Rouen.* Arch. municip., Reg. A, f° 252. — Chéruel, Pièces justific., p. 65. — Ces 5,952 livres représentent 47,854 fr., valeur intrinsèque, et 287,000 fr. environ, valeur relative.

(2) Acte passé devant Robin Vigneron, tabellion à Rouen. — Id., *Ibid.*, p. 55.

hôtel ; Walter Beauchamp, bailli de Rouen, et John Sfreby de poursuivre, auprès des gens d'église et bourgeois de la ville, le paiement intégral du reste de la rançon (1). Mais ce reste fut encore plus difficile à trouver. Le clergé invoquait ses immunités ; les veuves et les mineurs déclinaient la charge commune. Beaucoup de gens, pour se soustraire à la taxe, avaient transporté leur domicile dans les villes voisines. Le bailli, Walter de Beauchamp, ne se laissa point arrêter par ces oppositions. Il fit saisir et vendre à la criée les biens meubles et immeubles des récalcitrants, si pauvres qu'ils fussent, « pour l'argent qui en sortiroit estre converti en l'acquit de leur assis. » On ne voyait dans la ville que ventes de maisons et de meubles. Tout était acheté à vil prix par les Anglais eux-mêmes, qui en recueillaient les deniers (2). Les gens d'église ne furent pas plus épargnés que les autres. Ainsi, Jean Secart, curé

(1) Bréquigny, n° 636.

(2) Mandement d'Henry V au bailli de Rouen, Bréq., n° 600. — Léon Fallue, *Hist. de la cathédrale de Rouen*, t. II, p. 340. — Le 4 novembre 1421, vente à l'enchère de la maison de messire Jehan Bracque, chevalier, pour non-paiement de 180 liv. t., « à quoi il avoit esté assis pour la composicion de la ville. » — Le 20 avril 1421, exécution sur les biens de messire Roger Bernard pour la somme de 75 liv. t. etc. — Il est à remarquer que ces exécutions sont faites à la requête du procureur-général de la ville, celle-ci étant responsable vis-à-vis du roi, sauf recours contre les non-payants. Chéruel, Pièc. justif.

de St-Vivien, taxé à 480 livres, fut obligé de les emprunter. Comme il ne les pouvait rembourser assez tôt, son créancier fut autorisé à le mettre en prison, d'où il ne sortit qu'après lui avoir abandonné le revenu de sa cure. Les absents furent également contraints par corps, là où on pouvait les trouver, et le comte de Warwick manda à ses sergents de Louviers, de Pont-de-l'Arche et de Freneuse de forcer les bourgeois de Rouen qui s'étaient retirés dans leurs sergenteries à payer leur cotisation, sous peine de vente de leurs biens et d'emprisonnement (1). Henry V était mort, que les poursuites, contraintes et exécutions continuaient.

Ce ne fut qu'en 1430 que cette grave affaire de la rançon fut terminée par un réglement de comptes entre le roi Henry VI et la ville.

Il est curieux de voir avec quelle persévérance, on pourrait dire avec quelle subtilité, les Rouennais se débattent contre la dette qui les écrase et combien ils sont ingénieux à chercher les moyens d'en alléger le poids. Dès le principe, ils prétendirent n'avoir stipulé le chiffre de la rançon qu'en francs d'or de 20 sols tournois, tandis que les Anglais entendaient des écus d'or de 25 s. t. (2); et il faut convenir que les termes

(1) L. Fallue, *loc. cit.*
(2) *Estat de la composicion, etc.*

de la capitulation semblent donner raison aux Anglais. Plus tard, en 1429, sur les trois cent mille écus, 259,182 écus, 15 s. t. avaient été payés en différents versements : restaient dus 40,817 écus. C'est cette somme que leur réclamait Henry VI. Les Rouennais répondirent par un compte, l'*Estat de la composicion de la ville de Rouen*, où ils établissaient que non-seulement ils ne devaient plus rien, mais qu'ils avaient payé aux Anglais plus qu'ils ne devaient.

Ainsi ils demandaient que l'on comptât, en déduction de leur dette, les sommes payées par les trente-trois bourgeois qui avaient été mis à la tour ; les « deniers de joiaux » appartenant à la ville, qui avaient été emportés par les soldats de la garnison et repris sur ceux-ci par les Anglais ; les deniers provenant de la vente de plusieurs greniers à sel, qui appartenaient à des particuliers de Rouen, tant dans cette ville qu'à Louviers, Conches, Neufchâtel, Vernon et autres ; les sommes qu'auraient dû payer pour leur cotisation plusieurs bourgeois qui « pour leurs démérites » avaient été décapités et dont les biens avaient été confisqués par le roi ; la valeur des chaînes qui appartenaient à la ville et qui avaient été données par le roi à un certain Robert Morton ; le montant des lettres-patentes que bon nombre de bourgeois avaient été obligés de payer

pour la restitution de leurs biens et héritages, bien qu'ils en fussent exempts par les termes mêmes de la capitulation qui leur tenait lieu de patente ; enfin 4,000 écus prêtés au duc de Bedfort et 800 au cardinal de Winchester. Ces divers chapitres s'élevaient à 45,832 écus.

Henry VI n'admit pas ce compte. Toutefois, le 7 novembre 1430, on fit une cote mal taillée, aux termes de laquelle la ville de Rouen dut payer au roi 24,000 saluts d'or en écus de 25 sols tournois, dont 12,000 immédiatement, 6,000 à Pâques et 6,000 à la Saint-Michel ensuivant. La ville conservait son recours contre les habitants encore débiteurs de tout ou partie de leur cotisation et qui devaient être contraints par voie de justice (1).

Quant aux malheureux ôtages, une ordonnance d'Henry V nous fait connaître le misérable état où ils étaient réduits. Dispersés dans plusieurs forteresses, ils y étaient tenus dans une étroite captivité (*sub arcta custodia*) ; ils y contractaient des maladies et des infirmités et achevaient de se ruiner par les frais de plus en plus coûteux de leur entretien, et qui retombaient à leur charge. Leurs terres, leurs revenus et les métiers dont ils vivaient, eux et leurs familles, étaient tombés en

(1) Charte de Henry V. Arch. munic., tir. 3, n° 5.

non-valeur par leur absence, au point que quelques-uns, « ce que Dieu veuille empêcher (1) », dit l'ordonnance, étaient menacés de mourir de faim. Il semble que le roi s'attendrisse sur leur sort ; mais le vrai motif de sa pitié est celui-ci : c'est que leur mort, dit-il lui-même, entraînerait la perte du gage de la rançon de Rouen et celle des sommes auxquelles chacun d'eux a été taxé.

En conséquence, il ordonne que les ôtages, pourvu qu'ils paient la quote-part personnelle à laquelle ils auront été imposés pour la rançon de la ville, seront relaxés et auront la permission de rentrer chez eux et d'y demeurer « comme prisonniers, à la volonté du roi, » de manière qu'ils puissent être repris et réincarcérés, si besoin est : excepté, toutefois, les ôtages qui étaient dans le château de Pont-de-l'Arche, et que, « pour certaines causes, » le roi entendait retenir jusqu'à ce qu'il en eût disposé autrement (2).

D'autres actes témoignent de l'état de gêne où demeura longtemps la population de Rouen. En 1421, le Chapitre de la cathédrale fut obligé de remettre la moitié de leurs redevances à ses fermiers ruinés par la guerre. La même année, deux ans après la prise de la ville, les chanoines ne

(1) « Accidere quod absit ». Ord. du 19 novembre 1421, Bréq., n° 691.

(2) *Ibid.*

savaient avec quelles ressources ils pourraient nourrir les clercs de la cathédrale (1). En 1425, Henry V fut obligé de donner terme et répit aux bourgeois de Rouen jusqu'à la Madeleine suivante, pour les dettes qu'ils avaient contractées avant et après la conquête, excepté cependant pour les sommes dues au roi (2). L'industrie, le commerce, l'agriculture souffraient horriblement.

L'émigration ne fit pas à Rouen d'aussi grands vides que dans les autres villes de la province. Les actes de Bréquigny en font foi. Où aller, en effet ? A Paris régnaient l'anarchie et la famine ; les provinces environnantes étaient en proie aux ravages des Armagnacs et des Bourguignons ; il n'y avait de refuge, de sécurité nulle part ; restait la domination étrangère. Il n'en est pas moins vrai que la population avait considérablement diminué. La milice bourgeoise était réduite de 15,000 hommes à 1680 : aussi, le service du guet, qui prenait chaque fois 240 hommes, revenait-il de sept nuits en sept nuits. Les contrevenants étaient frappés d'une amende, ce qui était une nouvelle charge ajoutée à tant d'autres (3).

(1) Arch. départ., Reg. capitulaire de 1415 à 1521, f° 105; cartulaire du Chapitre, coté IV, 3e part., f° 19.

(2) Arch. munic., Reg. V, f° 187 v°.

(3) « Convient aler au dit guet de sept nuys en sept nuys, ou aux deffaillans paier l'amende pour le deffault, tellement que à peine pevent les povres gens autre chose faire que paier et fournir leurs amendes. » Arch. munic., tir. 245, c. I.

Il paraît, cependant, qu'un certain nombre de familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie émigrèrent, ou bien, qu'ayant quitté la ville avant la reddition, elles n'y rentrèrent point. Leurs hôtels furent donnés à des Anglais : celui d'Harcourt au duc d'Exeter ; celui de Graville à Louis de Robessart ; celui de Jean Delesmes à Robert Bapthorp, l'ingénieur du siége. Le bailli, Walter de Beauchamp, se fit donner l'hôtel de Jean Auber ; le nouveau sire de Tancarville, John Gray, reçut un don semblable (1). Les Anglais, malgré les ménagements qu'ils affectaient envers le clergé, ne respectèrent pas toujours ses biens, quand ils étaient à leur convenance. Le duc de Suffolk prit possession avec ses gens des bâtiments de l'abbaye de St-Ouen ; et, lorsque le nouvel archevêque de Rouen, Jean de La Roche-Taillée, fit, en 1423, son entrée solennelle, il n'alla pas, suivant l'usage, passer la nuit dans ce monastère, parce que les soldats anglais l'occupaient tout entier (2).

La situation faite à la population de Rouen n'était pas pour la rendre plus affectionnée à ses nouveaux maîtres. Aussi, Henry V, afin de la contenir et de prévenir des tentatives d'insubordi-

(1) Bréquigny, *passim.*

(2) Chéruel, Pièc. justif., p. 75. — Cartul. de la cathédr., f° 1069 et 1070.

nation, qui effectivement éclatèrent, songea-t-il, dès le premier moment, à renforcer les ouvrages de la ville; ouvrages qui, après avoir contribué à la défense de Rouen, devaient maintenant lui servir de frein. Au nord-ouest, il ajouta une nouvelle tour au château de Philippe-Auguste, avec un pont de sortie sur la campagne, afin de ménager à la garnison une issue au dehors et la facilité de recevoir des secours, dans le cas d'une insurrection des habitants (1). Au sud, il remplaça l'ancien château de la Barbacane par une forteresse nouvelle, isolée par des ponts-levis à la fois de la rive de St-Sever et du Grand-Pont. En même temps, la tête de ce dernier fut fortifiée du côté de la ville (2).

Mais le travail auquel Henry V donna principalement ses soins, fut la construction du Nouveau-Palais, qui, plus tard, fut appelé le *Vieux-Palais*. Il s'était réservé, par un article de la capitulation, le droit de choisir un terrain à sa convenance pour l'y bâtir. Un vaste emplacement fut pris dans la partie occidentale de la ville, en-

(1) Anonyme, f° 74 : « Nunc etiam novum e castello Rothomagensi in loca campestria, nova quidem turre constructa, novelli pontis eductu, preparavit exitum ; quo posset adversus emersuram rebellionem castigativum ordinare remedium. »

(2) Si fist le roy d'Engleterre renforcer le pont de Rouen contre la ville. » *Chron. de Normandie*, f° 109.

tre l'enclos des Jacobins, la tour Malsifrotte, la porte du Pré de la Bataille et la rive droite de la Seine. Dans plusieurs actes du temps, la réserve de ces terrains pour l'usage du roi est formellement exprimée (1). Les anciens propriétaires furent, à la vérité, indemnisés (2). Henry V fit commencer les travaux en 1421 et en confia la direction à l'habile architecte de la ville et du chapitre, à ce Jeanson-Salvart, que nous avons vu construire la porte Martinville. Il lui rendit tous ses biens par acte du 17 février et, trois jours après, le nomma *maître de l'œuvre du Nouveau-Palais* (3). On travailla dès lors activement à cet ouvrage, et le roi, si la mort ne l'eût arrêté brusquement, en 1422, en eût fait une habitation splendide et une forteresse formidable. D'un côté, il commandait la navigation du fleuve; de l'autre, il se reliait extérieurement, par un chemin couvert, à la nouvelle tour que l'on ajoutait au château, et par la tour au château lui-même ; de telle sorte que, de celui-ci au palais, les

(1) Voir, entre autres, des actes de mars 1419 et de mars 1420; Bréq., n°s 340 et 784.

(2) Anonyme, f° 71.

(3) « Magister operis Novi Palatii nostri. » Bréq., n°s 956, 964. Par le second de ces actes, le roi autorise J. Salvart à acheter, pour son approvisionnement et celui de ses ouvriers, 4 muids de blé, 2 muids d'orge, 2 muids d'avoine, 1 muid de fèves et de pois, cent pièces de lard et 500 livres de beurre.

hommes d'armes anglais pouvaient passer, sans avoir rien à craindre des habitants, en cas de rebellion (1). C'est là que le régent Bedfort fit sa résidence ordinaire, là que le jeune Henry VI tint sa cour pendant les fréquents séjours qu'il fit en Normandie.

Maître de Rouen, Henry V s'établit dans le château de cette ville et y résida jusqu'au 25 mars. Il employa ce temps à réorganiser le duché, dont la plus grande partie était maintenant entre ses mains. Par un mandement daté du 14 février, il convoqua à Rouen une assemblée des nobles de la province, « chevaliers et escuiers », afin de leur signifier certaines ordonnances concernant, dit-il, « le bien, honneur et valité de nous et de chascun d'iceulx. » Son but réel était de légitimer son nouveau pouvoir par l'affluence de cette noblesse dans une sorte de cour plénière. Il voulait amener ceux qui avaient fait leur serment de fidélité entre les mains de ses lieutenants à le confirmer en sa présence; ceux qui ne l'avaient pas encore prêté, à faire acte public d'hommage et de soumission, et engager irrévocablement les uns et les autres dans les liens de son gouvernement et de sa politique. Tout noble dut comparaître personnellement, à peine d'une énorme

(1) Hollinshed, p. 568.

amende de *cent marcs* d'argent (1). Il avait eu soin de faire précéder cette convocation d'un ordre adressé aux baillis de Rouen et de Caen, aux termes duquel les terres seigneuriales, les rentes et les possessions des ducs, comtes, barons, chevaliers et écuyers du pays de Normandie qui n'avaient pas encore fait leur soumission, devaient être « sans délai » saisies et mises en la main du roi (2).

Afin d'éviter l'encombrement dans une ville encore mal pourvue de logements et de vivres, ou bien pour concilier les délais avec les distances à parcourir, le roi ordonna deux réunions successives. Les nobles des bailliages de Rouen, de Caux et de Gisors furent convoqués pour le 28 février. Ceux des bailliages, plus éloignés, de Caen, d'Alençon, d'Évreux et du Cotentin, durent comparaître le 7 mars (3).

Le roi n'attendit pas la réunion des nobles pour procéder à la publication des mesures annoncées. Ainsi, dès le 15 février, parut une ordonnance qui

(1) *Mandement d'Henry V pour convoquer une assemblée de la noblesse de Normandie*, Bréquigny, n° 300, 14 février 1419.

(2) *Id.*, n° 297, 9 février 1419.

(3) Bréq., n° 300. — Cette assemblée, dont M. C. de Beaurepaire n'a pas fait mention dans sa savante Étude sur les *États de Normandie pendant la domination anglaise*, Rouen, 1859, pourrait être considérée à la rigueur comme la première réunion de l'État de la noblesse de Normandie pendant cette période.

établissait un seul poids et une seule mesure pour toute la Normandie (1). Elle fut rendue « sur advis et délibération avec nos très-chiers et très-amés frères et plusieurs autres de nostre sang et lignage, et de nostre grant Conseil (2). » C'était donc moins un avis qu'on demandait aux nobles de Normandie qu'un acte de présence et d'adhésion, un témoignage de soumission.

Les nobles normands répondirent-ils à cet appel? Les pièces officielles ne peuvent nous fournir que des indices à cet égard. Les chroniques contemporaines sont plus explicites. « On ne saurait nombrer, dit l'Anonyme, ceux qui furent admis à prêter le serment de loyauté et de fidélité (3). Mais ce témoignage d'un Anglais pourrait être suspect. Le Religieux de Saint-Denys lève tous les doutes : « Pendant son séjour à Rouen, le roi d'Angleterre reçut les hommages et les serments de fidélité des seigneurs du pays. » Il y eut des exceptions, toutefois; car, il ajoute : « Quelques-uns de ceux qui avaient été mandés n'ayant pas comparu, il confisqua leurs patrimoines (4). » L'examen des pièces de Bréquigny vient confirmer l'un et l'autre fait. Si, en effet, nous y rencon-

(1) Bréq., n° 302.
(2) Id., *Ibid.*
(3) Anonyme, f° 72 v°.
(4) Relig., l. XXXIX, c. XVII, XVIII.

trons des confiscations nombreuses exercées sur des nobles insoumis, nous y voyons des actes non moins fréquents qui confirment les Normands soumis dans leurs possessions.

Henry V publia, vers le même temps, un grand nombre de réglements de police et d'administration et créa des officiers pour la ville de Rouen et pour toute la province (1). Il institua un procureur général en Normandie, avec résidence à Rouen, et donna cette dignité à un Normand, Robert de Croismare (2). Il compléta l'organisation de la Chambre des comptes, qu'il avait ébauchée l'année précédente, et en fixa le siége à Caen (3). Enfin, pour marquer clairement que son droit s'étendait bien au-delà du duché, il fit frapper à Rouen une monnaie d'argent de même poids et de même valeur que la monnaie française, avec ces mots: HENRICUS REX FRANCIE (4). Bientôt il se remit en marche pour réaliser l'orgueilleuse légende.

Immédiatement après la prise de Rouen, le roi d'Angleterre distribua de nouveau son armée en corps détachés qui opérèrent dans toutes les directions. Le comte de Salisbury fut chargé de

(1) Anonyme, f° 72.
(2) Bréq., n° 295, 9 février 1419.
(3) Anonyme, f° 72 v°.
(4) Relig., l. XXXIX, c. XVII.

reprendre le siége d'Honfleur et de compléter l'occupation de la Basse-Seine. Caudebec, dont la reddition avait été subordonnée à celle de Rouen, ouvrit ses portes le 23 janvier (1). Tancarville capitula le 5 janvier et se rendit le 23 (2); Lillebonne capitula le 31 janvier et se rendit le 3 février (3); Honfleur, qui capitula le 25 février, ne se rendit que le 16 mars (4).

Le comte d'Exeter dut réduire les places maritimes du pays de Caux et du comté d'Eu. Montivilliers, qui avait capitulé le 23 janvier, se rendit le 31 (5); Fécamp capitula le 1er février (6); Dieppe capitula et se rendit à merci le 9 février (7); Eu se rendit également sans conditions (8).

Le duc de Clarence fut chargé des places de la Haute-Seine, au-delà de Pont-de-l'Arche; Estrepagny capitula le 1er février (9); Vernon, le 3 du même mois (10); le château de Gaillon, vers

(1) Bréq., n° 267.
(2) Deville, *Hist. des sires de Tancarville.*
(3) Rymer, t. IV, pars 3, p. 87.
(4) Bréq., n° 318.
(5) *Ibid.*, n° 268.
(6) *Ibid.*, n° 276.
(7) *Ibid.*, n° 319.
(8) *Ibid.*, n° 303.
(9) *Ibid.*, n° 283.
(10) *Ibid.*, n° 284.

la même époque (1); Gournay le 9 février (2); le fort château de Néaufle le 28 (3).

Au printemps de 1419, toute la province avait été parcourue par les armées anglaises, depuis les frontières de la Bretagne jusqu'à celles de la Picardie, depuis les rivages de la mer jusqu'aux limites du Vexin français et du pays Chartrain. Cinq places restaient seules encore debout: la Roche-Guyon, Ivry, Gisors, le Château-Gaillard et le Mont-Saint-Michel. L'héroïque Pierrette de La Rivière, dame de la Roche-Guyon, se défendit vigoureusement dans son château, pendant près d'un mois, contre le comte de Warwick et obtint une capitulation honorable (4). Ivry, assiégé par le duc de Glocester, succomba le 10 mai (5). Henry V, qui était rentré, de sa personne, en campagne le 25 mars, alla mettre le siége devant Gisors, qui l'arrêta jusqu'au 17 septembre (6). Enfin, quelques jours plus tard, le 23 septembre, le Château-Gaillard, après un

(1) Bréq., n° 712.

(2) *Ibid.*, n° 296.

(3) *Ibid.*, n° 307.

(4) Elle se rendit non le 6 avril, comme le dit la *Chronique de Normandie*, mais vers le 28, ainsi qu'il ressort d'une pièce de Bréquigny, n° 1261, art. 19.

(5) La ville fut prise d'assaut (*Chron. de Norm.*, f° 109); le château se rendit par traité (Bréq., n° 140).

(6) Bréq., n° 1261, art. 72, 73.

siége de cinq mois, se rendait au duc d'Exeter (1). Ce fut la dernière parcelle de terre normande qui tomba aux mains des Anglais. Le Mont-Saint-Michel, lui, devait résister victorieusement pendant trente-un ans, jusqu'au grand jour de la délivrance générale, et rester vierge de la domination étrangère.

Quant à Henry V, il revint à Rouen en 1421, pour y montrer sa nouvelle épouse, Catherine de France, et y tenir les États de Normandie. Il y devait rentrer une troisième fois, au mois d'août 1422, mais couché sur le char funèbre qui le ramenait en Angleterre, ayant manqué de deux mois cette couronne de France, objet de son ambition (2).

Rouen devait rester trente ans au pouvoir des Anglais. Mais ni les priviléges de toutes sortes, par lesquels ils cherchèrent à se l'attacher, ni l'honneur d'être, bien plus que Paris, le siége de leur puissance et de leur gouvernement en France, ni les avantages matériels attachés à ce rôle de capitale, ne purent triompher des souvenirs et des répugnances de cette patriotique cité. Conspirations formées à l'intérieur, coups de main tentés du dehors pour chasser l'étranger, tout

(1) Walsingham, apud Camden, p. 401.

(2) Déclaré héritier présomptif de la couronne de France, Henry V mourut le 31 août et Charles VI, son beau-père, le 22 octobre.

échoua, il est vrai, en 1419, en 1422, en 1427, en 1432, en 1438; elle ne perdit pas un seul instant la volonté et l'espoir de rentrer dans le sein de la patrie française. Elle entretenait, dès 1425, des agents secrets à la cour du *roi de Bourges*. Elle assista morne, irritée, mais impuissante, au long procès de Jeanne-d'Arc et à son supplice : cette mort sublime ne fit que rendre plus vive, chez les Rouennais, la conscience du sentiment national : et, aujourd'hui, leurs descendants, séparés par quatre siècles des luttes que nous avons racontées, associent, par un hommage public, au souvenir de leurs pères héroïques, le culte de la sainte martyre de la patrie.

Lorsqu'enfin, l'heure de la délivrance eut sonné, lorsque l'armée de Charles VII parut sur les hauteurs de Ste Catherine, le roi national trouva les bourgeois de Rouen, parés de la croix blanche, et prêts, malgré la garnison anglaise, malgré le redoutable Talbot, à lui livrer les tours et les portes. Ainsi, cette grande ville qu'ils avaient défendue pour la France, en 1419, ce sont les Rouennais eux-mêmes, qui, en 1449, la rendirent à la France.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

En 1823, le docteur John Conybeare, ancien professeur de poésie saxonne à l'Université d'Oxford, adressait à la Société des Antiquaires de Londres la copie d'un manuscrit qu'il avait découvert dans la Bibliothèque Bodléienne à Oxford, sous le n° 124. Ce manuscrit n'était autre que la relation, en vers anglo-saxons, du siége de Rouen par le roi Henry V, en 1418. Il était écrit sur parchemin, et l'écriture, fort belle d'ailleurs, annonçait une époque très-voisine des événements. Si l'auteur inconnu de cette œuvre ne pouvait prétendre au mérite poétique des vieux ménestrels de l'Angleterre, du moins, par la simplicité et la clarté de son récit, par les détails circonstanciés et nouveaux dont il l'accompagnait, en-

fin, par cette chaleur de sentiment et cette vivacité de coloris qui n'appartiennent qu'à un témoin oculaire, il présentait une incontestable supériorité sur la phraséologie banale et la latinité souvent inintelligible des écrivains anglais contemporains qui avaient donné place dans leurs chroniques à ce siége fameux. Les chroniqueurs français, mieux placés pour connaître les faits, plus sobres et moins affectés dans leur langage, n'offraient eux-mêmes que des informations incomplètes, souvent erronées et contradictoires.

C'était donc une heureuse et inappréciable trouvaille que celle qu'avait faite le docteur Conybeare. La Société des Antiquaires de Londres en jugea ainsi : en 1827, elle publia le poème ou plutôt la chronique rimée du « Sege of Roan » dans le XXIe volume de l'*Archæologia*, avec une courte analyse qu'en avait faite le professeur d'Oxford, alors décédé.

Malheureusement quelques feuillets manquaient au manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne, et l'exemplaire était unique. Le récit était brusquement interrompu au vers 954 (et non 946, comme l'a dit deux fois M. Fréd. Madden), c'est-à-dire au moment où les premières négociations pour la reddition de la place viennent de s'engager entre Henry V et les habitants de Rouen.

Ce que l'on connaissait du poème faisait vivement regretter le reste. Aussi ce fut avec une véritable joie d'antiquaire, joie bientôt partagée par tous les amateurs de vieille poésie nationale en Angleterre, que le savant conservateur du *British Museum*, M. Frédéric Madden, annonça, en 1829, qu'il avait retrouvé la partie que l'on croyait perdue.

Cette fin du poème se trouvait, par le plus fortuné

des hasards, intercalée dans la chronique en prose du *Brut;* non pas, il est vrai, dans l'édition publiée, en 1480, par Caxton qui a longtemps passé pour en être l'auteur, mais dans trois copies manuscrites et inédites de cette même chronique. Celle-ci, composée en France, dans la première moitié du XIVe siècle, fut très-probablement, suivant M. Madden, traduite en anglais, vers 1436, par sir John Mandeville et continuée par lui jusqu'à la huitième année du règne d'Henry VI, c'est-à-dire jusqu'en 1429.

Les copies manuscrites de cette chronique sont nombreuses ; mais de toutes celles qu'a collationnées M. Madden, il ne s'en est trouvé que trois qui continssent le précieux fragment : ce sont les mss. 753 et 2256 de la Bibliothèque Harléienne et le ms. 670 de la Collection Holkham, dans la bibliothèque de Th. W. Coke, esq. Encore, dans ce dernier, le fragment est-il incomplet.

Le chapitre de la chronique en prose qui contient la fin du poème est intitulé : « Comment le roi Henry V mit le siége devant Rouen et comment il prit la ville par force et grande vaillance ». Toute la première partie du chapitre est visiblement empruntée, avec de notables omissions toutefois, par le compilateur au poème ; ce qui prouve que celui-ci a été composé antérieurement à 1436. Parfois même, sous l'influence de son modèle, le chroniqueur en prose se laisse aller à des formes rhythmiques ; puis, comme fatigué de ce travail de réduction et de transposition, il abandonne sa prose et, sans en avertir autrement le lecteur, il intercale brusquement dans son récit le reste du poème.

Le point où s'opère cette substitution est le moment où Gilbert d'Umfréville, après avoir, à la prière des

habitants de Rouen, visité les ducs de Clarence, de Glocester et d'Exeter, se prépare à aller trouver le comte de Warwick. Seulement, la suture est grossièrement faite et les deux récits enjambent l'un sur l'autre : car les premiers vers de la citation ne se rapportent pas précisément à la visite que fait Umfréville aux principaux chefs, mais aux appels infructueux que les Rouennais ont adressés à ceux-ci :

And at Warwick, that erle so fre
We callid ofte, etc., etc.

« Et chez Warwick, ce comte généreux, nous avons souvent ap- [pelé..... »

Ce vers correspond au 638e du poème retrouvé par le docteur Conybeare, avec de légères variantes :

And also for Warwyck that erle fre
We clepyd more thanne thymys thre.

« Et chez Warwyck, ce comte généreux, nous avons appelé plus [de trois fois... »

A partir de ce passage, le texte des deux manuscrits harléiens et celui du manuscrit bodléien marchent parallèlement, avec des variantes de forme et de détail, jusqu'au vers 954, où s'arrête le bodléien. C'est le moment où les députés de Rouen, après avoir été admis à l'audience du roi d'Angleterre, prennent congé d'Umfréville et rentrent dans la ville. Le fragment intercalé dans la chronique en prose se continue jusqu'à l'entrée d'Henry V dans Rouen. La fin du poème est bien marquée par le souhait que le poète adresse à ses lecteurs et par ce vers qui est le 1312e et dernier :

Amen sey we alle pur cherite.
« Disons tous *Amen*, au nom de la charité. »

Les deux manuscrits harléiens s'arrêtent l'un et l'autre à la même date, à la prise de la vierge d'Orléans « called la Puschelle ». Mais le n° 753 paraît à M. Madden un peu plus ancien que l'autre. Les vers empruntés au poème y sont écrits en ligne pleine. Le n° 2256 est mieux écrit, et les vers y sont alignés sur deux colonnes. S'il m'est permis, après un juge si compétent, de basarder une conjecture, je crois que si on compare le texte bodléien aux textes harléiens dans les parties qui leur sont communes, c'est-à-dire depuis le vers 638 jusqu'au vers 954, on remarquera dans le premier les traces d'un langage plus naïf et plus archaïque, par conséquent un cachet d'antériorité, ce qui reporterait sa rédaction presque au lendemain de la conquête de Rouen. En effet, le poète parle d'Henry V, mort en 1422, comme d'un personnage encore vivant. D'un autre côté, il fait allusion à la mort de Clarence, tué à la bataille de Baugé, en 1421. C'est donc entre ces deux termes si rapprochés, 1421 et 1422, qu'il faudrait placer la composition du poème.

Quoi qu'il en soit, grâce aux recherches et à la sagacité de M. Fréd. Madden, le poème du siége de Rouen s'est trouvé enrichi et complété des 358 vers qui lui manquaient. Ce savant a publié, en 1829, dans le XXIIe volume de l'*Archæologia*, le fragment entier qu'il avait retrouvé, en signalant les variantes des quatre textes qu'il a pu consulter (n° 124, n° 753, n° 2256, n° 670), dans les parties qui leur sont communes. Tous sont incomplets, soit par le commencement, soit par la fin; mais, rap-

prochés et se prêtant à des emprunts réciproques, ils fournissent les éléments d'un ensemble complet.

M. Madden ne s'est pas borné à publier le complément du poème ; il l'a fait suivre de notes explicatives et d'éclaircissements que j'ai mis plus d'une fois à contribution. Je prie ce vénérable et illustre antiquaire d'en recevoir ici mes remercîments.

Comme on a déjà pu s'en convaincre par les nombreux emprunts que j'ai faits au poème dans le cours de mon étude sur le siége de Rouen, rien, ni dans les chroniques anglaises, ni dans les chroniques françaises du XV[e] siècle, ne pouvait suppléer ce précieux document. C'est ce qui m'a déterminé à en donner non pas seulement quelques citations, mais une traduction complète. Tout en parlant le langage de notre temps, je me suis attaché à serrer le texte d'aussi près que possible et à reproduire la physionomie originale d'un récit du XV[e] siècle.

LE SIÉGE DE ROUEN.

POÈME ANGLAIS DU XVᵉ SIÈCLE.

Que Dieu, qui mourut sur l'arbre de la croix et nous racheta tous de son sang généreux, répande ses bénédictions sur quiconque écoutera mes récits. Bien souvent on a redit, en romans et en rimes, les travaux, les assauts et les batailles d'autrefois ; à mon tour, aujourd'hui, je vous raconterai, si vous voulez me prêter attention, comment Henry V, notre seigneur, avec sa royale puissance, mit le siége devant Rouen, cette riche cité ; car il la convoitait passionnément.

Depuis les siéges de Troie et de Jérusalem, il n'y en a pas eu de plus fameux; jamais il n'y eut tant de vassaux rassemblés ; non, jamais il n'y eut un pareil siége, j'en suis certain. Accordez-moi donc un peu d'attention, et je vous dirai comment tout s'est passé. J'en puis parler mieux que personne : car j'étais là avec mon seigneur Henry V, et j'ai tout observé exactement, dans la mesure de mon intelligence.

Après que Pont-de-l'Arche eut été pris et qu'on eut commencé à passer la Seine, le Roi envoya le duc d'Exeter, ce seigneur si dévoué, avec des hé-

rauts d'armes, vers la ville de Rouen, pour voir si elle voulait se rendre. Il devait en même temps reconnaître le terrain qui environnait cette cité si vaste, et examiner comment on pourrait le mieux asseoir un siége, si les habitants refusaient de se soumettre à notre seigneur.

Dès que ce duc de grand renom se présenta devant la ville, il déploya ses nombreuses bannières; il envoya ses hérauts pour sommer les habitants, sous peine de mort, de se montrer pacifiques envers notre Roi et de ne point résister à son droit. Car, certainement, le Roi ne passerait pas outre, avant d'avoir gagné cette ville, avec la grâce de Dieu. Les Français ne firent point de réponse, sinon qu'ils enjoignirent au duc de s'éloigner et nous firent signe de la main de ne point nous arrêter là, mais de nous en aller au plus vite. Et en effet, ils tirèrent de nombreuses volées de canon et commencèrent à nous attaquer avec impétuosité. En même temps, une troupe de chevaliers, pleins d'ardeur et couverts d'armures brillantes, fit une sortie. Le duc déploya sa troupe à la hâte et eut plusieurs hommes pris ou tués. Cela fait, il retourna sans délai près du Roi à Pont-de-l'Arche; il lui fit connaître l'état de la ville de Rouen et comment elle avait résisté.

Mais si vous continuez à m'écouter, je vous raconterai quelles actions criminelles et maudites commirent là les Français, avant l'arrivée de notre Roi devant la ville. Ils abattirent tous les faubourgs de

cette belle cité, églises et maisons. En dehors de la porte St-Hilaire, ils détruisirent l'église consacrée au saint de qui la porte a tiré son nom ; à la porte Cauchoise, ils démolirent l'église de St-André et aussi l'abbaye de St-Gervais : c'est dans cette abbaye que vint bientôt s'établir le duc de Clarence. A la porte du Pont, ils jetèrent également bas une église de Notre-Dame, une dédiée à sainte Catherine, cette douce vierge, une de St-Sauveur, une autre de St-Mathieu ; ils n'y laissèrent debout ni bois, ni pierre. A la porte Martinville, ils minèrent également une belle église de St-Michel et une autre dédiée à saint Paul, qui était non loin de là.

Tout autour de la ville, ils coupèrent les arbres et les haies de leurs jardins et les apportèrent dans leurs murs. Ils brûlèrent même les berceaux de verdure, les broussailles et les bruyères, de sorte que la terre était entièrement nue.

C'était un magnifique appareil de guerre que celui de cette belle ville : elle était très-bien ordonnée pour la lutte, avec tous les moyens de résistance qu'on pouvait imaginer. Ses murailles étaient à l'épreuve, ses fossés profonds et faciles à défendre. Le fossé qui entoure les murailles en dehors de la ville, large et profond, était en outre garni de chaque côté de retranchements. Ces retranchements avaient un talus très-escarpé pour défendre les abords du fossé, de sorte que personne ne pouvait en approcher, sous peine de la vie. Car si quelqu'un se fût hasardé à y pénétrer, il n'aurait

pu s'en échapper sain et sauf, la terre étant partout creusée de piéges à loups, et chaque piége ayant la profondeur d'une lance : de telle sorte que si un homme y tombait, il lui devenait impossible de se défendre et de voir même autour de lui si quelque ennemi le menaçait. L'intervalle entre ces piéges et les murailles était hérissé d'obstacles et de difficultés, et d'ailleurs aussi garni de chausse-trappes qu'un filet l'est de mailles. A l'intérieur de la ville, on avait élevé, contre les murailles, des épaulements en terre assez épais et assez larges pour servir de voie à des chariots chargés : ces ouvrages avaient pour but d'amortir les coups de l'artillerie.

Mais, en vérité, il y avait bien d'autres subtilités et stratagèmes, et les assiégés en inventèrent encore. Cette ville n'a que cinq portes, mais bien, je crois, plusieurs vingtaines de tours séparées l'une de l'autre par une distance de six perches. Dans chaque tour, il y avait trois canons pour tirer de trois côtés différents, et dans chaque intervalle entre deux tours, un fort canon, posé sur le sol et prêt à vomir le feu. Des fusils de rempart étaient également placés sur la muraille pour tirer de près et de loin, et entre chaque tour, sur le parapet, étaient huit petits canons pour tirer souvent. A chaque porte, il y avait un engin quelconque ou un *trypgette* (1) ; à quelques postes, il y en avait

(1) Espèce de catapulte qui lançait de grosses pierres, probablement le *trébuchet*.

davantage, par exemple à St-Hilaire. C'est ainsi que les Rouennais préparaient leur ordonnance de guerre, avec d'énormes ouvrages défensifs et un puissant matériel.

Mais cessons de décrire tous ces moyens de défense et parlons d'Henry, notre Roi.

Le vendredi d'avant la St-Pierre, notre Roi, en riche appareil et avec une suite nombreuse, arriva sous les murs de Rouen et se logea non loin de la ville. Le samedi, il assigna à chacun des chefs son poste autour de la cité. Pour lui, il se logea vers l'est, dans un bâtiment appelé la Chartreuse, avec une nombreuse suite de seigneurs. Sur toute noblesse et chevalerie, notre Roi remporte le prix : entre tous les guerriers, « il porte la clochette » (1). Nulle langue ne pourrait exprimer son renom ; mais si vous classez tous les princes selon leur mérite, mettez le Roi Henry au premier rang.

A l'extrémité de la ville, vers l'ouest, le duc de Clarence se logea dans une abbaye presque ruinée, située près de la porte Cauchoise. Là il tenait à grande force les Français enfermés dans leurs murs. Il y gagna renommée guerrière et grand honneur. On pourrait hautement le nommer la fleur des princes ; car, dans la réunion de tous les princes, placez Clarence immédiatement après le plus grand.

Entre les deux (le Roi et Clarence), Exeter, ce

(1) Allusion au plus bel animal du troupeau, qui a le privilége de porter la clochette.

chevalier si ardent, était placé en face de la porte Beauvoisine (1). Chaque jour les Français faisaient des sorties; mais, par sa vigoureuse résistance, il les refoulait au-dedans, non sans gagner beaucoup d'honneur, ainsi qu'il y était accoutumé. Pour le courage, mettez Exeter entre les princes comme un homme du plus honorable blason.

Entre ce dernier et le noble Clarence était le comte Maréchal, un vaillant chevalier. Il prit position auprès de la porte du Château et veilla jour et nuit sur celui-ci.

Et un peu plus loin de ce côté, le Roi plaça lord Harrington. Plus tard, Talbot, revenu de Domfront, se logea près de ce digne comte: et quand sir William Harrington fut mort, il prit le commandement de sa troupe (2).

Le comte d'Ormond, avec une nombreuse troupe de soldats, avait son poste auprès de Clarence. Quant à Cornwall, ce brillant chevalier, jour et nuit il se tenait avec Clarence, ainsi qu'une foule d'autres chevaliers de premier rang, dont le nom échappe à ma mémoire.

Entre Exeter et le Roi étaient postés les lords de Ross et de Willoughby, et avec eux le lord Fitz-Hugh (3), car il était tenu pour un brave et loyal chevalier.

(1) Le texte anglais porte *Devyse*, orthographe évidemment altérée, comme celle de presque tous les noms français que cite le poète.

(2) Mot à mot: « Il nomma sienne sa *retenue* ».

(3) Le texte porte les lords *Rose*, *Vylby* et *Fyhewe*.

Sir William Porter prit position devant la porte St-Hilaire. Là s'entretint un combat aussi acharné qu'il y en ait jamais eu ; car les Français sortaient toujours par cette porte ; mais toujours ce chef courageux les refoulait au-dedans. Il y gagna un honneur infini, car ce vaillant chevalier était bien digne d'être vanté.

Tant que Ste-Catherine résista, le vaillant comte de Mortain se tint entre l'abbaye et la ville et travailla les Français de maintes peines et misères : grand honneur il y gagna pour toute sa vie. Le comte de Salisbury fut placé de l'autre côté, et depuis le commencement de cette entreprise il acquit grand renom. Il y avait aussi un brillant chevalier, sir John de Gray, qui occupa pendant tout ce temps un lieu appelé le Mont-St-Michel et garda un poste au pied de ce mont : qu'il en reçoive honneur et gloire ! Carew, ce hardi baron, se tenait résolûment au-dessus de lui, gardant là tout près un poste ; courageuse action qui porta partout sa renommée. Enfin, un digne écuyer éprouvé, Janyco, était posté encore plus haut.

De l'autre côté de la Seine était Huntingdon, en face de la ville, pour empêcher les assiégés de sortir de ce côté ; il les y tenait bloqués avec une mâle vigueur : à ce poste, il acquit beaucoup d'honneur. Nevill, ce beau chevalier, Umfréville, ce brillant seigneur, et sir Richard Arundell étaient à ce même poste avec Huntingdon : lord Ferrers (1) y était éga-

(1) « Lord Ferries. »

lement ; et tous se tenaient en ordre royal à la porte du Pont, et tous chaque jour y accomplissaient d'éclatants faits d'armes.

Dans la direction du Pont-de-l'Arche, le Roi fit placer une chaîne attachée à des pieux et qui traversait la rivière, afin d'empêcher les navires de passer. Au-dessus de cette chaîne, il fit établir un pont, pour permettre aux gens de pied et de cheval de passer rapidement d'un côté à l'autre, s'il en était besoin.

Quand Warwick fut de retour de Domfront, il se rendit près du Roi, qui lui ordonna d'aller à Caudebec, pour en faire le siége. Lorsqu'il fut arrivé devant la ville, les habitants commencèrent à parlementer sans délai. Ils déclarèrent qu'ils suivraient l'exemple de Rouen. Ils firent un traité scellé, avec cette condition que les navires anglais, avec leurs cargaisons, passeraient librement par la rivière de Seine. Alors, nos navires remontèrent ensemble et vinrent jeter leurs ancres sous les murs de Rouen. Ils étaient aussi nombreux et aussi pressés qu'il était possible, en sorte que la ville était assiégée par eau comme par terre.

Lorsque Warwick eut accompli sa mission, il retourna à Rouen et se logea entre Ste-Catherine et le Roi, tant que l'abbaye fut en traité et jusqu'à ce que, par la grâce de Dieu, elle se fût rendue. Bientôt après, il alla prendre position près de la porte Martinville (1), où se livraient sans cesse des

(1) « Martwyle. »

combats acharnés. Les assiégés faisaient sans cesse des sorties par cette porte, et toujours Warwick les refoulait dans la ville.

Salisbury, sur ces entrefaites, fut envoyé pour remplir une mission. Mais il revint bientôt et prit son cantonnement auprès de Glocester : il y resta jusqu'à la fin du siége. Quant à Glocester, après son retour du siége de Cherbourg, ce digne seigneur se plaça tout juste devant la porte St-Hilaire : il se tint bravement à ce poste, et ni pierres ni carreaux lancés ne le firent reculer d'un pas. Par ses attaques, il se fit un grand renom; car il prit position à quarante verges, et davantage, plus près des ennemis que les autres lords. Si l'on veut classer tous les princes, il faut mettre Glocester au rang des plus hardis. Le comte de Suffolk, ce brillant chevalier, et Bergevenny (1) se placèrent près de lui et, chaque jour, y conquirent de l'honneur.

A la même époque, le prieur de Kilmaine entra dans l'embouchure de la Seine et débarqua à Harfleur avec quinze cents hommes, aussi bien armés pour la guerre que leur pays en pouvait fournir. Il ne tarda pas à venir à ce siége et fut très-bien reçu par notre Roi.

On répandait le bruit que le Roi de France et les Bourguignons s'approchaient de notre armée par le Nord, par la raison que de ce côté de la ville était pour nous la plus grande difficulté. Notre Roi com-

(1) « Barzegne. »

manda à Kilmaine d'aller avec ses hommes du côté des bois, et de garder les routes, afin de soutenir le combat aux environs de la forêt de Lyons et de tenir les Français à distance. Ils se logèrent donc sous le bois, et là ils firent leur guet et s'établirent, dans une bonne ordonnance, à trois lieues de notre armée : ils reçurent l'ordre de rester à cette distance. Les chevaliers obéirent donc à cet ordre et partirent courageusement, pour soutenir le premier assaut des Français, s'ils venaient par cette route. Ces chevaliers y gagnèrent beaucoup d'honneur, ainsi que partout ailleurs.

C'est ainsi que notre siége, de royale renommée, fut assis autour de cette belle ville. Je veux maintenant vous parler, non plus de la ville, mais des capitaines qui la défendaient.

Messire Guy, le bon Bouteiller (1) était le capitaine en chef du château et de la ville : c'était un homme de grand renom. Messire de Termagon (2) était capitaine de la porte de Caux ; messire de Roche, capitaine de la porte Beauvoisine ; messire Antoine (3), guerrier parfait, était lieutenant sous ce chevalier ; messire Henry Chauffour (4) était capitaine de la porte du Pont sur la Seine ; Jean

(1) « Mowne syr de Gy, the god Butlere. » Le poète fait un titre du nom de famille.

(2) « De Termagowne. »

(3) Antoine de Toulongeon.

(4) « Henry Camfewe. »

de Maltravers (1), ce noble homme, était capitaine de la porte du Château; messire de Pesmes (2) était capitaine de la porte St-Hilaire; le bâtard de Thian (3) était, pendant le même temps, capitaine de la porte Martinville; le grand Jacques (4), guerrier sage et de grand mérite, était capitaine des Caennais (5) qui étaient hors de chez eux et des hommes de toutes les villes d'alentour.

Chacun de ces capitaines avait sous ses ordres dix mille hommes et plus. Mais si l'on faisait le recensement de la population, on trouvait quatre cent dix mille personnes, tant hommes que femmes et enfants. C'était là une fière provision de gens et bien digne d'être assiégée par un Roi. Ajoutez à cela qu'ils étaient aussi hardis à pied qu'à cheval et que c'étaient les hommes les plus intrépides que j'aie jamais connus, capables d'en remontrer sur toutes les parties de la guerre.

Quand ils voulaient faire une sortie, ce n'était pas par une porte, ni par deux, ni par trois, mais par toutes à la fois; et, puissé-je être heureux si je dis vrai! chaque corps était de dix mille hommes, royalement armés pour la guerre, fiers et merveilleusement agiles. C'était une noble tâche que de les conduire au combat. Mais aussi il était

(1) « Matreways. »
(2) « Pemewes. »
(3) « Bastard of Tyne. »
(4) « Graunte Jakys. »
(5) « The Cannys. »

terrible d'avoir à soutenir leur choc, non-seulement à cause de leur bravoure, mais encore parce que des murs partaient des volées de canons et de carreaux. Et, pour dire vrai, ce que je n'ai jamais vu auparavant, aussitôt qu'ils voulaient sortir et faire carnage, cent canons au moins tiraient des murailles et des tours, dans l'espace d'une heure. Nulle langue ne pourrait nombrer la quantité de carreaux qui étaient lancés dans un même instant.

Toujours les assiégés faisaient effort pour sortir, mais beaucoup succombaient. D'autres fois, armés de lances et de boucliers, ils sortaient dans la campagne. Alors notre Roi commandait que chacun veillât soigneusement à son poste. Il fit faire un fossé et le fit garnir entièrement de pieux pointus, de manière à entourer la ville. Sir Robert Bapthorp, qui fut contrôleur pendant le règne de notre Roi, conduisit cet ouvrage et y mérita un grand honneur.

Ceux du dedans furent donc forcés de faire leurs sorties à pied, parce qu'il était impossible de sortir à cheval. Mais soit sur la terre, soit sur l'eau, nos hommes étaient toujours prêts à les recevoir main à main. Maintes fois, nos soldats furent tués; car ils se précipitaient contre les murailles. Or, si un homme en revenait la vie sauve, ce n'était que par une faveur du Ciel, tant les boulets et les carreaux étaient nombreux. Les pierriers (1), les espingoles (2) et les engins faisaient à nos soldats des

(1) « Trybget. »
(2) « Spryngias. »

maux infinis, particulièrement à ceux de Glocester, ce précieux seigneur, qui était si exposé à leurs coups.

Sur ces entrefaites, on venait d'instant en instant annoncer que les Bourguignons approchaient pour secourir et sauver la ville. Les habitants mirent donc leurs cloches en branle, avec merveilleuse allégresse. Hors cette fois, depuis le moment où le siége fut mis, jusqu'au moment où la ville fut prise, on ne les entendit jamais sonner. Bientôt arriva la nouvelle que les Bourguignons étaient tout près. Alors le roi dit joyeusement: « Compagnons, réjouissez-vous; car nous allons « nous battre tout-à-l'heure. »

Cependant de nouveaux bruits se répandirent qu'il n'en était rien et que les Bourguignons s'étaient dirigés sur Paris. Et peu de jours après, on annonçait qu'ils étaient à Pontoise (1), et que quatre cent mille hommes de guerre suivaient le duc. Henry ordonna que chaque homme coucherait dans son harnais de guerre, en dehors des enceintes du camp. On fit, à grande dépense, un fossé défendu par des palissades aiguës pour percer les chevaux, par des piques tranchantes et redoutables, et par des canons pointés dans toutes les directions. Le contrôleur qui surveillait tous ces ouvrages était un digne et habile chevalier.

Tout à coup on sema la nouvelle que les Bour-

(1) « Pownteys. »

guignons étaient à moins de vingt milles. Ce bruit se répandit le jeudi, et l'on ajoutait qu'ils seraient en présence le vendredi. L'annonce en pénétra également dans la ville. Le Roi en fut ému. Le vendredi, sans retard, notre Roi chevaucha vers le comte de Huntingdon, et ils concertèrent ensemble une excellente ruse de guerre. Il rangea un corps d'armée en ordre de bataille, tournant le dos à la ville : en même temps il fit sortir d'un bois, aussi en ordre de bataille, un autre corps portant ostensiblement des bannières aux armes de Bourgogne. Les deux partis firent le simulacre d'une attaque, pour provoquer une sortie de la part des assiégés. Mais ceux-ci ne l'osèrent ; car ils balançaient, soupçonnant quelque trahison cachée et craignant d'être tués. Cependant, depuis lors, ils continuèrent à se battre avec fureur, et exécutèrent courageusement et avec grande vigueur des sorties comme auparavant.

Bien longtemps ils comptèrent sur les Bourguignons jusqu'aux approches de Noël. A cette époque, les provisions commencèrent à devenir rares dans la ville ; le pain, la boisson et toute espèce de provisions commencèrent à manquer, excepté l'eau dont ils avaient assez et à laquelle ils mêlaient du vinaigre. C'est à peine si on pouvait mettre la main sur un morceau de pain ; la viande manquait entièrement, excepté la chair de cheval. Ils mangeaient aussi les chiens et les chats, les rats et les souris. Un quartier de cheval, maigre ou gras, valait 100 shellings ;

la tête d'un cheval, dix shellings; un chien, 10 shellings de monnaie de bon aloi. On vendait un rat 40 pences et un chat 2 nobles. Une souris se vendait 6 pences; on en avait laissé bien peu dans les maisons. Un morceau de pain, grand comme la moitié de la main, valait 1 franc de ce pays; encore en trouvait-on bien peu et il n'était fait ni de farine, ni de gruau d'avoine, mais de son et d'avoine concassée. Les navets et les poireaux étaient pour eux un mets fort cher; car un poireau valait 1 shelling, rien de moins. Un œuf se vendait 9 pences, une pomme, 10. Telles étaient les marchandises qui se trafiquaient parmi eux. Bien des cœurs étaient navrés de chagrin, à cause de la cherté des denrées. Ce n'est pas qu'ils se souciassent de dépenser leur bien; mais, ce qui les rendait tristes, c'était le manque de nourriture et le moyen de s'en procurer. Voilà ce qui causait leur tourment. Ils ne craignaient pas de manger des choses pourries et les épluchures de légumes que l'on pouvait trouver.

C'est alors que ceux qui étaient dans la ville commencèrent de mourir. Chaque jour on en voyait expirer un grand nombre et aucun d'eux n'était déposé dans la terre. Là où régnaient autrefois la joie et l'orgueil, régnaient maintenant le chagrin et les pleurs amers. Là où s'épandaient autrefois la bonne chère, le vin et les chansons, on ne voyait maintenant que la famine et de déchirantes lamentations. Un enfant se mourait-il, la mère ne voulait

point lui donner de pain : au lieu de partager avec lui le peu qui lui en restait, elle le cachait loin de la huche, pour que l'enfant ne le vît point et qu'elle pût elle-même le manger en secret. L'enfant, de même, refusait de partager avec sa mère et préférait dévorer seul. Tout amour, toute affection étaient éteints. Chacun cachait à son voisin les aliments qu'il possédait, de façon que l'un ne pût voir l'autre et afin de les manger en cachette. Car la faim triomphe des liens de la parenté et de l'amour : ce peuple en a bien donné la preuve.

Cependant sur leurs remparts ils se comportaient vaillamment, afin que nos hommes n'eussent pas soupçon de leur détresse. Plusieurs essayaient de s'échapper pour aller chercher des provisions, et, toujours, lorsqu'ils étaient pris, ils nous racontaient les maux qui régnaient dans la ville ; mais nous ne pouvions croire qu'ils fussent dans un état si misérable, parce que la guerre ne les abattait pas.

Mais, peu de temps après, tous les pauvres gens furent rejetés hors des portes par plusieurs centaines à la fois. C'était grande pitié de voir comme les femmes se mettaient à genoux, avec leurs enfants dans leurs bras, afin de les sauver de la mort. Les vieillards s'agenouillaient à leurs côtés, et tous poussaient à l'unisson de lamentables cris, disant : « Ayez pitié de nous, Anglais ! » Nos soldats leur donnaient de leur pain, quoiqu'ils se fussent montrés si acharnés contre nous. Nous ne leur faisions aucun mal, mais nous les forcions de se retirer dans les fossés, et

nous les tenions à distance pour les empêcher de voir nos avant-postes. Plusieurs disaient qu'ils préféraient être tués plutôt que de rentrer dans la ville. Ils s'éloignaient en proférant des murmures et en maudissant sans cesse leur propre nation ; car ceux de la ville ne voulaient pas les laisser rentrer. C'était bien grand péché ; car beaucoup moururent de froid, dont la vie aurait pu être sauvée.

Cela se passait au temps de Noël. Et je puis vous citer un bien beau trait et de plus un acte de grande bénignité de notre excellent Roi. Le jour de Noël, il envoya à la ville des hérauts richement appareillés, et il annonça qu'en l'honneur de cette fête solennelle des grands et des petits, et vu la rareté des vivres, il procurerait à ceux de la ville, aussi bien qu'aux pauvres du dehors, des aliments et de la boisson avec un sauf-conduit pour venir au camp et pour s'en retourner. Ils répondirent « grand merci » avec beaucoup d'insouciance, comme s'ils faisaient peu de cas de l'offre. A peine voulurent-ils accorder quelque faveur aux pauvres gens qui avaient été chassés et permirent-ils à deux prêtres seulement de leur apporter des provisions. « Mais s'il en vient davantage, ajoutèrent-ils, en vérité, nous ferons feu sur vous. »

Les pauvres étaient rangés à la file et les prêtres leur apportaient des provisions. Ils mangeaient, ils buvaient, ils étaient heureux et remerciaient notre Roi de toute leur puissance. Et pendant leur repas, ils disaient entre eux : « O puissant Jésus ! les An-

« glais ont le cœur tendre : car voyez comme cet « excellent Roi, que nous avons toujours repoussé « et auquel nous n'avons jamais voulu obéir ni « rendre hommage, nous montre cependant plus de « compassion que nos propres compatriotes. Ainsi, « Jésus, Notre Seigneur plein de miséricorde, « accorde-lui la grâce de gagner son droit dans le « ciel ! »

Ainsi parlait, en ce moment, ce pauvre peuple : on l'a bien remarqué. Et après qu'ils eurent mangé et qu'ils se furent retirés, la guerre reprit son cours. Les Anglais continuèrent leurs travaux d'approche et tout ce qu'il fallait pour l'attaque, et surveillèrent soigneusement la ville nuit et jour, tenant en échec grands et petits.

Mais la faim brise les dures murailles de pierre. Tous les capitaines de cette belle ville tinrent conseil dans le but de traiter ; car ils étaient dans le plus grand besoin et manquaient absolument de vivres. Ils commencèrent donc à parlementer. La veille de la nouvelle année, dès la nuit, à chaque porte un chevalier appela. Mais personne n'entendit ; ils retournèrent donc sans réponse, excepté du côté de Huntingdon. Lorsqu'ils appelèrent à la porte du Pont-de-Seine, ils reçurent bientôt une réponse. Un chevalier leur demanda ce qu'ils voulaient ; ils répondirent : « Nous désirons parler à un chevalier « de notre lignage ou à quelque lord de baronnage. » « — En toute vérité, je suis chevalier, répondit-il. » — Ils demandèrent alors quel nom il portait. —

« Mon nom, dit-il, est Umfréville. » — Ils remercièrent alors Dieu et le bon Saint-Gilles : « Car vous « êtes, dirent-ils, de Normandie et descendu d'un « vieux sang. Faites que nous obtenions une bonne « conclusion entre nous et ce digne Roi. » — Le chevalier leur demanda de rechef : « Que voulez-vous ? » — Ils répondirent : « Pour ne faire de « plus longs discours, nous avons été à chaque « porte où sont postés les seigneurs, et nous y avons « appelé nombre de fois : premièrement chez Cla- « rence, cet excellent seigneur : avant d'en partir, « nous y avons appelé fréquemment. De même chez « Glocester, ce seigneur si bon ; et longtemps nous « y sommes restés. Nous avons été également chez « Exeter ; mais personne ne voulut nous entendre. « Chez Warwick, ce comte généreux, nous avons « appelé plus de trois fois ; de même chez le comte « Maréchal ; mais personne, non plus, ne voulut « nous écouter. — Maintenant que nous avons appelé « ainsi, pour l'amour de Dieu, aidez-nous à nous « excuser ; priez tous ces seigneurs, qui sont des « ducs de grande dignité et des chefs de toute che- « valerie, que, en l'honneur de Dieu qui a fait le « ciel, la terre et tout l'univers, ils intercèdent pour « nous auprès du Roi, afin que nous le trouvions « miséricordieux. Nous vous prions, maintenant, de « nous conduire devant le roi : suppliez-le, de par « le Christ, le roi des cieux, qui fit en six jours « toutes choses par sa sagesse (car il doit être loué « au-dessus de tous les princes), suppliez-le, au

« nom de sa dignité royale, de son courage, de « sa haute chevalerie, qu'il veuille bien nous ac- « cueillir. Nous lui obéirons plus qu'à nul autre « Roi sur la terre, excepté le tout-puissant Roi du « ciel. Car il est lui-même un empereur, un Roi « digne de ce nom, un vrai conquérant. Que votre « Roi, par sa grande bonté, nous accorde la vie et « aussi la liberté ; que nous puissions envoyer douze « d'entre nous pour lui faire connaître nos inten- « tions. Et si, par la puissance de Dieu, il nous « est permis de le voir, nous lui dirons sans délai « des choses qui lui causeront grande satisfaction. »

Umfréville répondit : « J'y consens volontiers. » Il prit congé et partit pour aller chez Clarence, ce duc si cher, et ils s'entretinrent ensemble sur ce sujet. Clarence remercia Dieu et Marie de ce que leurs ennemis étaient amenés à être si humbles. Il dit qu'il intercéderait de bien grand cœur pour eux auprès du roi. Sans délai, il se chargea de cette œuvre charitable, n'oubliant pas sa douceur ordinaire. C'était un prince bien digne de louanges, comme on n'en trouve que trop peu aujourd'hui ; hardi pendant la guerre et miséricordieux quand il avait déposé les armes. Le courage, la douceur, l'esprit et la grâce étaient contenus dans un si petit espace. Il ne lui manquait aucun des dons qui sont le partage d'un noble seigneur : que Dieu sauve son âme !

Umfréville prit congé du duc et partit pour continuer sa mission. Il visita Glocester, Exeter et leur

raconta ces nouvelles. Ceux-ci rendirent grâces à Dieu de sa bonté et promirent de s'entremettre pour obtenir une conclusion favorable. Ainsi, voyez ces seigneurs de grande douceur : Dieu les préserve de toute méchanceté ; car bien qu'ils eussent beaucoup souffert, ils étaient miséricordieux de cœur.

Umfréville prit alors congé d'eux et partit encore pour porter ailleurs son message. Il visita nominativement tous les comtes et leur fit le même récit. Voyez encore ces seigneurs de grande chevalerie, comme ils se sont promptement inclinés à la pitié. Ainsi, Seigneur Jésus, fais par ta grâce descendre la félicité sur eux tous !

Le premier jour de l'an, dès le matin, Umfréville se rendit auprès du roi et lui fit part de toutes ces choses. Il intercéda pour le salut de cette cité. Notre Roi, avec sa sagesse et son esprit d'inestimable valeur, répondit : « J'accorde à cette cité une partie « de ce qu'elle demande : que douze de ses habitants viennent devant moi. » De tous les seigneurs présents, il n'y en eut aucun qui s'élevât contre l'avis du Roi.

Voyez ce prince, digne entre tous ; parmi tous les souverains, il tient le premier rang (1). Il montre qu'il est clément autant que courageux. Car bien que ceux de la ville l'aient si souvent irrité, qu'ils lui aient causé tant de dépenses et fait périr tant

(1) Mot à mot : « il porte la clochette ». On a déjà rencontré plus haut cette métaphore.

d'hommes, bien qu'ils l'aient empêché de saisir ce qui lui appartenait, maintenant qu'ils sont en son pouvoir et qu'il pourrait, s'il le voulait, leur faire de grands maux, il daigne écouter leurs propositions. C'est grande charité et miséricorde de la part de notre Roi de leur accorder la permission de traiter, après qu'ils se sont rendus si coupables envers lui et qu'ils ont versé le sang de tant de ses soldats. Leur accorder une pareille grâce, c'est, il me semble, un grand acte de miséricorde. Je crois fermement que ce Roi est le propre enfant de Dieu; car il rend le bien pour le mal. Ainsi, Seigneur, par ta sainte Passion, aie l'âme du roi Henry dans ton royaume!

Et lorsque le Roi eut accordé ce que je viens de dire, alors Umfréville, ce chevalier si hardi, demanda : « Monseigneur, quand cela sera-t-il? » — « Qu'ils viennent demain, dit le Roi. » — Alors Umfréville prit aussitôt congé du Roi et partit pour s'acquitter de son message. Et lorsqu'il arriva aux portes de Rouen, il y trouva le Corps de la ville (1) : « J'ai été avec mon Roi, dit-il; il condescend à vos « demandes. Demain, de bonne heure, soyez prêts; « car il faut que douze d'entre vous aillent devant « lui. Ne manquez pas de vous y rendre, je vous « le conseille, et demain vous verrez le plus digne « prince de la chrétienté. Vous n'avez jamais par- « lementé avec un tel seigneur, ni avec personne

(1) Mot à mot : « les États de Rouen. »

« qui soit si impatient de repousser la contra-
« diction. Réfléchissez dans votre cœur, avant de « donner cours à votre langue, de peur que vos « paroles ne soient trop longues. Parlez peu, mais « composez bien votre discours, lorsque vous serez « en face de ce prince : un mot imprudent pourrait vous mettre tous en fâcheuse position. Ainsi « soyez sages dans vos paroles et ne dites rien sans « de bonnes raisons. » Ils le remercièrent poliment : « Messire, lui dirent-ils, merci pour le bon « conseil que vous nous donnez avant que nous « entrions en pourparler avec le Roi. » — Umfréville prit congé d'eux et s'en alla.

Le dimanche après le premier de l'an (1), de bonne heure, Umfréville sortit accompagné des écuyers du Roi et des *yeomen* de la couronne, chargés de lui faire escorte. Ils se rendirent à la porte St-Hilaire, d'où sortirent douze hommes, savoir : quatre chevaliers, quatre clercs, et quatre bourgeois, sages hommes et gens de métier. Tous étaient vêtus de noir, ayant bon visage et belle apparence. Lorsqu'ils arrivèrent à la maison des Chartreux, notre Roi était à la messe. Ils attendirent dans la salle royale, jusqu'à ce que la messe fût finie. Le Roi ne tarda pas à paraître, comme s'il avait fait ses dévotions dans sa chambre particulière. Il avait la prestance d'un chef et la mine d'un grand seigneur. Ses manières étaient polies et affables et on avait du plaisir à le voir.

(1) Le texte harléien dit : « le samedi, à l'heure de prime. »

Lorsque les Français aperçurent le Roi, ils se mirent à genoux et lui présentèrent, avec de bien humbles paroles, une supplique. Le Roi commanda à Exeter d'en prendre connaissance. Alors le duc s'entretint pendant quelques instants avec le Roi. J'ai entendu dire que cette supplique contenait une demande de traiter, n'importe à quel prix. Ils suppliaient le Roi, au nom du Dieu qui a fait le ciel, la terre et toutes choses, l'est et l'ouest, le nord et le sud. « Il faut, disaient-ils, que nous parlions « avec vous bouche à bouche. » — Le Roi répondit : « Dites ce qu'il vous plaira. »

Ils étaient pleins de reconnaissance et s'agenouillèrent devant le Roi, disant : « Nous vous « prions et vous conjurons, au nom de celui qui « mourut le Vendredi-Saint, et pour l'amour de sa « mère bien-aimée, de nous accorder votre pitié ainsi « qu'aux pauvres gens du dehors qui meurent dans « nos fossés. Veuillez en avoir pitié et miséricorde « et accordez-leur la liberté de retourner chez « eux. »

Le Roi garda pendant tout ce temps une contenance sérieuse et un visage froid. Il ne voulait pas sourire, et tant qu'ils furent en sa présence, il maintint fièrement sa dignité, et il ne se montra ni trop doux, ni trop fier ; il ne changea pas un instant son visage, mais il resta calme dans son attitude. Lorsqu'il fit sa réponse, il dit : « Qui a « mis les pauvres dans les fossés de cette ville ? Ce « n'est pas moi, vous le savez bien. Faites en sorte

« qu'ils obtiennent ce qu'ils demandent; car ils sont « restés là tant qu'ils ont pu. Pour vous, vous savez « bien que vous m'avez offensé par vos méfaits; « vous m'avez tenu loin de ma propre ville, qui est « mon héritage et mon droit, tandis que vous devriez « être mes vrais hommes liges. »

Ils répondirent et dirent alors : « Quant à cette « ville que nous défendons, nous avons charge; et « c'en est une grande, de la part de notre souve- « rain seigneur, de la défendre contre siége et as- « saut : car nous sommes nés ses hommes liges et « nous lui avons juré fidélité. Nous avons égale- « ment reçu une mission importante du duc de « Bourgogne. Mais, s'il vous plait, par un acte de « votre grande grâce, donnez-nous cette permission « et latitude que quelques-uns de nous puissent « aller instruire notre roi de notre détresse : qu'ils « nous excusent près de lui de ce que beaucoup « d'entre nous devront lui refuser leur foi, de ce que « nous vous cédons notre ville, de ce qu'enfin la « plupart de nous vont être vos hommes liges. »

Le Roi dit : « Je vais vous mettre hors de toute « incertitude. Je ne veux pas rester plus longtemps « sans ma ville; ainsi que je vous l'ai dit, vous savez « très-bien que vous m'avez grandement offensé, en « me retenant ma ville, qui est mon légitime héri- « tage. Quant à votre souverain français, il sait « fort bien que je fais ce siége, et le duc de Bour- « gogne aussi : ils savent bien cela tous les deux. « Car depuis tout le temps que nous sommes ici,

« nous avons continuellement envoyé et reçu des « messages, et s'ils désirent me rencontrer, ils « savent qu'ils me trouveront ici; ils savent bien « que je ne veux pas partir sans mon dû, ni pour « ami, ni pour ennemi. Puisqu'ils sont informés « depuis si longtemps que je suis ici, il serait sans « motif d'envoyer maintenant de nouveaux, et encore « de nouveaux messages : ce serait pour nous un retard « et une superfluité. Je ne veux donc pas, ajouta « le Roi, envoyer un tel message; car il n'en est « nul besoin : ce que nous avons fait suffit. »

Lorsque le Roi eut fait cette réponse, on ne parla plus de cet objet. Cependant un chevalier se mit à dire : « C'est beau de gagner Rouen et les « hommes qui y sont enfermés. » — « Rouen, ré« pliqua le Roi, Rouen est mon propre héritage; « je le veux avoir malgré tous ceux qui s'y opposent : « quant aux hommes qui sont dedans, je les ar« rangerai de façon qu'ils parleront de moi jusqu'au jour du Jugement. »

A ces mots, ils eurent peur. Alors un clerc prit la parole et dit : « Mon souverain seigneur, si vous « daignez m'écouter, ce que je vais dire est con« signé dans l'histoire et c'est là que je l'ai lu : « comment deux chefs avaient appointé un jour et « s'étaient rencontrés avec leurs armées. Les deux « troupes étaient rangées dans la campagne et « étaient près d'en venir aux mains. Alors on vit « le parti qui était le moins nombreux apporter à « l'autre du pain et du vin pour signifier aux plus

« forts qu'ils devaient avoir pour eux miséricorde et « pitié. Et voilà que nous vous apportons aujourd'hui « du pain et du vin, avec Rouen, qui est une si « belle ville! »

Le Roi dit : « Rouen est mon héritage et je veux « l'obtenir par mon droit de suzeraineté. Je vous « conseille de vous conduire de manière qu'on « puisse vous faire miséricorde. Mais, pour l'amour « du Dieu tout-puissant et de la Vierge, sa mère, « je veux bien vous accorder une trêve. Faites donc « en sorte que vous obteniez grâce. » — « Excellent « prince, répondirent les envoyés, au nom de la « sainte charité, que ferez-vous pour notre pauvre « peuple qui souffre grandement dans les fossés, « étendu comme pourceaux égorgés ? Ayez quelque « pitié d'eux et donnez-leur congé de retourner chez « eux. »

« Notre Roi répondit avec un esprit très-sage : « J'aviserai à ce sujet et, suivant que Dieu me « conseillera, j'agirai à leur égard. » — Après ce mot, le Roi leur dit adieu. Tous les Français sortirent alors avec le sire d'Umfréville, et comme ils s'en retournaient vers la ville, ils parlaient ainsi de la grande dignité de notre Roi. Ils disaient : « A « notre avis, entre tous les princes de la terre il « doit remporter le prix par sa courtoisie, la dis- « tinction de sa personne et la beauté de ses traits, « par la prudence consommée qui est dans son ca- « ractère, par sa naissance illustre et aussi par son « grand courage. Car dans la guerre il est misé-

« ricordieux et ne demande que ce qui est juste. « Avec toutes les vertus qui brillent en lui, quel « autre roi pourrait lui être comparé? Maintenant « il doit être tenu en grand honneur; car c'est un « digne conquérant. Nous pouvons croire facilement « que Dieu l'aime : cela se voit. » — C'est ainsi que les Français s'entretenaient de notre roi, tandis qu'ils retournaient vers Rouen. Là, ils prirent congé d'Umfréville et rentrèrent dans la ville (1).

Le lendemain, de bonne heure, le roi fit dresser deux tentes, une pour les Anglais, l'autre pour les Français: de sorte que si grandes que fussent les intempéries de la saison, on pouvait traiter à l'abri; ces tentes étaient placées dans l'enceinte des retranchements de Glocester. Aussitôt qu'elles furent dressées, les commissaires se mirent de bon cœur à la besogne. C'étaient Warwick, ce comte si sage (dans notre parti, il l'emportait sur tous); Salisbury, ce comte si véridique, ainsi que lord Fitz-Hugh et le majordome (2) du Roi, Hungerford : je ne puis me rappeler le nom des autres. De la ville vinrent se réunir à eux douze Français, très-discrètes personnes.

C'était un spectacle solennel de voir ainsi les deux partis : les riches dans leurs beaux costumes, le peuple qui regardait, monté sur les murailles, nos soldats qui se promenaient rassemblés en groupes nombreux, et

(1) Ici finit la partie du poème publiée par le docteur Conybeare.

(2) « Steward. »

de brillants hérauts d'armes qui allaient continuellement de l'un à l'autre parti. Ces hérauts et poursuivants étalaient leurs cottes d'armes armoriées : les Anglais portaient un léopard (1); les Français, une fleur de lis (2); ceux de Portugal, des tours et des châteaux; les autres, les blasons variés que portent les seigneurs suivant leur dignité. Leurs habits resplendissaient d'or, aussi éclatants que le soleil qui brillait sur eux.

Cette vue était amère pour le peuple qui était près de mourir de misère et de chagrin, surtout pour les pauvres gens rejetés hors de la ville et qui avaient à peine quelques lambeaux pour se couvrir; ces haillons étaient tout ce qu'ils avaient sur le dos pour se garantir des intempéries. La saison était pour eux une grande source de misère; car pendant tout le temps qu'ils furent là, il ne cessa de pleuvoir. On était frappé de plus d'un spectacle lamentable : on pouvait voir errer çà et là en demandant à manger des enfants de deux ou trois ans; car leurs pères et leurs mères étaient morts. Tous ces malheureux n'avaient pour se reposer qu'un sol trempé d'eau, et ils étaient là couchés, criant après la nourriture. Quelques-uns étaient incapables d'ouvrir les yeux et ne respiraient plus. D'autres étaient accroupis sur leurs genoux, tant était grande leur faiblesse : ils étaient maigres comme des branches desséchées. Des femmes tenaient dans

(1) Le texte dit seulement « un animal ».

(2) Le texte dit « une fleur ».

leurs bras leurs enfants mourants, sans pouvoir les réchauffer, et des nourrissons tétaient encore sur le sein de leurs mères inanimées. On pouvait facilement compter dix ou douze morts contre un vivant. On ne s'apercevait pas de leur mort, tant ils s'éteignaient insensiblement, sans bruit et sans cris, comme s'ils s'endormaient !

Ces deux spectacles étaient bien opposés: l'un plein de joie, l'autre de misère, comme si le ciel et la terre s'étaient partagés entre les deux peuples; ceux-ci voués au bonheur, ceux-là à l'infortune. Jamais il n'aurait su exister un roi, si impitoyable qu'il fût, qui pût contempler pareil spectacle sans émotion. Il lui eût suffi d'y jeter les yeux pour devenir triste et pensif. Là les hommes pouvaient apprendre ce que c'est que de combattre contre le droit. Car, pendant que nos ennemis étaient en force, ils étaient bien cruels; et ils ne se montrèrent guère miséricordieux, jusqu'au moment où ils furent contraints de supplier eux-mêmes. Et pourtant, malgré tout leur mauvais vouloir, on avait pitié d'eux. Mais maintenant laissons-là ce peuple et parlons de notre traité.

Nous les provoquions et les accusions; ils répondaient et se justifiaient. Nous demandions beaucoup et ils offraient peu : ce qui n'était pas le moyen de nous entendre. De cette façon, eût-on parlementé pendant quatorze nuits, on n'aurait pu accorder le différend. Les négociations furent donc rompues précipitamment et les deux tentes reployées. Mais les

Français s'aperçurent qu'en agissant ainsi ils s'étaient fait tort à eux-mêmes, et, quand ils furent au moment de prendre congé, ils adressèrent à nos seigneurs cette prière : « Pour l'amour du Dieu « tout-puissant, prolongez cette conférence jusqu'à « minuit : nous vous supplions de nous accorder au- « dience pendant ce temps, afin d'entendre nos rai- « sons ; et si nous nous endormons, veuillez con- « tinuer de parler. » — Les seigneurs anglais dirent : « Nous y consentons volontiers. » Ils les quittèrent, s'en allèrent en hâte vers le roi notre seigneur, et lui exposèrent rapidement ce qui se passait, comment ils avaient parlé, avec quel résultat, et comment ils avaient pris sur eux de prolonger la trêve. Le roi était enclin à la miséricorde ; il ne s'opposa point à ce qui avait été accordé.

Les Français revinrent donc à Rouen, médiocrement contents. Bientôt se répandit dans la ville le bruit de la rupture de la trêve. Les pauvres gens criaient partout contre les riches et disaient ; « Traitres « sans honneur, assassins et ruffians, est-ce que « vous nous comptez pour rien, nous qui souffrons « si durement et qui mourons ici chaque jour ? « Nous pouvons bien dire que vous vous rhabillez « à nos dépens, et que c'est par votre faute que « nous périssons. Nous prions Dieu que vous soyez « un jour obligés de répondre devant ce juge, qui « souffrit si cruellement au Calvaire sur la croix et « qui nous a rachetés de son benoit sang. C'est vous « qui êtes coupables dans cette affaire, et nous vous

« ajournons devant sa face. Si vous vouliez obéir « à votre légitime seigneur, alors il leverait le siége. « Mais vous résistez pour l'amour de vos biens, et « aussi à cause de votre ostentation et de votre « orgueil. Vous n'inclinez nullement vers votre roi; « vous aimez mieux nous faire périr de faim. Mais « si vous ne vous accordez à notre volonté, nous « vous tuerons à l'instant, sans hésiter, et il ren« trera dans ses droits. Si vous vous y opposez, « nous nous battrons, plutôt que de rester gisants « ici tous ensemble, détruits par la faim. »

Ainsi parlaient-ils, et ils avaient l'air de le faire sérieusement. Mais entre eux ils disaient : « Tout « ce que nous en faisons est pour nous excuser « auprès du roi et pour lui payer le moins pos« sible. » Alors ils se réunirent dans la ville et chacun disait à son tour qu'il était inutile de délibérer davantage, puisqu'il n'y avait à faire qu'une de ces deux choses : rendre les clefs ou mourir; c'était à choisir.

Ils s'en allèrent donc à la porte St-Hilaire et y appelèrent tous ensemble. Un chevalier leur répondit aussitôt, qui s'appelait sir John Robessart : « Messires, « dit-il, que voulez-vous? » — Ils répondirent : « Nous vous en prions, au nom de la charité et « pour l'honneur de la chevalerie, veuillez parler pour « nous au duc de Glocester et priez-le d'implorer « le roi pour nous, afin qu'il nous accorde la faveur « de parlementer de nouveau. Nous subirons sa vo« lonté, nous, nos personnes, nos biens, ainsi que

« toutes les choses qui lui appartiennent ici, afin « qu'il dispose du tout à sa discrétion. »

Lorsque Robessart eut fait part de cela au duc, celui-ci voulut en toute hâte parler pour les gens de Rouen : il communiqua leur message à notre roi, qui leur accorda une nouvelle négociation. L'archevêque de Canterbury était logé alors à Ste-Catherine. Lorsqu'il eut connaissance de ces embarras, son cœur en fut douloureusement ému. Il se rendit auprès du roi et le pria, de bonne intention, de lui donner licence d'aller à la ville, pour y conférer avec le clergé, ce qui pourrait être un moyen de tout accorder et de conclure une paix finale.

Le roi lui concéda de suite sa demande : deux tentes furent de nouveau dressées dans les tranchées, au lieu où elles avaient été élevées auparavant. L'archevêque fit placer la sienne entre les deux ; le clergé s'y rendit pour dresser la convention. Là ils traitèrent le jour ; ils traitèrent la nuit, à la lueur des chandelles et des torches brillantes. Ils parlementèrent quatre jours durant dans ce lieu ; enfin, avec la grâce de Dieu, ils arrivèrent à une conclusion. Lorsqu'ils virent qu'on était tombé d'accord, les Français firent une demande pour sauver leur honneur. Ils prièrent qu'on leur accordât huit jours pour transmettre ces nouvelles au roi de France et au duc de Bourgogne, et les informer de leur situation, afin d'en avoir rescousse. C'était un point de chevalerie ; le roi l'accorda de bon cœur, de sorte qu'ils pussent connaître comment et quand aurait lieu ce secours.

Maintenant, si vous voulez écouter mon histoire, je vous parlerai de leurs conventions : si le secours n'arrivait pas avant l'expiration des huit jours, ils devaient livrer la ville; tous les bourgeois seraient sujets anglais et ils paieraient à notre roi, en bonne monnaie, cinquante mille livres. De plus, ils devraient bâtir, dans l'espace de trois ans, sans y manquer, un château pour notre roi : ce château serait bâti sur la Seine. A ces conditions les habitants conserveraient leurs libertés et franchises, comme c'était accoutumé de vieux temps; et nulle personne n'aurait le droit de vendre dans la ville, hormis les bourgeois domiciliés. Quant à celui qui était né Normand et qui aurait [antérieurement] prêté serment de fidélité au roi anglais, prisonnier ou autrement, le roi se réservait de le rançonner à sa volonté (1). Tous les soldats trouvés dans la place devaient abandonner tout ce qui leur appartenait et sortir nus, sans autres vêtements que leur habit de dessus (2). Cependant, notre roi leur donna à chacun une robe (3).

Telle fut la composition arrêtée par bonne discrétion. Alors le Grand-Jacques fut dépêché sur-le-champ pour demander le secours. Il remplit

(1) Il s'agit ici des Normands qui, après avoir fait serment d'obéissance au roi d'Angleterre, avaient repris les armes contre lui, ou s'étaient trouvés dans des villes assiégées par lui. La plupart des capitulations contiennent des réserves rigoureuses à leur égard.

(2) « Doublets. »

(3) « Gowne. »

exactement sa mission. Il ne revint plus à Rouen; mais il envoya un messager et fit dire à ceux du dedans d'avoir à terminer définitivement : il leur apprenait (ce que je dis est vérité) qu'il ne savait pas de sécours possible pour eux.

Le huitième jour, pour dire vrai, tombait le jour de la fête de saint Wulstan ; c'était un jeudi. Alors notre roi, comme un conquérant, prit séance en habit de cérémonie dans la maison des Chartreux (1), pour recevoir les clefs de la ville. Messire Guy Le Bouteiller et les bourgeois en corps lui apportèrent les clefs et le supplièrent de recevoir leur allégeance. Le roi ordonna à Exeter de recevoir les clefs et d'exercer le commandement de la place. Il le chargea, en outre, d'en prendre possession et d'y entrer en son nom la nuit suivante. Il lui assigna pour escorte un grand nombre de chevaliers.

Alors le duc d'Exeter, sans délai, monta à cheval et s'en alla à la porte Beauvoisine, cette porte si forte devant laquelle il était resté si longtemps. Il y arriva bientôt et avec lui un grand nombre de vaillants hommes d'armes. On entendait les hennissements des chevaux ; on apercevait les jaquettes brillantes et réjouissantes à l'œil; on voyait flotter de nombreux guidons à grand étalage. Et

(1) « Hous of charite », une maison de charité. Le compilateur du texte harléien n'a pas compris qu'il s'agissait ici de la maison des Chartreux, ce que le texte bodléien appelle *Charture*. Il s'est laissé tromper par l'analogie des mots.

lorsque la porte fut ouverte et qu'ils furent tout près d'entrer, les trompettes sonnèrent : cornets et clairons étaient nombreux, je l'affirme. Et, lorsqu'ils entrèrent et crièrent d'une voix forte : « Saint-« Georges ! Saint-Georges ! » ils criaient haut, je vous assure. Ils ajoutaient : « Bienvenu soit le droit « de notre roi ! »

Le peuple français de cette ville s'était rassemblé par milliers pour les voir passer. Ils criaient : « Soyez tous ensemble les bien-venus ! Entrez en « toute assurance maintenant, et plaise à Dieu que nous ayons la paix et l'union ! » C'était un spectacle digne de compassion, à vrai dire, que de voir ce peuple. Il y en avait qui n'avaient que la peau et les os, avec les yeux caves et le nez effilé. Ils pouvaient à peine respirer ou parler. Leur teint était pâle comme le plomb et pareil, non à celui des vivants, mais à celui des morts. Ils ressemblaient à ces figures de rois morts qu'on voit sur les tombeaux. C'est alors qu'on pouvait juger par cet exemple combien la nourriture fait de bien au peuple. Dans chaque rue, on voyait des cadavres étendus et des centaines de gens criant pour avoir du pain. Et pendant bien des jours encore, ils mouraient si vite qu'on avait à peine le temps de les enterrer. Que Dieu les conduise vers sa sainte demeure et leur accorde la béatitude ! *Amen.*

Maintenant, je vous parlerai du duc d'Exeter. D'abord, il chevaucha vers le château. Il fit ensuite des reconnaissances dans les divers quartiers de la

ville (1), et fit arborer partout de riches bannières : sur la porte St-Hilaire, une bannière de la Trinité ; à la porte Cauchoise, une bannière à l'image de la Reine du ciel ; à la porte Martinville, une brillante bannière de saint Georges ; sur le château, il déploya les armes de France et d'Angleterre.

Le vendredi au matin, le roi fit son entrée dans la ville, avec tous les évêques dans leurs costumes de cérémonie et avec sept abbés portant leurs croix brillantes. Il y avait quarante-deux croix, tant du clergé régulier que du clergé séculier de la ville, et tous sortirent au-devant du Prince hors des murs. Chaque ecclésiastique, en arrivant auprès du roi, lui donnait sa bénédiction avec douceur. Ils offraient également de leur main l'eau bénite aux princes de notre pays. A la porte de Caux, qui est si large, le roi entra sans faste, sans flûtes et sans trompettes. Il s'avançait avec dignité, comme un conquérant dans son légitime domaine, adressant de continuelles actions de grâces au Dieu tout-puissant, et tout le peuple de cette ville criait : « Sois le bien-venu, notre « seigneur si généreux ! Bien-venu sois-tu dans ton « propre droit, puisque telle est la volonté du Dieu « tout-puissant ! » Ils criaient tous en même temps « Noël ! » aussi haut qu'ils pouvaient.

Le roi était monté sur un cheval brun et portait un pourpoint de damas noir ; un pectoral resplendissant d'or pendait à son col et son manteau traînait

(1) Mot à mot : « il en mesura la longueur et la largeur. »

derrière lui jusqu'à terre, tant il était long. Ceux-là même qui ne l'avaient jamais vu le reconnaissaient de suite à sa bonne mine. Il alla droit à la cathédrale, et là il descendit de cheval : ses chapelains vinrent le recevoir à la porte, puis marchèrent ensemble devant lui, en chantant un répons tout-à-fait glorieux : « *Quis est magnus Dominus ?* » Il entendit la messe et fit son offrande ; ensuite il alla au château. C'est une demeure vraiment royale et un palais de grande beauté. C'est là qu'il se logea, environné d'un grande renommée. La ville fut bientôt pourvue de pain, de vin, de poisson et de chair. Ainsi notre gracieux seigneur termina son siége.

Pour vous tous, qui avez écouté cette lecture, que le Christ, qui mourut pour nous sur l'arbre de la Croix, vous appelle à sa béatitude ; et disons tous : « *Amen* », au nom de la charité !



II.

ABANDON DE ROUEN PAR LE DUC DE BOURGOGNE.

La *Complaincte des bons François*, traduite du latin de Robert Blondel par le clerc normand Mᵉ Robinet, caractérise d'une manière assez piquante la conduite du duc de Bourgogne à l'égard des assiégés de Rouen. (Ms. de la Bibl. Imp., fonds latin, n° 13839.)

Exemple de la ville de Rouen.

La cité de Rouen, pour vroy,
Que le Léopart vint assiéger,
Com ses promesses (1) valent poy
Sauroit bien dire et tesmoigner;
A qui promist donner secours,
Quant mestier seroit (2), par grant soing.
Mez quant les bourgois à recours
Alèrent à lui au besoing,
En lui suppliant : « Très chier sire,
Pour Dieu, veuillez lever le siége
Du roy anglois, qui, par grant ire,
Nous tient serrez, com en un piége. »

(1) Les promesses du duc de Bourgogne.
(2) Quand besoin serait.

Lors dist : « Point ne vous veuillez rendre ;
Car de moy sera assailly. »
Mez encor pevent cellui attendre,
Qui de secours leur a failly.
Durant lespace de six mois
Ont ilz sa promesse attendue ;
Et puis ont, dont point ne m'esmois (1),
La ville à lennemy rendue,
Où la gent fut tant affamée,
A qui vivres ne secoururent,
Que, come dit la Renommée,
Trente mil de fam y mourureut ;
Et de ceulx qui demourer pourent
Racheta la cité la vie,
De tant dargent com finer sourent (2),
Aprez ce qu'elle fut ravie.

(1) Dont point ne m'étonne.
(2) Qu'ils surent trouver.



III.

CAPITULATION DE ROUEN.

J'ai eu sous les yeux trois textes de la capitulation de la ville de Rouen : un texte latin, publié par Rymer, et deux textes français, dont l'un est un *vidimus* de Jean Salvain, bailli de Rouen (1), conservé aux archives municipales de cette ville; l'autre, un *vidimus* de Roger Mustel, vicomte de l'Eau (2). Je donne ici le texte latin, le recueil de Rymer n'étant ni très-répandu, ni surtout très-portatif, et je place en regard la copie française de Jean Salvain. Celle-ci a déjà été publiée, il est vrai, par M. Chéruel dans *Rouen au XVe siècle*; mais, en comparant son texte avec celui de Rymer, je me suis aperçu que les articles xv et xvi et une partie de l'article xvii n'y figuraient pas. Ils avaient une certaine importance, étant relatifs à l'ensevelissement des cadavres, au nettoyage des rues et places, et à la réintégration des gens des fossés dans la ville. On pouvait croire que ces clauses avaient été omises à dessein dans la copie française, comme rappelant des souvenirs douloureux et humiliants. Mais, vérification faite aux Archives municipales de Rouen, j'ai retrouvé dans le registre U, au folio 121 verso, les articles en question,

(1) Jean Salvain fut bailli de Rouen, de 1423 à 1449.

(2) Cet acte est du 22 mars 1435 (v. st.).

qui n'avaient été omis, sans doute, que par une distraction de copiste.

Le *vidimus* de Roger Mustel a, lui aussi, été publié par Farin dans son *Histoire de la ville de Rouen* (in-4°, t. I, ch. xxviii, p. 144-147). Mais, outre que cette reproduction présente des lacunes, que le texte en a été en plusieurs passages abrégé et rajeuni par Farin, elle renferme des mots ridiculement altérés et de grossiers contre-sens. Je l'ai collationnée avec les textes de Rymer et des archives rouennaises et j'ai pris soin de noter au passage les singulières erreurs où Farin est tombé, de peur que son livre, fort utile à bien des égards, ne fasse ici autorité.

On remarquera que les noms des souscripteurs de l'acte rapporté par Rymer sont ceux des plénipotentiaires français, tandis que ce sont les plénipotentiaires anglais qui ont souscrit à l'acte qui a servi d'original à Jean Salvain. Cela s'explique facilement. Tout acte de capitulation était rédigé en double. Il avait été arrêté, aux conférences de Pont-de-l'Arche, que dans les négociations et dans les instruments qui en sortiraient, on emploierait le latin pour les Anglais, le français pour les Français. L'exemplaire gardé par les Anglais devait porter, comme garantie, les sceaux des négociateurs français; et, réciproquement, l'exemplaire conservé par les Français devait être revêtu des sceaux des plénipotentiaires anglais. Il est à noter aussi que, dans chacun des deux textes, les noms de la partie adverse sont étrangement défigurés, et orthographiés sans doute comme on croyait les entendre prononcer. Mais c'est surtout dans le *vidimus* de R. Mustel, tel du moins que Farin l'a reproduit, que les noms propres sont impitoyablement maltraités. Là où, par exemple,

nous lisons avec Rymer « *Henricum Dominum de Fitz-Hugh, camerarium* », « Henry lord Fitz-Hugh, camérier du roi », il voit deux personnages différents, « Henry Le Seigneur et Hugues Caniez ». Les noms des plénipotentiaires français ne sont pas mieux respectés : Antoine de Thoulongeon devient Antoine de Houlongers ; Guill. de La Mare est Guillaume de La Mort, etc. Enfin, le sens lui-même reçoit des atteintes comme celle-ci : « deputatis suis *infra* civitatem (Rymer, art. v) », « ses députés étant *hors* la ville (Farin) ».

En présence du texte altéré de Farin, du texte exact, mais incomplet, de M. Chéruel, j'ai cru devoir donner la version française contemporaine de la capitulation de Rouen, qui sera publiée ici pour la première fois dans son entier.



CAPITULATION DE ROUEN.

TEXTE LATIN.

(Rymer, t. IV, pars III, p. 82.)

CONVENTIONES SUPER REDDITIONE RHOTOMAGI.

SEQUUNTUR dicta, appunctuata, conventa et concordata, tertio decimo die mensis januarii, anno Domini millesimo, quadringentesimo, decimo octavo.

Inter nos, *Richardum comitem Warrwicæ, Thomam Comitem Sarum*, *Henricum dominum de Fitz Hugh*, camerarium, *Walterum Hungreford*, senescallum hospitii, *Johannem de Vasques de Almada*, *Gilbertum Umfreville* et *Johannem Robessart*, milites, commissarios christianissimi et invictissimi domini nostri, *Henrici regis*, Dei gratia regis Franciæ et Angliæ, ex parte una, et religiosum virum *Johannem Abbe*, abbatem sancti Georgii, Magistrum Stephanum de Roudemare, officialem Rothomagensem, Magistrum Willielmum de la Sele, Magistrum Johannem Alaspée, clericos, Dominum Anthonium de Thoulongeon, Dominum Johannem de Ru, Dominum Galfridum Martel, milites, Henricum Chauffour, Johannem Baveux, Jacobum de Valtravers, armigeros, *Rogerum Mustel* seniorem, Johannem Tournour, Michaelem Durant, Robertum Deschamps, Guerouldum de Bosc,

CAPITULATION DE ROUEN.

TEXTE FRANÇAIS.

(Archives municipales de Rouen, reg. V, f° 120.)

VIDIMUS *de Jehan Salvain bailly de Rouen des lettres du Traicté et composition de la rendue de la ville de Rouen*, faicte le XIIIe jour de janvier MCCCCXVIII (1) entre Richard comte de Varvich, Thomas comte de Saresbourg, Henry seigneur d'Effich Hugues, chamberlan, Walter Hungrefort, seneschal de l'hostel, Jehan de Vasque de Almada, Gilbert Umfréville et Jehan Robessart, chevaliers, commissaires du très puissant et victorieux seigneur Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, d'une part, et religieux homme Jehan abbé de Sainct-Georges, Maistre Estienne de Roudemare, official de Rouen, maistre Guillaume de la Salle et Jehan Alespée, clercs, Messire Anthoine de Thoulongeon, Messire Jehan de Ru, Messire Geoffroy Martel, chevaliers, Henry Chauffour, Jehan Baveux, Jacques de Val-

(1) Le préambule du *vidimus* de Roger Mustel est ainsi conçu :

« A tous ceux qui ces présentes Lettres verront ou orront : Roger Mustel, vicomte de l'Eau à Rouen, salut. Sçavoir faisons, aujourd'hui 22 mars 1485, avoir vu une lettre-pateute contenant le traité et composition de la rendue de la Ville de Rouen, desquelles lettres la teneur s'ensuit :

Ensuivent les compositions et articles faits le 18e jour de janvier 1418..... »

Willielmum de la Mare, Johannem de Chauchoys, Robertum Raoulyn, Johannem de Croismare, Jacobum Lelieur, Ricardum Mytes, Johannem le Teller, Radulphum Goslayn et Elyotum de Boressy, commissarios pro parte civitatis Rothomagensis ac omnium existentium in eadem, ex altera.

I. In primis, conventum est et concordatum quod *Guido le Butillier*, miles, capitaneus civitatis et castri Rothomagensis, de consensu nobilium, civium et aliorum inhabitantium in dictis civitate et castro, reddet et liberabit in manus præfati christianissimi et excellentissimi domini nostri, aut alterius cujuscunque in hac parte deputandi per eumdem, civitatem et castrum Rothomagensia supradicta, absque dolo, fraude, seu malo ingenio, quandoque, post meridiem decimi noni diei instantis mensis januarii, idem dominus noster rex dictam civitatem et castrum sibi aut suis liberari voluerit, sub modo et forma infrascriptis.

II. Item conventum est et concordatum quod, die et hora mensis januarii supradictis, dicti nobiles, cives et alii quicunque inhabitantes et existentes in dictis civitate et castro submittent se in omnibus gratiæ dicti excellentissimi domini nostri regis.

III. Item conventum est et concordatum quod, ab hac hora usque ad realem et effectualem liberationem

travers escuyers, Roger Mustel l'aisné, Jehan Letourneur, Michel Durand, Robin Deschamps, Guerouldin Dubosc, Guillaume Delamare, Jehan le Cauchoys, Robert Raoullin, Jehan de Croismare, Jacques le Lieur, Richard Mites, Jehan le Tellier, Raoul Iveslain et Elyot de Bressy, commissaires de la part de la cité de Rouen et de tous les habitants en icelle, d'autre part.

I. Premièrement estoit convenu que Guy le Boutillier, chevalier, capitaine de la cité et chasteau de Rouen, du consentement des nobles, bourgeoys, et autres habitans estans dedens la dicte ville et chasteau rendroit et délivreroit entre les mains du dict très puissant et excellent prince, ou autre quelconque par le dict seigneur depputé, la dicte ville et cité de Rouen sans dol, fraulde ou mal engyn, toutefoys et quantes que, le xixe jour du présent moys de janvier après mydy, le dict seigneur roy vouldra à luy ou les siens la dicte ville et chasteau luy estre délivrés soubs la forme et manière cy-après escripts.

II. *Item* estoit accordé que, au jour et heure du dict moys de janvier, les dicts nobles, bourgeoys et autres quelsconques d'iceulx habitants estans en la dicte cité et chasteau se submettroient en toutes choses en la grâce dudict excellent prince et roy.

III. *Item* estoit convenu que de la dicte heure jusques à la réelle et effectuelle délivrance de la dicte

dictorum civitatis et castri, nullus præfatorum nobilium, civium aut aliorum inhabitantium seu existentium in dictis civitate aut castro, egredietur aut exibit eadem civitate aut castro sine licentia speciali excellentissimi domini regis.

IV. Item conventum est et concordatum quod, ab hac hora usque ad liberationem civitatis et castri supradictorum, utraque partium prædictarum abstinebit se et supersedebit ab omni facto guerræ fiendo contra alteram earumdem.

V. Item conventum est et concordatum quod præfati nobiles, cives et alii, existentes in dictis civitate et castro, solvent præfato domino nostro regi trescenta milia scutorum, quorum duo valebunt unum nobile anglicanum, vel, loco cujusque scuti, triginta magnos albos, aut quindecim grossos;

Quorum trescentorum milium scutorum una medietas solvetur dicto domino nostro regi, aut deputatis suis infra civitatem Rothomagensem antedictam, vicesimo secundo die instantis mensis januarii;

Et altera medietas solvetur eidem domino nostro regi, seu deputatis suis hujusmodi, in festo sancti Mathiæ apostoli proximo futuro, quod erit vicesimo tertio die mensis februarii proximo futuro, absque ulteriori dilatione.

VI. Item conventum est et concordatum quod omnes et singuli equi, hernesia, armaturæ, artellariæ, pulveres et alia quæcunque habilimenta

ville et chasteau, nul des dicts nobles, bourgeoys et autres habitans estans en la dicte ville et chasteau de la dicte ville, sortiroient de la dicte ville et chasteau, sans licence spécialle du dict excellent prince.

IV. *Item* estoit convenu que depuis la dicte heure jusques à la délivrance de la dicte ville et chasteau, l'une et l'autre des dictes parties s'abstiendroit et supersederoit de tout faict de guerre contré l'une ou l'autre des dictes parties.

V. *Item* que les dicts nobles, bourgeoys et autres estans en la dicte ville et cité paieroient au dict seigneur roy trois cent mil escus, dont les deux vauldroient un noble d'Angleterre, ou, au lieu de chascun escu, trente grans blancs ou quinze gros, desquels troys cens mil escus une moitié seroit paiée au dict seigneur roy, ou ses depputés dedens la dicte ville de Rouen, devant le xxie (1) jour du dict moys de janvier, et l'autre moitié seroit paiée au dict seigneur ou ses depputés à la feste de sainct Mathias, apostre, prochain venant, qui seroit au moys de febvrier, sans autre dillatation.

VI. *Item* que tous les chevaulx, harnoys, ar-

(1) Le texte de Farin dit, comme le texte latin, le 22e jour du présent mois de janvier.

guerrarum, spectantia ad soldarios seu alios extraneos, existentes in civitate et castro supradictis, adducantur per eosdem, et reponantur in duabus aut pluribus domibus prope castrum ad hoc assignandis: et liberabuntur per capitaneum dictæ villæ præfato domino regi, aut ipsius in ea parte deputandis quandiucunque idem capitaneus per partem dicti domini nostri regis, post meridiem dicti decimi noni diei instantis januarii, super hoc fuerit requisitus.

VII. Item conventum est et concordatum quod omnes et singulæ armaturæ, artellariæ, pulveres et alia habilimenta guerrarum dicti castri reponentur in una domo infra idem castrum; et liberabuntur præfato domino nostro regi, seu ejus in ea parte deputatis, eo tunc quo ipsum castrum eidem domino nostro regi contigerit liberari.

VIII. Item conventum est et concordatum quod omnes et singulæ armaturæ, artellariæ et alia habilimenta guerrarum dictæ civitatis ac quorumcumque civium et aliorum inhabitatorum ejusdem adducentur per eosdem et reponentur in una domo seu pluribus ad hoc assignatis; et liberabuntur per capitaneum dictæ villæ præfato domino nostro regi, aut ejus in ea parte deputandis, quandoquidem idem capitaneus per partem dicti domini nostri regis, post meridiem dicti decimi noni diei instantis januarii, super hoc fuerit requisitus, exceptis illis arma-

mures, artillerye, pouldres et autres quelsconques habillemens de guerre appartenans aux soudars ou estrangers estans dedens la dicte ville et chasteau seroient par eulz apportés et mis en deux ou plusieurs maisons qui seroient ordonnées près le chasteau et seroient délivrés par le cappitaine de la dicte ville au dict seigneur roy ou ses depputés, toutesfoys que le dict cappitaine, de la partye du dict seigneur roy, après le mydy du dict XIX[e] janvier, en seroit sur ce requis.

VII et VIII. *Item* que toutes et chascunes armures, artillerye, pouldres et aultres habillemens de guerre du dict chasteau seroient mis en une maison du dict chasteau et seroient délivrés au dict seigneur roy (1) par le cappitaine de la dicte ville, toutes fois et quantes que le dict cappitaine de la dicte partye du dict seigneur roy après le mydy du dict XIX[e] jour de janvier en seroit sur ce requis, excepté les armures qui appartiennent aux marchans qui avoient accoustumé de les vendre, cessant toutes frauldes et mal engyn ; s'il advenoit que aucuns mar-

(1) Il y a ici une lacune qu'on peut compléter ainsi : « alors qu'il arrivera que le chasteau soit livré au dit seigneur roy.

« *Item* que toutes et chascunes armures, artillerye et aultres habillemens de guerre de la dicte cité, et des bourgeoys et aultres habitans quelconques d'icelle, seroient apportés par eulx et déposés en une ou plusieurs maisons qui seroient à ce ordonnées ; et seroient délivrés au dict seigneur roy..... »

La lacune existe dans le texte du *vidimus* de Jean Salvain et dans celui de Roger Mustel.

turis quæ spectant ad mercatores qui ea solent vendere, cessantibus fraude et malo ingenio quibuscumque.

Et si contingat, aliquos mercatores aliquas armaturas hujusmodi, quæ suæ non sunt, quomodolibet sub specie suorum palliare, ipsæ armaturæ sic occultatæ et omnes aliæ quæ suæ fuerunt, ipso facto domino nostro regi remaneant confiscatæ, corpusque ipsius mercatoris ad voluntatem dicti domini nostri regis puniendum.

IX. Item conventum est et concordatum quod nullo modo fiat combustio, occultatio, deterioratio, consumptio, sive distractio equorum, armaturarum, artillariorum, pulverum, aut aliorum quorumcumque habilimentorum guerrarum infra dictam civitatem et castrum existentium; sed quod ea omnia et singula absque dolo vel malo ingenio conservabuntur integra et illæsa, præfato domino nostro regi, ut præmittitur, liberanda.

X. Item quod omnes et singulæ cathenæ, quæ duci solebant ex transverso platearum et vicorum dictæ civitatis, reponentur in una domo, convertendæ in utilitatem civium ejusdem civitatis.

XI. Item conventum est et concordatum quod præfatus dominus noster rex habebit locum, seu spatium terræ, suæ Celsitudinis arbitrio eligendum pro ædificando sibi palatio infra dictam civitatem vel extra prope muros ejusdem, ubi sibi magis videbitur

chans voulsissent pallier et maintenir quelques armures à eulx appartenir qui ne leur appartiennent, en ce cas les dictes armures et toutes autres qui leur appartiendroient demourroient confisqués au dict seigneur roy, et le corps du dict marchant demourroit pour punyr à la volonté du dict seigneur roy.

IX. *Item* ne seroit faicte aucune combustion, cachement, empirance, consomption ou vendue de chevaulx, armures, artillerye, pouldres ou autres quelsconques habillemens de guerre estans dedens la dicte ville et chasteau ; mais tous et chascuns d'icelles seroient conservés sans dol ou mal engyn entières, pour les délivrer comme dessus est dict au dict seigneur roy.

X. *Item* que toutes et chascune les chaynes que l'on avoit accoustumé mettre du travers des places et des rues de la dicte ville, seroient mises en une maison, au prouffict des bourgeoys de la dicte ville.

XI. *Item* que le dict seigneur roy auroit certain lieu et espace de terre, à l'arbitrage de sa Haultesse, pour édiffier certain palais, dedens la dicte cité ou dehors, près les murailles où il verra le mieux

expedire, ita tamen quod, si contingat infra dictum locum seu spatium includi domos, ædificia seu loca spectantia ad quemcumque civium aut inhabitatorum ejusdem civitatis, idem dominus noster rex illi, ad quem hujusmodi domus, ædificia seu loca spectaverint, satisfaciet, aut de aliis domibus, ædificiis seu locis congrue compensabit, juxta arbitrium et moderationem dicti domini nostri regis.

XII. Item conventum est et concordatum quod omnes et singuli subditi domini nostri regis, qui jam sunt aut fuerunt prisonarii cuicumque personæ, existenti in castro et civitate, et eorum plegii, erunt omnino liberi quoad eorum personas et financias, et a die datæ præsentium deobligati.

XIII. Item quod omnes et singuli soldarii et extranei, existentes in dictis castro et civitate, jurabunt ad sancta Dei Evangelia, ante eorum recessum, quod non portabunt arma contra dictum dominum nostrum regem, aut suos, usque ad primum diem mensis januarii proximo futurum, etiam propter mandatum quod eis aut eorum alicui a quocumque in contrarium fieri possit aut injungi.

XIV. Item conventum est et concordatum quod omnia et singula, reliquiæ, jocalia et alia bona ad abbatiam sanctæ Katerinæ pertinentia, infra dicta civitatem et castrum existentia, integre liberabuntur

expédient, en telle manière toutesfois, que s'il advient que au dict lieu ou territoire soient encloses maisons, édiffices ou lieus appartenans à aucuns des bourgeoys ou habitans de la dicte ville, le dict seigneur roy à celluy auquel les édiffices de la dicte maison appartiendront, leur satisfera ou les rescompensera, à son arbitrage et discrétion, d'autres maisons, lieus et édiffices.

XII. *Item* que tous et chascuns les subjects du dict seigneur roy, qui à présent estoient ou seroient prysonniers de quelque personne estans dedens la dicte cité et chasteau et leur pleiges (1) seront entièrement quictes et deschargés, quant à leurs personnes et finances, et, du jour du dabté de ces présentes, désobligés.

XIII. *Item* que tous et chascuns soudars et estrangers establis en la dicte ville et chasteau jureront aux sainctes évangiles de Dieu, devant leur partement, qu'ils ne porteront armes à l'encontre du dict seigneur roy ou les siens, jusques au premier jour de janvier ensuivant, pour quelques mandemens qui à eulx ou aucuns d'eulx au contraire puissent estre faicts ou enjoints.

XIV. *Item* que toutes et chascunes les reliques, joiaulx et autres biens à l'abbaye de Saincte Catherine

(1) Le texte de Farin remplace *pleige* par la locution moderne : « ceux qui les ont cautionnés. »

illi, quem regia Serenitas post liberationem dictæ civitatis duxerit deputandum.

XV. Item conventum est et concordatum quod præfati nobiles, cives et alii, infra dicta civitatem et castrum existentes, facient eadem civitatem et castrum ante præfatum decimum [nonum] diem instantis mensis januarii sufficienter et honeste mundari, ac etiam sepeliri et humari diligenter et honeste cadavera quorumcunque illic mortuorum, et qui usque in diem illum sunt decessuri.

XVI. Item conventum est et concordatum quod præfati nobiles, cives et alii, existentes in dictis castro et civitate, incontinenter recipient et reintrare facient in eamdem civitatem omnes et singulos, existentes in fossatis seu circa fossata ejusdem civitatis qui, propter penuriam, eadem civitate sunt egressi: quos pascere tenebuntur usque ad decimum nonum diem januarii supradictum, ut Deo et regi voluerint respondere; præter quos nullam aliam personam recipient in eamdem civitatem seu castrum, usque in prædictum diem, sine speciali licentia præfati domini nostri regis: et si forte contigerit aliquem nuncium partis adversæ venire usque ad portas seu fossata eorumdem castri seu civitatis, ipse in ipsa non recipietur, sed providebitur eidem per dominum nostrum regem de salvo conductu.

appartenans, estans dedens la dicte ville et chasteau, entièrement seront délivrés à celluy à qui, après la rendue de la dicte ville, le dict seigneur roy ordonnera.

XV. *Item* que lesdits nobles bourgeois et autres estans dedens ladite ville et chasteau [(1) du précédent du XIXe jour dudit moys de janvier pour (2) suffisamment et honnestement faire ensèvelir et inhumer les corps mors de ceux qui illec seroient décédez et de ceulx qui jusques à présent pourroient décéder (3).

XVI. *Item* que les dicts nobles bourgeois et autres estans dedens ladite ville, incontinent recevront et feront entrer en ladite cité tous et chascuns estans aux fossés ou autour les fossés de ladite ville, lesquels par pouvreté seroient sortis d'icelle, lesquels ils seroient tenus de nourrir jusques audit XIXe jour de janvier, comme à Dieu et audit s^r roy ils en voudront respondre; oultre lesquels nulles autres personnes pourront recevoir en ladite ville ou chasteau, jusques audit jour, sans la licence spécialle dudit

(1) Ici commence le fragment inédit que j'ai relevé sur le Reg. U des Archiv. municip. de Rouen.

(2) Pourront?

(3) Cet article est ainsi abrégé par le texte de Farin : « Item..... feront honorablement ensevelir et inhumer les corps morts devant ledit jour 19 janvier. » Il n'est question ni dans l'un ni dans l'autre texte français du nettoyage de la ville.

XVII. Quæ omnia et singula supra dicta sic, ut præmittitur, conventa et concordata, dicti capitaneus, nobiles, cives et alii, infra dictam civitatem et castrum existentes, bene et fideliter, absque dolo, fraude, seu malo ingenio, tenere et observare promittunt, et ad eadem observanda et implenda se obligant; nisi et quatenus contigerit præfatum dominum nostrum regem (quod absit), fore devictum in bello, sibi a Karolo adversario suo Franciæ, aut Duce Burgundiæ, ante meridiem præfati decimi noni diei instantis mensis januarii, personaliter inferendo.

XVIII. Proviso semper quod, si contingat præfatum Karolum adversarium, aut Ducem Burgundiæ vel alium quemcunque venire pro removenda obsidione ipsius domini nostri regis a civitate prædicta, neque præfatus capitaneus, nec aliquis nobilium, soldariorum, civium, aut aliorum existentium infra civitatem et castrum ante dicta, egredietur, nec auxilium eidem, sic contra dominum nostrum regem venienti præstabit aut impendet quovis modo.

XIX. Et ut hæc omnia et singula sic, ut præ-

seigneur roy; et si, par adventure, il advenoit que aucun messager de sa partye adverse venist jusques aux portes ou fossés desdites villes et chasteau, ne seroit par eulx receu, mais luy seroit pourveu de sauf-conduit par ledit s[r] roy.

XVII. Lesquelles choses et chacune d'icelles, ainsi comme il est prédict, convenus et accordez, lesdits cappitaine et nobles bourgoys et autres estans dedens lad. ville et chasteau] promettront bien et loyaument, sans dol, fraude ou mal engyn; tenir et garder; aux dictes choses garder et accomplir s'obligeront, au cas qu'il adviendroit le dict seigneur roi (que Dieu ne veuille) estre vaincu en bataille personnellement inférieur, par Charles, son adversaire de France ou par le duc de Bourgongne, devant le mydy du dict XIX[e] du dict moys de janvier;

XVIII. Réservé toutesfoys que, s'il advenoit le dict Charles son adversaire, ou le duc de Bourgongne, ou aultre quelconque venir pour lever le siége estant devant la dicte ville et chasteau, ne sortiroient et ne donneroient aucun aide ou confort contre le dict seigneur roy.

XIX. Et affin que toutes et chacunes ces choses

mittitur, appunctuata, conventa et concordata, bene et fideliter et inconcusse observentur, ac pro majori securitate earumdem, conventum et concordatum est quod præfatus capitaneus, nobiles, cives et alii supradicti liberabunt et tradent ad statim in manus dicti domini nostri regis octoginta notabiles obsides, quorum viginti erunt milites et scutiferi et reliqui cives ipsius civitatis, propriis eorum sumptibus sustentandos.

XX. Pro parte vero præfati metuendissimi domini nostri regis præmissa, humilem submissionem et redditionem civitatis et castri et alia subscripta gratiose et benigne considerantis, concessum est quod omnes et singuli, cujuscumque status, gradus, seu conditionis exstiterint, infra dicta castrum et civitatem existentes, exceptis certis personis inferius expressatis, qui devenire voluerint ligei et subditi ipsius domini nostri regis, et de cætero sub ejus obedientia remanere, habebunt omnia et singula hæreditates ac bona sua mobilia et immobilia, infra ducatum suum Normanniæ constituta, quæ, ante datam præsentium, per præfatum dominum nostrum regem aliis data et concessa non fuerunt, exceptis armaturis et artellariis suprascriptis, faciendo pro hæreditatibus et bonis immobilibus hujusmodi præfato domino nostro regi servitia inde debita et consueta, seu aliis ad quos hujusmodi servitia, ex concessione ipsius domini nostri regis, deberent pertinere.

dessubs convenus et appoinctés fidellement et inviolablement soient gardés, pour plus grande seureté a esté appoincté que les dicts cappitaine, nobles, bourgeoys et autres dessus dicts delivreront et mettront incontinent ès mains du dict seigneur roy quatre-vingt notables ostages, dont il y aura vingt chevalliers et escuyers, et le reste bourgeoys de la dicte ville, lesquels à leurs propres cousts et despens ils nourriroient.

XX. Et quant estoit de la part du dict très redoubté prince, après avoir considéré les choses dessubs, et humble submission et rendue de la dicte ville et cité, avoit gracieusement et bénignement accordé que tous et chacuns, de quelque degré, estat ou condicion qu'ils feussent, estans dedens la dicte ville et chasteau, exceptés certaines personnes cy après exprimés (1), qui vouldront devenir liges et subjects du dict seigneur roy, et par cy après demourer soubs son obédience, ils auroient tous et chascuns leurs héritages et biens meubles et immeubles, dedens son duchié de Normendie; pourveu que, avant le dabté de ces présentes, le dict seigneur roy ne les eust donnés ou octroyés à autres; et aussi exceptés les armures et artilleryes dessubs dictes; en faisant, pour les dicts héritages et biens im-

(1) Le texte de Farin fait ici un gros contre-sens : « Excepté, dit-il, ceux qui voudront entrer au service de notre dit seigneur et roy et demeurer sous son obéissance. « Qui vouldront » se rapporte à la généralité des habitants et non aux personnes qui sont l'objet de l'exception.

XXI. Item concessum est, pro parte domini nostri regis, quod cives et inhabitatores civitatis Rothomagensis, qui nunc sunt aut in futurum erunt, habebunt omnia et singula, libertates, franchesias et privilegia, quæ per inclytæ memoriæ progenitores ipsius domini nostri regis, reges Angliæ, duces Normanniæ, eis et dictæ civitati concessa fuerunt, in quorum possessione fuerunt primo die quo venit idem dominus noster rex ante dictam civitatem; ymo et, ex ampliori suæ benignitatis gratia, est concessum quod habebunt iidem cives et inhabitatores omnia et singula, libertates, franchesias et privilegia, in quorum possessione fuerunt præfato primo die, ex concessione quorumcunque progenitorum suorum regum Franciæ, qui fuerunt ante tempora Philippi de Valoys, adversarii progenitorum dicti domini nostri regis.

XXII. Item concordatum est et concessum, pro parte domini nostri regis, quod omnes et singuli extranei soldarii, in dictis civitate et castro pro præsenti existentes, nolentes devenire ligei et subditi dicti domini nostri regis, prædictis civitate et castro domino nostro regi, ut præfertur, redditis, libere recedent; dimittendo eidem domino nostro regi

meubles, au dict seigneur roy les services pour ce deus et accoustumés, ou à d'aultres auxquels les dicts services par concession du dict seigneur roy devoient appartenir.

XXI. *Item* que les dicts bourgeoys et habitans de la dicte ville auront toutes et chacunes les libertés, franchises et priviléges qui par de bonne mémoire les progéniteurs du dict seigneur, roys d'Angleterre et ducs de Normandie, leur auroient esté, et à la dicte ville, concédés et octroyés, et en la possession qu'ils auroient esté trouvés au premier jour que le dict seigneur roy seroit venu devant la dicte cité. Toutesfoys, de sa plus ample bénignité et grâce leur estoit octroyé qu'ils auroient tous et chascunes les libertés, franchises et priviléges en la possession desquels ils avoient esté au dit premier jour, par octroy de quelsconques ses progéniteurs roys de France, qui auroient esté devant le temps de Philippe de Valoys, adversaires des pères du dict seigneur roy (1).

XXII. *Item* estoit octroyé par le dict seigneur roy que tous et chascuns estrangers soudars, estans de présent en la dicte ville et chasteau, ne voulans de-

(1) Encore un contre-sens du texte de Farin : « ... qu'ils jouiront des mêmes priviléges qui leur ont été accordez par les rois de France, *qui, devant le règne de Philippe de Valois, ont été les ennemis de notre dit seigneur roy.* »

omnes armaturas, equos, et artellarias, rebus et aliis bonis mobilibus ad usum civitatis remanentibus;

XXIII. Exceptis Normannis, qui ligei domini nostri regis esse noluerunt; qui omnes et singuli prisonarii ipsius domini nostri regis remanebunt;

Et excepto *Luca ytalico*, qui etiam erit prisonarius domini nostri regis;

Ac etiam *Willielmo Hodicot* (1), milite, Ballivo, *Alano Branche* (2), *Johanni Segnet* (3), majoré, magistro *Roberto de Lynet* (4);

Et excepta illa persona quæ verba mala et inhonesta locuta est, si aliquo modo poterit inveniri absque fraude vel malo ingenio;

Exceptis etiam *Ballivo de Vallemont* et duobus piscenariis.

Et generaliter omnibus et singulis proditoribus dicti domini nostri regis, utpote Anglicis, Wallensibus, Hibernicis, Vasconiis et aliis, qui per antea partem dicti domini nostri regis tenuerunt.

XXIV. Item concessum est, pro parte domini nostri regis, quod guerram et etiam obloquia quæ,

(1) Guillaume d'Houdetot.
(2) Alain Blanchard.
(3) Jean Segneult.
(4) Maître Robert de Livet.

venir liges et subjects du dict seigneur roy, les dictes ville et chasteau au seigneur roy premièrement rendus, librement pourroient s'en retourner, en délaissant au dict seigneur roy toutes les armures, chevaulx et artilleryes, choses et autres biens meubles (1);

XXIII. Excepté les Normans qui n'ont pas voulu devenir liges du dict seigneur roy, lesquels tous et chascuns d'eulx demoureront prisonnyers du dict seigneur roy, excepté Luc italyan, qui aussi demourera prisonnyer du dict seigneur roy, et de mesmes Guillaume de Houdetot chevalier (2), bailly, Alain Blanchard, Jehan Segneult, maire, Maistre Robert Delivet, et excepté la personne qui de mauvaises parolles et deshonnestes auroit parlé, si aucunement peult estre descouvert sans fraulde ou mal engyn; excepté en oultre le bailly de Valmont et deux poisonnyers (3), et générallement tous et chascuns les traistres du dict seigneur roy, soit Angloys, Galloys, Irlandoys et aultres qui du précédent auroient tenu le party du dict seigneur roy.

XXIV. *Item* que la guerre et collocutions que durant le siége les gens dessus dicts, de quelque

(1) Il est étrange que le texte français ne mentionne pas la clause qui retient au profit de la ville les biens meubles des soldats étrangers.

(2) Farin le qualifie à tort d'*écuyer*.

(3) Le texte de Farin ne dit rien de ces deux *poissonniers*.

hac obsidione durante, gentes superius memoratæ, cujuscumque conditionis exstiterint, adversus suam regiam Serenitatem fecerunt, aut pollutis labiis sunt loquutæ, idem serenissimus dominus noster rex, ex instinctu divinæ pietatis, clementer indulgebit, præterquam hiis personis, quæ superius et in specie sunt exceptæ.

XXV. Item concessum est, pro parte domini nostri regis, quod præfatis soldariis et extraneis, juxta formam præsentis tractatus et concordiæ recedere volentibus, idem dominus noster rex ordinabit et faciet bonum, salvum et securum conductum in forma consueta.

In quorum omnium et singulorum fidem, securitatem et testimonium, nos, *magister Stephanus*, officialis ante dictus, *Guido Butiller*, capitaneus, *Willelmus Graunson* dominus *de Pesmes*, *Anthonius de Thoulongeon*, *Johannes Bastardus de Thien* et *Johannes le Mason*, custos sigilli obligationum vicecomitatus Rothomagensis, sigilla nostra præsentibus apposuimus ante dictam civitatem Rothomagensem, die et anno supradictis.



estat ou condicion qu'ils feussent, lui auroient faictes ou par leurs lèvres polutes auroient dictes de la sérénité et majesté du dict seigneur roy, le dict seigneur roy, par l'instinct de la divine clémence leur a entièrement pardonné, hors aux personnes dessus dictes qui spéciallement estoient exceptés.

XXV. *Item* aux soudars et estrangers, voullans hors la teneur et forme de ce présent concordat se retirer, le dict seigneur roy ordonneroit et feroit délivrer bon sauf-conduit en la forme accoustumée.

En tesmoing et seureté desquelles choses, ***Richard comte de Varwich***, ***Thomas***, ***comte de Saresbourg***, ***Henry seigneur de Fich***, ***Walter Humgreffort*** et ***Jehan Robessart*** (1) avoient apposé leurs sceaulx devant la dicte cité de Rouen, au jour et an dessubs.

(1) Le texte de Farin ajoute *Jean de Vasques* et *Gilbert Onfreville*, et ici il complète le *vidimus* de J. Salvain.



IV.

OTAGES DE ROUEN.

Rex dilecto et fideli suo Waltero de Beauchamp, ballivo suo de Rouen, salutem. Sciatis quod cum, in composicione inter nos et cives, burgenses, manentes et habitantes [ville nostre de Rouen facta] quandam summam argenti nomine financie ejusdem civitatis infra certum tempus nobis solvere debuissent, prout in composicione predicta plenius poterit apparere, ac dicti cives, burgenses, etc., ad majorem securitatem solucionis summe nobis faciend., quosdam de eorum concivibus et burgensibus in obsides posuissent et nobis deliberassent in prisona nostra, quousque de predicta summa nobis plenarie foret satisfactum, ad nostram voluntatem moraturos; jamque ex parte predictorum civium, burgensium, etc., nobis et graviter conquerendo monstratum quod, cum predicti obsides in diversis castris et fortaliciis nostris sub arta custodia existant et ibidem infirmitates et langores varios, ac custus et expensas intolerabiles et sumptuosos in dies sustineant et paciantur, nec non terre, tenementa, redditus, labores et arti. . . . (1) per que ipsi, eorumque

(1) *Artificia ?*—Artificium, *métier.*—V. Du Cange, Suppl.

uxores et familiares vivere debeant et solebant, propter eorum absenciam ad nihilum redundantur, sic quod eorum aliqu. . . . . (1) dere quod absit, de verisimili sunt fame perituri, in ipsorum obsidum finalem destruccionem et adnichilacionem et solucionis summarum super ipsos et eorum quemlibet assessarum, ut asserunt, retardacionem manifestam, unde predicti cives, burgenses, etc., nobis humiliter supplicarunt quod prefatis obsidibus de exeundo a prisonis quibus sic detinentur, si occasione predicta et non alia detineantur in eisdem, solutis primitus summis super ipsis et eorum quolibet impositis et assessis, et ad civitatem nostram predictam veniendo, ibidemque in mansionibus suis propriis ut prisonarii ad voluntatem nostram, quociens et quando nobis placuerit, predicta integra summa financie supradicte non soluta, iterum capiendi et prisonis nostris committendi, commorando et expectando ad cujus rei firmitatem fideliter observand., iidem cives, burgenses, etc., se ad omnimodam securitatem possibilem nobis inveniend. parati sint offere, de nostra regia munificencia licenciam graciosam concedere dignaremur. Nos precibus suis favorabiliter inclinati et ipsos cives, burgenses, manentes et habitantes graciose pertractari volentes in hac parte, ac de fidelitate et circumspectione vestris plenius confidentes, assignavimus vos et vobis plenam, tenore presencium, damus potestatem et auctoritatem

(1) *Aliqui, accidere quod absit?*

ad omnes singulos cives et burgenses, manentes et habitantes civitatis predicte vocandos coram vobis et venire faciendos, ac sufficientem securitatem ab eisdem, tam pro residuo predicte integre summe nobis nondum satisfacte, quam pro predictis obsidibus sic ext. . . (1) prisonam nostram, solutis summis super ipsos assessis, dimittendis, quod ipsi et eorum quilibet in civitate predicta et non alibi tanquam prisonarii et ad voluntatem nostram quociens et quando nobis placuerit, residuo dicte integre summe non soluto, ad prisonas nostras quibus modo insist. . . (2), sive alias, iterum capiend. et committend., pro nobis et nomine nostro, melioribus modis et forma quibus sciveritis vel poteritis recipiend. et acceptand.

Et nos de nominibus omnium et singulorum obsidum predictorum incontinenter, postquam summas super ipsos et eorum quemlibet assessas et impositas solverunt et satisfecerunt, et quibus castris et fortaliciis detenti existunt, ut pro eorum deliberacione ordinare valeamus, in cancellariam nostram sub sigillo officii vestri distincte et aperte certificand.; illis personis obsidibus, in castro nostro de Pont l'Arche, et causa predicta existentibus, quas ibidem certis aliis causis remanere volumus quousque pro eorum deliberacione aliter dixerimus ordinand., dumtaxat exceptis : et ideo vobis mandamus quod

(1) *Extra?*
(2) *Insistunt?*

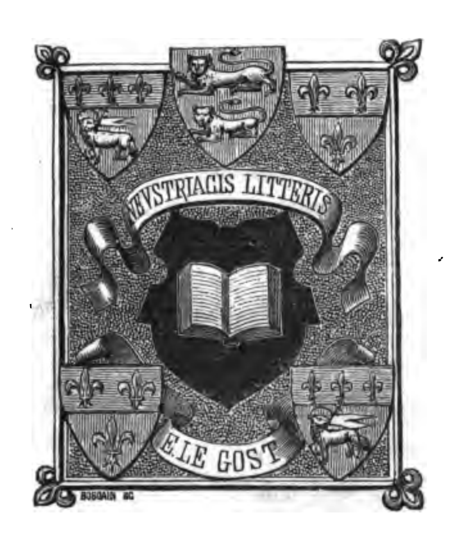
circa premissa diligenter intendatis et ea faciatis et exequamini in forma predicta. Damus autem universis et singulis ligeis et subditis nostris quorum interest, tenore presencium, firmiter in mandatis quod vobis in executione premissorum pareant, obediant et intendant prout decet. In cujus, etc. Teste Rege, apud villam de Mantes, xixe die novembris. Per ipsum Regem. (*Rôle de la VIIe année d'Henry V, memb.* 2. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIII, *Pièces de Bréquigny*, n° 691.)





TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



IMPRIMÉ A CAEN CHEZ LE BLANC-HARDEL

AUX FRAIS ET PAR LES SOINS

DE E. LE GOST, ÉDITEUR

EN MDCCCLXVII.

